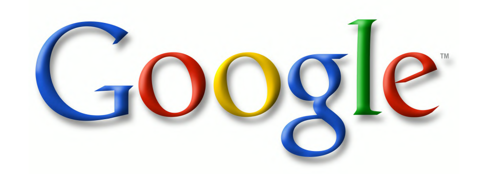
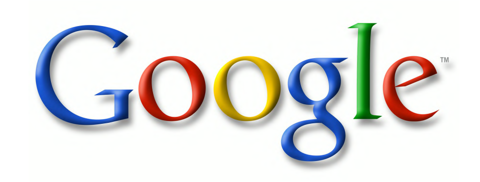
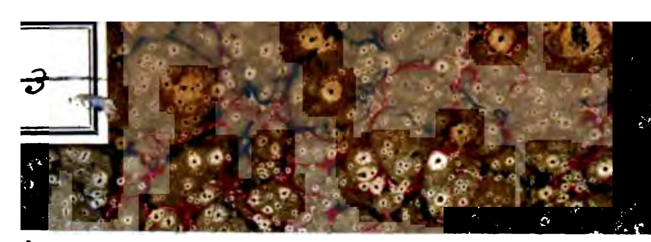
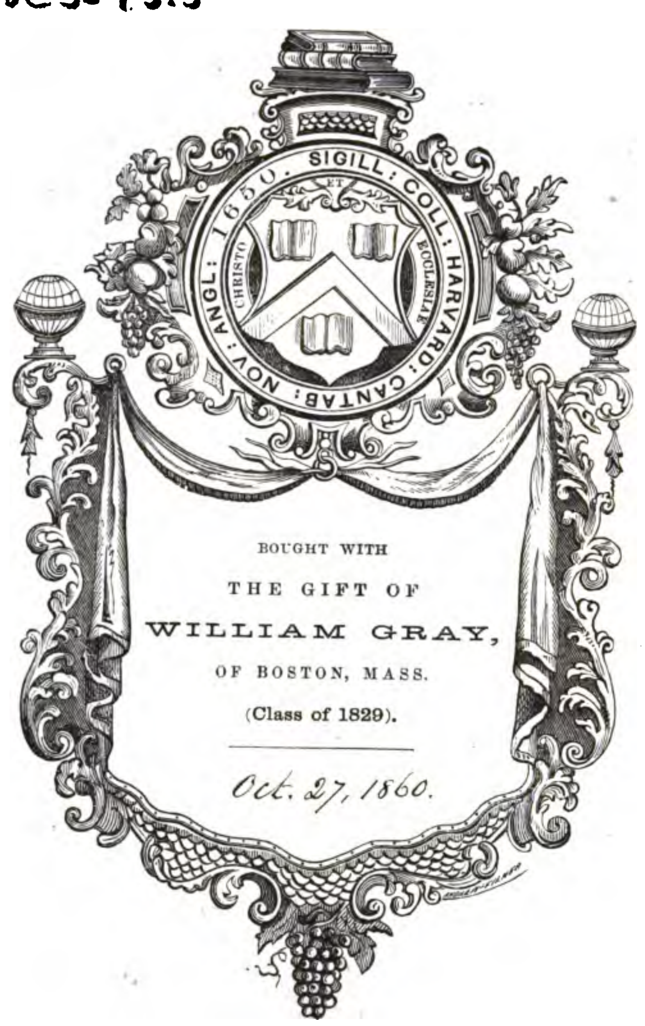


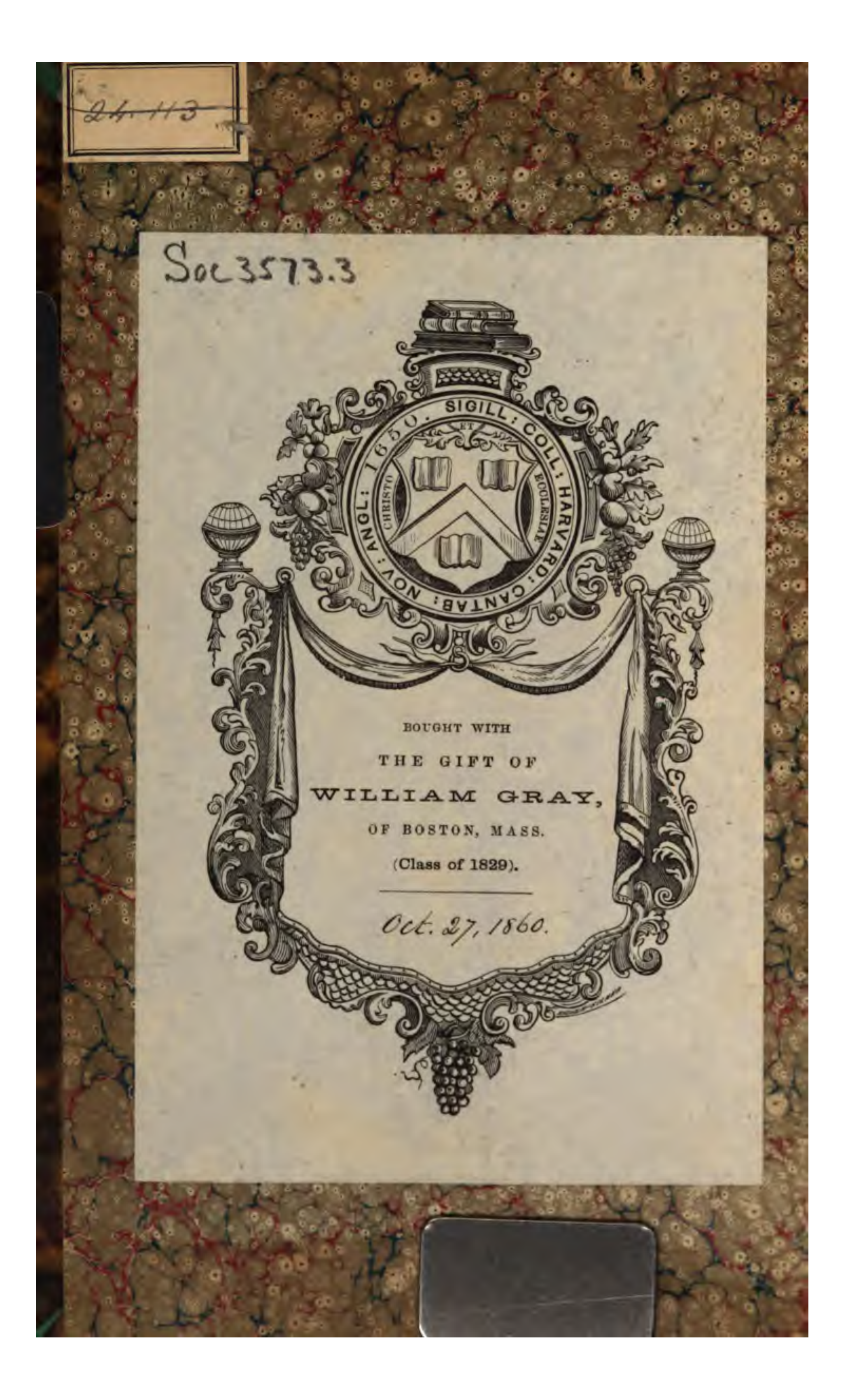







SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE




24-113
Soc 3573.3
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
OF BOSTON, MASS.
(Class of 1829).
Oct. 27, 1860.



HISTOIRE

DE LA

COLONISATION PÉNALE

ET DES

ÉTABLISSEMENTS DE L'ANGLETERRE

EN AUSTRALIE

Bénigne Ernest Poret

Par le Marquis DE BLOSSEVILLE

Membre du Corps législatif et du Conseil général de l'Eure

Delightful land in wildness e'en benign,
The glorious past is ours, the future thine.
CAMPBELL.

Sic fortis Etruria crevit.

TOME SECOND

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE AUGUSTE HÉRISSEY

1859

CHAPITRE XXX

1822-1831. — ÉTAT SOCIAL

En 1836, le territoire de la Nouvelle-Galles se divisait déjà en vingt provinces ou comtés, d'un million d'acres chacun, autant que possible, sous les noms de Cumberland, Camden, Argyle, Westmoreland, Northumberland, Roxburgh, Durham, Hunter, Cook, Murray, King, Georgiana, Bathurst, Phillip, Brisbane, Bligh, Wellington, Glowcester, Macquarie et Saint-Vincent, divisés eux-mêmes, depuis 1825, en districts *(hundred)*, puis en paroisses de proportions à peu près égales, autant que le permettent les limites naturelles. Ces provinces s'étendent bien au delà des bornes assignées à la première occupation. Des vingt-cinq millions d'acres qu'elles renferment, près de quatre millions étaient en culture à la fin de 1835.

Il eût été facile et convenable de leur assigner des noms originaux, ou du moins de ne pas se permettre les répétitions avec autant de prodigalité. La nomenclature est la partie faible de la géographie moderne, et l'abus des noms empruntés aux personnages, aux provinces et aux cités de la

mère patrie a été poussé plus loin encore, toute proportion gardée, par les Anglais que par les autres peuples. La science d'un Malte-Brun, d'un Eyriès ou d'un Balbi, s'égarerait elle-même à travers ce dédale de plaines, de pics, de rivières du Roi-Georges; de golfes, d'anses, de vallées de la Reine-Charlotte; de villes et de monts Pitt; de baies et d'îles de Norfolk. Les bizarreries les plus ridicules et l'érudition la plus déplacée se présentent à côté de ces répétitions, reproduites sur tous les points du globe où l'Angleterre a promené son envahissante domination. Le voyageur peut rencontrer, grâce à elle, le Styx dans la Transylvanie, le village de Crécy dans le comté de Cornouailles, le Jourdain et la Clyde baignant les murs de Bagdad, le pic de Ténériffe près de Jérusalem et du Rubicon, la Tamise, petite rivière de l'Abyssinie, et le Nil, humble ruisseau coulant au pied du Ben-Lomond. Il est temps de mettre un terme à ce ridicule constaté seulement par un petit nombre de relations. On peut encore, en conservant plusieurs dénominations déjà trop généralement connues, former une nomenclature nouvelle; l'Angleterre doit saisir cette occasion de rendre à tous ses grands hommes un hommage, concentré jusqu'ici sur quelques têtes politiques, et l'idiome des sauvages complétera facilement, avec les noms des plus illustres découvreurs nationaux et étrangers, le vocabulaire où devront puiser les nouveaux nomenclateurs. Les noms indigènes de Paramatta, de Murrumbidgie, de Walandilly et de Waragumba, admis sur toutes les cartes, valent mieux que tous les emprunts faits à la statistique des trois Royaumes-Unis, et aux souvenirs de la fable et de l'histoire ancienne et moderne. Déjà une chaîne de collines, le Huon, est consacrée à la mémoire du navigateur français Huon de Kermadec. Bougainville et Freycinet ont aussi l'un un cap, l'autre une péninsule.

Une capitale où près de neuf mille habitants occupent quinze cents maisons, presque toutes construites en pierres

de taille; plusieurs villes dont les progrès sont moins rapides; Paramatta, qui compte huit mille habitants, Windsor, Newcastle, Bathurst, et d'autres cités naissantes (1), telles que Liverpool, Campbell-Town, Wilberforce (2), Pitt, Castlereagh et Richmond, dont les limites s'étendent chaque jour, renferment une population heureuse. L'aisance a pénétré dans toutes les classes, et la colonie n'est, sous aucun rapport, étrangère au luxe des nations les plus favorisées de l'ancien monde.

Déjà Sydney, qui dépend de l'autorité religieuse de l'évêque de Calcutta, renferme, sous une égale protection, deux paroisses anglicanes, une église presbytérienne et deux chapelles catholique et méthodiste; une église catholique avait été commencée sur un vaste plan : mais la population d'origine irlandaise n'est pas celle qui fait fortune; les ressources ont manqué, et les travaux sont restés longtemps interrompus.

Des missionnaires de l'Église établie et des missionnaires wesleyens avaient entrepris la prédication parmi les peuplades indigènes. Cette œuvre a été bientôt abandonnée, faute de fonds et de confiance dans le succès. A la fin de 1830, les écoles ouvertes par les missions pour la population d'origine anglaise recevaient plus de mille enfants.

De nombreuses associations de bienfaisance ont institué et doté des établissements d'utilité publique. On doit distinguer surtout une maison de refuge, une école de jeunes servantes et un dispensaire qui fournit gratuitement des consultations et des médicaments. Des sociétés savantes, fondées à Sydney, à Hobart-Town et à Bathurst, veillent à la conser-

(1) *Embryo city*, ville Embryon; terme de Wentworth en parlant de Liverpool.

(2) Il y a quelque chose de bizarre dans cet hommage rendu au nom de l'un des orateurs du parlement britannique les plus opposés au système des colonies pénales.

vation de la vaccine, deux fois perdue depuis la fondation de la colonie; perfectionnent la culture des champs et des jardins; entretiennent des relations avec les savants et les établissements publics de l'Europe, et discutent avec un peu trop de chaleur peut-être la question de prééminence entre la Nouvelle-Galles et la terre de Van-Diémen. Déjà des publications et des projets utiles recommandent ces académies naissantes, et l'Australie doit la renommée acquise enfin à l'observatoire de Paramatta, à l'administration du général Brisbane. Les noms de ses directeurs, les astronomes Rumker et Dunlop, ont justement retenti en Europe, et la cinquième partie du monde commence enfin à pouvoir offrir une littérature indigène. Au nombre de ses historiens elle compte un de ses fils, Wentworth, auteur de la *Statistique* des établissements anglais de la Nouvelle-Galles et de la terre de Van-Diémen, ouvrage consacré en Angleterre par trois éditions. Les presses coloniales ont produit deux traités fort répandus sur la culture de la vigne et l'éducation des troupeaux; le révérend Threlkweld a publié une traduction de l'Évangile selon saint Luc, dans la langue des indigènes, premier et peut-être unique monument d'un idiome qui ne saurait longtemps tarder à disparaître.

Le missionnaire Yate faisait imprimer à la fois à Sydney, à cinq cent cinquante exemplaires, dans la langue de la Nouvelle-Zélande, les trois premiers chapitres de la Genèse, les huit premiers de l'Évangile selon saint Mathieu, les quatre premiers de l'Évangile selon saint Jean, les six premiers de l'Épître selon saint Paul aux Corinthiens, un peu de liturgie et de catéchisme, et dix-neuf hymnes. Les Néo-Zélandais paraissaient disposés à acheter ces petits livres.

D'autres écrits sont annoncés à la curiosité publique, et l'on discute dans les salons le mérite des poésies nationales du jeune Tompson et du vénérable Michael Robinson.

Bientôt chaque ville possédera sa bibliothèque, formée par souscription; et déjà la Nouvelle-Galles voit paraître cinq

journaux, dont le plus ancien existe depuis plus d'un quart de siècle; tandis que, il y a cinquante ans, l'Écosse tout entière n'en publiait pas un seul : le journal officiel, la *Gazette de Sydney*, éditée par Ralph Mansfield; l'*Australian*, feuille politique et littéraire; le *Monitor*, par Smith Hall, et le *Sydney-Herald*, publié par une société, sont distribués à de nombreux lecteurs, et forment, surtout par le nombre des annonces, de lucratives propriétés. La terre de Van-Diémen possédait deux journaux, il y a déjà plusieurs années. Si le gouvernement anglais paraît trop souvent justifier le reproche de vouloir restreindre les progrès de ses colonies australiennes, il faut reconnaître qu'il n'a point adopté cette politique étroite de l'Espagne, qui prohibait avec tant d'activité l'introduction de la littérature et des arts de l'Europe dans ses vastes domaines du nouveau monde.

Toutes les fêtes, tous les goûts de la vieille Angleterre se sont naturalisés dans l'Australie. Les bals par souscription, les routs et les soirées d'enfants réunissent l'élite de la colonie; une salle de spectacle s'est élevée comme par enchantement, et, s'il faut en croire le voyageur Cunningham, depuis longtemps le besoin de cet édifice se faisait vivement sentir. Des promenades publiques sont plantées avec goût, des courses de chevaux attirent des foules de parieurs, et des sociétés de chasseurs ont leurs règlements et leurs uniformes : chacun d'eux doit entretenir un nombre déterminé de chiens. Mais déjà le kangouroo, l'ému et le chien sauvage ne suffisent plus à ces fils de l'Angleterre : l'Anglais veut retrouver sa patrie sur tous les points du globe, et des souscriptions ont été ouvertes pour acclimater le daim et le lièvre, le faisan et la perdrix.

Heureuse cette société, si, se renfermant dans le cercle que lui trace la Providence, elle jouissait en paix de tous ses dons! Mais des prétentions puériles, envenimées par la presse périodique, l'agitent et la désunissent. Les émigrés volontaires veulent former exclusivement l'aristocratie coloniale; tandis

que les riches émancipés les regardent comme des usurpateurs de leurs droits, et, tout en prêchant l'oubli du passé, ne se montrent pas moins exclusifs que leurs rivaux. Des catégories arbitrairement déterminées, des dénominations injurieuses, un esprit d'inquisition porté au plus grand excès, divisent des hommes que la communauté d'intérêts devrait unir. De là sont nées toutes les plaintes qui ont amené l'enquête du commissaire Bigge; de là sortiront tous les obstacles qui ralentiront dans l'Australie le progrès des institutions civiles: les coteries sont plus aveugles peut-être encore que les partis.

Un jour sans doute, l'éducation, si généreusement répandue jusque dans les moindres hameaux, amoindrira ces funestes effets. Sur aucun point du globe de semblables soins ne sont donnés à l'instruction primaire. Le gouverneur Macquarie avait alloué aux écoles publiques la huitième partie du revenu colonial. Cette proportion a dû changer d'après l'accroissement des ressources, plus rapide que celui des besoins; mais aujourd'hui encore, des droits spéciaux sont affectés à l'enseignement : dans chaque village naissant, un édifice et un terrain défriché sont destinés à un instituteur soldé par l'État, et qui ne doit recevoir de rétribution scolaire que suivant les facultés des parents de ses élèves. Dans la plupart des districts, des écoles du dimanche sont offertes à tous les âges; un établissement semblable a été séparément ouvert pour les jeunes *convicts;* et à tous ces moyens d'instruction noblement prodigués par le gouvernement, viennent encore se joindre les souscriptions volontaires et l'action des missionnaires de la société Wesleyenne.

L'autorité a sagement senti que, si l'instruction primaire est une dette de la société envers tous ses membres, l'éducation libérale, qui crée tant d'existences hostiles et inutiles, n'a droit qu'à des encouragements et à une juste liberté. Plusieurs établissements particuliers, dirigés presque

tous par des membres du clergé, sont ouverts sur divers points à la jeunesse opulente, et formés en général sur le modèle des colléges écossais. Les arts d'agrément ne sont point négligés; l'escrime et la musique sont enseignés par des maîtres habiles, et les talents de M. Giraud, professeur de danse française, sont célèbres dans toute la colonie. Les maisons consacrées à l'éducation des jeunes demoiselles passent pour moins bien tenues.

CHAPITRE XXXI

1822-1831. — ADMINISTRATION

Ce n'est point dans une colonie pénale que l'utilité d'une police de surveillance peut être révoquée en doute ; mais son institution à Sydney, c'est un fait bien digne de remarque, eut, sinon pour cause absolue, au moins pour motif stimulant, la demande expresse des premiers *convicts*. Si jamais l'abus d'une extrême civilisation entraîne les habitants de l'Australie à reproduire à leur tour les déclamations rebattues dont retentissent aujourd'hui la France et l'Angleterre, l'autorité de leurs aïeux pourra leur être opposée sans réplique facile.

La police est généralement bien faite à Sydney. Le vol à main armée est presque sans exemple, et la justice n'a le plus souvent à connaître que de délits d'un caractère peu grave. Il est très-rare que les planteurs soient volés par les *convicts* attachés à leur service, et sur la conduite desquels ils doivent présenter annuellement un rapport. Certains d'être les premiers soupçonnés, et de ne point trouver d'indulgence chez leurs juges, ces hommes veillent continuellement sur eux-mêmes, et ne cèdent guère qu'à la tentation des liqueurs spiritueuses.

Depuis quelques années, on a pu diminuer le nombre des constables. Ce sont surtout les projets d'évasion des *convicts* qui réclament la surveillance de la police; les Irlandais n'ont pas encore complétement reconnu l'impossibilité de se rendre par terre à la Chine ou à Timor. Ils ont tous accepté le récit du *Courrier* d'Hobart-Town, qui racontait sérieusement, en 1830, la découverte d'un temple d'origine hindoue, faite par le docteur Henderson dans l'intérieur de la Nouvelle-Galles.

Quelques-uns même espèrent toujours arriver aux montagnes du Connaught, en suivant les montagnes Bleues; mais l'organisation faite par le général Darling d'une *police noire,* composée d'indigènes vêtus et nourris aux frais de l'État, diminue chaque jour les tentatives de ces malheureux. En vain des déserteurs ou des criminels fugitifs épuisent toutes les ressources de la ruse, pour mettre en défaut l'instinct des Australiens; en vain ils mêlent leurs traces, embrasent les grandes herbes et traversent les rivières à la nage : toujours l'adresse de la civilisation est vaincue par la sagacité de l'état de nature; toujours des indices imperceptibles à l'œil d'un Européen trahissent le passage des blancs, et la *police noire* les ramène morts ou vifs à Sydney : les *convicts* repris sont envoyés à des compagnies de discipline très-sévèrement commandées. Mais ce sont bien plus encore les tentatives d'évasions par mer qui appellent la sollicitude de l'autorité. Jamais on n'aurait dû déporter de matelots à la Nouvelle-Galles, et trop longtemps on a permis aux baleiniers de compléter leurs équipages par des *convicts.* C'était former des pirates. Plus d'une fois des navires et des chaloupes ont été enlevés par surprise dans la rade même du port Jackson; plusieurs ont été repris, la plupart ont dû périr; quelquefois un succès entier a couronné l'audace de ces nouveaux flibustiers. Le plus souvent ils côtoient les rivages du continent jusqu'au point le plus rapproché des colonies hollandaises, et chaque nuit leurs embarcations sont tirées à terre : de plus difficiles entreprises ont complétement réussi. Un éta-

blissement a été formé par des *convicts* dans l'Amérique du Sud, un autre aux îles Sandwich. Mais les évasions isolées sont bien plus fréquentes, et peu de navires s'éloignent de la Nouvelle-Galles sans enlever quelque déporté. Les baleiniers et les bâtiments du commerce étranger acquièrent ainsi des matelots presque sans augmentation de frais; souvent aussi la connivence de l'équipage et le consentement tacite du capitaine autorisent des tentatives, désavouées en cas de découverte. Mais, quelle que soit la surveillance du gouvernement et même la bonne foi des marins, on voit encore des *convicts* évadés arriver au cap de Bonne-Espérance, et jusqu'en Europe, cachés à fond de cale et vivant aux dépens des provisions du navire, à l'insu de tout l'équipage.

L'insuffisance des forces militaires a toujours laissé la colonie à la merci des *convicts,* et l'on ne saurait comprendre comment il ne s'est point élevé dans leurs rangs un chef audacieux. Aujourd'hui même, que la garnison se trouve doublée, et que l'accroissement de la population libre permettrait, en cas de soulèvement, de réunir une sorte d'*yeomanry* nombreuse, toute inquiétude d'un coup de main hardi n'est pas encore entièrement dissipée. Aucune fortification imposante ne tient en bride les fauteurs de révoltes; trois batteries seulement défendent la rade du port Jackson, et la colonie a en vain demandé deux petits sloops pour croiser sur les côtes, et empêcher l'enlèvement des chaloupes et des navires légers. Les forces militaires de la Grande-Bretagne dans l'Australie se composent de détachements pris dans trois régiments, et d'un bataillon de vétérans. Ces forces atteignent bien près d'un effectif de deux mille hommes. Une moitié de ces soldats forme une sorte de gendarmerie à cheval. Les vétérans sont divisés, sur toute la surface de la colonie, par brigades de cinq ou six hommes, dont chacun reçoit du gouvernement une concession de terre et une vache.

L'état judiciaire de la colonie, objet de longues attaques

et de vives récriminations, a reçu dans les dernières années de nombreux perfectionnements. A bien peu d'exceptions près, les lois de l'Angleterre sont en vigueur dans l'Australie. Des tribunaux correctionnels, des tribunaux civils, une cour suprême de la Nouvelle-Galles du Sud, réunissant toutes les attributions des tribunaux de la métropole, désignés sous les titres de bancs du roi, cours ordinaires, échiquier et chancellerie, avec juridiction ecclésiastique, et l'institution du jury, qui peut prononcer en matière civile, garantissent une prompte justice; mais, pour remédier aux dangers que, dans la situation actuelle de la société, pourrait entraîner le jury, sa compétence n'est jamais admise que du consentement des deux parties : si l'une d'elles le refuse, la cause est portée devant un juge et deux assesseurs. Les magistrats de la colonie ont les mêmes attributions que ceux de l'Angleterre à l'égard des hommes libres, et des attributions plus étendues envers l'autre classe. L'ivrognerie, la désobéissance, la paresse sont classées au nombre des délits, comme la désertion, le recel, l'insulte, l'insubordination; tous les désordres enfin peuvent être atteints, sous quelques noms qu'ils se cachent. Toute condamnation doit être portée à la connaissance du gouverneur, qui doit en adresser un rapport à Londres dans le délai de six mois. Sur la plainte d'un colon, les juges de paix sont compétents pour condamner les *convicts* à dix ou quinze jours de *tread mill,* moulin à marches, et leur faire infliger de cinquante à cent coups de fouet, de sept à vingt et un jours de réclusion solitaire au pain et à l'eau, et de trois à six mois de travaux publics.

Suivant la gravité des circonstances, le *convict* relaps peut être condamné, soit à trois ans de plus de sa première peine, soit à un envoi limité dans un établissement pénal, soit même aux travaux perpétuels dans les mines de charbon : cette dernière condamnation est extrêmement redoutée. La peine de la réclusion est quelquefois prononcée, mais seulement contre des femmes; on les réunit alors à Paramatta, dans une maison où d'autres femmes, qui n'ont pas trouvé d'em-

ploi en débarquant, sont occupées avec elles à la confection de draps grossiers.

Aux cours suprêmes de la Nouvelle-Galles et de la terre de Van-Diémen appartient la répression de la piraterie et de tous les délits commis sur mer ou à la Nouvelle-Zélande, et en tout autre lieu des océans Indien et Pacifique.

La justice d'Hobart-Town comptait déjà une cause célèbre qui tient une grande place dans la relation du voyage du capitaine Dillon, et qui faillit empêcher, éloigner du moins la découverte du sort de la Pérouse. De graves accusations portées par le hardi navigateur contre la magistrature de la terre de Van-Diémen, ont eu un long retentissement.

Cependant, depuis l'année 1824, les colonies australiennes ont cessé d'être administrées sous le régime du bon plaisir. De nombreuses plaintes, motivées plutôt sur la crainte de l'avenir que sur les abus du présent, avaient été adressées au cabinet de Saint-James, et vingt-quatre colons, dont la fortune s'élevait ensemble à un capital de neuf cent cinquante mille livres sterlings, s'étaient réunis pour demander l'institution d'une assemblée coloniale; mais le gouvernement jugea que l'Australie n'était pas mûre encore pour un semblable système, et créa seulement pour quatre ans un conseil législatif. Ce conseil dut être composé de cinq membres au moins, de sept au plus, à la nomination du roi; et le gouverneur reçut le pouvoir de les remplacer, sauf approbation de la couronne, dans le cas de décès, de démission, d'absence ou d'incapacité notoire. Toutes les mesures de bon ordre et de sûreté devaient être soumises à ce conseil; mais au gouverneur seul appartenait l'initiative.

Ce système a subi, en 1829, un changement remarquable. Aujourd'hui, le conseil législatif, ou, s'il faut en croire quelques feuilles publiques, l'assemblée coloniale se compose de quinze membres : le gouverneur, le premier juge, l'archidiacre, le secrétaire colonial, l'avocat général, le collecteur des douanes, l'auditeur général des comptes, un officier supérieur, six habitants notables et un capitaine de marine.

Cette organisation nouvelle a peut-être fait taire une partie des plaintes qui avaient accueilli l'évidente amélioration introduite en 1824. A cette époque, Sydney renfermait déjà de nombreux frondeurs des actes du gouvernement. Dans son enceinte fermentaient quelques-unes de ces têtes ardentes qui, tout entières à la générosité et à la fougue de leurs inspirations, ne sauraient attendre la marche des siècles, et ne tiennent aucun compte des progrès obtenus, tant qu'il reste quelques progrès réels ou imaginaires à obtenir. Trente-cinq années à peine séparaient l'époque où un désert avait reçu ses premiers habitants européens, de celle où leurs fils agitaient les questions sociales les plus compliquées ; et déjà, au milieu de tous les miracles d'une civilisation improvisée, les jeunes publicistes de cette nation à peine connue de l'ancien monde, pour la plupart, comme chez tous les peuples, avocats sans procès et médecins sans malades, se plaignaient amèrement du vice des institutions et de la lenteur du mouvement progressif. On les voyait accuser avec chaleur l'arbitraire de l'autorité, les entraves opposées au commerce d'exportation, la surveillance intérieure des distilleries, et les obstacles apportés par la compagnie des Indes à l'écoulement des produits coloniaux dans les contrées de l'Orient. Les uns demandaient une réforme judiciaire, ou la réduction des dépenses ; les autres, des franchises électorales et la liberté illimitée de la presse ; quelques-uns calculaient l'époque probable où l'Australie s'affranchirait, comme les États-Unis de l'Amérique ; et, de leur côté, les colons de Van-Diémen exhalaient de semblables griefs contre la métropole des colonies australiennes, en se livrant à de semblables espérances.

Au milieu de cette agitation de quelques esprits, des travaux d'utilité publique se poursuivent presque inaperçus, quoiqu'un grand nombre d'entreprises aient été abandonnées par une sévère et peut-être impolitique économie. Des routes larges, sûres et bien entretenues, et des ponts habilement construits, favorisent la circulation. Partout les marchés

sont accessibles, et un service régulier de postes, établi entre toutes les villes, s'étend aux moindres habitations, où les dépêches sont portées par des courriers à cheval, tandis que des entreprises de voitures publiques, partant à heure fixe, atteignent un étonnant degré de prospérité.

CHAPITRE XXXII

1822-1831. — COMMERCE

Le système financier d'une nation aussi nouvelle ne saurait être bien compliqué. L'Australie a profité de l'expérience de l'ancien monde, et, dès les premières années, les impôts nécessaires ont été assis sur la base de la consommation, la moins sujette à erreur. Le revenu public se compose de droits sur les marchés, les distilleries et le tabac, de licences pour la vente des liqueurs spiritueuses, d'une taxe de cinq pour cent sur le commerce d'importation, d'un droit sur la cession des terrains mis en valeur par les compagnies de défrichements, et du produit des barrières de péage. Ces ressources dépassent les besoins de la colonie et permettent même de grandes améliorations. Il est interdit au gouverneur et au conseil d'établir aucun impôt, à l'exception des charges locales.

Le succès des banques rivales, où sont intéressés les principaux commerçants, a dépassé toutes les espérances. Dès 1825, l'escompte s'est abaissé à huit pour cent. L'année suivante, le conseil a défendu de mettre en circulation des billets au-dessous de vingt shellings. Les transactions sont devenues de jour en jour plus faciles à Hobart-Town et à Sydney;

l'exactitude des paiements, le taux convenable des intérêts ont affermi le crédit public, et cette prospérité de finances a permis d'appliquer presque exclusivement toutes les valeurs numéraires au commerce extérieur. Déjà l'on voit coter non sans faveur, à la Bourse de Londres, les actions des compagnies australiennes.

Une très-grande partie de la monnaie courante de la colonie se compose de dollars espagnols, venus pour la plupart de l'Inde et de la Chine. Après les avoir émis avec une valeur de convention, le gouvernement, à l'exemple de quelques commerçants, n'a plus voulu les recevoir que pour leur valeur intrinsèque de quatre shellings deux deniers; de cette mauvaise foi, dont le Trésor public a tiré peu de profit, est résulté beaucoup de confusion et de mécontentement. Enfin un cours s'est établi entre la livre sterling et le dollar, avec perte de quatorze pour cent sur la valeur nominale. Le numéraire importé dans l'Australie pourrait suffire à tous les besoins, si le thé et le sucre, dont la consommation est considérable, ne se payaient pas exclusivement en dollars. C'est une plaie vive dont souffrira longtemps la chose publique, et qui entraîne à sa suite, avec l'exagération des intérêts hypothécaires, le fléau de l'usure dévorant les planteurs sans fortune. Transporter de l'argent monnayé dans les colonies australiennes serait aujourd'hui la plus heureuse de toutes les spéculations.

Déjà plusieurs maisons de commerce de Londres ont établi des correspondances avec l'Australie et entretiennent des agents à Sydney. Des marchands de modes et de nouveautés ont fait de rapides fortunes. Mais aujourd'hui la concurrence est devenue si forte, qu'un semblable succès ne peut plus s'obtenir dans le court espace de six années.

Une activité toujours croissante règne dans le mouvement du port Jackson. L'Angleterre y importe, sur de nombreux navires, pour une valeur annuelle de plus de quatre cent mille livres sterlings, ses étoffes de coton, de laine et de fil, de l'argenterie et des porcelaines, des objets d'enharnache-

ment, des liqueurs spiritueuses, des épices, du savon, du beurre même et du fromage, et une foule de ces produits manufacturés que l'Europe est en possession de fournir au monde entier, mais dont les envois ne sont pas toujours calculés d'après les besoins réels de la consommation. L'Inde et surtout le port de Calcutta concourent à ce commerce. Les États-Unis américains et Valparaiso entretiennent aussi des relations fréquentes avec les côtes de l'Australie; la France n'y est représentée que par ses navires de découverte, et les noms des Freycinet, des Duperrey, des Bougainville et des d'Urville sont devenus, comme celui de la Pérouse, inséparables des annales de la cinquième partie du monde.

Plus d'un publiciste anglais a remarqué avec amertume que, pour tous les détails scientifiques concernant l'Australie, c'est en France, bien plus qu'en Angleterre, qu'il faut aller chercher des autorités.

Le cap de Bonne-Espérance envoie ses vins à Sydney, le Brésil ses produits indigènes, la Chine ses nankins, ses soieries, son thé et sa vaisselle de terre; les îles de la mer du Sud, enfin, et la Nouvelle-Zélande, le bois de sandal, la nacre, des salaisons, l'arrow-root et le *phormium tenax*, des planches et du bois de mâture.

Des maisons de Sydney ont établi des comptoirs à Houkianga, sur la côte ouest de la Nouvelle-Zélande, pour y faire construire de petites goëlettes, et recueillir les produits abondants de cette terre féconde. Cette entreprise a complétement réussi. Mais tout le commerce australien est entravé par les prétentions de la compagnie des Indes. Souvent des vaisseaux de guerre arrêtent les navires coloniaux, quelquefois même ceux qu'a frétés le gouverneur, et les amènent en jugement à Calcutta, pour infraction aux priviléges de la compagnie. La contrebande des liqueurs spiritueuses, protégée par l'opinion publique, produit toujours au commerce américain des bénéfices considérables. Botany-Bay et Broken-Bay sont les théâtres les plus ordinaires des débarquements frauduleux; et cette violation des lois est surtout encouragée

par l'expérience des planteurs, qui obtiennent toujours des *convicts* beaucoup plus de travail par des distributions de rhum ou d'eau-de-vie que par l'augmentation du salaire.

La plupart des découvertes et des perfectionnements modernes qui ont donné tant d'essor à l'industrie européenne, sont déjà naturalisés dans les colonies australiennes. Depuis quelques années, plusieurs moulins sont mus par la vapeur, et la construction des navires commence à faire des progrès; mais il a fallu vaincre des préjugés obstinés en faveur des chênes de l'Europe contre les arbres de l'Australie. Des échantillons choisis sans discernement, examinés avec prévention, avaient répandu de fausses idées parmi les constructeurs anglais; enfin la vérité s'est fait jour, et maintenant l'exportation des bois de mâture et de construction devient, pour Sydney, une nouvelle source de richesses, quoique le bois de teck ait toujours la préférence dans les chantiers de l'Angleterre.

CHAPITRE XXXIII

1822-1831. — PROGRÈS AGRICOLES

L'agriculture et l'éducation des troupeaux ont acquis, dans les colonies australiennes, un développement inespéré. Quelque défaut de connaissances premières, quelque incurie même que l'on puisse reprocher à un trop grand nombre de colons, les progrès obtenus sont si rapides, que l'exemple d'aucun peuple ne peut être opposé à celui d'une nation de condamnés. Aujourd'hui nulle des colonies anglaises ne saurait entrer en comparaison avec la Nouvelle-Galles et la terre de Diémen, pour l'intelligence et l'activité des planteurs.

Déjà le prix des terres est plus élevé dans l'Australie que dans le Haut-Canada. La mesure adoptée est l'acre d'Angleterre. Le défaut de rivières navigables doit maintenir l'élévation de cette valeur sur tout le littoral, et surtout aux bords de la rivière Hunter, considérés comme le jardin et le grenier de la colonie ; elle eût été plus grande encore, si les premiers planteurs, hommes pour la plupart peu propres à la vie agricole, ne s'étaient pas laissé facilement séduire par la vue de l'or dans un temps où les capitalistes étaient plus rares. Dans les villes, et surtout à Sydney, on a vu,

comme dans les cités commerçantes et populeuses de la vieille Europe, d'énormes sacrifices payés à la convenance d'un emplacement. On cite une seule acre vendue à Sydney mille livres sterlings, à une époque où, par une coïncidence bizarre, le prix des terrains était également exagéré par des spéculateurs à Paris et à Tiflis. Dans l'intérieur des terres, la valeur vénale ne s'élève guère au-dessus du prix des défrichements; cependant, au delà des montagnes Bleues, de vastes établissements agricoles, fondés sur des terrains plus fertiles, doivent bientôt démentir cette règle. Le littoral l'emporte, il est vrai, sur cette partie du continent par un climat plus chaud, sans être moins salubre, et par l'inappréciable don de pouvoir cultiver auprès des végétaux de l'Europe tous ceux des tropiques, que n'admet point un sol élevé de deux mille pieds au-dessus du niveau de la mer; mais les contrées de l'intérieur offrent aussi d'importantes compensations. Plus tard, quand la population aura pris l'accroissement nécessaire, les sites enchanteurs des environs de Bathurst attireront des propriétaires opulents dans des jardins naturels, que le goût le plus pur n'aurait pas su créer, et dans des déserts où, au milieu de toutes les apparences de la culture et de l'art, l'habitation de l'homme semble seule manquer. D'autres avantages plus réels, la présence bien constatée de deux grandes rivières, plusieurs découvertes de passages faciles, et les progrès de l'industrie, assurent un brillant avenir à cette immense partie des possessions anglaises, lorsque la consommation se trouvera en rapport plus exact avec la production. L'Australie ne demande plus des lois ni de l'or; elle ne demande plus les tributs naturels des autres contrées : il lui faut des hommes: que les hommes se laissent attirer par l'aspect de ses avantages!

Pour obtenir une concession de six cent quarante acres, un émigré doit justifier d'un capital de cinq cents livres sterlings, et proportionnellement un planteur peut obtenir jusqu'à deux mille cinq cent soixante acres, en contractant l'obligation de se charger d'un *convict* par chaque centaine

d'acres. Et encore, dans les derniers temps, la main-d'œuvre agricole est-elle devenue si rare, que le gouvernement, établissant un tarif au profit du trésor public, n'a pas toujours pu suffire aux demandes des planteurs, qui consentaient à payer à l'État trois shellings par semaine et par tête d'ouvrier quelconque.

Toute concession antérieure à 1826 ne doit payer, après une jouissance de sept années, qu'une redevance de peu de valeur.

Cette redevance est rachetable au denier vingt; ainsi, il a été calculé qu'en moyenne, après sept années de jouissance, on peut devenir propriétaire incommutable de deux mille cinq cent soixante acres, au prix fixe de six cent quarante livres sterlings deux shellings, ou par une rente de trente-deux livres sterlings au même capital. Les concessionnaires réclament vivement le droit de s'acquitter en nature.

Il n'est pas étonnant que, dans une contrée où l'espace ne manque à personne, et où l'intérieur des terres méritera longtemps le nom de *terra australis incognita*, l'art des assolements soit encore dans son enfance, et que de vastes terrains, heureusement situés près de Sydney, de Paramatta et de Liverpool, soient quelquefois laissés en friche par des colons qui accusent la stérilité du sol, au lieu de reconnaître leur incurie. D'autres perfectionnements se font encore désirer; l'accroissement de la population et l'exemple de quelques grandes fortunes territoriales ne tarderont pas à les amener. Déjà des planteurs intelligents possèdent presque seuls les meilleurs terrains sur les bords de l'Hawkesbury et du Népéan, et sur les coteaux, bien plus fertiles que les vallées, quand elles ne sont point formées par des alluvions. Mais le plus grand obstacle à une entière prospérité agricole provient moins encore du défaut de débouchés, qui commence à se faire sentir, que du prix trop élevé de la main-d'œuvre, Chaque *convict*, assujetti à un travail modéré de neuf heures par jour, reçoit annuellement dix livres sterlings pour son entretien, et par semaine onze livres de pain

ou un quart de boisseau de blé, sept livres de bœuf ou quatre livres de porc salé, une livre de sucre, deux onces de thé et deux onces de tabac. Toute augmentation de travail donne lieu à un salaire particulier. Cette disproportion entre la valeur des produits agricoles et le prix de la main-d'œuvre cause beaucoup de découragement. On l'attribue, non sans quelque raison, au vice favori des *convicts :* ces malheureux calculent leurs besoins, non d'après la valeur des objets de première nécessité, mais d'après celle des liqueurs spiritueuses, dont la consommation n'est égale, toute proportion gardée, en aucun autre lieu du monde, et dont la cherté est excessive dans l'intérieur des terres. Une institution du général Brisbane avait paru atténuer en partie les résultats fâcheux d'un tel état de choses. Trouvant dans les prisons, au moment de son arrivée, un nombre considérable de *convicts* incorrigibles restés à la charge de la colonie, parce que nul planteur n'osait les employer, il en forma, sous le nom de *clearing-gangs* (1), des compagnies de défricheurs, travaillant sous des chefs, et soumis à la plus sévère discipline. Sans aucun contact avec ces hommes, chaque colon pouvait faire entreprendre des défrichements à un prix arrêté d'avance avec l'autorité.

Les *clearing-gangs* ont été rappelés à l'arrivée du général Darling.

Une triste expérience a prouvé une fois qu'au milieu d'une population de quarante mille âmes, qui ne doit point ignorer ses ressources réelles, il est encore possible, par de fausses mesures d'une part et de honteuses spéculations de l'autre, d'amener une disette factice, et à sa suite une disette véritable. Jusqu'en 1822, les approvisionnements de grains nécessaires au gouvernement s'étaient faits avec la plus grande

(1) C'est en partie à cette institution, selon M. Huerne de Pommeuse (*des Colonies agricoles*, p. 707), que la colonie a dû une nouvelle prospérité. Il y a dans cette remarque une exagération excessive des effets d'une institution utile, mais temporaire.

publicité; l'époque où les magasins de l'État devaient se remplir était officiellement annoncée, et nul planteur ne se voyait admis à fournir plus de cent boisseaux, au prix fixe de dix shellings, sans avoir égard aux mercuriales. La récolte fut très-abondante, quoique en général l'acre de terre produise peu de blé, défaut de quantité réparé en partie par le poids et la qualité. Le prix courant descendit au-dessous de la valeur déterminée par le gouvernement lui-même, et un acte du 27 novembre 1822 proclama l'abolition du prix fixe, en annonçant qu'à l'avenir les fournitures seraient adjugées publiquement au rabais. Cette mesure fut accueillie avec défaveur, et la baisse du prix des grains persista de plus en plus jusqu'à la récolte de 1823, dont l'abondance fut telle, que le blé ne se vendait plus que quatre shellings le boisseau. Dans cette crise agricole, le gouvernement, par une parcimonie difficile à justifier, ne fit d'achats qu'à mesure de ses besoins, pour ne point amener une hausse en remplissant à la fois ses magasins. Cependant les planteurs, pour la plupart dépourvus de greniers, naturellement imprévoyants, et presque tous sous le poids de dettes qu'ils allaient se voir dans l'impossibilité d'acquitter, apportaient en foule au marché les produits de leurs récoltes; les magasins publics leur restant fermés, ils se voyaient forcés d'abandonner à vil prix leurs grains à des créanciers inquiets. La consommation devint énorme dans les campagnes; les plus pauvres planteurs renoncèrent à leur nourriture habituelle de maïs et de pommes de terre; les animaux domestiques eux-mêmes furent engraissés avec du blé, et, dans ce découragement général, un tiers du terrain ordinaire ne fut point ensemencé. Malgré tous ces avant-coureurs inquiétants, l'autorité demeura impassible; déjà des bruits de disette circulaient sourdement; les spéculateurs et les colons prévoyants formaient des approvisionnements considérables; enfin, au mois de juillet 1824, le prix du blé s'était relevé jusqu'à sept shellings onze deniers, au milieu de tous les symptômes d'une disette prochaine; au mois de septembre le boisseau

de blé valait treize shellings six deniers. Les magasins publics ne renfermaient plus de vivres que pour six jours, il fallut les remplir à des prix exorbitants, et le gouverneur fréta un navire pour rapporter des grains de Batavia : ainsi le résultat d'une abondance extraordinaire allait être l'introduction de grains étrangers.

La récolte fut médiocre; les manœuvres des accapareurs et le découragement des colons maintinrent l'exagération des prix, qui s'élevaient en juillet 1825 à plus de treize shellings. Il fallut deux ans de prudence et de bonnes récoltes pour rétablir l'équilibre.

Mais la culture des terres n'est qu'au second rang dans l'Australie : c'est surtout parmi les peuples pasteurs que doit être classée la population européenne des terres australes. Il n'est guère besoin d'expliquer que cette dénomination s'applique beaucoup moins à la naïveté des mœurs qu'à la nature des travaux.

Les pâturages de l'Australie fournissent, dans toutes les saisons, une égale nourriture, et permettent aux colons de ne point récolter de fourrages. Les plantes graminées particulières à ce climat forment des prairies naturelles de la meilleure qualité. Il est à désirer que des essais soient tentés pour les améliorer par la culture, et que leur principe nutritif soit comparé avec celui des herbages de l'Angleterre. Jusqu'à ce jour, on ne s'est point assez occupé d'en recueillir les semences, et la présence continuelle des troupeaux, diminuant la reproduction des plantes annuelles, a rendu nécessaire sur quelques points l'introduction des prairies artificielles; les divers fourrages anglais n'ont point également réussi. Le prix de location des pâturages réservés par l'État est de vingt shellings par acre.

La race des taureaux s'est remarquablement améliorée par l'introduction et le croisement des plus belles variétés anglaises; quoique l'expérience du ménagement de ces troupeaux ait trop souvent manqué à la plupart des planteurs, leur nombre dépasse tous les besoins de la colonie, qui,

malgré l'entière destruction des premiers troupeaux sauvages, doit, à une époque peu éloignée, offrir, pour l'inépuisable abondance des bêtes à corne, le même spectacle et le même abaissement de prix que Buenos-Ayres et Madagascar. On a déjà vu, en 1829, la fourniture des magasins publics adjugée pour un an à un denier 3/8 la livre de bœuf, et des navires s'en sont approvisionnés à un denier la livre. Mais ces traités avaient été conçus en grand par des planteurs voisins des montagnes Bleues; le prix commun n'était pas descendu, sur le marché de Sydney, au-dessous de trois deniers, pour le mouton comme pour le bœuf. C'était à peine le quart des prix de 1826, et rien n'indique une hausse prochaine.

L'éducation des chevaux offre aux planteurs intelligents des avantages bien plus certains. Un bon cheval n'est jamais vendu moins de quarante livres sterlings, et le prix des juments poulinières est plus élevé encore. Déjà les riches colons s'occupent du croisement des races; Sydney possède des étalons arabes dont la saillie se paie jusqu'à dix livres sterlings, et la mode toujours croissante des courses de chevaux amènera infailliblement des améliorations nouvelles.

Les troupeaux de bêtes à laine, singulièrement favorisés par le climat, sont devenus presque innombrables, et permettent cependant encore quelques spéculations avantageuses. On a vu un seul colon réaliser dans une seule année un bénéfice net de quatorze cents livres sterlings, sur les produits de toute nature de ses bergeries. L'introduction de quelques béliers des diverses races saxonnes et françaises a puissamment contribué, dans les dernières années, au perfectionnement des troupeaux.

Les laines, égales au moins à celles de la Saxe et de l'Espagne, forment encore, et formeront longtemps, la principale branche du commerce d'exportation. Dès l'année 1825, il en a été embarqué plus de cinq cent mille livres pour l'Angleterre; l'Indoustan et Java, dont les relations avec la Nouvelle-Galles s'étendent rapidement, tirent des haras de la colonie un grand nombre de chevaux. On a vu

de jeunes étalons payés deux cents guinées, et bien peu de navires expédiés pour l'Inde sortent de la baie, sans s'être chargés de plusieurs chevaux. Il est seulement à regretter que l'énormité des frais de relâche dans les ports de la Nouvelle-Galles éloigne de ses rivages un grand nombre de navigateurs.

L'institution des compagnies de la Nouvelle-Galles et de la terre de Van-Diémen a donné une vive impulsion à tous les progrès agricoles. Elles obtiennent du gouvernement des concessions de terrain qu'elles mettent en valeur, pour les livrer ensuite à bas prix, à des colons volontaires ou à des *convicts* libérés. Aucune taxe n'est versée au trésor de l'État avant l'entrée en jouissance, et alors même le tiers de la faible somme, perçue d'après les règles ordinaires des concessions, doit être consacré à des travaux d'utilité publique, tels que l'achèvement des routes ou la construction des ponts. Ces compagnies ont cependant beaucoup perdu de leur faveur auprès des colons, qui les accusent de monopole et de fausses promesses. C'est un procès bien difficile à juger de si loin. Les sociétés savantes de l'Australie, et même quelques sociétés anglaises, concourent avec succès au progrès de la colonie. Les primes offertes par la société d'agriculture de Sydney ont notablement diminué l'espèce du chien sauvage, ou *dingo,* seul animal carnivore de toute l'Australie, qui attaque les bêtes à laines. Des sociétés de Londres ont offert des prix pour l'introduction, dans la Nouvelle-Galles, d'une plante qui puisse remplacer le chanvre, et pour l'importation à Londres de vin récolté dans les colonies australiennes.

Le jardin Botanique de Sydney, habilement dirigé par le savant botaniste Frazer, a rendu à la colonie les services les plus signalés. Presque tous les végétaux utiles de l'Europe se sont facilement acclimatés sous le ciel pur de l'Australie; plusieurs même y ont acquis des qualités nouvelles, et à peine en a-t-on vu quelques-uns dégénérer. Les tributs offerts par les tropiques ont obtenu moins de succès. Cependant le

goyavier, l'ananas, le bananier et le cafier sont naturalisés dans la colonie, et la canne à sucre réussit vers le nord. La culture des orangers offre déjà des avantages réels; mais, en général, l'aspect de l'Australie confirme une observation morale depuis longtemps répétée. Une disposition innée porte l'homme expatrié à cultiver de préférence les végétaux qui lui rappellent la patrie; c'était ainsi qu'au milieu de tous les trésors de la nature, les conquérants de l'Amérique s'appliquaient surtout à acclimater les plantes qui leur rendaient le souvenir de l'Estramadure et de la Castille. Sans connaître cet exemple, les habitants européens de l'Australie se sont laissés guider par un pareil sentiment; on doit même les accuser d'avoir trop négligé, à peu d'exceptions près, les tributs offerts par le Brésil, le cap de Bonne-Espérance, l'Indoustan et les îles de la mer du Sud. Toutes les plantes céréales de l'Europe ont été introduites avec bonheur; le blé de Turquie seul ne réussit point à la terre de Van-Diémen; et telle est sur tous les points l'abondance de divers fruits, des pêches surtout, qu'il faut en consommer une partie dans les distilleries et pour la nourriture des animaux domestiques. Aux lieux mêmes de son origine, le pêcher n'offre point le spectacle d'une égale fécondité.

De nombreux essais doivent développer avant peu d'années de nouvelles richesses. Des ruches d'abeilles ont été apportées d'Angleterre par le capitaine Wallis. Peu de soins, il est vrai, sont donnés à ces intéressantes tribus; mais le climat a favorisé singulièrement leur multiplication : un grand nombre d'essaims se sont échappés dans les bois, et il est permis de croire que bientôt le miel et la cire des abeilles d'Europe, joints aux mêmes produits des essaims indigènes (1), pourront être recueillis avec assez d'abondance pour fournir un aliment de plus au commerce de l'Australie.

(1) L'abeille indigène, un peu plus longue et plus grêle que nos mouches communes, ne porte point d'aiguillon. Les naturels sont très-friands de son miel. (DAWSON.)

La culture du tabac, introduite par le major Goulburn, offre plus d'espoir aux spéculations actuelles : dans les premières années, le tabac s'était vendu, à Sydney, jusqu'à une guinée la livre; aujourd'hui la colonie compte trouver dans ce genre de culture une branche importante de son commerce d'exportation. Les sociétés savantes l'encouragent de tout leur appui; des prix ont été décernés aux planteurs les plus actifs, et l'on a répandu dans le public un exposé de la méthode suivie avec succès par un colon nommé Jonas Bradley. Une pétition pour l'admission du tabac de l'Australie dans les ports de l'Angleterre a été présentée au parlement.

La naturalisation de la vigne n'a point répondu d'abord aux espérances de la mère patrie, malgré les récompenses offertes par les sociétés savantes de Londres, et quoique l'attention publique soit souvent appelée sur cette culture par des tentatives réitérées; mais tant de points du littoral de la Nouvelle-Hollande restent encore inhabités, comme la presque totalité de l'intérieur des terres, qu'il est permis d'attendre le succès de l'avenir. Il paraît même que, dans les parties les plus méridionales des établissements anglais, le raisin peut échapper à une partie des influences funestes qui s'opposent à sa maturité dans les environs de Sydney, et naguère encore le projet avait été formé d'attirer dans la colonie des vignerons de Madère.

L'olivier, introduit à Sydney par le capitaine Mac-Arthur (1), commence à s'acclimater; et l'espérance d'une révolution nouvelle dans les relations commerciales se fonde sur la possibilité de la culture du thé dans les terrains élevés de l'Australie; une distance de neuf cents lieues ferait pencher la balance au détriment de la Chine.

L'exploitation des bois et des mines attend des encouragements : déjà cependant l'attention des spéculateurs commence

(1) De jeunes plants d'oliviers ont été envoyés du jardin des Plantes de Toulon à M. Mac-Arthur dans le voyage de l'*Astrolabe*.

à se tourner vers ces branches si importantes d'un commerce d'exportation, que chaque année voit acquérir un développement nouveau. Diverses espèces de bois, le cèdre surtout et le pin de Moreton-Bay, sont de plus en plus estimées, et la qualité presque incombustible de quelques autres doit bientôt les faire rechercher pour les constructions. Des gommes, des écorces tinctoriales, la manne, la résine et le vernis sont encore des richesses végétales trop peu connues.

Depuis longtemps des navires sont occupés à l'exportation du charbon de terre; cette exploitation ne s'est point ralentie et ne peut que s'étendre. Des mines incommensurables, situées presque sur les bords de la mer, appellent sur ces côtes les navires à vapeur. Le charbon de terre de l'Australie est quelque peu inférieur en qualité à celui de l'Angleterre; on le trouve moins compact et moins chargé de bitume; mais cette infériorité légère est compensée par l'abondance et le bas prix. Des mines de ce précieux combustible commencent à être mises en valeur au delà des montagnes Bleues, et le territoire de la colonie renferme dans son sein un grand nombre d'autres trésors dont l'industrie ne tardera pas à s'emparer. Aucune exploration suivie n'a eu lieu jusqu'à ce jour; cependant le hasard et les observations de quelques voyageurs ont déjà fait découvrir diverses variétés de marbre, le cuivre, le plomb, l'ardoise, la pierre de taille, l'arsenic, la chaux, le granit, la pierre meulière et la terre à porcelaine; quelques parcelles d'argent ont même été reconnues dans des échantillons de plomb; mais, après le charbon de terre, le fer est, sans contredit, le métal le plus abondant de l'Australie. Sans aucune recherche spéciale, on en a déjà découvert d'inépuisables mines sur les bords du golfe de Carpentarie, à la rivière des Cygnes, au port Macquarie et sur beaucoup d'autres points. Tant que le bas prix des fers manufacturés de la Grande-Bretagne pourra se soutenir à Sydney, il est peu probable que l'industrie consacre ses capitaux à l'exploitation des mines; mais au moins est-il constaté que la colonie possède en abondance les minéraux de

première nécessité, et d'immenses ressources lui sont garanties pour l'époque lointaine, mais inévitable, de la séparation. L'existence d'un volcan, nouvellement constatée, amènera sans doute de curieuses découvertes.

La pêche de la baleine et des phoques est, après le commerce des laines, la source la plus assurée des richesses coloniales; une compagnie s'est formée pour lui donner plus d'activité, et dans l'année 1826, l'on comptait déjà dix navires constamment employés à la poursuite des cétacées; il devient même urgent de promulguer quelques règlements, tant l'imprévoyance des matelots détruit de femelles et de jeunes phoques. La récolte du trépang est aussi très-productive; mais elle est presque exclusivement abandonnée aux Malais, que cette recherche attire sur les côtes de l'Australie; peut-être, quand les relations seront mieux établies et les forces européennes plus imposantes, la colonie voudra-t-elle entrer en partage. Déjà sans doute elle en eût élevé la prétention, si une politique bien entendue ne lui prescrivait quelques sacrifices, pour anéantir les relations des Malais avec les colonies hollandaises.

Cette prospérité dont le tableau vient d'être offert s'accroît si rapidement, que déjà le résultat du commerce d'exportation commence à balancer pour plus de moitié les importations de l'Angleterre. Mais il faut reconnaître aussi que l'énormité de la dépense d'une relâche dans les ports de l'Australie, la désertion fréquente d'une partie des équipages, et la difficulté de maintenir la discipline à bord, ont tenu en suspens bien des armements projetés.

CHAPITRE XXXIV

1822-1831. — COLONIES NAISSANTES

La colonie de la terre de Van-Diémen, qui, pour honorer la mémoire d'Abel Tasman, son découvreur, commence à figurer sur quelques cartes sous le nom de Tasmanie, n'est point restée étrangère aux progrès de la Nouvelle-Galles. Fondé quinze ans après Sydney, trop souvent oublié de la métropole, Hobart-Town a tiré parti de ses avantages particuliers, et s'est vu grandir sans connaître la plupart des désastres qui ont affligé la première colonie. Des côtes moins tristes que celles du continent, des bois plus épais, des rivières plus navigables, un sol plus fécond, un climat plus analogue encore à celui de la Grande-Bretagne, ont attiré un grand nombre de colons volontaires, qui, à seize mille milles de la terre natale, trouvaient dans cette position insulaire plus de quatorze millions d'acres de terre à cultiver.

Hobart-Town, ville de six mille habitants, heureusement située au pied d'un amphithéâtre de collines, abritée par le mont Wellington, et baignée par la vaste embouchure du Derwent, se distingue par une foule d'édifices publics et par les institutions les plus utiles d'une civilisation avancée. Dès les premiers temps, plusieurs sectes y ont élevé des temples.

On a vu, dès 1830, une quête, après une prédication de missionnaire, produire à elle seule cent six livres sterlings. Les ministres appartiennent pour la plupart à l'église établie.

Le peuple a des écoles gratuites aussi bien surveillées que généreusement dotées. Une maison d'orphelines; un collége fondé par souscription; un établissement correctionnel pour les femmes; des caisses de secours; un service régulier de postes; trois imprimeries; autant de journaux; une bibliothèque de prêt de livres; une société savante qui publie des mémoires; deux banques en bonne intelligence entre elles; de puissantes associations commerciales pour la pêche de la baleine; une compagnie de la terre de Van-Diémen entretenant des agents à Leith et à Sydney; plusieurs établissements industriels naissant presque à la fois : tanneries, brasseries, distilleries, fabriques de savon, de parchemin, de briques; grands et petits établissements, tout ressemble à une ville européenne.

Hobart-Town a encore une exposition permanente des produits coloniaux; un jardin d'acclimatation; deux clubs pour les courses de chevaux; une sorte de haras d'animaux reproducteurs choisis avec soin.

Peu de mois suffisent, dans cette prospérité toujours croissante, pour changer l'aspect d'Hobart-Town; chaque jour voit s'achever des édifices nouveaux et s'élever le prix des terrains voisins de la ville. Depuis plusieurs années, un service de paquebots entretient des communications régulières avec Sydney, qui tire beaucoup de grains de la terre de Van-Diémen. Deux autres villes, Launceston et Georges-Town, la première surtout, prennent un rapide développement sur les bords du Tamar, tandis que déjà le voyageur peut s'asseoir sous de grands arbres nés parmi des décombres, et recouvrant de leur vaste ombrage les ruines abandonnées de l'antique cité d'York-Town, fondée en 1804 par le colonel Paterson.

La marine coloniale se compose de trois bricks et de deux cutters; les forces militaires, d'environ mille hommes.

La division de l'île entière en deux comtés, Buckingham et Cornouailles, a fait place à onze districts, sans y comprendre les îles dépendantes et les stations pénales. Mais ces districts ne sont défrichés encore que dans une bien faible proportion.

La Tasmanie a eu longtemps à souffrir de sa dépendance de la Nouvelle-Galles. Il n'existait dans l'île tout entière qu'une seule cour de justice, instituée sous le nom de cour du lieutenant-gouverneur, et composée d'un magistrat et de deux habitants notables, nommés et révoqués par le gouverneur. Sa juridiction, purement civile et sans appel, s'arrêtait à la somme fixe de cinquante livres sterlings. Toutes les affaires plus importantes et les causes criminelles étaient portées à Sydney, au grand préjudice de l'économie de temps et de la manifestation de la vérité. Un acte du 14 juin 1825, octroyé à de justes plaintes, a mis un terme à d'évidents abus, en accordant à la terre de Van-Diémen et aux îles adjacentes un gouvernement distinct et des institutions particulières. Un gouverneur, libre d'agir d'après lui-même et décoré du titre d'excellence, dirige l'administration; des cours de justice civile et criminelle ont été établies à l'exemple de celles de Sydney; elles siégent alternativement à Hobart-Town et à Launceston, et la colonie possède aussi deux conseils, l'un exécutif, l'autre législatif.

Le conseil exécutif se compose de cinq membres : le gouverneur président, le chef de la justice, le secrétaire colonial, le trésorier et le magistrat de police; les quatre derniers ont seulement voix consultative (1); un greffier tient la plume.

Le conseil législatif est formé de quinze membres : sept fonctionnaires, le gouverneur, le chef de la justice, le secrétaire et le trésorier de la colonie, l'attorney général, le chapelain colonial, le receveur des droits, et huit notables

(1) Cette juridiction ressemble, à beaucoup d'égards, à la juridiction française du préfet en conseil de préfecture, généralement très-mal connue, même des légistes qui la commentent et des législateurs qui la consacrent.

habitants. Ce conseil impose des taxes et vote des règlements. Le commerce se plaint avec vivacité de n'y être point représenté, du trop grand nombre d'employés salariés, et du défaut de publicité des délibérations. Déjà des pétitions ont été adressées à la couronne et au parlement pour obtenir le jugement par jurés et la représentation législative. La colonie, en 1830, comptait déjà vingt-huit hommes de loi.

Le gouvernement réserve avec sagesse, dans les concessions de terrain, sur les bords des rivières surtout, des dotations territoriales suffisantes pour l'église et pour les écoles.

Les éléments de discorde intestine, dont Sydney souffrira longtemps encore, sont moins actifs à Hobart-Town, depuis surtout qu'un *convict*, émancipé pour la régularité de sa conduite, a obtenu cinquante livres sterlings de dommages et intérêts d'un colon qui l'avait traité publiquement de *damné convict*. Quelques petites passions fermentent encore, il est vrai; mais chaque jour l'union se consolide, et Hobart-Town a donné à Sydney un exemple remarquable de tolérance civile, par l'élection d'un émancipé au titre de directeur de la banque. Plusieurs émigrés irréprochables s'étaient mis sur les rangs, et la majorité des suffrages appartenait aux colons volontaires.

La création de cette banque a étendu la prospérité financière de la colonie; mais avant elle, les transactions se faisaient facilement; l'argent monnayé étant extrêmement rare à la terre de Van-Diémen, des billets depuis six pences jusqu'à une livre sterling se trouvaient presque seuls en circulation; et ces valeurs représentatives des produits agricoles s'acceptaient avec d'autant moins de difficulté, qu'en l'absence presque totale de numéraire la nécessité du crédit se faisait plus généralement sentir. Les revenus publics, s'augmentant d'année en année, ont bientôt dépassé les charges locales: dans le seul exercice de 1828 (1), ils s'étaient accrus de près

(1) Recette de 1827........... 53,316 livres sterlings.
— de 1828........... 68,694 —

de quinze mille quatre cents livres sterlings, sans que le chiffre des dépenses se fût élevé dans la même proportion.

Un seul germe de destruction pouvait être signalé dans l'état de la colonie : sans les déprédations des *bush-rangers*, souvent vaincus et jamais entièrement domptés, la Tasmanie aurait acquis un plus prompt développement. Ces brigands étaient enfin parvenus à se mettre à la tête des naturels, trop de fois troublés dans leur indépendance pour ne pas chercher à se venger, et le bruit encore exagéré de leurs déprédations arrêtait l'émigration volontaire. Mais des mesures sévères et efficaces venaient d'être prises; aucune grâce n'était faite aux recéleurs, et il s'élevait une race croisée dont on a vanté l'intelligence : peut-être était-elle destinée à former un trait d'union. Mais le voisinage de la civilisation anglaise a quelque chose de mortel. La race anglo-saxonne restera seule.

La Nouvelle-Galles et la terre de Van-Diémen ne sont pas les seules possessions britanniques dans l'Australie. L'Angleterre ne cesse de multiplier les points de relâche sur les immenses rivages du cinquième continent, et plusieurs petites îles ont été aussi successivement occupées. En général, ce sont les hommes les moins faciles à discipliner que l'on envoie aux avant-postes de la civilisation; chaque nouvel établissement est fondé, sous le nom de station pénale, par des détachements de soldats et de *convicts*, que l'intérêt de leur sûreté retient sur des plages arides et peu salubres, tandis que l'intérieur des terres leur offrirait de plus certaines ressources. Cependant, malgré cet obstacle qui arrête tant de progrès, et quoique un règlement juste, mais mal observé, ait interdit aux navires de commerce de relâcher dans les stations pénales, déjà plusieurs dépendances remarquables des grandes colonies australiennes doivent être signalées au nombre des éléments de la puissance britannique.

A quatre-vingt-dix milles au nord de Sydney, sur les bords du Karruah, une concession d'un million d'acres a été faite, il y a peu d'années, à une compagnie d'agriculture austra-

lienne. La situation avantageuse du port Stephens, les moyens d'exécution de la société, et le nombre des rivières navigables, plus grand que sur tout autre point, assurent à cette portion du territoire colonial un développement prochain. Déjà la culture y a pris une grande extension.

Les premiers établissements formés au port Macquarie, où la rivière d'Hastings trouve son embouchure, datent seulement de 1821. Un but de pénalité a présidé à cette fondation; et, deux ans à peine écoulés, une ville bien percée se distinguait par une belle esplanade et une caserne de cent cinquante hommes; chaque maison, ou plus modestement chaque hutte, pourvue de tous les meubles de première nécessité, attenait à un jardin bien cultivé, et tous les végétaux utiles de l'Europe s'acclimataient à la fois autour de la cité. Sur ce point, déja éloigné de Newcastle de cent quarante milles au nord-est, le climat est très-différent de celui de Sydney, et, dans quelques parties, il rappelle la température du Brésil et du Paraguay, ou celle de l'intérieur du Chili et des régences barbaresques. De grandes espérances sont fondées sur cet avantage, partagé à beaucoup d'égards par la station pénale de Moreton-Bay, à l'embouchure de la rivière de Brisbane, station qui doit rendre le port Macquarie à la colonisation des hommes libres. De son côté, la Tasmanie a formé des dépôts de condamnés incorrigibles sur les îles Maria et Sarah.

Un autre système fut suivi pour la colonisation de l'île de Melville, située à l'extrémité de la côte septentrionale, par le cent trente-quatrième degré de longitude orientale, et séparée de l'île Bathurst par un très-petit bras de mer nommé *détroit d'Apsley*. Le gouvernement n'y a fait transporter que des colons volontaires, stimulés par l'espoir de concessions proportionnées au zèle et à l'intelligence qu'ils déploieraient dans leurs premières entreprises. Ce fut d'après des ordres formels de l'amirauté, et en exécution d'un vaste plan commercial, que ce nouvel établissement s'inaugura en 1824, sous le commandement fort énergique de sir Gordon Bremer,

au mépris de la division du continent en Nouvelle-Hollande et en Nouvelle-Galles du Sud; division arbitrairement formée par l'Angleterre elle-même, et dont voici les limites primitivement avouées :

« Au nord, l'océan Indien; à l'est, le grand Océan « ou mer du Sud; à l'ouest, une ligne imaginaire, tirée « de la terre d'Arnheim, au delà des bords sud-ouest « du golfe de Carpentarie, allant jusqu'au pôle sud à tra- « vers l'île de Greenty, et renfermant ainsi les deux grands « golfes de Carpentarie et de Spencer, avec la terre de Van- « Diémen. »

La culture des terres et l'éducation des troupeaux n'étaient qu'au second rang dans cette extension de territoire. Il importait d'établir dans ces parages un port de refuge et un entrepôt pour les navires de commerce. D'ailleurs, le but non contesté de l'envahissement d'une position, appelée à devenir le centre d'immenses relations avec la Chine et les grandes îles de l'archipel Indien, position qui domine tout le continent maritime de l'Inde et menace Timor et les Moluques, était d'y ruiner les intérêts hollandais, en attirant dans un port anglais tout le négoce de la Malaisie. C'était près de l'île de Melville que se rassemblaient chaque année les innombrables *pros* des Malais pour la récolte du trépang, particulière aux côtes de l'Australie. Cependant, soit indifférence ou défiance de la part des insulaires, soit manœuvres habiles de la part de la Hollande, les Malais montrèrent peu d'empressement pour assister à la fondation de la ville de Dundas.

Les colons s'étaient livrés sans retard à la culture des arbres, dont l'Archipel oriental avait jusqu'alors retenu le monopole. Le muscadier, le palmiste, l'arbre qui donne la noix de bétel, le palmier-sagou, le poivrier, commençaient à croître au milieu de toutes les richesses végétales de l'Europe et de l'Australie, dans une position plus avantageuse que Singapore même. Mais chaque jour apportait un désenchantement nouveau : l'eau et le bois étaient rares; des peu-

plades indigènes repoussaient avec férocité la colonisation européenne. Les démonstrations les plus bienveillantes n'arrêtaient point les hostilités, et à peine les Anglais avaient-ils pu, après deux années, pousser les limites de leurs établissements jusqu'à six lieues de la côte. Déjà une partie de l'île de Bathurst était occupée ; mais, après deux années à peine, il fallut chercher un point peu éloigné, pour tenter un nouvel essai avec les mêmes vues. Les colons furent transportés sur le continent austral, à cent vingt-cinq milles de leur établissement insulaire. D'autres épreuves les attendaient à la baie de Raffles.

Il faut mentionner encore, parmi une foule d'occupations secondaires, dont le principal but est bien évidemment d'enlever aux autres nations européennes toute possibilité de s'établir sur aucun point de l'Australie, la reprise de possession de l'île de Norfolk, où l'on n'envoie le plus souvent que des condamnés en état de récidive.

Aujourd'hui que l'envahissement est consommé, les publicistes anglais reconnaissent que le but du cabinet de Saint-James a toujours été de n'avoir, en cas de guerre, aucun ennemi assez puissamment établi dans cette partie du monde pour harceler ses colonies et détruire son commerce. Ils proclament hautement que le devoir de l'Angleterre est de planter son étendard sur tous les points du globe non encore occupés. Cet avis n'est pas demeuré sans effet, et l'on peut à peine suivre les rapides progrès de la plus envahissante puissance.

Dans le détroit de Bass, le port Western, recommandé par les découvertes importantes faites dans l'intérieur des terres par Hume et Howel, est devenu, en 1825, le siége d'une petite colonie, voisine de peuplades plus avancées dans la civilisation qu'aucune de celles dont l'existence avait été reconnue dans les trente premières années.

Mais, dès 1828, on rappela le détachement de soldats et de condamnés qui avaient inauguré cet établissement sur un sol bientôt reconnu improductif. De plus sérieuses espérances

reposaient sur la colonisation de l'île Phillip, tentée au moment de l'abandon du port Western.

La prise de possession du port du Roi-Georges, près du cap Leeuwin, appartient, comme celle de la baie de Raffles, à l'année 1826. C'est un nouvel exemple du mépris de la Grande-Bretagne pour les divisions qu'elle avait elle-même tracées : le capitaine Vancouver, annonçant, en 1793, au lieutenant-gouverneur Grose, la découverte de ce havre spacieux, reconnaissait sa position en dehors des limites des possessions anglaises dans l'Australie; et, malgré cet aveu formel, constaté par l'historien Collins, aucune négociation officielle n'a précédé l'envahissement d'un lieu situé plus favorablement que Sydney pour des relations entre la Chine, l'Inde et le cap de Bonne-Espérance.

L'abondance du bois et de la pêche, l'excellente qualité de l'eau, la facilité d'aborder en tout temps la côte en canot, la sécurité du mouillage, une situation propre à la défense, une distance plus rapprochée de l'Europe d'un sixième au moins, contribuèrent à déterminer l'occupation du port du Roi-Georges; et le but, à peu près avoué, d'interdire l'accès d'un point choisi aux autres peuples, dont l'attention commençait à se porter sur le vaste système de colonisation adopté par l'Angleterre, a sans doute hâté une entreprise depuis longtemps méditée.

Au moment même de l'occupation du port du Roi-Georges et du port Western, le capitaine Dumont-d'Urville revoyait, avec l'*Astrolabe,* Sydney, qu'il avait visité dans la campagne de la *Coquille.* La colonie, fort émue de cette apparition d'une voile française, prêta généreusement au cabinet des Tuileries un esprit d'entreprise qui lui aurait fait grand honneur. Le bruit courut que l'*Astrolabe* avait escorté un convoi de condamnés jusqu'à l'un de ces deux ports, à tous les deux peut-être; que le drapeau blanc venait d'y être arboré, ainsi qu'à la baie Jervis. Un des journaux de Sydney, l'*Australien,* discutant ces rumeurs, ajoutait : « Les « Français ne tenteraient jamais de planter leur pavillon à

« Jervis-Bay ou à Port-Western ; mais des colonies françaises « ou russes, à distances raisonnables, ne seraient qu'un voisinage avantageux. »

Aucun des envahisssements plus réels, commis jusqu'alors par l'Angleterre, ne saurait être comparé à celui des bords de la rivière des Cygnes. Jamais la colonisation européenne n'avait développé à la fois des moyens aussi étendus. C'est une société anglaise qui, avec l'agrément du cabinet de Saint-James, supporte tous les frais de premier établissement. Une exploration détaillée d'une longueur de côtes de plus de cinq cents milles, faite par le capitaine Stirling, accompagné du savant botaniste Frazer, a déterminé le choix de cette position, déjà signalée par les plus célèbres voyageurs (1). Le système de la déportation doit rester complétement étranger à cette colonie. La concession se compose d'un million d'acres, dont la moitié au moins doit être en pleine culture en 1840 ; quatre-vingt-dix mille acres sont spécialement concédées au capitaine Stirling. La compagnie s'est engagée à transporter, dans l'espace de quatre années, dix mille colons volontaires ; à leur procurer mille têtes de bétail, et à entretenir constamment trois paquebots entre la rivière des Cygnes et Sydney. D'abondantes sources d'eaux vives, un sol plus favorable à la culture du tabac et du coton qu'aucun point de l'Australie déjà éprouvé, plus fertile même que le territoire situé à l'est des montagnes Bleues, la salu-

(1) Voici en quels termes un ouvrage de statistique fort accrédité, *The Picture of Australia*, s'exprime sur les premiers visiteurs de la rivière des Cygnes :

« Vlaming, navigateur hollandais, remonta la rivière dans sa chaloupe « jusqu'à quarante ou cinquante milles... L'escadre française, au commen- « cement de notre siècle, ne paraît pas avoir été aussi aventureuse ; car « aucun rapport n'a été fait sur les convenances de cette contrée pour recevoir « une colonie jusqu'à la récente exploration du capitaine Stirling. Ainsi, la « prétention de priorité sur l'Angleterre, que la France passe pour avoir « élevée, n'est aucunement fondée. Les véritables ayants droit pour la priorité, « comme pour l'étendue de la reconnaissance, sont les Hollandais. »

La bonne foi la plus scrupuleuse ne paraît pas avoir présidé à cette argumentation. La lecture de Péron présente les faits sous un jour bien différent.

brité du climat, la vigueur de la végétation, l'espoir d'introduire avec succès la canne à sucre et le lin de la Nouvelle-Zélande; les avantages enfin d'une position qui promet de devenir le centre de la route de commerce des Indes orientales : tels sont les principaux éléments d'une prospérité prochaine, plus rapide encore que celle de la Nouvelle-Galles. C'est à l'avenir à justifier le nom d'Hespérie-Australe imposé un peu prématurément aux bords de la rivière des Cygnes.

En février 1829, un premier convoi est parti d'Angleterre avec quatre cents colons, des provisions pour un an, des animaux domestiques, des instruments aratoires et des machines à vapeur. Les colons libres ne seront transportés que par familles, dans lesquelles les femmes devront former la proportion de cinq à six. Aucune concession de terre ne sera faite qu'en rapport avec les capitaux et les moyens d'exploitation de l'émigré; et toute terre concédée, qui n'aura pas été défrichée ou close dans le délai de vingt et un ans, reviendra à la couronne. Depuis le premier départ, près de vingt navires ont mis à la voile des ports de l'Angleterre pour la rivière des Cygnes; tous portaient des agriculteurs, dont quelques-uns jouissaient déjà dans leur patrie d'une aisance constatée. Dès le commencement de mai 1830, la ville de Freemantle ou de Perth, car les relations varient encore sur le nom de cette capitale, comptait cinquante maisons entièrement achevées; d'autres étaient en construction. Le territoire venait d'être divisé en comtés, subdivisés eux-mêmes en quatre juridictions, renfermant chacune vingt-cinq sections d'une étendue uniforme de six cent quarante acres d'Angleterre. Une communication par bateaux à vapeur s'était établie entre l'Inde et les colonies australiennes, en relâchant à la rivière des Cygnes. D'abondants approvisionnements allaient arriver d'Hobart-Town et de Sydney; des laboureurs et des marchands chinois étaient attendus de Java; l'on comptait aussi sur les Malais pour augmenter la population active. Le célèbre capitaine Parry a remplacé le

capitaine Stirling dans les fonctions de surintendant civil; celles d'inspecteur général sont confiées au lieutenant Rose, l'un des compagnons de King, et une charte civile doit déjà être accordée à la colonie de la rivière des Cygnes.

Ce nouvel établissement ne paraît pas destiné à donner une bien grande activité au commerce de Sydney et d'Hobart-Town : c'est plutôt un rival qu'un allié. Pendant dix mois de l'année, toute communication autre que par bateaux à vapeur est à peu près impossible entre la côte nord-ouest et les anciennes colonies. Une traversée moins longue, et facile dans toutes les saisons, lie nécessairement la rivière des Cygnes aux établissements anglais de l'Ile-de-France, de Ceylan, de Madras et du cap de Bonne-Espérance. Les relations les plus naturelles appelleront ses navires à Timor et à Java, dont elle n'est pas séparée par deux semaines entières de navigation. Peu de temps encore, et la terre de Leeuwin sera entièrement occupée; mais il ne faut pas croire que Sydney, malgré sa prudente réserve, voie sans préoccupation, et favorise bien franchement des extensions qui lui enlèvent dans le présent des bras utiles, et qui menacent son avenir de dangereuses concurrences.

Une découverte, qui date seulement des premiers mois de 1830, peut introduire une nouvelle révolution dans le plan suivi jusqu'à ce jour pour la colonisation du continent austral. L'important problème de l'écoulement des grandes rivières de l'intérieur vient d'être résolu par le capitaine Sturt. Embarqué sur le Murrumbidgie, qui prend sa source dans les montagnes au delà du comté d'Argyle, il l'a descendu jusqu'au point où le Darling vient former avec lui un fleuve, que ce savant officier a nommé le Murray. Ce fleuve a son embouchure dans un lac immense, d'une longueur de soixante milles sur environ trente-cinq de largeur, communiquant avec la mer à Encounter-Bay, très-près du golfe de Saint-Vincent. La découverte est trop récente encore, et l'exploration a été nécessairement trop rapide pour permettre d'en calculer dès à présent les conséquences; mais

il est facile de prévoir que l'esprit d'entreprise ne tardera pas à se porter sur ces bords rarement visités, et qu'entre *le port* de Lincoln et le cap de Northumberland un nouveau centre d'activité ne saurait tarder à s'établir.

CHAPITRE XXXV

1830-1831. — ÉTAT DE SITUATION

Au moment de tracer les dernières pages de cette histoire, une réflexion pénible se présente à l'esprit. Rien n'a été négligé pour reproduire un tableau fidèle, et cependant tels sont la rapidité des progrès et l'éloignement des lieux, qu'au moment où le portrait s'achève, déjà il ne saurait plus être ressemblant. Qui pourrait saisir la physionomie mobile d'une société dont la croissance est plus prompte que celle d'un homme? Une traversée de six mois sépare aujourd'hui l'Europe de l'Australie, et les mois apportent dans ce monde nouveau plus de changements que des lustres entiers n'en amenaient dans l'ancien monde. Qu'un voyageur visite pour la seconde fois les rivages de la Nouvelle-Galles, il ne reconnaîtra plus le peuple qu'il a laissé. Huit années ont suffi pour doubler la population, pour quadrupler les revenus. Les métairies se sont changées en villages, les villages en cités; les déserts sont devenus des provinces fertiles, les ruisseaux coulent sous les lois de l'industrie. A l'aspect de ces métamorphoses, une seule pensée est rassurante : il faut des siècles pour donner à cet empire, ou plutôt à ces empires naissants, un caractère distinct. D'autres

peintres viendront encore, sans pouvoir mieux fixer des traits dont la mobilité échappera à leurs pinceaux (1).

On a remarqué sans doute combien les colonies dont vient d'être retracée l'histoire ont laissé prendre à la colonisation volontaire le pas sur les institutions pénales. Trop souvent le but primitif s'est transformé en simple moyen. Mais si l'Angleterre, soit par la force des choses, soit de propos délibéré, soit même par une suite de fautes, a donné plus d'essor aux relations commerciales qu'au système réformateur, on ne peut néanmoins refuser de reconnaître que son expérience, quoique incomplète, a démontré l'avantage de la colonisation pénale. Tout indique même que l'enivrement d'une puissance, soudainement agrandie au delà de son espoir, a pu lui faire perdre de vue la poursuite de ses premiers projets. Aujourd'hui qu'une grande épreuve a constaté l'efficacité d'un système qui seul peut joindre aux moyens de réformation la certitude d'un avenir pour le criminel repentant, l'Angleterre pourra donner plus de soins à la colonisation de ses condamnés. La population de la Nouvelle-Galles peut se passer désormais des secours de la mère patrie : mais l'humanité et une sage politique recommandent au cabinet de Saint-James de conserver toute sa prépondérance, en usant sans réserve de tous les moyens de fonder l'alliance de la colonisation pénale et du système pénitentiaire. Que de vastes établissements (la prospérité toujours croissante de ses colonies australiennes lui permet de les élever),

(1) Laissons pour point de départ aux historiens à venir le recensement de 1829. A la Nouvelle-Galles, habitants, trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit, savoir : vingt-sept mille six cent onze hommes, huit mille neuf cent quatre-vingt-sept femmes ; protestants, vingt-cinq mille deux cent quarante-huit ; catholiques, onze mille deux cent trente-six ; juifs, quatre-vingt-quinze ; païens, dix-neuf : plus de cinq mille de ces habitants nés en Australie. Acres de terre défrichées, deux cent trente et un mille cinq cent soixante-treize ; en culture, soixante et onze mille cinq cent vingt-trois ; chevaux, douze mille quatre cent soixante-dix-neuf ; bêtes à cornes, deux cent soixante-deux mille huit cent soixante-huit ; bêtes à laine, cinq cent trente-six mille trois cent quatre-vingt onze.

formés sur le modèle de Cherry-Hill, reçoivent à leur débarquement les jeunes déportés de la Grande-Bretagne; que d'autres (sur cette terre immense l'espace en laisse le pouvoir), que d'autres, sous une surveillance toujours active, et sous l'empire de la loi du silence, soient employés à d'utiles défrichements, et là, dégagé de l'indispensable nécessité des maisons de refuge, le système pénitentiaire portera tous ses fruits.

Quel sera l'avenir de ces nations qui grandissent aux extrémités de l'univers ? Le continent qu'elles occupent est destiné, par ses avantages naturels, à devenir un jour le centre des grandes relations commerciales et politiques entre l'Asie, l'Amérique, et même l'Afrique. Par elles, la civilisation aura fait le tour du globe; mais, enfantées presque sans efforts, nées de la corruption de l'ancien monde, persévéreront-elles dans les voies de félicité où elles ont marché jusqu'à ce jour? Que ne nous est-il donné de leur garantir à jamais cette sagesse publique qui seule peut assurer la prospérité des peuples ! Longtemps encore elles ne compteront que des éléments de progrès, longtemps l'espace ne manquera point à l'homme. Espérons que l'exemple de l'Amérique espagnole ne sera point perdu pour l'Australie : qu'elle attende tout du temps, le temps lui donnera tout. Qui peut répondre que notre siècle, si fécond en grandes commotions sociales, ne verra point l'Australie ouvrir ses plages aux dynasties déchues de l'ancien monde ? Qui sait si des princes, bannis du trône par les erreurs de leurs pères, ne renonceront pas à maintenir leurs noms parmi les noms des prétendants malheureux, tandis que des terres inhabitées leur offrent des empires et leur demandent des peuples (1) ? Mais

(1) Cette pensée a été reprochée à l'historien. On a voulu y voir, la date de la publication le permettait, un appel à Mgr le comte de Chambord alors âgé de onze ans), au profit d'une usurpation de famille. Ce passage était écrit avant la révolution de 1830, et la réflexion de la modifier n'était pas venue. Dans l'esprit de l'auteur, c'était, en termes généraux, à une époque de grandes

écartons ces rêves, et reportons nos yeux sur des réalités presque aussi peu croyables.

L'esprit de rivalité qui règne dans les relations d'Hobart-Town et de Sydney ne saurait, avant des années encore, entraîner des conséquences sérieuses. Jusqu'à ce jour, tout s'est passé en récriminations animées : le bon sens populaire et une séparation complète, amenée tôt ou tard par le cours naturel des événements, détruiront tous ces germes de discordes publiques. L'Angleterre n'aura point fondé, dans la cinquième partie du monde, une nouvelle Rome et une nouvelle Carthage. Aujourd'hui l'Australie compte ses villes; avant un siècle elle comptera ses nations; mais l'Angleterre y sera représentée par des peuples, la France par des familles, comme l'Espagne, comme la Grèce même et Otahiti.

Cette pensée est triste. L'honneur du savoir est sauf pour la France : en est-il de même de la politique française?

L'établissement des Anglais aux terres australes a entraîné pour la cinquième partie du monde des résultats bien imprévus. Aucune terre aujourd'hui ne peut rester étrangère à la grande famille européenne. Des bricks, anglo-américains pour la plupart, montés par des équipages de toutes les nations, sillonnent dans tous les sens les mers de l'Océanie. Les points les plus ignorés de la Malaisie, les îles de la Polynésie les plus éloignées de la route ordinaire des vaisseaux, ont reçu de bizarres missionnaires de la civilisation : ici un dé-

vicissitudes, une provocation plus directe au duc de Reichstadt et au prince Gustave Wasa qu'aux autres têtes royales menacées alors par d'aveugles partis.

Au reste, la même pensée s'est présentée tout naturellement aussi à un prince dont rien ne faisait pressentir dès lors les grandes destinées et le haut rang dans l'histoire. Lisez plutôt ces paroles du prince Napoléon-Louis, rapportées par le journal *le Capitole*, du 10 avril 1840 :

« Si le gouvernement actuel était un gouvernement de progrès, animé de « cette passion du bien public qui, à la tête de l'État, peut accomplir de si « grandes choses, ah ! croyez-le, l'exil ne serait pas pour moi si rempli « d'amertume... Je mettrais alors ma gloire à aller fonder une colonie dans « quelque contrée lointaine, à y appeler les victimes de nos discordes civiles, « et à y créer enfin une seconde patrie de la grande nation. »

serteur prussien ou suédois ; là un malheureux Lascar ; plus loin un Américain de demi-sang abandonné par ses compagnons de pêche, ou un *convict* échappé du port Jackson dans une fragile nacelle. Tour à tour recueillis et abandonnés par les navires qui traversent ces riants archipels, tantôt interprètes utiles, tantôt matelots turbulents, ils promènent d'île en île leur vagabonde insouciance. Souvent le même équipage, recruté par le hasard le plus capricieux, réunit le catholique et le presbytérien, le mahométan et l'idolâtre ; les peuples mêmes de l'Océanie concourent à ce mélange des nations, et l'on voit des Otahitiens et des Nouveaux-Zélandais, des naturels des îles Sandwich et des Marquises (1), chercher des rivages nouveaux. La plupart de ces fugitifs ou de ces marins oubliés périssent dans leurs tentatives ; mais quelques-uns, guidés sans doute par la Providence, échappent à tous les dangers, et s'arrêtent dans des îles charmantes. Du dernier rang du monde civilisé, ces hommes illettrés, ces ennemis du travail, montent, par le seul ascendant de l'intelligence et de l'industrie, ou, plus souvent, par la supériorité de nos arts destructeurs, au premier rang dans le monde de la nature : quand leur turbulence et leur esprit de domination ne soulèvent pas contre eux la vengeance publique, leur sort devient souvent digne d'envie.

De naïfs insulaires admirent en eux des puissances surnaturelles, et des coupables, bannis de leurs foyers natals, sont accueillis comme des divinités bienfaisantes : les filles des rois et des chefs briguent l'honneur de leur alliance ; des sérails sont formés pour eux ; des nations se font la guerre pour se les enlever, et leur prééminence réelle est encore

(1) On a vu l'*Active* réunir, sous le capitaine Dillon, dans un équipage de onze hommes, un Australien de race européenne, un Américain, un Prussien, un Suédois, un Norvégien, un Anglais, un Irlandais, un Owhihyen, un Nouveau-Zélandais et deux Otahitiens.

Le fils d'un *convict* de Sydney, un *currency*, comme on dit dans ce monde nouveau, est devenu secrétaire et interprète de la reine Pomaré.

accrue dans l'opinion des peuples par les récits merveilleux d'ignorants admirateurs. Si l'activité européenne pouvait suspendre pendant un siècle son mouvement progressif; si nos navires cessaient de sillonner les mers de l'Océanie, bientôt la riante mythologie de ses peuples aurait créé des êtres fantastiques dans le rebut de notre monde; des fables ingénieuses feraient descendre du ciel les bannis de l'Angleterre, et les enfants d'une race mélangée deviendraient le pur sang des dieux. Les récits de la patrie, répétés par ces exilés volontaires, exagérés par leurs illusions, exaltés par leurs regrets, dénaturés et grandis par leur postérité, auraient, avant la fin d'un siècle, créé un ancien monde peuplé des merveilles d'une nouvelle féerie.

Mais, parmi ces peuples, qui verront s'altérer en peu d'années, si même ils ne perdent entièrement les marques distinctives de leur origine, leurs simples traditions, leurs mœurs, leur langage, d'autres peuplades s'élèvent indépendantes et hostiles. Ces communautés insouciantes se composent surtout de matelots révoltés et de *convicts* évadés sur des embarcations surprises. Ces fondateurs de nations, trop semblables aux compagnons de Romulus, enlèvent, à leur exemple, de nouvelles Sabines. La plupart des petites îles du détroit de Bass se sont ainsi peuplées : Christian et ses complices, chantés par Byron, trouvent chaque année de nouveaux imitateurs, et plusieurs établissements ont été fondés par des fugitifs sur le rivage du continent. Là, entourés de privations, en proie à la brutalité des pêcheurs américains et des armateurs de Sydney, ils expient, dans une misère de tous les jours, leurs rêves de liberté. Un labeur forcé et un faible commerce d'échange avec les baleiniers qui recherchent les produits de leur pêche, entretiennent leur existence précaire. Plusieurs ont formé des alliances avec des femmes noires, prises pour la plupart à la terre de Van-Diémen, et contraintes à un travail rigoureux par leurs seigneurs et maîtres, qu'elles ne tardent pas à aider très-adroitement à la chasse au fusil; d'autres exigent, en échange de leurs four-

rures et de leur nacre de perles, des jeunes filles enlevées dans les archipels de l'Océanie par les navires de l'Amérique, et cette traite nouvelle a causé de sanglants combats. Souvent aussi l'on a vu ces malheureux déserteurs réduits à un véritable esclavage de quelques semaines par les baleiniers américains, et les produits de leurs labeurs arbitrairement taxés par des matelots armés. De ces repaires, continuellement peuplés par la Nouvelle-Galles et la Tasmanie, si la prévoyance anglaise n'y met ordre par des croisières actives (1), sortiront un jour de nouveaux flibustiers, et l'Australie aura, comme l'Europe, ses régences barbaresques, dont les îles Kangaroo, Flinders et King, déjà envahies, deviendront les plus célèbres.

Mais il est facile encore de prévenir de semblables désastres. Nos craintes ne seront pas justifiées. D'heureuses destinées sont réservées à un monde qui, recevant la civilisation toute faite, n'a point de ménagements à garder envers d'antiques abus; et nous pouvons, en terminant cette imparfaite esquisse, répéter avec le poëte Campbell : « Terre déli« cieuse, propice jusque dans ta nature sauvage, à nous le « passé et sa gloire, à toi l'avenir. »

(1) On ne saurait passer sous silence que déjà plusieurs fois des capitaines américains, se chargeant d'une sorte de police maritime, ont ramené au port Jackson des navires enlevés avec leurs équipages de pirates ou de fugitifs. Qui pourrait prévoir aujourd'hui à quelle influence l'Amérique anglaise est appelée dans l'avenir de l'Australie ?

CHAPITRE XXXVI

1821-1825. — GOUVERNEMENT DE BRISBANE

Là s'arrêtait, avec quelques développements de moins, une œuvre de bonne foi, où bien peu d'erreurs de faits, toutes redressées dans le récit qui précède, ont pu être signalées par des économistes dont le succès des colonies pénales contrariait les idées favorites.

Peut-être l'historien aurait-il pu ne pas reprendre son récit pour le continuer? L'épreuve qu'il a constatée était complète. Peut-être, à la rigueur, ne devrait-on compter comme annales de colonisation, par les déportés et les libérés, que les temps antérieurs au départ du gouverneur Macquarie? C'est à cette époque, en effet, que l'Australie a commencé à devenir, dans ses grandes divisions, une terre où l'on déportait encore, mais qui allait perdre le caractère exclusif de colonies tenant toutes leurs forces de la déportation. La suite de cette histoire n'est cependant pas dénuée d'intérêt au point de vue des théories pénales.

Un quart de siècle s'est écoulé dans les agitations de la politique, dans les stériles révolutions du vieux monde, au milieu des miracles d'une civilisation qui asservit les éléments et dévore le temps et l'espace.

Il faut se hâter de saisir au passage les dates, les noms et les progrès qui se perdent dans la multiplicité des documents, dans l'immensité des résultats, dans l'infini des projets et des espérances.

Tout en conservant son originalité d'humbles détails et de grandes conquêtes pacifiques, cette histoire, conduite jusqu'à nos jours, doit surtout montrer comment la cinquième partie du monde a été détournée du destin qui lui semblait promis.

Si la question tant controversée de la colonisation pénale a cessé d'être le but; si elle est à peine restée un des moyens, quelquefois même et bien imprudemment compté comme un obstacle, il importe cependant de la suivre dans son nouvel état de puissant auxiliaire, beaucoup trop tôt méconnu.

Ce qu'il faut esquisser aujourd'hui, ce sont les annales, toujours sans personnages célèbres, toujours sans événements fameux, de la plus vaste et de la plus rapide conquête du monde civilisé.

Étude historique, instructive encore, quoique, dans l'état d'habitation de notre globe, rien ne soit plus à faire par la race humaine sur d'aussi larges proportions!

Une sage pensée, une grande idée ont dirigé la colonisation de l'Australie : elles ont d'abord marché parallèlement, sans jamais se combattre, et sans trop se contrarier. L'Angleterre a su à la fois faire servir à l'accroissement de son empire les éléments les plus impurs de sa population, et, sous les dehors d'un essai de régime pénal, envahir un continent tout entier, pour en fermer l'accès au reste des nations. Pendant un demi-siècle, elle a délivré le sol natal des hommes les plus dangereux au repos comme à la prospérité de la métropole; et, de cette expatriation forcée, elle a su tirer un large développement de grandeur et de puissance.

C'est aujourd'hui une opinion fort bien reçue à Sydney, que l'histoire de la colonisation pénale doit s'arrêter en 1820, sans plus laisser de traces dans les annales australiennes; s'ar-

rêter à trente-deux ans à peine d'épreuve entravée par une foule de circonstances imprévues. 1820! c'est déjà une date lointaine pour une société qui marche à si grand pas; c'est aussi peut-être une prétention due à la susceptibilité d'un amour-propre national prématuré? Mais rien ne repousse absolument cette concession.

Que le changement de la direction donnée par la mère patrie ait été déjà sensible au moment du départ de Macquarie; qu'il ne faille en tenir sérieusement compte qu'au moment où, dix ans plus tard, cesse l'administration du général Darling : peu importe aujourd'hui. C'est plutôt par la force imprévue des choses que par un système prémédité, qu'il s'est introduit de si grandes modifications dans les conditions de l'existence de l'Australie. Il n'appartenait pas à la prudence humaine de prévoir à point nommé l'heure où le torrent de l'immigration volontaire laisserait le courant de la transportation bien loin derrière lui.

Le récit des modestes événements dont les conséquences ont une valeur si grande, a dû être interrompu pour conserver un tableau et un résumé complets, qui pouvaient rester de quelque utilité comme nouveau point de départ.

L'administration des deux gouverneurs qui se succédèrent après Macquarie avait été entièrement confondue dans un état général de situation. Il convient peut-être d'en dégager quelques parties, et d'en retracer rapidement les principaux traits.

Ce fut un savant astronome écossais, le général Brisbane, membre correspondant de l'Institut de France, qui vint succéder, à la fin de 1821, au gouverneur Macquarie.

La population de la colonie s'élevait alors à près de trente-neuf mille âmes, dont la moitié se composait de *convicts* et d'émancipés. L'autre moitié se partageait presque également en colons volontaires et en habitants libres nés en Australie.

Le système de la déportation subissait alors quelques modifications importantes. On avait reconnu que les déportés à vie se comportaient généralement mieux que les condamnés

à temps, et l'on renonçait à faire embarquer les *convicts* dont la peine devait durer moins de sept années. Tous les condamnés à mort qui avaient obtenu commutation étaient envoyés aux colonies pénales. Un acte de la première année du règne de Georges IV appliquait cette disposition à tous les banqueroutiers frauduleux. Il n'arrivait plus à Sydney que des condamnés à sept ans, à quatorze ans ou à perpétuité.

Plus heureux que ses prédécesseurs, le général Brisbane avait à sa disposition un revenu colonial d'environ trente mille livres sterlings, provenant des droits de port qui grandissaient d'année en année. La main-d'œuvre, si rare dans les premiers temps, n'avait plus qu'une valeur modérée : les ouvriers ne manquaient pas aux travaux.

L'administration du nouveau gouverneur fut sans éclat, même sans éclat scientifique, quoiqu'il y eût pour lui, astronome d'un mérite incontesté, une renommée à étendre, ne fût-ce que par de simples observations sous un ciel nouveau. Mais on entrait dans l'ère de l'immigration libre, peu encouragée jusqu'alors; et comme les *convicts* sans emploi étaient devenus nombreux dans la colonie, le gouverneur put facilement faire droit aux vœux des arrivants : il alla même quelquefois jusqu'à concéder deux mille acres de terre à un nouveau colon, en lui assignant le service de vingt *convicts*. Cette proportion d'un *convict* par cent acres régla un grand nombre de concessions. De cette époque datent plusieurs fortunes territoriales demeurées importantes. Mais il fallait toujours lutter contre la tendance générale des émancipés à renoncer, sous le moindre prétexte et pour le plus médiocre appât, à l'aisance assurée des champs, pour les hasards d'une vie commerciale dans les villes, avec une concurrence effrénée. L'idéal d'un trop grand nombre de ces hommes était surtout l'existence relativement oisive d'un constable, ou le droit d'ouvrir un cabaret.

Macquarie avait eu la sagesse de créer, pour cette classe de colons, un certain nombre de petites fermes de quarante

à cent acres. Les émancipés n'avaient rien de plus pressé que de les vendre à vil prix aux nouveaux débarqués.

Jusqu'à cette époque, un système de crédit bien adapté aux exigences de la vie coloniale avait apporté une grande facilité dans les transactions. Les valeurs métalliques de la mère patrie étaient rares à Sydney, et des essais d'une monnaie de convention n'avaient inspiré qu'une faible confiance; mais les magasins de l'État étaient toujours ouverts aux petits planteurs, pour recevoir leurs grains avec une valeur uniforme convenue (dix shellings par boisseau), et les reçus du commissariat civil circulaient dans les comptoirs de Sydney, en rapport exact avec la valeur de la livre sterling. C'était l'enfance de ce système de *warrants* ou bulletins de gage, qui a pris tant de développement en Angleterre, en faisant des denrées reçues dans un dépôt public une valeur toujours certaine et disponible, qui circule sans déplacement: moyen de crédit, aussi sûr que facile et peu coûteux, qui s'introduit dans la législation française au moment même où ces lignes s'achèvent.

Le général Brisbane, mal conseillé sans doute, ou suivant quelque instruction venue de Londres, rompit brusquement cet usage, au grand préjudice de la petite culture et du commerce de détail. Le prétexte spécieux de ce coup d'État financier était d'assurer une haute prime aux bons du Trésor, en faisant passer brusquement le terme moyen de la circulation de la valeur fixe de la livre sterling à son cours variable dans la colonie. L'effet immédiat fut de faire monter la livre sterling de vingt-cinq pour cent, tandis que le prix du boisseau de blé descendait de neuf shellings sterlings à quatre shellings en monnaie coloniale. De là, ruine d'un grand nombre de cultivateurs et de quelques marchands, gaspillage de récolte, abandon de culture, et disette en perspective. Les neuf dixièmes des petits planteurs devinrent insolvables. L'année n'était pas finie que déjà le blé se vendait au-dessus d'une livre sterling le boisseau, et le gouvernement faisait venir des grains de Batavia.

Il fut généralement imputé au général Brisbane, à tort et à mérite, selon les opinions et les intérêts en rivalité, d'avoir voulu, par cette innovation peu réfléchie, arrêter l'essor d'une classe moyenne : c'est là sans doute systématiser après coup, comme le fait trop souvent l'histoire, un acte dont les inévitables conséquences n'avaient évidemment pas été prévues; mais il est certain que les sympathies du gouverneur étaient acquises à la classe exclusionniste (1), qui cherchait de bonne foi à se faire prendre, et à se prendre elle-même pour une aristocratie.

Cette aristocratie plus que contestée était surtout impopulaire; sir Thomas Brisbane prit une grande part de cette impopularité. Peu de caractère, une bienveillance banale, de bonnes intentions sans beaucoup de suite dans les actes, furent les traits distinctifs d'une administration très-honnête, mais très-effacée.

Ce fut sous ce gouvernement que l'on commença enfin, sur des bases vicieuses, il est vrai, mais dans des vues charitables, à fonder des missions pour les aborigènes. Le gouverneur, en attribuant à cette institution une concession territoriale de dix mille acres, à vingt milles de Newcastle, avait eu soin de stipuler que ce don était fait au seul bénéfice des naturels du pays, et n'entraînait aucun droit de propriété pour la société des missions de Londres.

Ce que sir Thomas Brisbane avait d'activité dans l'esprit s'appliqua surtout au perfectionnement des races de chevaux. Avant son arrivée, quelques courses avaient eu lieu comme simples parties de plaisir; il les érigea en système, et les multiplia à tel point qu'il en a été fait un des principaux griefs de ses adversaires. Il en avait institué partout; il en instituait jusque dans les cités qui n'existaient encore qu'en projet : mais ce n'étaient pas des chevaux de course, c'étaient surtout des chevaux de trait que réclamaient

(1) Encore un australianisme.

les besoins de la colonie, et le gouverneur fut accusé, dans de nombreuses pétitions adressées à lord Bathurst, d'avoir surexcité involontairement ainsi la passion effrénée du jeu.

Le général Brisbane n'eut guère le temps d'en apprécier les effets par lui-même : il fut rappelé avant le terme de quatre ans. Son administration, qui tient peu de place dans les souvenirs de la colonie, fut marquée surtout par le progrès des découvertes dans l'intérieur des terres. Le capitaine Currie venait de pénétrer plus près que tout autre explorateur des sources du Murrumbidgee. Hovell et Hume, ce dernier natif de la Nouvelle-Galles, avaient, l'année suivante, sans aucun secours du gouvernement, traversé le continent depuis le lac Georges jusqu'au port Phillip dans le détroit de Bass; Cunningham déterminait, à l'ouest et au nord, la limite des vastes plaines signalées par Oxley, et rencontrait un nouveau passage praticable pour descendre dans cette région pastorale.

Mais la plus précieuse, comme la moins espérée des découvertes de cette époque, fut celle d'une grande rivière navigable, venant se jeter sur la côte orientale à Moreton-Bay, où, par ordre du comte Bathurst, allait se fonder un nouvel établissement pénal. Cette rivière, rencontrée si à propos par l'intendant général Oxley, reçut le nom de Brisbane.

L'établissement de Moreton-Bay n'était pas le seul de cette nature dont la fondation fût tout à fait moderne. Le gouvernement de la métropole avait reconnu un peu tard l'utilité de doter la colonisation de l'Australie d'un système de postes de condamnés à l'avant-garde des défrichements, système à la fois de déportation dans la déportation, et de progrès sans interruption sur le littoral et vers l'intérieur des terres.

Sous Macquarie, des établissements s'étaient ainsi formés à Emu-Plains, sur les bords du Népéan, à l'est et au pied des montagnes Bleues; à Newcastle, à l'embouchure du Hunter; et à Washington-Valley, au bord de la rivière de Macqua-

rie, à l'ouest, dans l'intérieur, à quatre-vingt milles par delà Bathurst. Cette dernière station pénale allait prendre un caractère tout particulier. Sur la recommandation expresse de sir Robert Peel, elle devait être affectée aux *gentlemen convicts*, aux condamnés à éducation libérale, que cet homme d'État considérait comme les plus dangereux de tous pour la paix d'une colonie.

Sous Brisbane, Newcastle fut à peu près abandonnée, parce que l'on s'était aperçu trop tard qu'il n'y avait pas dans son rayon une acre de terre valant les frais de culture, et qu'il aurait fallu choisir, à vingt milles de là, en remontant le Hunter, l'emplacement d'une ville. Mais le mouvement de fondations et de constructions ne se ralentissait pas; la reprise de l'île de Norfolk et l'établissement d'un poste à Port-Macquarie, à l'embouchure de la rivière d'Hastings, avaient précédé l'occupation de Moreton-Bay.

Là, les *convicts* étaient surtout employés à défricher, enclore et cultiver la terre, à construire des casernes, des prisons, des magasins, des hôpitaux, des logements pour les agents civils et militaires du gouvernement; le tout à grands frais supportés par la métropole.

Depuis 1821, les émigrants libres, hors d'état d'entreprendre aussitôt à leurs frais des établissements agricoles, arrivant chaque année en plus grand nombre, les demandes d'assignations de *convicts* allaient toujours en diminuant. Aussi le gouvernement dût-il s'occuper sérieusement de leur trouver de l'emploi.

De là, une institution, dont la première pensée paraît appartenir au major Goulburn, secrétaire colonial de la Nouvelle-Galles, officier dont le nom a été semé partout dans la géographie de l'Australie.

Les *clearing-gangs*, littéralement les *bandes défrichantes*, se composaient de *convicts* au service du gouvernement. Chacune d'elles était sous la direction d'un inspecteur, responsable jusqu'à un certain point de l'accomplissement des tâches; et le propriétaire qui obtenait ce secours voyait son

terrain défriché à un prix fixé à tant par acre, le plus souvent payable en grains. C'était un avantage immense pour le colon, qui étendait ainsi sa culture à peu de frais. La discipline et l'administration y trouvèrent aussi leur compte; mais il était déplorable qu'on s'en fût avisé si tard.

Il y avait un inspecteur général des *clearing-gangs*. C'était peut-être là un peu de luxe d'état-major.

Vers le même temps, la colonie fut visitée par la corvette française la *Coquille*, armée pour un voyage d'observations scientifiques, sous le commandement du capitaine Duperrey. Les relations furent fréquentes avec Paramatta, où résidait souvent le gouverneur, près de l'observatoire habilement dirigé par l'astronome Rumker. Le général Brisbane ne pouvait oublier l'honneur qu'il avait reçu de l'Institut de France, et les relations qui s'établirent pendant deux mois furent aussi courtoises que profitables aux connaissances humaines. Les notes recueillies pendant ce séjour, et les impressions conservées par tous les membres de cette expédition, n'ont pas peu contribué à accréditer en Europe le système de la colonisation pénale.

Vers la fin de l'année suivante, le gouverneur fit voile pour l'Europe.

CHAPITRE XXXVII

1825-1831. — GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL DARLING

Le lieutenant général sir Ralph Darling, septième gouverneur, parut à la tête de la colonie dans les derniers jours de 1825, sous le titre de capitaine général et gouverneur en chef de tout le territoire de la Nouvelle-Galles et de ses dépendances.

Quoique le pouvoir militaire soit considéré par la plupart des économistes comme le moins habile des colonisateurs, l'Australie avait tant de force vitale, qu'elle ne souffrait pas trop de cette succession non interrompue d'honorables épées.

Sir Ralph Darling était un homme instruit et familier avec les lettres, d'une intelligence et d'un jugement au-dessus du commun. Il arrivait avec les meilleures intentions et le sentiment du devoir; mais, comme la plupart de ses prédécesseurs, avec des idées toutes faites sur un terrain si intéressant à étudier.

Accusé bientôt, comme le général Brisbane, et c'était le sort à peu près inévitable de tout gouverneur, accusé de trop pencher en faveur des exclusifs ou exclusionnistes, le général Darling se recommanda vraiment par une administration équitable et modérée, toujours active et régulière.

Les voies publiques prirent, sous son gouvernement, une grande extension. Ce fut une ère de véritables progrès agricoles, contrariés cependant par une sécheresse opiniâtre de trois années.

De cette époque date aussi l'intervention puissante des compagnies anglaises dans les vastes entreprises d'immigration, de défrichement et de multiplication des troupeaux. Leur premier effet fut un renchérissement subit de toutes les choses les plus nécessaires à la vie, crise bientôt suivie d'une autre crise où restèrent englouties beaucoup de petites fortunes laborieusement formées. Ce mouvement hâta, sans aucun doute, les progrès des établissements britanniques, mais en détournant trop tôt la colonisation pénale de ses voies naturellement indiquées. Cependant il faut rendre justice au soin constant du gouverneur de maintenir sur le pied d'une stricte égalité, de protéger même au besoin l'immigration qui se faisait sans la direction des compagnies. Les concessions de terres furent toujours ménagées dans un sens contraire à l'esprit de monopole. Cette résistance à un entraînement que l'on aurait pu craindre, honore le passage du général Darling aux affaires coloniales, non moins que ses règlements équitables sur la distribution des *convicts* parmi les planteurs.

Mais il eut un tort très-grave aux yeux des impatients de la colonie. Il était loin de croire que l'heure des formes parlementaires fût arrivée pour le monde australien, et tous les hommes de loi, avec la plupart des écrivains de la presse périodique, n'eurent pas besoin d'une ligue en forme pour se trouver coalisés contre lui. Très-sensible, trop sensible peut-être aux insultes qui lui furent prodiguées par des journaux, il eut beaucoup à souffrir de cette licence dans son amour-propre et dans sa dignité.

Son administration dura près de six ans. Il fit voile pour l'Europe le 22 octobre 1831, après avoir vu, en Australie, la population européenne s'élever à quarante mille âmes. Un banquet populaire fut donné en satisfaction de son départ,

et plusieurs des convives insultèrent grossièrement sa famille, au moment où elle allait s'embarquer.

Il laissait dans la colonie un beau-frère, le colonel Dumaresq, dont le nom sera longtemps cité pour l'habile direction de ses travaux agricoles, et surtout pour l'humanité constante de sa conduite envers les nombreux *convicts* assignés à son service.

Mais l'éloignement du général Darling n'avait pas suffi pour éteindre les ressentiments. Un capitaine Robison publia bientôt contre lui un pamphlet très-passionné, résumant tous les vieux griefs. Il accusait surtout le gouverneur d'avoir composé le conseil exécutif d'hommes absolument placés sous sa dépendance, de leur avoir prodigué par milliers d'acres les terres les meilleures, tout en mettant à leur disposition les ouvriers les plus laborieux, les plus habiles artisans.

La réponse du général Darling ne se fit pas attendre, et parut assez péremptoire pour devoir clore tous les débats. Mais la ténacité britannique ne se rebute pas si facilement. Quatre ans plus tard, l'ancien gouverneur se vit accusé devant le parlement d'abus dans la concession des terres de la couronne, d'illégalités envers la presse coloniale, d'excès d'autorité sur les vétérans de la Nouvelle-Galles et sur un de leurs capitaines, de tyrannie, de meurtre même.

L'accusation fut considérée comme assez grave pour que la chambre des communes crût devoir la soumettre à un comité de trente-deux membres, parmi lesquels on distinguait O'Connell, Henri Bulwer, lord Dudley Stuart et lord Stanley.

Il ressortit d'une de ces enquêtes si longues, si minutieuses, si pleines de redites, où semble se complaire le génie parlementaire des Anglais, que toutes ces plaintes, si bruyamment persistantes, n'avaient pas de fondement sérieux.

Le fait le plus authentiquement établi fut la condamnation disciplinaire à travailler enchaînés, de deux soldats convaincus de vol.

Le général Darling fut déclaré absolument hors de blâme. C'était dix ans après la fin de son administration. Les honneurs de la chevalerie vinrent le consoler de cette persécution de bas aloi.

—

1832. — LE GÉNÉRAL BOURKE, HUITIÈME GOUVERNEUR

Après un court intérim confié au colonel sir Patrik Lindsay, le major général sir Richard Bourke, huitième gouverneur, vint prendre le commandement de la colonie. Élevé dans l'étude des lois avant d'embrasser la carrière des armes, il entrait au pouvoir avec plus d'aptitude administrative que ses prédécesseurs immédiats.

C'était un homme intelligent, capable, énergique et instruit : il arrivait à propos. L'Australie voyait le terme d'une sécheresse de trois années, aggravée par un abaissement extrême de toutes les valeurs mobilières et immobilières. La propriété ne demandait qu'à se relever sous une main habile et active. Les colons de toutes les classes accueillirent avec espoir le nouveau gouverneur.

Il entrait en fonctions avec un allégement considérable de responsabilité. Le gouvernement de la métropole venait de ressaisir une importante attribution. Les terres de la couronne avaient été jusque-là concédées à peu près par le libre arbitre des gouverneurs, sauf quelques règles faciles à éluder, et non sans protestations ardentes des intérêts blessés. Un nouvel acte du pouvoir central ne laissait plus au pouvoir local que le droit de réserver des terres pour les églises, les écoles et les établissements publics. Tout le reste devait se vendre aux enchères, après publications légales, et sur un minimum de cinq shellings par acre.

Violemment attaqué et mal défendu par la presse coloniale,

le général Darling avait vu son autorité fort compromise par cette lutte. Sir Richard Bourke déclina, dès le premier jour, toute pensée d'une presse officielle, et se réserva ainsi le droit de réprimer la licence des journaux, sans paraître agir comme juge et partie.

On était déjà parvenu à éluder les sages règlements du général Darling sur la distribution des *convicts;* son successeur établit des règles plus certaines encore, et moins sujettes à interprétation dans leur esprit de stricte proportionnalité. Il fixa aussi un maximum d'assignation de soixante-dix *convicts*. L'exercice de quelques métiers de première utilité faisait compter quelquefois, pour les petites exploitations surtout, un seul homme autant et même plus que deux ouvriers ordinaires.

L'inégalité était flagrante dans l'application des peines aux *convicts,* sur la plainte des maîtres, par les cent soixante-deux magistrats qui se partageaient le territoire colonial. L'uniformité s'établit, et les juges de paix, réunis en session, cessèrent d'avoir le droit de prononcer des condamnations à plus de vingt-cinq coups de fouet pour une seule offense.

Un autre acte de 1833 déclara les émancipés admissibles à siéger dans les jurys criminels, sous condition d'un revenu annuel de trente livres sterlings, ou d'une propriété personnelle de trois cents livres.

Une question de réforme, qu'il n'était pas dans ses attributions de résoudre, mais qui agitait vivement l'opinion publique, était celle des traitements des hauts fonctionnaires. Le chef de la justice et le secrétaire colonial recevaient chacun deux mille livres sterlings, et le gouverneur cinq mille, tout juste la liste civile d'un président des États-Unis d'Amérique, et cela pour une population de quarante mille âmes à peine.

Le conseil législatif se composait alors de quinze membres : sept hommes choisis par la couronne seule parmi les habitants les plus considérés de la colonie, et sept officiers du gouvernement, sous la présidence du gouverneur.

Une partie des colons libres se contentaient de ce simulacre de représentation. D'autres n'élevaient leur pensée de progrès qu'à voir doubler le conseil, en laissant dix membres au choix de la couronne, et attribuant les vingt autres à un droit électoral des magistrats de la colonie. C'étaient là deux nuances d'un torysme australien; mais le parti whig ou libéral, qui s'était constitué en association patriotique, et qui se composait surtout de l'immense majorité des émancipés et de la plupart des gens de loi, demandait une assemblée vraiment représentative, et une large extension de franchise électorale.

Le gouverneur paraissait incliner vers une représentation plus vraie.

Mais il devient réellement trop minutieux de suivre pas à pas la marche des événements, et de vouloir s'emprisonner dans un ordre chronologique. Mieux vaut maintenant la division des matières. Un tableau rapide des progrès rapidement conquis doit être plus instructif. Dans ce tableau, les dates vraiment utiles à recueillir, les chiffres comparés et leur éloquence, les services rendus aux sciences et à l'humanité, sauront tous trouver leur place.

Explorations habilement dirigées; immigration grossissant à vue d'œil, à peu près sans direction officielle; développement de richesses agricoles; esprit d'entreprise dans l'occupation du sol comme dans les relations avec le monde commercial; droit de cité conquis dans le monde civilisé; exigences inquiètes et tourment d'innovation, comme chez les sociétés vieillies : tels sont les épisodes principaux qu'il faut traiter sans trop s'assujettir aux formes de la science, aujourd'hui si perfectionnée, de la statistique.

CHAPITRE XXXVIII

LES DÉCOUVREURS

Toutes les fois qu'une famille anglaise a posé le pied sur un point quelconque du globe, sous la première tente, sous la première hutte, dès le pont du navire, déjà un projet d'émigration nouvelle s'est fait jour sans étonner personne. Une colonie anglaise est une ruche qui ne se lasse jamais d'essaimer.

Les premières années de la civilisation australienne n'ont pas manqué à la loi commune; peu de pages de cette histoire se sont achevées sans constater, sans indiquer au moins un effort d'agrandissement : essais heureux, essais avortés, persévérance toujours. Mais les tentatives se sont surtout multipliées depuis 1825, bien plus pour pénétrer les mystères de l'intérieur du continent et pour découvrir les fleuves et leur cours, que pour achever l'exploration du littoral, malgré le glorieux exemple de Bass et de Flinders. Il semblait que, pour la géographie des côtes et des îlots, on pouvait s'en rapporter aux chances multipliées des baleiniers et des navires de transport, courageux et infatigables messagers d'une civilisation qui comptait déjà autant de conquêtes que de

jours. Cette pensée, plus instinctive que réfléchie, n'a pas été trompée.

Les instructions du gouvernement et les encouragements officiels avaient moins encore pour but l'occupation de l'intérieur des terres et les avantages d'une navigation fluviale, que la volonté de découvrir une communication prompte, sûre et facile, entre les premiers établissements fondés à la fin du dernier siècle, et les jeunes colonies qui ont cherché un autre climat sur les rivages les plus éloignés du même continent.

Ce sont de curieuses annales que celles de ces patientes et hardies explorations qui appartiennent à l'histoire d'un monde nouveau, et qui méritent toute l'attention d'un monde vieilli! Les mémoires des découvreurs de l'Australie ressemblent peu aux naïves relations des temps où le monde s'était enrichi d'une quatrième partie. De nos jours, plus de moyens sans doute sont donnés aux voyageurs pour combattre des obstacles presque tous prévus; les progrès de la science et de la civilisation ont étendu les limites du possible; mais que de privations encore et de dangers à travers ce vaste continent, dans ces longs espaces sablonneux et sans eau, que remplacent avec une égale monotonie des terres inondées, des marécages, des étangs et des lacs parfois entrecoupés par des fourrés presque impénétrables ou par de grandes et stériles plaines! quelquefois aussi par de magnifiques prairies à perte de vue et par des collines herbeuses; presque toujours parmi des peuplades incommodes et hostiles! Explorations toujours pénibles et fatales quelquefois, par la nécessité de tout porter, par la disette fréquente des fourrages, par la perte des bêtes de somme!

C'est un devoir de disputer à l'oubli les noms des hommes qui ont marché si dignement sur les traces de Paterson, de Cunningham, d'Oxley, de Stirling, de Frazer.

Dès 1828, et l'année suivante, le capitaine Sturt, recherchant de grandes masses d'eau stagnante, signalées dix ans auparavant par Oxley, découvre une rivière et un lac salés,

de nombreux affluents et un grand fleuve navigable. A Sturt, au capitaine Nicols et à leurs compagnons appartient l'honneur d'avoir traversé les premiers, de part en part, le continent.

Sturt mérite particulièrement d'être cité comme modèle pour l'esprit judicieux et prévoyant qu'il a déployé jusque dans les moindres détails de ses expéditions. En deux voyages il n'a pas perdu un seul homme; et dans le dernier, souvent en contact avec des indigènes incommodes jusqu'à l'hostilité, il n'a pas versé une goutte de sang.

Presque aussitôt après Sturt et Nicols paraissent le docteur Wilson, Henderson, Kennedy, Coxen, le naturaliste Bennet.

Bientôt un *convict* fugitif, Georges Clarke, pour avoir la vie sauve, se vante d'imaginaires découvertes, et ce mensonge vaut à la colonie la rencontre fortuite d'immenses et précieux pâturages.

Alors se fait connaître l'habile explorateur Mitchell, destiné à vieillir dans les hauts emplois de l'Australie, qui lui doit toutes ses routes les mieux tracées. Quatre grands voyages, tous heureux, suffisent à peine à son zèle éclairé; il constate surtout le cours de plusieurs rivières, resserre par son expérience le cercle des explorations inutiles, surmonte habilement de grands dangers, donne un nouvel essor aux sciences naturelles, et indique le tracé d'une route directe de Sydney au golfe de Carpentarie. Sa mémoire est assurée contre l'oubli parmi celles des fondateurs de provinces; et il a donné lieu à cette remarque honorable, que, fonctionnaire public, il s'est exemplairement tenu en garde contre l'abus des noms de personnages en crédit, imposés presqu'à chaque pas aux moindres accidents de terrain. Nul n'a mieux que lui conservé aux points intéressants de ses découvertes les dénominations traditionnelles indiquées par les indigènes.

Les jeunes lieutenants Grey et Lushington, à peine sortis avec distinction des bancs du collége militaire de Sandhurst, et patronnés par la *Société de géographie* de Londres, offrent

leurs services pour parcourir l'intérieur de la terre australe, toujours inconnue.

Hawdon déploie un zèle égal, et Eyre entreprend, avec six hommes et trois cents têtes de bétail, de tracer une route à travers le continent; mais il se voit forcé de revenir sur ses pas, tandis que le capitaine Finnis et ses compagnons, Mac'Leod et Strangways, veulent essayer la même tentative dans une direction différente, avec la pensée surtout de fonder un centre de relations fécondes entre les vieux et les jeunes établissements européens.

Il ne faut omettre ni la visite mémorable d'Holman, le célèbre voyageur aveugle; ni le passage du comte Strzelecki; ni la relation de mistress Clay, qui a mis en lumière de curieux détails sur les mœurs des indigènes; ni le baron Hugel, voyageur autrichien; ni le docteur prussien Leichardt, dont une expédition recherche encore aujourd'hui, aux frais du trésor de la Nouvelle-Galles, les traces malheureusement perdues, comme l'avaient été, au grand regret du monde savant, celles du botaniste Péter Cunningham, égaré, malgré son expérience, dans les vastes solitudes de l'intérieur des terres (1).

Dans les derniers temps, les noms des capitaines Cadell et Robertson se rattachent particulièrement à l'exploration du cours des fleuves, à celui du Murray surtout, qui peut relier trois des principales colonies australiennes. Une mission importante, entreprise aux frais du trésor public, a été confiée par le gouvernement à Ernest Hang, avec de grands moyens de succès, et des steamers d'une certaine force ont remonté

(1) Cunningham n'oubliait jamais de porter avec lui dans ses explorations une grande quantité de noyaux de pêches, qu'il plantait avec soin dans tous les terrains convenables. Le pêcher croît rapidement en Australie : à quatre ans, il donne déjà une abondante récolte. Cunningham pensait à l'aborigène affamé, à l'Européen perdu dans le désert. Entraîné vers des contrées nouvelles par la passion des découvertes, il a dû sentir un allégement à ses souffrances, dans l'espoir d'avoir épargné à quelques-uns de ses imitateurs de semblables tortures. Mais son funeste exemple n'a découragé personne.

fort loin le Murray et le Murrumbidgee. Le nom de Robert Austin ne doit pas non plus être passé sous silence.

La navigation entre Sydney et les Indes, par le détroit de Torres, a longtemps présenté de graves périls. En 1854 encore, il s'était perdu dans cette traversée, plus fréquente d'année en année, trente et quelques navires de commerce, malgré les savants travaux hydrographiques du capitaine Blackwood. L'année suivante une tour en bois a été élevée avec beaucoup de difficultés sur l'île Raine, pour servir de point de reconnaissance à l'entrée de ce détroit, d'où les courants ne permettent pas de revenir sur ses traces.

A la sortie du détroit, sur une petite île madréporique, inaccessible aux pirogues des Australiens du Nord, des vivres sont laissés dans une caverne ouverte pour secourir les naufragés, et une sorte de boîte aux lettres, à l'usage de tous les navires qui passent, est placée au pied d'un petit mât de signaux.

Au moment même où ces pages s'achèvent, la *Société royale géographique* de Londres accorde le plus éminent de ses prix à l'arpenteur Auguste Gregory, de retour d'un troisième voyage, *pour ses explorations aussi importantes qu'étendues dans l'Australie occidentale et septentrionale*, faites à grands frais aux dépens de la direction des colonies. L'expédition, composée de vingt et un membres, dont un médecin, un botaniste, un géologue, un dessinateur et quatorze hommes de peine, avait avec elle des chariots et cinquante chevaux; elle était munie de vivres pour deux ans, et traînait à sa suite deux cents moutons. De Moreton-Bay, elle vint débarquer sur la côte nord-ouest pour remonter jusqu'à sa source la rivière Victoria, et pénétrer à travers le continent jusqu'au point le plus septentrional qui eût été encore atteint.

Deux petits bâtiments avaient été mis à la disposition de Gregory, pour remonter les cours d'eau et aller au besoin porter des nouvelles, ou chercher des vivres et des secours. Après des fatigues sans nombre et dans un parcours immense, à travers des contrées inconnues et inhabitées,

coupées de marécages, de torrents souvent à sec et de vastes espaces stériles, aux sables rougeâtres et brûlés, impropres à la colonisation, cette expédition a fait faire de grands progrès à l'exploration de l'Australie intérieure; elle a fixé la ligne de partage des eaux; elle a déterminé au nord-ouest les limites d'un grand désert central, jusqu'ici considéré comme infranchissable, limites déjà reconnues au sud-ouest par Robert Austin, au sud-est par le capitaine Sturt, à l'ouest par Auguste Gregory lui-même.

Dès 1853, le Murray a été remonté jusqu'à quinze cents milles de la mer.

Aujourd'hui le monde savant paie un tribut de regrets à la mémoire du plus ancien explorateur de l'océan Arctique, le capitaine Scoresby, qui, après les plus longs et les plus intrépides services, était allé, au déclin de ses jours, observer en Australie quelques phénomènes de magnétisme et des questions de navigation pratique.

Mais pendant ces travaux remarquables, qui étendent le cercle des connaissances, et consolident la domination européenne par l'occupation successive et raisonnée de l'intérieur des terres, le littoral du continent se peuple sur ses points principaux, de manière à tout embrasser, et des sociétés naissent pour croître plus vite que ne grandit l'espèce humaine.

Il convient peut-être d'énumérer rapidement et de peindre dans leurs traits principaux les établissements dont la Nouvelle-Galles du Sud peut à bon droit se considérer comme la mère patrie, enfants qui sont déjà des émules, pour devenir des rivaux.

CHAPITRE XXXIX

NOUVELLE-GALLES DU SUD

La Nouvelle-Galles du Sud, tout en continuant de véritables progrès, ne pouvait manquer de perdre graduellement de son importance relative, par l'expansion naturelle des forces de la colonisation sur un immense littoral. Elle doit à son ancienneté, à ses bases solidement établies, une prépondérance légitime et peu contestée jusqu'ici, surtout parce qu'elle n'a pas trop pesé; elle doit à des institutions un peu moins hâtives certains avantages qu'elle maintiendra péniblement. C'est de sa civilisation que sont partis les exemples; mais ce ne sont pas des provinces, ce sont des nations qui naissent d'elle, et il faut le continent sans pareil, pour qu'une telle fécondité ne soit pas dégénérée en épuisement.

Lorsque les districts du nord de la Nouvelle-Galles demandaient par la voix de mille soixante-six habitants, dont quatre membres du conseil législatif, vingt-neuf magistrats et plusieurs dignitaires du clergé, à être érigés en colonie distincte, le gouverneur a opposé de fort bons raisonnements à cette précipitation; mais la colonie a eu l'adresse et l'intelligence de n'apporter aucun obstacle systématique à la formation

des autres États indépendants : elle ne s'est sérieusement préoccupée que du premier rang à conserver.

Le ralentissement de l'immigration à la Nouvelle-Galles a été presque soudain. Sydney voyait débarquer, en 1841, vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-trois habitants nouveaux ; quatre cent soixante-quatorze seulement en 1846, et cela au moment précis où les exportations commençaient à excéder les importations, tandis que les villes entraient en opposition à la population rurale sur le terrain de la déportation.

Que l'émigration européenne se soit quelque temps portée avec préférence vers les colonies à peine nées, c'est là une tendance facile à comprendre. L'amour du neuf et de l'imprévu, l'esprit d'aventure sont pour beaucoup dans ces inspirations. Car il y a plus d'expérience et de prévoyance ensemble, dans l'administration de Sydney, que partout ailleurs sur le continent australien ; quoique des observateurs sévères aient cru devoir signaler à la fois une certaine apathie pour les intérêts publics et quelque exagération dans les dépenses. C'est ainsi que l'on a sévèrement critiqué un vaste et dispendieux établissement formé à Paramatta pour les fous et les incurables. Tout, dans les constructions comme dans les dépendances, aurait convenu à une population trois fois aussi nombreuse que les cent dix aliénés, dont dix-huit femmes, et les quatre-vingt-dix-huit infirmes réunis dans cet asile, que l'État avait bientôt mis à la charge du budget colonial. Mais il faut bien tenir compte de la situation exceptionnelle d'une société qui voyait tout grandir si rapidement, et d'une administration qui, à une époque où la main-d'œuvre était ordinairement d'un prix très-élevé, avait eu à sa disposition, pendant quelques crises, un grand nombre de bras inoccupés. L'apparence de la prodigalité touchait de bien près à la prévoyance.

On devait signaler aussi une sage pensée d'avenir dans les statuts d'une compagnie agricole, qui s'était chargée de mettre en valeur et de peupler un million d'acres de terre.

On était si bien en garde contre les vices du morcellement à l'infini, que nulle concession de défrichement ne pouvait être inférieure à deux cents acres.

Il y avait parfois quelques ombres au tableau d'une jeune prospérité.

Quatre années consécutives de disette continentale, causée par une sécheresse sans exemple, terminée en 1829, avaient laissé à leur suite le découragement après les ruines.

Un chemin de fer, tracé à grands frais entre Sydney et Paramatta, n'avait pas tenu ce que l'on s'en promettait.

Une banqueroute de quatre millions de francs, à Sydney, dès 1841, n'est pas le moins étrange indice de tant de précocité.

En 1831, déjà Sydney employait à la pêche de la baleine vingt-deux bâtiments : dix-huit étaient coloniaux ; quatre appartenaient à des maisons anglaises qui avaient fondé des comptoirs en Australie. La pêche des phoques commençait à tomber en abandon à force de destructions imprudentes. Dans les derniers temps, à la suite d'un repos forcé, cette industrie maritime a repris une certaine importance, momentanée sans doute.

Malgré l'éparpillement des colons libres dans des provinces naissantes, l'accroissement de la population de la Nouvelle-Galles a longtemps été rapide. De cinquante-cinq mille âmes en 1830, elle était montée en six ans à soixante-dix-sêpt mille, et à cent quatorze mille en 1839, pour arriver à cent soixante mille en 1843 ; en 1848, à deux cent vingt mille, et cette progression ne s'est point ralentie.

En 1833, Sydney était une ville de seize mille âmes, atteignant à elle seule le chiffre de la population totale de la colonie en 1810. Il lui a fallu bien peu d'années pour devenir une capitale peuplée de plus de soixante mille habitants, nombre de la population tout entière de l'Australie civilisée en 1833, et quart de la population totale au moment de ce recensement. Symptôme fâcheux de l'attrait des villes au préjudice de la vie rurale !

Parmi les étrangers naturalisés, on a compté plusieurs Français; quatre mille Irlandais catholiques étaient au nombre des habitants de Sydney. Cette capitale a beaucoup gagné pour l'art des constructions élégantes et commodes, des bonnes distributions d'édifices publics et privés. Ses limites se sont rapidement étendues, et en même temps le centre de son ancienne enceinte voyait élever de nouvelles habitations.

Une cathédrale, achevée vers 1843, est considérée jusqu'ici comme le monument le plus remarquable de l'hémisphère austral; de magnifiques greniers d'abondance ont été construits près de la ville, en 1840, par la main des *convicts*. Deux nouveaux colléges s'achevaient à la fois, et la colonie voyait créer deux journaux de plus, en même temps qu'un théâtre ouvert aux classiques anglais et à la musique italienne.

Sydney possède aussi un palais de justice en style grec, deux chapelles en style gothique, un musée d'histoire naturelle, des promenades publiques dessinées par mistress Macquarie, un marché bâti par des ouvriers écossais; une société pour l'encouragement des manufactures coloniales, des raffineries de sucre, des distilleries, des fabriques de draps et de savon, des fonderies, toutes les industries de première nécessité, la plupart des industries de luxe.

Le progrès n'a pas été moindre dans l'intérieur des terres. En neuf ans, de 1839 à 1848, pour la Nouvelle-Galles, l'exportation des laines était montée de sept à vingt-trois millions de livres; l'exportation du suif d'une valeur de douze cents livres sterlings à celle de cent soixante-sept mille. Dans le même espace de temps, le nombre des chevaux était doublé; celui des moutons plus que doublé. Les recensements comptaient cent cinquante-deux mille acres exploitées, et cependant le nombre des fermes ne s'élevait encore qu'à quinze cent vingt, dont quatre cents appartenaient à des propriétaires qui exploitaient déjà d'autres concessions de domaines. Aussi la classe des cultivateurs et même des

fermiers avait-elle une forte tendance à se constituer en véritable aristocratie territoriale.

Sydney a des assurances maritimes et des services réguliers de paquebots à voiles ou à vapeur avec l'Océanie tout entière. Le district de Gosford offre des avantages particuliers pour les constructions navales. De nombreux bâtiments se croisent dans la rade du port Jackson ; mais l'insuffisance du pilotage a été plus d'une fois vivement signalée ; on aurait pu le combiner avec une police des eaux qui veillait sur les évasions, mais qui ne sut pas empêcher, en 1852, un acte d'audacieuse piraterie. Le port Jackson contenait alors quarante-sept navires sans équipages ; quelques-uns renfermaient de riches cargaisons. Le *Nelson,* qui portait huit mille onces d'or, fut surpris et pillé à trois milles en mer par un bateau armé.

De là, sans doute, l'idée d'un système de défense qui ne tarda pas à prendre dans quelques têtes de larges proportions.

Sydney se mit à vouloir devenir une place forte : une ville fortifiée aux frais de l'État, avec tous les asservissements d'un régime militaire, sans l'excuse d'une crainte quelconque ; si loin des hostilités possibles de l'Europe et de l'Amérique ; sans danger de la part du Céleste-Empire ou des peuplades indigènes ; sans menaces de guerre civile ! Le gouvernement résistait à ce vœu irréfléchi, et c'était un grand grief.

Peu auparavant, en 1847, les forces militaires avaient été réduites de deux régiments à un seul, au profit des établissements naissants de la Nouvelle-Zélande. Il ne restait plus sur le continent tout entier que huit cent quatre-vingt-sept hommes de force militaire. La mère patrie trouvait la colonie assez riche, non sans doute encore pour payer sa gloire, mais pour facilement pourvoir à sa propre défense, comme le fait la Jamaïque. On voulait bien envoyer un nouveau régiment et un détachement de sapeurs et de mineurs, sous condition expresse que la colonie prendrait la

solde entièrement à sa charge, ainsi que les frais de casernement. A cet effet, les bâtiments militaires lui étaient abandonnés; mais le comte Grey, secrétaire des colonies, conseillait avant tout l'augmentation des agents de police, et par surcroît la formation d'une milice ou *yeomanry*, et d'un corps d'artilleurs volontaires; car on ne pouvait guère compter sur des forces régulières suffisantes, avec des institutions qui permettaient la libération à prix d'argent. Telle était la valeur de la main-d'œuvre, qu'il n'y avait pas de soldat qui n'obtînt à des conditions faciles la somme nécessaire pour s'affranchir immédiatement du service.

Le gouverneur ne jugeait pas prudent de confier des armes à la plupart des ouvriers et des laboureurs. Il trouvait aussi la population trop dispersée pour un service de milice. Le conseil législatif partagea cet avis, tout en insistant sur l'utilité de fortifier Sydney et le port Jackson. Il y avait alors dans les diverses banques sept cent mille livres sterlings en numéraire. C'était le principal des arguments invoqués. Mais les hommes manquaient. Cependant on réussit à organiser une police à cheval, qui rendit de vrais services.

La colonie se vit alors entraînée dans un mouvement qui, même pour une population de race anglaise, aurait pu se faire attendre encore, s'il n'y avait pas eu instinct de conservation à vouloir rester à la tête des institutions de l'Australie.

Dès 1840, on murmurait très-haut contre la mère patrie, qui imposait, sans vote du parlement, de lourdes taxes sur les revenus coloniaux. On ne comptait pas moins de trois cent mille livres sterlings détournés, en cinq ans, du fond d'émigration, pour des frais de police et de geôle. On se récriait aussi contre cinq millions d'acres, aliénées du domaine de la couronne sans système suivi.

Et ce n'étaient pas les seuls abus.

Croirait-on que, dans une colonie où le droit des règlements de police était à peu près sans limites, et la vente des liqueurs spiritueuses soumise à de grandes entraves, leur consomma-

tion s'élevait par tête, en 1835, à sept gallons (près de trente-deux litres); tandis qu'elle atteignait à peine un gallon et demi en Angleterre! Croirait-on aussi que le corps des officiers de la Nouvelle-Galles avait obtenu et exploitait publiquement le monopole de la vente des liqueurs spiritueuses! Cet abus honteux a peu duré.

Mais depuis longtemps déjà, la métropole passait pour jalouse de trop rapides progrès. On l'accusait de ne chercher qu'à ralentir l'accroissement de la colonie, et de tendre surtout à reculer le jour fatal de l'indépendance.

La presse irritait ces griefs, en répétant sous toutes les formes que la colonie avait été créée pour épargner à la métropole, non la dépense, mais la présence des *convicts*, et qu'elle eût mieux aimé voir venir de Londres des instituteurs du peuple que des collecteurs de taxes.

Bien auparavant déjà, les colonies des Indes occidentales, réclamant le droit d'avoir des représentants directs au parlement d'Angleterre, faisaient la part de l'Australie, et demandaient deux députés pour la Nouvelle-Galles, un pour la terre de Van-Diémen.

Sydney réclamait par la grande majorité de ses habitants le régime des trois pouvoirs :

Un gouverneur, nommé et payé par la couronne;

Un conseil législatif viager;

Une assemblée à terme, élue directement par les colons.

La Nouvelle-Galles avait alors un agent accrédité à Londres, M. Scott, membre du parlement.

En 1850, la reine, dans le discours de clôture de la session parlementaire, se félicitait d'avoir pu étendre les institutions représentatives à des hommes capables d'exercer avec avantage, pour d'importantes colonies et pour eux-mêmes, le *privilége de la liberté*. Privilége et liberté, singulière alliance de mots!

Deux ans à peine après, le duc d'Argyll présentait et appuyait à la chambre des lords une pétition de la législature

de la Nouvelle-Galles, qui déjà demandait la gestion plus libre des intérêts locaux.

La nouvelle législature coloniale réclamait alors, entre autres attributions, l'administration des terres incultes, réserve faite de la part ordinaire de la liste civile pour les dépenses à la charge de l'État, telles que les traitements et les pensions. Elle demandait aussi une réforme constitutionnelle dans l'esprit des institutions du Canada.

Des pétitions provoquaient hautement la division du pouvoir législatif en deux chambres, dont une héréditaire. Le rapport d'une commission s'était montré favorable à ce vœu : de là, grande émotion publique s'épanchant dans des *meetings* tout à fait à la mode de la mère patrie. Le résultat de cette agitation, plus superficielle que profonde, fut une sorte de compromis dans un sens aristocratique un peu moins prononcé, mais fort étrange encore pour une colonie formée de pareils éléments. On en revint à une chambre haute, nommée par la couronne, sorte de pairie viagère imitée de l'Écosse. Les membres du conseil législatif étaient surtout en garde contre toute tendance à jeter les fondements d'une démocratie.

Le 10 mai 1853, une session fut ouverte, dans la forme des discours de la couronne, par sir C.-A. Fitz-Roy, qui, depuis la mort malheureuse de sir Georges Gipps, en 1848, était gouverneur général de toutes les possessions australiennes, capitaine général, vice-amiral et gouverneur en chef du territoire de la Nouvelle-Galles et de ses dépendances. Il avait auprès de lui un conseil exécutif, composé du commandant des forces militaires, du secrétaire colonial, du procureur général et du trésorier de la colonie.

A côté de l'insuffisance des salaires inférieurs, les traitements des hauts fonctionnaires étaient fort élevés, selon l'usage de l'Angleterre dans toutes ses colonies. Le gouverneur recevait sept mille livres sterlings; le chef de la justice, deux mille; chaque juge, quinze cents. Malgré l'état prospère des finances, l'opposition se récriait très-fort contre

cette prodigalité; mais elle s'occupait beaucoup moins d'une question bien plus ruineuse : la différence des tarifs entre les divers établissements australiens; aussi une contrebande active, et profitable à un grand nombre d'habitants des villes, se faisait-elle dans la Nouvelle-Galles, par les frontières de Victoria et de l'Australie méridionale.

Mais l'ennemi public, c'était le *squatter*, ou plutôt sous ce surnom américain, dont la mauvaise renommée avait franchi les mers, c'était l'élite de la population agricole. Deux intérêts étaient en présence : celui du labourage et du pâturage, qui voulaient l'abaissement des salaires, la modération du prix de la main-d'œuvre, et l'extension des cultures par l'immigration favorisée et par la transportation maintenue, tandis que les villes, peuplées d'artisans largement rétribués, d'hommes de bureau végétants et de petits marchands, de débitants surtout, en nombre déjà trop grand, s'entendaient pour protester bruyamment, au nom de l'honneur colonial, contre la continuation du système qui avait fondé les établissements anglais.

Le mot de *squattocratie* naissait dans la langue politique, et prenait racine dans les *meetings* et dans les pétitions : ce n'était pas une médiocre injure.

Il y avait aussi les districts *squatting:* le Murrumbidgee, le Lachlan, le bas Darling, les plaines de Liverpool, la Nouvelle-Angleterre et le Mac'Leay, où l'influence des villes ne s'étendait pas; tandis qu'elle avait atteint une certaine proportion dans les comtés de Cumberland, Northumberland, Hunter, Durham, Camden est et ouest, Bathurst, Roxburgh, Wellington, Stanley, Cook et Westmoreland. Opinion factice dont la Nouvelle-Galles ne devait pas tarder à ressentir quelques effets d'amoindrissement! Mais on était alors dans la lune de miel d'une constitutionnalité un peu hâtive.

En 1853, le conseil législatif de la Nouvelle-Galles, après avoir voté un tarif de douanes très-modéré, chargeait un comité de dix membres de préparer un projet de constitu-

tion. On lui reprochait alors d'attirer à lui tous les pouvoirs, et le gouverneur faisait remarquer dans ses dépêches officielles qu'il n'était laissé aux municipalités qu'une existence nominale.

L'année suivante, le conseil votait le budget présenté par le gouverneur, en élevant le chiffre de tous les chapitres de dépenses; et cette infraction aux habitudes parlementaires de l'ancien monde n'était pas une fantaisie, n'était pas une prodigalité, mais une juste appréciation du meilleur emploi de la fortune publique.

La colonie devait savoir que la période pendant laquelle les possessions anglaises restent placées sous la domination directe de la couronne n'est jamais de longue durée. Sydney, protestant au nom de la liberté constitutionnelle, demandait instamment que rien ne fût innové dans les institutions locales, sans avoir été convenu d'avance avec le conseil législatif. Ce vœu passablement bizarre d'une sorte de sanction préalable, avait pour cause la crainte d'une assimilation complète à la Nouvelle-Zélande, et de la formation de municipalités pareilles à celles de quelques colonies. La question s'était singulièrement irritée. On proposait déjà une résistance passive par le refus de concourir aux élections; mais, au milieu de tous ces bruits, l'heure est venue en 1856. Le 25 novembre a vu inaugurer une assemblée législative librement élue, parfaitement indépendante, dont les décisions ont force de loi pour toutes les affaires intérieures, tant qu'elles ne touchent pas au droit de souveraineté.

Avantages de climat, degré de civilisation, immense production agricole, industries déjà nées, tout indique une colonie qui peut se passer de la mère patrie. Mais pourrait-elle également renoncer à une prépondérance qui menace de la fuir à son tour ?

Préoccupé de cette grave question d'un prochain avenir, le conseil législatif de la Nouvelle-Galles a demandé une assemblée générale, une sorte de diète de toutes les colonies australiennes, délibérant ensemble sur les questions d'intérêt

commun : les tarifs intercoloniaux notamment, le commerce de cabotage, si on peut l'appeler ainsi, les chemins de fer, routes, communications fluviales et canaux entre plusieurs colonies, les phares et signaux du littoral, les communications postales, et une colonie pénale intercoloniale. Sydney serait naturellement le chef-lieu, avec une cour d'appel au-dessus des cours de justice des diverses colonies.

Toutes ces dépenses communes seraient aux frais proportionnels des divers budgets coloniaux : mais il faut savoir comprendre d'avance que chacune des colonies aspirera inévitablement à s'en affranchir la première.

Juste retour du peu d'égards apportés aux intérêts des peuplades aborigènes ! On a cependant daigné leur accorder un semblant d'attention bienveillante, au moment où leur race a paru menacée d'extinction. Il leur a été réservé, tant bien que mal, une sorte de parcours ; des officiers du gouvernement, pour leur protection et leur civilisation, ont été créés très-tard, ainsi qu'une police d'indigènes. On a même pris la peine de les recenser, autant que peut se faire un pareil recensement, et, en 1850, on n'en a plus trouvé que quinze cent quatorze, divisés en huit tribus.

On a fini par s'apercevoir un peu tard qu'ils avaient le sentiment de la propriété foncière et des règles d'hérédité.

Tout à fait au nord, ils ont défendu leurs terres à main armée. Il y a eu des bergers tués, et des représailles sanglantes de la part des propriétaires de troupeaux.

Quant à leurs progrès moraux dans la vaste étendue de la Nouvelle-Galles, tout se résume dans ce passage d'un rapport officiel :

« C'est surtout quand ils meurent de faim, qu'ils prennent « des semblants de tendance à la civilisation. »

Tant que Sydney est demeuré cité prépondérante, c'est de ses institutions et de ses mœurs que la civilisation a rayonné dans l'Océanie presque entière. Aujourd'hui, la rivalité commence, rivalité commerciale surtout, rivalité politique déjà.

La Nouvelle-Zélande, plus éloignée, et par conséquent moins inquiète, profite mieux de cette impulsion. Le point de départ des missions anglaises pour cette terre de cannibales avait été de bonne heure établi à Paramatta. De là, dirons-nous des apôtres? dirons-nous des marchands? allaient porter à des populations féroces des enseignements pacifiques et des moyens de s'entre-dévorer, la parole de vie et l'eau de feu, la morale de l'Évangile et des armes destructives. Là, sûrs de retrouver un asile honorable, revenaient dans les jours mauvais les missionnaires avec leurs familles. Là aussi, des chefs néo-zélandais faisaient élever leurs enfants. Plusieurs de ces jeunes hommes y mouraient; d'autres, plus nombreux, revoyaient la terre natale, impropres à la fois à leur vie ancienne et à leur vie nouvelle. Désabusés, découragés, ils voyaient sans regret la mort approcher. Les pères redemandaient aux maîtres les os de leurs fils, et, sentiment étrange! toutes ces pertes ne faisaient que resserrer des liens d'amitié, des relations de négoce plus encore: et quel négoce! de la poudre surtout et des armes à feu; poudre frelatée, armes de rebut: quelquefois cependant des instruments aratoires; des animaux domestiques, envoyés à des chefs par le gouvernement de la Nouvelle-Galles.

Que de fois on a vu des navires du port Jackson, suivant l'exemple de la marine américaine, enlever des Néo-Zélandais sur une côte de leur île, pour les vendre sur l'autre!

Mais sur quels points du globe l'histoire du négoce anglais n'a-t-elle point offert d'aussi révoltants épisodes?

CHAPITRE XL

VAN-DIÉMEN OU TASMANIE

La terre de Van-Diémen ne voit pas encore contester son droit au premier rang, après la Nouvelle-Galles. Hobart-Town, sa capitale, est la fille aînée de Sydney. Sur le continent, d'autres cités naissent et grandissent rapidement au sud et à l'ouest, avec plus de chances de fortune, avec des limites moins restreintes, avec un avenir plus brillant; mais la terre de Van-Diémen, la Tasmanie, si le nom de son découvreur lui est loyalement laissé, comme l'usage commence à le consacrer, la Tasmanie a trouvé tout d'abord de notables avantages dans sa position insulaire, avantages toujours appréciés au moins à leur valeur par la race anglaise.

Cette colonie a, dès l'origine, su se ménager une sorte d'indépendance plus apparente peut-être alors que réelle. Elle a, la première, obtenu des institutions séparées; au moins s'est-elle toujours instinctivement différenciée. Elle doit beaucoup à plusieurs chefs éminents, à l'historien Collins, entre autres; au colonel Arthur et à sir John Franklin. Longtemps elle est restée le but préféré de l'immigration volontaire. Chez elle la déportation a été plus adroitement combinée, réglée, et mieux mise à profit pour la chose publique que sur aucun

autre point des colonies anglaises, quoique l'on en ait fait quelque temps le théâtre d'une sorte d'utopie; l'asile exclusif et privilégié des *convicts* régénérés ou passant pour tels; tandis que les incorrigibles restaient relégués à l'île de Norfolk. Ce qui subsista, ce fut la distinction des condamnés selon la durée de leur peine; l'une et l'autre colonie souffrant beaucoup d'une disproportion extrême entre le nombre des femmes et celui des hommes. La population féminine, qui avait formé le quart, n'était plus comptée que pour un dixième, et la dépravation des mœurs allait chaque jour s'aggravant.

Une température salubre et en harmonie parfaite avec les habitudes et la santé des colons, n'a pas été pour la Tasmanie la moindre condition de faveur, et lui a valu à la fois des progrès mieux gradués et une existence moins sujette à des vicissitudes et à des crises. Sa situation sur la route naturelle des navires de transport venant d'Europe, situation non calculée d'abord, a été l'un des accidents les plus heureux de sa destinée, et la principale cause sans doute des préférences de l'immigration.

Dès 1833, à la terre de Van-Diémen, après trente années depuis la fondation de la colonie, la population d'origine européenne s'élevait à trente-trois mille âmes, dont la moitié au moins provenait de l'immigration volontaire. Elle touchait à quarante-six mille, cinq ans seulement après, et, en 1840, elle recevait, mais fort à contre-cœur, tous les envois de *convicts*, que la métropole avait cessé de diriger sur la Nouvelle-Galles. Un recensement de 1847 atteignait soixante-sept mille têtes, dont près de treize mille au-dessous de quatorze ans.

Le port d'Hobart-Town avait été, dès 1832, visité par plus de cent bâtiments; par trois cent soixante-dix en 1838, et la marine coloniale comptait déjà cent un bâtiments, dont dix-neuf baleiniers, presque tous construits à la terre de Van-Diémen.

L'abondance régnait avec le bon marché des vivres, sans découragement du producteur, dans cette île, heureusement

venue au secours de la Nouvelle-Galles pendant les quatre longues années consécutives de sécheresse et de disette, qui, de 1825 à 1829, avaient compromis l'établissement continental. La terre de Van-Diémen, surnommée déjà le grenier à blé de l'Australie, est toujours restée plus agricole, la Nouvelle-Galles du Sud plus pastorale. Dès lors l'artisan trouvait, à Hobart-Town, existence assurée et vie facile. Le conseil législatif, mi-parti de magistrats et d'habitants, rendait des services appréciés. De sages règlements sur la résidence avaient modéré le trafic des terres par des spéculateurs sans intention d'exploiter jamais aucun terrain concédé, et les conditions imposées aux concessionnaires réservaient sagement les droits éventuels de l'État, surtout aux bords des cours d'eau et dans la traverse des lieux habités. Le maximum des concessions de terres avait été définitivement fixé à six cent quarante acres. Les travaux publics avaient été conduits jusqu'alors avec plus de suite et de prévoyance que sur le continent.

La seconde ville de la colonie, Launceston, avantageusement située aux bords du Tamar, rivière encore navigable, quoique au centre d'une vaste plaine féconde en grains, prospérait surtout par un commerce soutenu avec la Nouvelle-Galles du Sud. Ces relations utiles s'accroissaient rapidement, et commençaient à en créer de directes et de fructueuses avec le port de Londres. Aujourd'hui de beaux magasins, d'élégantes constructions attestent la richesse publique. Launceston partage avec la ville capitale les sessions des cours suprêmes au civil et au criminel. Un pont sur le Tamar a été élevé par les mains des condamnés.

Un évêché anglican a été créé à Hobart-Town, en 1842, sous le titre d'évêché de Tasmanie, pour la terre de Van-Diémen et toutes ses dépendances.

Mille hommes environ de troupes régulières sont distribués entre vingt-deux points de l'île. Une marine coloniale a déjà rendu d'importants services, et en promet de plus grands encore.

Déjà l'intérêt public a réclamé l'établissement d'une sorte de cadastre et la recherche sérieuse des titres de propriété. Toutes les dépenses de la police et des prisons ont été mises à la charge entière du budget colonial, qui a reçu, en compensation, le droit de porter en recette le produit de la vente des terres.

Sous le nom de Compagnie de la terre de Van-Diémen, une société de colonisation a ouvert des crédits à l'agriculture. En peu de temps elle avait réparti, entre deux cent cinquante familles, deux cent cinquante mille acres. Quelques races d'animaux domestiques, bien choisis pour le produit et pour l'exemple, sont un bienfait de cette association. L'État, de son côté, afferme des terres, par lots de huit mille acres, pour la modeste annuité de vingt shellings par cent acres (par acre, vingt-cinq centimes environ, en monnaie de France), prix supérieur encore, dans sa modicité, à celui de la Nouvelle-Galles. Les prairies artificielles sont déjà en faveur, malgré l'immense étendue des pâturages naturels. Dès 1850, on en cultivait près de cinquante mille acres, et parmi des troupeaux qui feraient honneur à une agriculture avancée, d'autres troupeaux à demi-sauvages, nombreux et farouches, sont gardés, ou à peu près, par des *convicts* à cheval, qui rappellent par bien des traits de ressemblance les Indiens Guanchos des pampas de l'Amérique. Il y a même eu longtemps, à l'ouest des lacs surtout, des troupeaux sans maîtres.

Trente mille acres de terre, sous le nom de ferme du gouverneur, ont été prudemment réservées pour la dotation de l'église et des écoles, dont quelques-unes sont dirigées avec une vraie intelligence des besoins de la colonie. Il existe même plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

La Compagnie de la terre de Van-Diémen a fondé une école pour les *convicts*. Les associations de bienfaisance se sont rapidement multipliées. Il s'en est formé une notamment pour l'éducation des enfants abandonnés. Plus de cinq cents

orphelins de la Reine recevaient, en 1852, le bienfait de l'instruction. Une autre association charitable avait travaillé avec zèle, avec plus de zèle que de succès, à civiliser les derniers débris des peuplades indigènes.

L'impôt sur les chiens a été accepté, dès 1846, avec un bon sens intelligent, qui a fait maintes fois défaut dans le vieux monde. L'impôt sur le commerce extérieur est resté dans une prudente modération.

Des carrières de marbre, des mines de fer, le sel, le charbon, la pierre de taille, le lin, sont au nombre des richesses exploitées; la potasse commence à s'extraire des bois indigènes. Des courses de chevaux satisfont un goût national, tout en perfectionnant les races. Les laines sont abondantes, mais en général d'une qualité inférieure à celles du continent. Il est remarquable qu'après un accroissement d'une rapidité inouïe, en 1831, la production des laines, plus que sextuplée en cinq années, était parvenue à une exportation plus large encore que celle de la Nouvelle-Galles: succès singulier que les conditions d'espace devaient bientôt ralentir. La colonie exportait aussi de l'huile de baleine, de l'écorce à tanner. Mais il faut bien quelques ombres au tableau d'une prospérité peu féconde en incidents.

L'incertitude fréquente de l'écoulement des produits agricoles, jusqu'en 1853, où leur prix a soudainement triplé; la variation des valeurs territoriales, quelquefois telle que l'on a vu des terrains défrichés, et même mis en culture, se vendre au-dessous des frais de première concession; la main-d'œuvre rare, et surtout en disproportion extrême avec le revenu possible; le loyer des maisons s'élevant à des sommes exagérées; un barreau trop nombreux; le prix exorbitant de tous les objets de luxe; la consommation excessive et toujours croissante des liqueurs spiritueuses: tels sont les principaux traits à rassembler, moins comme pronostics à peu près certains d'une infériorité dans l'avenir, que pour ne rien négliger d'une situation tout à fait à part dans l'histoire des progrès de la civilisation.

Il faut signaler aussi cette circonstance toute particulière, due sans doute à des limites resserrées, qu'avant cinquante années d'existence, le paupérisme s'est fait connaître en Tasmanie, et que déjà il avait coûté plus de sept mille livres sterlings en trois ans, de 1843 à 1845.

Les finances étaient embarrassées. On en assignait la cause à la transportation, source de tous les maux.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que, dans sa position insulaire, et se voyant préférée par l'immigration, la terre de Van-Diémen ait protesté de bonne heure contre l'envoi des *convicts,* quoique les émigrés volontaires eussent fait entrer pour beaucoup ce secours dans leurs projets d'établissement.

La terre de Van-Diémen a démontré ce que peut être le régime pénitentiaire dans la déportation. Trois établissements ont été gradués avec soin : la Petite-Sarah, pour les *convicts* les plus criminels et les plus indomptés; l'île Maria, réunissant dans des ateliers les condamnés moins indisciplinables, dont le travail a, dès les premiers temps, défrayé tous les besoins; le port Arthur enfin, dans sa station éloignée et isolée, ouvert aux moins pervers, aux nouveaux débarqués, et même aux enfants abandonnés.

Une page remarquable des annales tasmaniennes, c'est l'épisode de la destruction des *bush-rangers* par une levée en masse de la population. On a vu un volontaire sur six habitants marcher résolûment à cette guerre de buissons, semés d'embuscades, contre des ennemis féroces, désespérés, incapables de sentiments généreux. Le succès, chèrement obtenu, fut prompt et complet; mais cette campagne, contre le rebut des nations civilisées, fut aussi une guerre d'extermination contre les malheureux sauvages, auxiliaires pervertis des *convicts* en rupture de ban. La chasse aux indigènes seuls n'avait pas coûté à la colonie moins de vingt-sept mille livres sterlings (675,000 fr.).

Il a fallu peu d'années à cette colonie pour souffrir de la surabondance de population. Dès 1832, des terres étaient assignées à Great-Island aux sauvages expulsés de Van-

Diémen. On sait avec quelle rapidité, sur toute la surface du globe, s'amoindrissent et disparaissent les peuplades indigènes voisines des établissements anglais. La Tasmanie offre un exemple de plus de cette fatalité. Dans les derniers temps, quelques métis à peine, refoulés dans les forêts et poursuivis par les défrichements, représentaient seuls les anciens possesseurs de la Tasmanie ; mais des documents coloniaux affirmaient que les débris de cette race existaient dans des conditions meilleures de sociabilité, transplantés avec humanité dans l'île Flinders, île poissonneuse, bien située, sur la côte méridionale. On peut trouver quelque utopie dans le tableau des soins donnés à leur installation, à leur instruction, à leur approvisionnement, à leur hygiène, devoirs de colonisation tardivement remplis.

Ce n'est plus à la force, c'est à la persuasion que cette émigration des indigènes est attribuée. L'honneur en est attribué à un simple maçon, qui allait les chercher au fond de leurs forêts, et ne rentrait jamais à Hobart-Town sans y amener quelque famille. Une femme accompagnait Robinson dans cette mission difficile, qui jadis aurait été périlleuse ; et comme l'enfance des nations ne saurait se passer entièrement de merveilleux, ce qu'il y a d'inexplicable dans les pacifiques conquêtes du maçon tasmanien se transforme déjà en légende populaire.

Mais il faut réduire à de bien tristes vérités la légende et l'utopie. Dès 1838, dans les tableaux de population, il n'était plus inscrit que quatre-vingt-deux indigènes, relégués tous sur l'île Flinders.

Des rapports de 1852 ont constaté que les naissances avaient cessé : quelques vieillards survivaient seuls.

CHAPITRE XLI

1834-1857. — L'AUSTRALIA FELIX. — VICTORIA

La colonie de Victoria, détachée du gouvernement de la Nouvelle-Galles, et constituée le 1er juillet 1851, a été dédiée à la reine d'Angleterre. Elle s'était appelée pendant dix-sept années l'*Australia felix,* d'un nom imité de l'Arabie heureuse; car la nomenclature géographique des possessions anglaises n'est guère qu'une confusion de réminiscences jetées au hasard.

Égale en étendue aux trois royaumes dont se forme le Royaume-Uni, cette vaste et féconde province, dont la température rappelle l'Espagne, est la plus belle peut-être de l'empire britannique dans l'Océanie. Bornée au midi par la mer, vers le nord par deux fleuves, elle s'étend de l'est à l'ouest du cent quarante et unième au cent cinquantième degré de longitude, embrassant un espace de plus de cent milles carrés.

Elle comprend vingt et un comtés, sous les noms de Bourke, Evelyn, Mornington, Grant, Grenville, Polwarth, Ripon, Hampden, Heytesbury, Villiers, Normanby, Dundas, Follet, Talbot, Dalhousie, Wimmera, Loddon, Anglesey, Rodney,

Murray, Gipps. Ses principales montagnes ont été nommées les *Alpes australiennes*.

On peut dire avec une égale vérité que l'établissement de Victoria est le fondateur de la colonie de Van-Diémen, et qu'à son tour il a été fondé par elle.

Dès 1802, cette partie de l'Australie, la plus salubre peut-être de toutes, avait reçu le nom du gouverneur Phillip. Là devait se fixer le premier essaim sorti de Sydney; mais une exploration incomplète, quoique les noms de Flinders et de Collins y soient attachés, fit abandonner ce projet déjà en voie d'exécution, et le détachement de *convicts* qui devait coloniser Port-Phillip, prit possession de la terre de Van-Diémen.

Un quart de siècle plus tard, une seconde exploration, confiée aux voyageurs Hume et Howel, n'eut pas plus de résultat; mais, en 1833, quelques colons de Van-Diémen, déjà trop resserrés dans cette position insulaire, qui leur avait sitôt valu un trop-plein de population, vinrent par le détroit de Bass, sans excitation du gouvernement, demander au continent les pâturages qui commençaient à leur manquer. Quelques années s'écoulèrent ainsi, sans progrès rapides, en silence, en secret presque, et la nouvelle peuplade, tant bien que mal civilisée, prospérait sans chefs et sans lois, protégée seulement contre les passions mauvaises de quelques-uns par l'intérêt commun, et dans la volonté commune de se laisser ignorer.

Enfin le département des colonies porta son attention sur cette tentative heureuse. Il arriva de Sydney un gouvernement tout fait, depuis le premier jusqu'au moindre fonctionnaire, tous fondateurs en nom d'une société déjà fondée. Il arriva aussi des colons, pour la plupart officiers de l'armée des Indes, en demi-solde, ou fonctionnaires en retraite, dotés de larges concessions.

Ce ne fut pas sans contestation que les premiers occupants partagèrent avec les nouveaux venus les plus fertiles pâturages de cette véritable terre promise; ils prétendaient s'être

constitués en compagnie de colonisation, et avoir régulièrement acquis de la population indigène une vaste étendue de territoire. C'était, au reste, imiter assez habilement les titres que la mère patrie a souvent inventés pour les besoins de sa domination; mais elle avait trop d'expérience pour que l'on pût lui en présenter de pareils.

Ici se place l'anecdote du *convict* William Buckley, déserteur de l'expédition de Collins en 1803, retrouvé trente-trois ans plus tard parmi les indigènes, qui lui devaient une ébauche de civilisation. Amnistié sans peine, il put rendre encore quelques services. Le roman de sa vie sera écrit sans doute, quand il y aura une littérature australienne.

Bientôt l'immigration devint aussi nombreuse qu'active. Deux ans après, en 1836, on jetait les fondements d'une capitale, mise sous la protection du nom de lord Melbourne. Dès les premiers temps de l'*Australia felix,* la prospérité publique fut telle, que, par une exception bien rare dans l'histoire des colonisations, on vit une société naissante non-seulement se suffire à elle-même et couvrir toutes ses charges, mais aussi concourir par un large tribut aux dépenses générales de sa métropole, et donner à l'exportation un fort excédant sur l'importation. Dès 1853, la province de Victoria aurait pu, par ses ressources propres, nourrir le double de sa population. La colonisation anglaise, dans l'Océanie, en reçut instantanément une notable impulsion.

Les revenus publics n'ont pas tardé à excéder le budget des recettes de quelques royaumes européens de second ordre. Mais aussi les droits sur les spiritueux, pour ne pas dire sur le vice de l'ivrognerie, s'élevèrent de trente mille livres sterlings, en 1851, à neuf cent mille en quatre ans au plus.

Dans cette société à peine née, les progrès agricoles ont été si rapides, qu'après quatorze ans, depuis le débarquement du premier troupeau, le nombre des bêtes à laine touchait à trois millions; et l'exportation de leurs toisons, de cent soixante-quinze mille livres, en 1840, était parvenue, dix ans plus tard, à près de seize millions; à plus de vingt-deux

millions et demi en 1855. La même année, Melbourne seul en exportait treize millions huit cent cinquante mille, et livrait en même temps au commerce extérieur des quantités considérables de suif. D'immenses pâturages étaient mis en valeur : vingt-deux mille acres de terre livrées à la culture; trois millions d'acres concédées, dans la proportion de quatre cent mille par an, à un prix moyen un peu inférieur à trois livres sterlings; et il restait un sol vierge de plus de soixante millions d'acres.

Le nombre des habitants touchait à trente-cinq mille en 1847; il était, quatre ans après, de quatre-vingt-quinze mille; en 1853, de cent quatre-vingt-seize mille; plus de cent mille colons avaient débarqué en deux ans. En 1854, on comptait quinze cents arrivants par semaine; douze cents l'année suivante; et les retours en Angleterre n'atteignaient qu'environ le quart de ce nombre. Le recensement du 31 décembre 1857 a compté quatre cent soixante-trois mille âmes; et, toutes déductions faites, la population s'est accrue, dans cette dernière année, de près de cinquante-deux mille habitants.

Mais en raison même de l'accroissement d'une population attirée par l'appât de fortunes subites, ou au moins de salaires plus élevés que ceux de l'agriculture, la colonie a eu grand'peine à subvenir à son alimentation; tant le nombre des arrivants était disproportionné avec le produit des récoltes! En 1855, notamment, elle a tiré de l'Allemagne quarante-huit mille tonnes de farine, et cependant, de tous les établissements anglais en Australie, nul n'est plus propre à la culture du blé.

La ville de Melbourne, posée sur le versant d'une colline, à huit milles de la mer, au bord du Yarra-Yarra, fleuve que remontent les navires de deux cents tonneaux, s'est accrue par une progression si bien soutenue, que le mouvement de sa population semble presque fabuleux. En quatorze ans, le nombre des habitants était arrivé paisiblement à quatorze mille; il était de vingt-trois mille dès l'année suivante,

en 1851, et l'on comptait plus de trois mille habitations. Au dernier recensement, à la fin de 1857, c'étaient cent mille habitants et plus de dix mille maisons. Sydney, dans sa croissance si rapide, n'avait rien présenté de semblable.

A Melbourne, auprès des ruines des premières maisons en bois, bientôt se sont élevés tous les édifices publics dont une grande cité met des siècles à se parer. Cette jeune capitale, sur une surface de plus de trois milles carrés, a bientôt offert l'aspect d'une cité plus américaine encore qu'anglaise, avec ses maisons à deux étages, de construction solide, en briques, correctement alignées sur de droites et larges rues d'égale longueur, avec des chaussées à la Mac-Adam ; une vallée profonde pour point central ; et de larges routes rayonnant autour d'elle dans toutes les directions, à travers des villages populeux, semés d'élégantes maisons de campagne. En Australie, quand on plante la première pièce de bois d'une première cabane, on se regarde déjà comme le fondateur d'une ville ; déjà aussi l'on désigne les sites les plus convenables pour les maisons de plaisance par delà les faubourgs.

Melbourne avait à peine un nom, et sa population se plaignait de sa dépendance. L'État de Victoria était représenté pourtant au conseil législatif de la Nouvelle-Galles du Sud par six notables habitants. Les institutions civiles, nées toutes à la fois, auraient suffi à une société en longue possession des habitudes civilisées et des formes représentatives. Melbourne et son district étaient administrés par un corps municipal. Un évêché catholique, qui voit s'élever, sous l'invocation du saint patron de l'Irlande, une magnifique cathédrale ; un évêché protestant, créé en 1852, et dont l'église principale a reçu le nom de Saint-Jacques-le-Majeur ; des établissements d'instruction publique richement dotés, et expérimentant des systèmes nouveaux ; des journaux en plus grand nombre que pour tout le reste de l'Australie ; hôpital et prisons ; fondations charitables, société d'assistance pour les immigrants ; asile d'orphelins ; maison de ville, tribunaux,

hôtels des recettes, mont-de-piété, deux banques, douane, salles de ventes, télégraphie électrique embrassant plusieurs lignes; phares, aqueduc, jardin Botanique, compagnie pour le gaz et gazomètre; une manufacture de tabac, quarante moulins mus par la vapeur; cinq chantiers pour la construction des bateaux; théâtres, hôtelleries bien montées; baraques en planches pour les arrivants sans ressources; exposition même, exclusivement consacrée aux artistes de la colonie, rien ne se ressentait trop d'une civilisation aussi hâtive, quoique la population commerçante fût hors de toute proportion avec la population agricole, avant-coureur certain d'une crise difficile à une époque peu éloignée : ce qui n'a pas manqué d'arriver en 1854.

A la fin de 1856, le nombre des établissements industriels s'élevait à mille huit cent quatre-vingt-treize. On remarquait, parmi les artisans de luxe, un fabricant d'orgues, un fabricant de pianos et vingt-trois carrossiers. Déjà un spéculateur de Melbourne avait des comptoirs à Lyon, à Leipsick, à Macao et dans deux ports du Brésil.

Mais, après une reprise des affaires, l'encombrement des marchandises est devenu tel, et le contre-coup des sinistres de Londres s'est si rudement fait sentir, qu'en 1857, cent soixante et onze maisons de commerce ont déposé leurs bilans, constatant ensemble une perte de plus de vingt et un millions de francs.

Le seul trafic qui n'ait pas éprouvé de stagnation dans cette année fatale, c'est celui des liqueurs fortes. Il en est sorti plus de vingt mille hectolitres des seuls entrepôts de Melbourne. L'administration locale n'essaie guère une lutte inutile contre ce vice universel; mais elle cherche à en tempérer les effets en donnant un soin tout particulier à l'éducation.

Un conseil législatif à peine né a frappé d'amende tout père de famille dont l'enfant, à l'âge de sept ans, n'aurait encore fréquenté aucune école. L'accroissement de la population a fait, dès 1852, porter de trente à cinquante-quatre

le nombre des membres de ce conseil. Ils ont aussitôt demandé à être divisés en deux chambres.

Melbourne a été de bonne heure le siége d'une cour suprême, d'où relevaient, dès 1853, les cours de circuit de Geelong, de Castlemaine et de Portland.

Des routes ont été ouvertes dans diverses directions. Trois compagnies de chemins de fer se sont formées presque à la fois, et des voies ferrées relient Melbourne aux villes de William's-Town, de Sandridge, de Saint-Kilda, et surtout à Geelong, port un peu prématurément surnommé par quelques voyageurs le Liverpool de l'Australie; car un barrage naturel en interdit l'entrée aux navires d'un fort tonnage. Mais Geelong, dont les pieds baignent dans la mer, est une ville pittoresque, bâtie en amphithéâtre, et couronnée de côteaux dont les revers se couvrent de ceps apportés des célèbres vignobles de Constance, et cultivés avec succès par des familles suisses de la principauté de Neufchâtel. On y a vu une demi-acre de terre, bien située près du théâtre et destinée à un chantier de construction, avec façade sur deux rues, se vendre cinq mille cinq cents livres sterlings. Geelong a voulu quelque temps disputer à Melbourne le rang de ville capitale; mais la cité rivale ne s'en est pas émue.

Le nombre des chevaux n'a pas tardé à dépasser toutes les proportions admises comme vérités fondamentales dans les livres de statistique de notre vieux monde; celui des bêtes à cornes était, dès 1847, plus que sextuple des tableaux de population.

A la fin de 1856, on comptait dans la colonie trente-trois mille chevaux, cinq cent trente-quatre mille têtes de bétail, et plus de trois millions de bêtes à laine. Tel était le désir d'améliorer les races, que l'on n'avait pas hésité à payer douze cents guinées, au port d'embarquement, un taureau à courtes cornes, primé dans les concours agricoles de l'Angleterre, et destiné à la reproduction en Australie. Vingt mille acres de terre, défrichées dans la seule année de 1856, en avaient porté le nombre à quarante-trois mille.

Ces progrès ne se sont pas ralentis, et l'accroissement considéré comme merveilleux des nouvelles villes et des nouveaux États de l'Amérique du Nord, est laissé bien loin en arrière par les prodiges d'une colonisation dont la rapidité n'a jamais eu d'exemple.

Aussi l'ambition a-t-elle grandi vite. En 1847, Melbourne sollicitait un régime constitutionnel; en 1850, son conseil de cité réclamait ardemment une prompte séparation de la Nouvelle-Galles, promise depuis trois ans. Non content de l'avoir obtenue l'année suivante, dès 1852, le nouveau conseil législatif, exaltant dans une adresse à la reine la salubrité du climat, la fertilité du sol, la position centrale de la colonie, les havres sûrs et spacieux, le nom surtout qu'elle tenait de Sa Majesté elle-même, demandait instamment que Melbourne fût désigné comme siége d'un gouvernement central pour le groupe entier des colonies australiennes.

Le refus du duc de Newcastle, secrétaire des colonies, fut net et péremptoire.

Il y avait eu, vers le même temps, entre protestants et catholiques des classes inférieures, des rixes assez graves, pour que Sydney fût obligé de se dégarnir de troupes, non sans soupçon d'une certaine exagération dans la nécessité invoquée.

La colonie de Victoria, qui a trouvé dans le lieutenant-gouverneur Latrobe un administrateur dont la correspondance officielle offre un vif intérêt, a le mérite d'avoir, dès ses premiers temps, donné quelques soins à la civilisation de la race indigène. On a cherché sérieusement à l'amener à la vie sociale par le travail bien rétribué. Au moment où les exploitations agricoles ont été désertées en masse, il a fallu compter pour beaucoup le secours des naturels. Jusque-là, sans en tirer grand parti, on les employait aux travaux les plus faciles, avec le vêtement, la nourriture, et quelquefois très-peu d'argent pour tout salaire. Bien traités, honnêtes quand ils sont sobres, on les a surtout affectés à la garde des

troupeaux; mais leurs gages ont égalé aussitôt ceux dont les Européens, avant cette crise, se seraient montrés satisfaits.

A côté de ces avantages est le contact funeste de la race anglaise. Tandis que les tribus de l'intérieur continuent à s'entre-détruire par les armes, celles qui touchent aux établissements européens se suicident, hommes et femmes, par l'abus des liqueurs fortes. Leur sang est incendié. La moindre indisposition dégénère en inflammation et les enlève. Les jeunes indigènes disparaissent même avant les vieux, tant l'œuvre de destruction se hâte!

En 1853, les deux tribus voisines de Melbourne ne comprenaient plus que quarante-cinq hommes, trente-deux femmes, et cinq enfants des deux sexes, au-dessous de quatorze ans.

Bien différent du sort de Melbourne est celui de l'établissement fondé dans la partie septentrionale de l'Australie, à la fois comme port de refuge et comme entrepôt de commerce, d'abord, en 1824, sur l'île Melville; deux ans plus tard à la baie de Ruffles, sur le continent. Abandonné, repris, abandonné encore, repris une seconde fois, ce poste important n'a jamais eu la moindre apparence de succès. Malgré la bonne situation de son port, indiqué sur les premières cartes sous le nom de port Essington; malgré les avantages de la position commerciale, après dix années d'existence sous des administrateurs tels que sir Gordon Bremer, et les capitaines Barker et Arthur, pas la moindre parcelle des terres offertes en vente n'avait trouvé un acquéreur. Sur cette côte septentrionale dont tant d'intérêts réclamaient l'occupation, ce n'est point la colonie, comme pour l'*Australie heureuse*, c'est la capitale qui a reçu le nom de Victoria, et cette parité n'a pas médiocrement contribué à jeter de la confusion dans ces annales de peu de jours.

Port-Victoria, siége du gouvernement, menacé d'abandon, décimé par l'insalubrité comme par les variations excessives de la température, n'a guère compté d'autre population qu'un modeste état-major, un semblant de garnison, et

quelques agents de l'autorité, avec peu d'attributions et moins encore de service. Le climat n'a point permis de succès agricole. La colonie naissante a toujours relevé de Sydney, mais pas seulement pour l'administration; elle n'a jamais cessé d'en dépendre pour les approvisionnements, malgré la lointaine distance de deux mille six cent milles. Aussi la suppression de l'établissement a-t-elle été ordonnée; mais il est d'un intérêt tel pour la puissance et le commerce de l'Angleterre d'avoir racine dans cette partie de l'Océanie, que l'abandon ne saurait être définitif, avant d'avoir épuisé de nouveaux efforts de la persévérance britannique.

CHAPITRE XLII

1829-1857. — AUSTRALIE OCCIDENTALE

Les commencements de l'Australie occidentale, de la colonie de *Swan river* (la rivière des Cygnes), ont été déplorables. La première expédition prise au sérieux par quelques colons et par leur chef, homme d'un mérite éprouvé, le gouverneur Stirling, n'avait été pour l'administration supérieure qu'un expédient improvisé. Toute la pensée présente, toute la pensée d'un prochain avenir n'avait d'autre mobile que la volonté de fermer à tout prix à la France des rivages qu'elle paraissait destiner à un essài de colonisation. On ignorait sans doute à Sydney qu'au retour de la corvette la *Coquille*, le plus jeune des officiers de cette expédition, Jules de Blosseville, avait soumis au gouvernement français un projet d'occupation de la rivière des Cygnes; mais la présence du capitaine Dumont-d'Urville avait inspiré quelques craintes peu justifiées de voir une nation rivale comprendre enfin ses intérêts.

C'était en février 1829. Rien n'avait été prévu; une prise de possession bien solennelle, bien retentissante surtout dans les journaux européens, suffisait amplement aux vues de l'autorité coloniale.

Cependant toutes les apparences étaient favorables. La constitution de la colonie semblait offrir les plus sérieuses garanties; une compagnie, qui paraissait puissante par le crédit et par l'argent, s'était engagée à mettre en dix ans cinq cent mille acres en culture; à transporter en quatre ans dix mille colons; sur-le-champ, mille têtes de bétail: c'était alors l'engouement du travail libre. L'Hespérie australe, ce fut son premier nom, devait se suffire sans le secours des condamnés. Plusieurs concessionnaires de vastes étendues de terrains, possesseurs d'un numéraire plus que suffisant, pourvus avec prévoyance de tous les moyens d'installation, arrivaient suivis de nombreux ouvriers à gages; mais le travail libre fut beaucoup trop libre : l'autorité n'avait aucun moyen de faire respecter les contrats de louage. Chacun voulut avoir sa part, sa large part du désert; et bientôt se fit l'expérience de ce que peut être une société toute de propriétaires : tout resta en friche, faute de bras, nul n'acceptant le salaire d'autrui, et l'impuissance de l'or devint manifeste. Ce fut une leçon significative dont personne ne profita; sans les grains de la terre de Van-Diémen, la colonie périssait par la famine.

Tandis que, dans l'ancien monde, on exaltait en programmes la prospérité de l'*Hespérie australe*, les ouvriers, déçus dans leurs illusions de propriété, et s'en prenant à tout, hors à eux-mêmes, couraient porter l'exagération de leurs mécomptes dans les diverses colonies anglaises, déjà prévenues elles-mêmes par des spéculations hasardées du commerce d'Hobart-Town et de Sydney. La réaction de quelques esprits fut telle, que, passant d'un extrême à un autre, ce ne fut pas même le secours des condamnés, ce fut l'introduction de l'esclavage que l'on proposa.

Il ne resta guère auprès du gouverneur Stirling que des hommes dont le dévouement et l'intelligence de leurs véritables intérêts ne compensaient pas le trop petit nombre. Il dut aller plaider en Europe la cause de l'avenir; il eut la bonne fortune et le mérite de la gagner. Mais, parti vers la

fin de 1832, son absence dura naturellement plus de dix-huit mois, et les progrès assez lents d'une colonie si avantageusement située ne datent guère que de son retour, en 1834. Ces progrès, contrariés surtout par l'insuffisance excessive de la main-d'œuvre, n'ont pris un véritable essor qu'après vingt ans. La rivière des Cygnes, sur la demande des habitants eux-mêmes, était déclarée établissement pénal, et commençait à recevoir des *convicts*. Il était temps, car un recensement de l'année précédente n'avait trouvé que deux cent soixante et un ouvriers agricoles; mais ce retour aux premiers errements de la colonisation australienne est très-significatif. En effet, un des premiers actes des fondateurs de *Swan river* avait été la suppression de l'établissement pénal du port du Roi-Georges. D'un autre côté, il est vrai, presque au même instant, le gouvernement colonial avait introduit le régime de la relégation dans l'île de Rottenest; mais c'était pour les sauvages les plus turbulents, qui poursuivaient les animaux domestiques vers des précipices de quatre-vingts ou cent pieds de profondeur, où ils se disputaient leurs membres palpitants. Le sang des Européens avait coulé dans ces rencontres, où le gouverneur Fitz-Gerald s'était vu blesser par la flèche d'un Australien. Ces condamnés indigènes se montraient assez laborieux. Leur établissement, fondé pour une cause temporaire, ne s'est pas recruté : il a dû être abandonné.

La charte constitutive assigne pour territoire à l'Australie occidentale mieux qu'une province, un véritable empire, entre les cent quatorzième et cent vingt-neuvième degrés de longitude, et les quatorzième et trente-cinquième de latitude méridionale, avec cinq cents milles de côtes: territoire immense, imparfaitement exploré, malgré les exemples de nombreux voyageurs : Dale, Roë, Hillman, Moore, Bannister; d'autres encore : Grey surtout, Frazer et Gregory; Austin aussi, chargé d'une mission importante par le gouvernement local.

Le climat de cette colonie passe pour le plus salubre de

l'Océanie tout entière, et l'un des plus heureux du globe. Les Anglais de l'Hindoustan, au temps de leur prospérité, commençaient à en faire le lieu de convalescence des Indes orientales : un médecin voyageur l'avait nommé le Montpellier de l'univers.

Les principales rivières de l'Australie occidentale comptent toutes plusieurs tributaires. Beaucoup sont navigables; mais de vastes espaces se refusent à la colonisation par le manque absolu d'eau. Le nombre des habitants ne s'accroissait qu'avec une lenteur inusitée dans les possessions anglaises de l'Océanie. Le recensement de 1839 comprenait deux mille cent cinquante-quatre âmes; en neuf années, la population était à peine doublée. La première maison d'un hameau reçoit en naissant le nom de ville. On en comptait déja dix-neuf au moins, en 1848; alors le recensement de la population urbaine et rurale ne comprenait tout ensemble que quatre mille six cent vingt-deux habitants; en 1850, cinq mille trois cents. L'année suivante, une prospérité inconnue jusqu'alors est venue activer le mouvement : d'immenses prairies naturelles, de grands troupeaux de bêtes à laine des races les plus perfectionnées, des chevaux fort recherchés dans l'Inde, comme les meilleurs de l'Australie; le bois de sandal; de riches veines de charbon; des mines de cuivre et de plomb argentifère mises en exploitation; la promesse de la plus variée de toutes les cultures, embrassant dans les essais la plupart des productions qui enrichissent les contrées les plus distinctes : la soie et l'opium, l'olivier, le tabac et le coton; le commerce surtout des fruits secs; la vigne, donnant déjà d'abondantes récoltes; des bois précieux pour les constructions et l'ébénisterie; des côtes fécondes en poissons; la pêche de la baleine, assez abondante encore; trois ports faciles à défendre : tels sont les principaux éléments d'une prospérité dont les progrès sont un peu lents, mais les bases solides. Cependant, à côté de certains avantages, la sécheresse salubre du climat a bientôt exclu quelques cultures dont l'essai avait été en-

couragé. Des pâturages ont dû être abandonnés pour leurs plantes vénéneuses; mais on attachait beaucoup d'espoir à l'introduction utile de l'alpaga et du chameau, et à la découverte d'immenses prairies vers le nord.

Auprès du gouverneur ont siégé, dès les premiers temps, deux conseils : l'un pour légiférer, l'autre pour veiller sur l'exécution des lois. La capitale de la colonie n'a pas un nom qui lui appartienne en propre; elle a emprunté celui d'une ville d'Écosse.

Perth ne comptait pas encore un seul édifice achevé, et déjà la première solennité de Noël se célébrait au son des cloches dans un temple provisoire. La ville Embryon *(Embryo city* est un terme colonial) offrait dès lors, en perspective surtout, mais avec commencement d'action, un comité d'association religieuse, une bibliothèque chrétienne pour les classes ouvrières, une bibliothèque littéraire, fondée par souscription, pour les classes élevées, un salon de lecture, et des projets de musée et de jardin botanique.

Perth, comme toutes les cités australiennes, a grandi trop vite. On remarque dans son enceinte les monuments d'une civilisation qui date de loin, à côté des tâtonnements d'une société à peine née; des édifices publics d'une architecture soignée auprès de baraques informes tombant en ruines. Perth est le siége de plusieurs associations d'industrie et de bienfaisance; son commerce est activé par le voisinage de la mer. Les sciences y sont encouragées; la presse s'y fait représenter par divers journaux, et plusieurs sectes protestantes y vivent en peu édifiante harmonie, avec accord seulement contre les immigrants catholiques, et s'entendant toutes pour faire refuser aux servantes irlandaises les gages ordinaires. De leur côté, la plupart des cultivateurs, étant d'origine anglaise, accueillaient mal les ouvriers irlandais. Le gouverneur Fitz-Gerald donna un tout autre exemple : sur son initiative, le chapelain catholique obtint exactement les mêmes conditions d'existence que le chapelain protestant. Six cents catholiques romains venaient d'arriver à la fois.

Freemantle vient après Perth, et peut même en être considéré comme le port, à une distance de neuf milles seulement, et avec un assez grand nombre d'établissements bien distincts.

Il est inutile d'énumérer les autres agglomérations d'habitants qui s'érigent en cités, avant d'être même des villages : l'avenir ne ratifiera pas toutes ces promotions, parmi lesquelles il faut signaler l'ordre du comte Grey de fonder une ville à Champion's-Bay, et une station au port du Roi-Georges pour les steamers australiens. Le nom de la reine régnante ne pouvait manquer à une partie de cette colonie : il a été donné à une chaîne de montagnes, et à une vaste plaine, la plus féconde de toute l'Australie, si l'on en doit croire son découvreur, le capitaine Grey.

Trois ans à peine après la fondation, un journal, imprimé à Freemantle, remplaçait un journal à la main, dont plusieurs numéros avaient été avidement reçus. Un navire, chargé de bois de construction, et portant des échantillons de blé, partait de la rivière des Cygnes pour la Tamise ; un canal se creusait pour abréger de quelques milles la navigation fluviale. La colonie a essayé le système des exploitations privilégiées : elle a affermé pour un huitième du produit, pendant cinq ans, la pêche des huîtres perlières dans *Shark's-Bay* (la baie du Requin). Un grand mouvement a régné quelque temps dans les mêmes parages par des découvertes de guano, très-riche en principes fertilisants, mais bientôt épuisé, après avoir valu au trésor colonial près de huit mille livres sterlings de droit d'exportation.

Mieux traités que dans les colonies voisines, et protégés surtout par des missionnaires catholiques, les aborigènes ont fait des progrès lents, mais continus, dans les voies de la civilisation. Ils perdent tellement de leurs habitudes errantes, qu'il n'est pas rare de les voir s'engager à des travaux de plusieurs mois pour les particuliers comme pour le gouvernement. On en a vu travailler presque aussi bien que les

meilleurs ouvriers d'origine européenne, et se rendre très-utiles pour les défrichements et les routes.

Mais il avait malheureusement fallu en mettre deux à mort, pour tenter d'extirper par cet exemple la barbare coutume de tuer froidement un indigène, comme victime expiatoire, chaque fois qu'un membre d'une tribu vient à mourir de mort naturelle.

La suppression presque absolue de l'envoi des *convicts* par une législation nouvelle, qui réduisait leur nombre pour chaque année à deux cent cinquante au plus, avait sérieusement compromis le développement colonial; mais les principaux habitants ont su faire comprendre le véritable intérêt de leur vaste province et de la mère patrie. Le progrès, interrompu, est repris avec une impulsion plus forte et un mouvement plus rapide.

CHAPITRE XLIII

1834-1857. — AUSTRALIE MÉRIDIONALE

L'Australie méridionale s'est colonisée, comme Victoria, sous le nom d'une souveraine de l'Angleterre, la reine Adélaïde, veuve de Guillaume IV. Ses côtes, visitées par Flinders en 1802, aussitôt après par Baudin et par Freycinet, décrites par Péron avec un charme inimitable; explorées plus tard par le capitaine Sutherland (1819) et par le capitaine Goold (1827), n'ont été livrées à une colonisation régulière qu'à la fin de 1834. Peu d'années auparavant, l'un des plus persévérants explorateurs de l'Australie, Sturt, parti de Sydney, était parvenu, en suivant le cours du Murray, à traverser le continent de part en part, jusqu'au point où naîtrait bientôt une ville, une capitale.

L'acte du parlement qui a réglementé la colonisation de l'Australie du Sud lui a donné pour territoire du cent trente-deuxième au cent quarante et unième degré de longitude, et depuis les côtes jusqu'au vingt-sixième degré de latitude méridionale; au nord le désert, la mer au sud, pour espace le double du Royaume-Uni. Aussi l'acte constitutif laissait-il à la couronne le pouvoir d'ériger une ou plusieurs provinces anglaises.

C'est à une grande compagnie que revient le mérite de la pensée, comme la responsabilité de l'action, dans cette tentative bien distincte des premiers modes d'établissement. Fondée par un acte du parlement, la colonie d'Adélaïde était vouée à l'émigration volontaire, sans aucun mélange de *convicts* ni d'émancipés.

Des avantages sérieux avaient été promis d'abord à l'immigration des artisans. Le passage gratuit avec vivres et soins médicaux était offert aux adultes des deux sexes au-dessous de trente ans, pourvu qu'ils eussent un métier utile, ou l'habitude des travaux de la campagne. Cet appel fut peu entendu, quoique de pieux souscripteurs, en Angleterre, et même en France, se fussent chargés des frais de passage d'un certain nombre d'Irlandais catholiques, accompagnés de plusieurs prêtres.

Il y avait cependant une pensée féconde dans le système, un peu compliqué peut-être, de cette compagnie, qui offrait surtout aux petits propriétaires gênés, et aux fermiers embarrassés, des moyens de liquidation honorable, avec les chances presque certaines d'une nouvelle carrière facilitée.

Cette colonie, qui semblait devoir se promettre une prospérité rapide, connut d'abord de bien mauvais jours. Ses premiers temps se sont consumés en rivalités stériles, en luttes intestines, en discordes ardentes, parce que le gouvernement avait commis la faute de mettre en présence obligée deux pouvoirs à peu près égaux, placés tout naturellement en compétition d'influence et d'autorité. Cette lutte dura quatre ans, quatre ans d'hostilités publiques et persévérantes entre le gouverneur commandant en chef Hindmarsh, officier de marine, et le commissaire Fisher, chacun à la tête d'un parti de mécontents; et cependant, à travers tant de causes de ruines précoces, une capitale s'élevait, capitale de cités à naître et de déserts à peupler; mais bien située, mais vouée à de bonnes conditions d'avenir, dès qu'une administration mieux combinée viendrait réparer les premières fautes. Ces fautes furent d'abord aggravées.

On citera longtemps, parmi les singularités du continent sans pareil, l'exemple d'une ville naissante, ou plutôt d'une ville en projet, au territoire sans limites, à peu près sans population, livrée à ce qu'on a nommé en Europe la fièvre des terrains, avec une passion si effrénée, qu'une acre de terre se revendit jusqu'à deux mille livres sterlings. Aussi la banqueroute précéda-t-elle dans l'Australie du Sud les premières institutions civiles et commerciales. Le luxe parut avant le nécessaire. Cependant cette colonie n'a point tardé à prospérer, quoique les faillites des spéculateurs de terrains eussent été bientôt suivies de celle de la compagnie fondatrice elle-même.

Le principe de l'unité de direction avait été gagné; mais ce fut la prodigalité dans l'unité. Sous le gouvernement du colonel Gawler, le budget des dépenses avait été immédiatement doublé, sans compensation de la moindre des recettes; tandis que, dans l'Australie heureuse, les recettes, dès le début de la colonisation, excédaient les dépenses. La perte, à la Bourse de Londres, dépassa six millions.

La force des choses fit ce que l'imprévoyante compagnie n'avait pas su faire : les colons, abandonnés à eux-mêmes, durent pourvoir à leur existence. La capitale naissante devint pour quelque temps une ville déserte, où erraient seize soldats de marine, toute la force militaire de la province. Les travaux agricoles reprirent le rang qui leur appartient dans la fondation des colonies. Le parlement anglais rectifia, d'après une coûteuse expérience, des institutions mal réfléchies; la dette coloniale fut acquittée; une véritable superfétation d'emplois fit place à une administration beaucoup plus modeste, mais suffisante; et trois gouverneurs, dont le passage a laissé des traces fécondes, se succédèrent en moins de huit ans : le capitaine Grey, en 1841; le major Robe; sir N. Young, en 1848.

La colonie d'Adélaïde comptait à peine quatorze mille habitants, que déjà elle affectait, dans son style officiel, de

traiter la Nouvelle-Galles en sœur aînée seulement. La préoccupation publique était surtout d'obtenir des institutions bien séparées ; de ne relever, sous aucun rapport, d'aucune autre colonie australienne, par cet argument assez bizarre, que la comparaison d'institutions locales diverses serait instructive. Déjà aussi l'étendue des terres cultivées s'élevait à deux acres par tête, proportion vraiment opulente, qui permettait, dès le début, l'exportation des grains. Vingt-deux mille acres avaient été défrichées dans une seule année. En 1841, l'importation nécessaire des céréales enlevait à l'Australie du Sud plus de soixante-dix mille livres sterlings. Six ans plus tard, l'exportation des grains commençait à devenir une véritable richesse, et la colonie demandait à jouir, sous ce rapport, des mêmes avantages que le Canada. Dès 1848, les exportations avaient dépassé les importations. La colonie produisait déjà plus de deux millions de livres de laine. De dix mille âmes, en 1839, la population était arrivée à trente-neuf mille, en 1848, et, deux ans plus tard, à soixante-trois mille. Cent soixante-quatorze mille acres de terre étaient défrichées ; soixante-quatre mille en culture. Plus de soixante mille bœufs ; près d'un million de moutons peuplaient d'inépuisables pâturages. Les blés de la province d'Adélaïde sont reconnus les plus beaux de l'Australie tout entière.

Un climat salubre, de vastes espaces de terrain fertile, d'abondantes récoltes de grains, d'immenses prairies naturelles, des troupeaux partout, les mines de cuivre les plus fécondes que l'on connaisse, des mines de plomb d'une exploitation facile, un commerce d'exportation toujours croissant, un port franc, des relations suivies avec la métropole, régulières avec Melbourne et Sydney, fréquentes avec l'île Maurice et le cap de Bonne-Espérance, comme avec les diverses possessions britanniques dans l'Océanie : tels sont les principaux avantages qui attirent et fixent des populations sur ces rivages heureux. Il s'y est bientôt formé plusieurs villages entièrement peuplés d'Allemands. En 1847 et 1848,

le seul port de Brème avait expédié pour l'Australie méridionale onze cent cinquante-sept émigrants.

Les colons d'origine anglaise ont trouvé là, de bonne heure, ces institutions représentatives dont les apparences, sinon les réalités, suivent partout et toujours la race anglo-saxonne. Auprès d'un gouverneur dont les pouvoirs sont peu limités, siégent un conseil législatif mi-partie de fonctionnaires publics et de colons; un conseil exécutif composé de fonctionnaires seuls. Le conseil législatif a voté, en 1851, quatre mille livres sterlings pour prime à partager entre les deux premiers steamers construits en fer qui navigueraient sur le Murray; deux ans après, la prime était payée.

Par mesure de prévoyance, les bords de la mer, jusqu'à trois milles des côtes, ceux des rivières et des lacs, jusqu'à deux milles de chaque rive, sont exclus des concessions de pâturages.

Adélaïde, la ville capitale, relevée de ses précoces ruines, et habitée par une population rapidement croissante, voit les plus grands navires remonter jusqu'à elle, à sept milles de son port, ouvert dès 1845 au commerce de toutes les nations. C'est le siége d'un évêché catholique et d'un évêché anglican.

Avec toute la régularité moderne, remarquable par de vastes places et par de nombreux édifices publics, Adélaïde, déjà peuplée de plus de soixante mille habitants, est une ville de luxe, riche en associations de toute nature, soit de bienfaisance, soit d'industrie et de négoce, féconde surtout en sociétés minières. On citera longtemps l'exemple du colon qui, en risquant deux mille livres sterlings pour la mise en exploitation de la mine de cuivre de Burra-Burra, découverte en 1845, s'est assuré un revenu annuel de huit cents pour cent. Les actions de cette entreprise métallurgique, émises au taux de cinq livres sterlings, se sont rapidement élevées à deux cent soixante, pour redescendre jusqu'à cent cinquante par suite du manque de bras. L'abondance

du minerai est telle qu'on le portait comme simple lest à la terre de Van-Diémen, et que cette île industrieuse se préparait à élever des fourneaux, pour tirer parti de cette richesse exotique. Vers le même temps, le guano a été découvert en abondance sur l'île Flinders, et son enlèvement concédé pour deux ans, à bas prix, aux découvreurs : mesure blâmée par le gouvernement anglais, qui aurait voulu la liberté de cette exploitation.

La valeur exagérée des salaires doit rester longtemps un malheur public. On a cependant remarqué une certaine tendance des laborieux ouvriers des mines de cuivre à porter leurs premières épargnes dans la vie agricole, sachant se contenter de faibles commencements.

Déjà la colonie ne manque pas de détracteurs passionnés; car l'antagonisme est ardent entre les sociétés, filles d'une même mère, qui grandissent à la fois sur les plages les mieux choisies d'un vaste continent.

La valeur excessive des terrains, l'absence de rivières navigables, sauf le Murray, dont les débordements sont fréquents, la nature saline des eaux de puits, le caractère agressif des peuplades indigènes, et leurs dispositions déprédatrices, le prix exorbitant des denrées alimentaires, le prix plus inabordable encore de la main-d'œuvre : tels sont les arguments favoris lancés contre l'Australie du Sud pour le plus grand profit des colonies rivales.

Ces critiques intéressées ne sont pas toutes sans fondement, mais l'esprit de colonisation a triomphé de plus insurmontables obstacles; et, fallût-il déplacer une capitale à peine née, on n'oublierait pas que l'erreur de Botany-Bay a été aussitôt réparée par l'heureux choix de Sydney-Cove. Déjà les premiers habitants du port, élevant, sous le nom de *la Parade*, une longue suite de quais, couverts d'entrepôts somptueux et de constructions élégantes, n'ont pas hésité à improviser des jardins sur des marais salins, en transportant de loin et à grands frais des masses de terre végétale;

tandis que l'eau nécessaire à tous les besoins de la vie était amenée avec une égale dépense de la péninsule opposée. Il y a là un esprit de persévérance qui doit porter ses fruits.

Dans les districts naissants dont les limites sont encore incertaines, on a maintenu quelques noms locaux : Yatala, Guméracka, Noarlunka, Oukaparinga, Yankalilla, Barrossa et Burra. Il y a aussi un comté de Flinders.

Ce n'est pas seulement la langue, c'est aussi la race des aborigènes que l'on ménageait dans cette colonie, fondée assez tard pour profiter de l'expérience des fautes reconnues.

Une école, instituée à Adélaïde et transférée à Port-Lincoln, reçoit depuis plusieurs années les enfants des naturels, et leurs familles sont assistées dans leurs maladies.

La cherté de la main-d'œuvre, dans son exagération subite, a donné une valeur au travail peu essayé jusqu'alors de ces malheureuses peuplades. On s'est aperçu, quand l'intérêt l'a demandé, qu'elles n'étaient pas demeurées témoins inintelligents des arts utiles; que leurs huttes et leurs ménages étaient convenablement tenus. Dès 1853, deux cent mille moutons avaient pour bergers des aborigènes. Un des principaux concessionnaires n'employait pas d'autres ouvriers. On faisait d'eux avec avantage des défricheurs, des briquetiers, des conducteurs de bœufs, et jusqu'à des constables pour leur propre race.

Ainsi se naturalisent en Australie toutes les habitudes européennes. Mais à côté de la civilisation pouvait naître une autre barbarie.

L'accroissement rapide de la population et du commerce a sauvé l'Océanie d'un danger qui la menaçait, il y a vingt ans à peine. On devait craindre alors, et très-sérieusement, que la cinquième partie du monde n'eût, elle aussi, ses régences barbaresques. Mais les déportés fugitifs n'ont pas su fonder des repaires durables; ils ne l'ont pas même cherché, et leur postérité, éparse d'îlot en îlot, est bien plus près

de l'état sauvage que de la civilisation dégradée; cependant elle a rendu quelques services à l'humanité, en portant secours à des navires en détresse, depuis que le détroit est plus que jamais fréquenté.

Ces petites tribus de sang mêlé, douées, sinon de moyens matériels, au moins de connaissances d'une grande supériorité sur celles des peuplades qui les avaient précédées depuis des siècles, auraient, à la longue et de proche en proche, occupé bien des points du continent lui-même; et qui peut savoir si la piraterie n'en serait pas née, avec tous les excès dont l'Europe est à peine délivrée? Mais la Providence ne l'a pas permis: le mouvement maritime s'est tellement multiplié, qu'aucune famille d'hommes ne peut grandir inaperçue dans les îlots et sur le littoral.

La nécessité d'un réceptacle pareil au premier établissement de l'île de Norfolk, ressort de toutes les enquêtes par les autorités les plus compétentes. Le colonel Jebb entre autres, dont l'opinion est si écoutée en matière de législation répressive, le constate dans les termes les plus péremptoires.

LES ILES INFERNALES

Sous le nom commun d'Iles Infernales, divers essais de déportation dans la déportation ont occupé l'attention publique, depuis l'île de Norfolk, tant de fois reprise et abandonnée, depuis les îles Maria et Sarah, jusqu'à diverses stations plus restreintes et de dates plus récentes, où la perversité humaine est arrivée à son comble, en présence pourtant des consignes les plus inexorables. Là sont entassés tous les témoignages vivants de la faiblesse de quelques jurés, et de la surprise où peut parfois tomber le droit de

grâce. On y comptait à la fois naguère : un jurisconsulte et un médecin, fabricateurs associés de quatre faux testaments ; un serviteur qui avait brûlé son maître dans la flamme de l'alcool ; un mari coupable de la mort de ses trois femmes ; deux parricides ; un père qui s'était repu de la chair de son enfant ! !

Comme il faut que l'Australie soit partout et toujours la terre de l'imprévu et des contrastes, au même moment, le chef suprême des cent soixante-dix habitants qui formaient la population totale de l'île Pitcairn, sollicitait la concession de l'île de Norfolk, pour y transplanter sa peuplade tout entière, et remplacer les souvenirs les plus impurs par les mœurs les plus simples et les plus douces.

Ainsi, les descendants des contumaces de la *Bounty* seraient venus reprendre volontairement l'œuvre de civilisation, à laquelle leurs pères s'étaient soustraits par la révolte. La postérité belle et naïve d'un équipage insubordonné ne rêvait que les charmes de la vie agricole et pastorale. Toute l'ambition de cette petite et intéressante société n'aspirait qu'au travail sur un champ moins restreint ; qu'au remplacement de quelques chèvres par de véritables troupeaux.

Les nouveaux colons qui allaient apporter l'âge d'or dans cet enfer, devaient trouver l'île de Norfolk évacuée en partie sur l'Australie occidentale, en partie sur Hobart-Town, et en bon état de culture ; ils récolteraient ce que les *convicts* avaient semé. L'île produisait l'arrow-root, le maïs, le poivre, les patates, les figues, les végétaux alimentaires anglais ; le café avec une fécondité extrême, et un marché toujours assuré à Sydney.

Une étendue d'environ douze mille acres, entièrement cultivables, c'était l'immensité pour ces enfants d'une petite oasis insulaire. Ils allaient être seigneurs et maîtres de richesses inouïes : cinquante chevaux, sept cent quatre-vingt-une bêtes à cornes, plus de quatre mille bêtes à laine, cent vingt-cinq porcs, tous les instruments de culture, les habitations, les magasins en bon état.

C'était le sol, c'était le climat, c'était le littoral de l'île Pitcairn agrandie; mais, hélas! aussi un paradis terrestre où le serpent serait trop souvent représenté par le baleinier américain ou le *convict* fugitif.

Déjà, d'ailleurs, les descendants de John Adams commençaient à s'éloigner des mœurs patriarcales; le passage de l'immigration entre la Californie et l'Australie avait versé à Pitcairn des trésors inconnus jusque là : il circulait dans l'île entière une somme incalculable de deux cents dollars, très-inégalement répartie !

CHAPITRE XLIV

LA QUESTION DES CONVICTS JUGÉE EN ANGLETERRE

La déportation des condamnés d'une seule nation a fait la fortune d'une partie du monde tout entière; et ainsi s'est accrue, dans une indicible progression, la puissance anglaise. Sans ces hommes rejetés par la société, le roman géographique dominerait encore la *terra australis incognita*, à peine effleurée par les grands travaux des plus infatigables explorateurs. Quelques postes clair-semés, quelques relâches de pêcheurs de phoques; divers comptoirs moindres que ceux des côtes d'Afrique; ou peut-être des défrichements sans étendue, cultivés par des coolies chinois pour de pauvres planteurs européens, seraient encore les seuls points occupés d'un vaste continent.

Le spectacle est tout autre, grâce au génie particulier de la race d'hommes qui n'a plus que peu de pas à faire pour s'être emparée de toute l'Océanie; mais pendant ces progrès, quelquefois ralentis, jamais abandonnés, la politique anglaise a fort habilement fomenté la libre discussion du système pénal et colonisateur à la fois, qui faisait la sécurité du dedans et la prospérité du dehors. S'il échappait à quelques publicistes sincères d'écrire : « Nos plus précieuses colonies

« sont celles de l'Australie », journaux, revues, assemblées publiques, discours de tribune, rien ne manquait à la critique ardente de la colonisation pénale. En Angleterre, les encouragements, les applaudissements ont toujours accueilli les écrivains et les parleurs qui détournaient les nations rivales d'une imitation féconde des institutions le mieux éprouvées.

Il serait d'un médiocre intérêt aujourd'hui d'entrer dans la minutieuse analyse des enquêtes sans bornes, et à peu près sans méthode, qui, se succédant sans relâche, ont entassé peu de faits en beaucoup de mots, avec le mérite fort apprécié par la plupart des hommes d'État, sous tous les régimes parlementaires, d'user les questions, pendant que les affaires poursuivent leur marche.

N'oublions cependant pas qu'en 1828, un comité spécial des communes proposa de supprimer toute déportation à temps. Trois ans plus tard, M. Potter Macqueen, membre de la même assemblée, établissait, par des calculs qui n'ont pas été réfutés, la supériorité économique de la transportation aux colonies australiennes sur la détention dans les pénitenciers anglais, même dans la prison de Worcester, celle de toutes où la dépense s'était le moins élevée.

Le système de la déportation a peu varié dans son ensemble depuis un quart de siècle. On a tourné toujours à peu près dans le même cercle, avec des règlements plus ou moins heureux, tantôt plus larges, tantôt plus étroits. Il y avait place, dans cette immense conquête si heureusement pacifique, pour tous les essais, pour tous les tâtonnements, pour toutes les fautes même, parce que là rien n'était irréparable : l'erreur même pouvait avoir son bon côté si elle ouvrait les yeux, car elle le ferait sans danger.

Aujourd'hui la rapidité des progrès sociaux est devenue telle, qu'elle aurait déconcerté des plans plus sérieusement combinés. Les effets de la déportation se sont trouvés neutralisés à la fois sur plusieurs points. Conséquence naturelle de la force des choses, sans être cependant inévitable !

Tantôt on a blâmé, non sans raison, la persistance de

l'Angleterre à diriger ses *convicts* vers les mêmes points de l'Australie, au lieu de destiner toujours à de véritables avant-postes ces pionniers involontaires de la civilisation.

Tantôt on a proposé de cesser, ou au moins de suspendre l'envoi des hommes, et de ne plus déporter que des femmes, pour établir enfin une juste proportion.

On a demandé aussi, avec bon sens, que l'État supportât seul l'apprentissage rural d'un grand nombre d'ouvriers des villes, charge vraiment trop lourde pour le colon libre ou émancipé ;

Que les frais de passage fussent couverts par un travail non rétribué pendant un an ;

Que le service des déportés n'appartînt plus qu'à l'État.

On a fait des distinctions, des catégories souvent remaniées. Les expériences coûtaient peu; la colonie avançait toujours, toujours. Ainsi, on a cru devoir établir pendant quelque temps une ligne de démarcation profonde entre les condamnés à quatorze ans de déportation, selon que la peine résultait d'un ou de deux jugements. Le *convict* déporté par suite d'un arrêt unique pouvait, après six années d'assujettissement au travail chez un maître désigné, obtenir une carte d'affranchissement provisoire, qui lui laissait l'entière disposition de son temps, et la faculté de gagner sa vie par un labeur libre, dans une étendue de territoire déterminée. Celui, au contraire, qui subissait la même durée de peine pour une double condamnation, devait épuiser la première et quatre années de la seconde, ensemble onze ans, avant d'obtenir la même libération. Quelque exemplaire qu'eût été sa conduite, il n'était pas au pouvoir du gouverneur d'avancer ce terme. Le législateur avait pensé, d'après une longue expérience de la criminalité, que souvent la récidive, même de fautes secondaires, implique plus de perversité que la gravité d'un seul délit ou d'un seul crime.

La peine de mort, un peu moins prodiguée par la loi anglaise, les commutations des condamnations capitales en déportation à vie se multipliant d'année en année, n'ont

pas peu contribué à peupler les colonies australiennes de travailleurs européens. La statistique a révélé qu'en moins de vingt ans, quatre mille cinq cents Irlandais étaient passés ainsi de leur misère native à un avenir assuré, pour augmenter la population la plus turbulente, mais la moins flétrie de la colonie pénale, qui reçut aussi plusieurs déportés canadiens, d'origine française et de positions élevées, hommes dont le caractère honorable fut bientôt apprécié.

Sans doute c'est là déportation politique, plutôt que répression de crimes ordinaires. L'oppression séculaire de l'Irlande est devenue un peu moins âpre par la diminution assez rapide de la population, qui s'est mise à émigrer d'une manière continue vers les villes anglaises, pour y prendre la place des familles d'artisans qui émigrent elles-mêmes de plus en plus vers l'Amérique du Nord, la Californie et l'Australie.

Ainsi, par un mouvement qui ne s'arrête pas dans les classes inférieures de la vieille Angleterre, un protestant, embarqué pour l'une des deux dernières parties du monde, est aussitôt remplacé par un catholique, par un catholique fervent. Ce fait, d'abord inaperçu, et contre lequel l'intolérance anglicane est impuissante, doit précipiter, plus encore que le puséysme, le retour religieux de la Grande-Bretagne.

Par contre-coup, il en résulte un ralentissement sensible dans les progrès de la population catholique de l'Australie : moins de déportés, moins d'immigrants volontaires arrivent d'Irlande ; mais leurs frères, naturalisés sans esprit de retour dans ces établissements nouveaux, ont acquis déjà une importance réelle, et par leur nombre, le tiers au moins, et par leur caractère national, que la misère ne dégrade plus.

Le système de la déportation était relevé par ses injustices mêmes, lorsqu'il expatriait un grand nombre d'hommes, dont la condamnation pouvait sembler partiale et systématiquement oppressive. Aujourd'hui la transportation des *convicts* change nécessairement d'aspect et de conséquences. Il n'y a plus guère à les compter que comme instruments de tra-

vail, instruments utiles, mais dont, à la rigueur, il serait possible de se passer. Longtemps il y aura place pour eux aux avant-postes des défrichements, dans les colonies qui auront le bon esprit de ne pas se priver d'eux; et des pénitenciers flottants pourront leur être destinés dans les ports. Ils serviront, sous une bonne administration, de contre-poids à l'exagération du prix de la main-d'œuvre; chargés de l'entretien des routes, ainsi qu'on l'a essayé dans quelques cantons suisses : employés à la réparation des avaries maritimes, ils exécuteront aussi, au meilleur marché possible, tous les grands travaux d'utilité publique, tels que la construction des prisons, comme à Sing-Sing, sur les bords de l'Hudson, ou des hôpitaux, comme à Saint-Mandrier. Cependant leur secours ne sera plus d'une nécessité telle, que l'expiation pénitentiaire ne puisse, avec une certaine durée, précéder dans l'Australie même, et dans des prisons élevées par leurs mains, leur emploi à la construction des grandes voies de communication, des canaux, des ports ou des édifices et des chantiers de l'État.

Il n'y a là rien qui sente l'utopie.

Une des épreuves les plus sensées que l'on puisse signaler parmi les nombreux essais de l'Angleterre, c'est l'institution tout à fait à part de la prison de Parkhurst, dans l'île de Wight. Là ne sont reçus que des malfaiteurs de dix à dix-huit ans; beaucoup plutôt dans une maison d'éducation que dans un établissement pénal, pour y passer en moyenne environ trente mois. Trois corps de logis distincts sont destinés à autant de classes de prisonniers. Placés d'abord sous la discipline sévère d'un régime d'épreuve, avec cellules séparées, ils sont ensuite divisés, le plus souvent après quatre mois, en deux catégories déterminées par l'âge, soit au-dessus, soit au-dessous de quinze ans : les plus âgés forment à peu près les deux tiers du nombre total. Bien traités, bien nourris, bien vêtus, trop bien peut-être, ils y reçoivent, avec l'éducation morale et les plus simples éléments de l'instruction intellectuelle, l'enseignement professionnel ou agri-

cole, jusqu'à l'instant, hâté par leurs vœux, où ils se voient embarqués pour l'Australie. A ces jeunes détenus la transportation devient une récompense, et la colonie pénale une terre promise.

Serait-ce la conciliation la plus équitable et la plus intelligente des deux systèmes de répression qui se partagent les meilleurs esprits? Tout semble indiquer cette transaction.

Ce n'est pas qu'il ne reste quelque chose à reprendre dans le régime de Parkhurst. On lui a reproché de donner trop peu de temps au travail manuel, quatre heures et demie seulement par jour, et onze heures au sommeil; de faire ainsi trop peu contribuer le labeur des prisonniers aux dépenses de la maison de correction; et de diriger, plus qu'il n'est nécessaire, l'éducation des jeunes condamnés vers les métiers sédentaires. Mais ce sont là des erreurs d'un facile redressement; ce n'est pas l'institution, c'est le règlement seul qu'il faut remanier.

N'oublions pas que l'Angleterre possède encore la ferme-école de Redhill, établissement de charité privée, modelé sur Mettray, où l'on éprouve aussi de jeunes condamnés, destinés aux établissements d'outre-mer.

Le système de la déportation a eu la singulière fortune d'être attaqué à la fois comme aggravation inhumaine, et comme atténuation imprudente : texte d'élégies fort touchantes sans doute et de philippiques d'une haute éloquence, qui n'ont eu qu'un tort, celui de ne rien prouver.

Il est bien certain que, dans le pouvoir à peu près discrétionnaire qu'exige, à la première période surtout, une institution de cette nature, de grands abus ne sont pas impossibles, soit dans le sens de l'exagération, soit dans celui de l'énervation, plus à redouter peut-être, parce qu'elle est plus difficilement réparable.

La déportation a valu à l'Angleterre l'immense avantage de dégager ses prisons de toutes les condamnations à longs termes. Déjà, en 1836, quatre-vingt-trois mille condamnés avaient traversé les mers. On a dû signaler combien était

étrange une législation qui ne laissait que, par des exceptions rares, quelques exemples intermédiaires entre l'emprisonnement d'un an et sept ans de transportation.

Ce fut en 1837 et en 1838, qu'après une laborieuse enquête, sur le rapport de sir W. Molesworth, le système de la déportation fut condamné comme insuffisant, sans terreur pour le crime, corrupteur à la fois pour les *convicts* et pour les colons, entraînant à des dépenses extravagantes.

Le rapporteur concluait à une progression décroissante dans l'envoi des *convicts*, jusqu'à la suppression très-prochaine de toute déportation;

A l'avenir, la déportation ne serait continuée que dans des localités où il n'existerait pas de colons libres, et la peine ne serait ni au-dessous de deux années, ni au-dessus de quinze ans;

Des pénitenciers spéciaux devaient être établis pour les condamnés à long terme, dans l'île de Norfolk et dans la péninsule de Tasman;

Le régime et la discipline des *convicts* passeraient de l'arbitraire administratif aux attributions législatives.

Tel était alors l'esprit d'exclusion contre le système créateur de la colonisation australienne, que, sur l'initiative de l'archevêque de Dublin, la commission d'enquête proposa l'envoi, dans des colonies spéciales non pénitentiaires, et sous un délai déterminé, des *convicts* grâciés ou qui auraient fini leur temps.

Cette réforme allait nécessiter de nouvelles créations de pénitenciers en Angleterre.

L'opinion publique et le gouvernement s'en émurent. De là l'érection de Pentonville comme prison modèle; et bientôt Dartmoor fut proposé pour recevoir les plus incorrigibles bandits.

La prison de Pentonville fut créée à Londres, en 1842, par une association charitable autorisée, comme prison modèle pour recevoir seulement des condamnés à la déportation, qui devaient y subir une épreuve de dix-huit mois avant

d'être embarqués pour l'Australie, où ils seraient divisés en trois catégories, selon leur conduite depuis le jugement. C'était un premier pas, mais décisif, quoique trop peu aperçu alors, dans la meilleure voie de la colonisation des condamnés.

Pentonville est devenu une prison très-imitée en Angleterre et en Écosse, à Perth surtout, et à Wakefield, dans de larges proportions. Bientôt visité avec intérêt par le roi de Prusse, Pentonville a été choisi pour modèle en Suède, en Norwége, en Hongrie, dans le duché de Nassau, à Louvain.

La prison de Millbank, vouée dès son origine aux épreuves de cette grande question, reçut de prime abord les *convicts* à transporter, qui voyaient commuer leur peine en celle d'une détention prolongée. Elle a été bientôt convertie en dépôt de passage pour les condamnés dans l'attente de leur transfèrement.

La réforme inspirée par le rapport de sir W. Molesworth, date en principe de 1838, en fait de 1842. Elle fut surtout mise en œuvre par lord John Russell. Le système était de travaux forcés pendant deux ans au moins, et quatre ans au plus, à Norfolk, pour les condamnés à plus de quinze ans, qui seraient ensuite organisés à la terre de Van-Diémen en bandes d'épreuve de deux cent cinquante à trois cents, et, après deux années, assignés à des colons, tenus à verser à leur profit une partie de leurs gages aux caisses d'épargne.

La durée entière de la peine ne devait être subie à Norfolk qu'en expiation de crimes nouveaux.

Les condamnés à moins de quinze ans allaient subir, pendant deux années, le régime des travaux forcés en bandes d'épreuve, et, aussitôt après, l'assignation.

De ce moment date la suppression successive de l'odieuse institution des pontons.

Mais il n'y a pas eu seulement opposition de principes, opposition de tribune ou d'académie : la question s'est débattue presque en révolte ouverte, dans l'une des colonies anglaises les plus nouvelles et les plus prospères.

Lord Grey, par une circulaire d'août 1848, voulut enga-

ger les gouvernements de plusieurs colonies à introduire sur leurs territoires des travailleurs de cette classe purifiée; mais l'ouverture officielle resta sans effet, et, l'année suivante, le cap de Bonne-Espérance, où l'on tentait l'application de cette mesure, donna d'étranges exemples.

Deux fois l'administration coloniale avait été consultée; deux fois elle s'était déclarée contre le projet. Il paraît cependant que le gouverneur tenait toutes prêtes de nombreuses dispositions réglementaires. Sans se préoccuper de cette opposition, lord Grey ordonna de transporter, des Bermudes au Cap, trois cents *convicts* irlandais, condamnés pour soulèvement en des temps de famine. Son but était surtout d'augmenter successivement ainsi une population coloniale tout à fait insuffisante pour un vaste territoire, population mêlée de Hollandais, de Français, de méthodistes anglais et de familles de vétérans.

Le *Neptune* apportait, avec ces Irlandais, quelques déportés de l'île Maurice, et des condamnés militaires des Indes orientales et de Hong-Kong. Le Cap avait conservé une certaine indépendance locale. Il s'était formé publiquement, sous le nom d'*Anticonvict-Association*, une ligue puissante contre la volonté de la métropole, et cette résistance résolue avait pour elle la lettre des traités, qui ont fait passer de la Hollande à l'Angleterre cette magnifique possession. Au premier bruit de l'arrivée du *Neptune,* il fut donné démission en masse des emplois gratuits. Les retardataires se virent assaillis de huées et de projectiles. Les articles des journaux qui traitaient cette question, écrits tous avec une extrême violence, parurent encadrés de noir. Prendre un *convict* à son service eût été s'exposer à un véritable interdit. Les propriétaires menaçaient de renvoi le locataire ou le fermier qui aurait cette faiblesse. Les maisons de banque et de commerce devaient aussi leur fermer tout crédit. Une adjudication allait se faire pour une fourniture de vivres et de biscuits, destinés au service de la garnison et de la marine : aucune soumission ne fut présentée. On craignait, ou l'on feignait de craindre

que l'intention du gouvernement ne fût d'assurer, sous ce prétexte, les approvisionnements des *convicts*. Quelques Malais et d'autres esclaves, émancipés depuis dix ans à peine, se signalèrent avec ardeur dans ces manifestations. Les principaux habitants osèrent même demander que le *Neptune* fût expédié directement en Angleterre, en consignation au ministre des colonies.

L'autorité se montra faible; le navire frété par l'État ne fut pas même admis en libre pratique, temporairement et sous condition. Le gouverneur promit tout d'abord de le laisser sans communication avec la terre, pour attendre de nouveaux ordres, et sa proclamation, publiée pour calmer les esprits, eut presque le caractère d'une protestation.

Le 20 février 1849, le *Neptune* s'éloigna sans avoir rempli la moindre partie de sa mission. Le soir, la ville du Cap célébrait, par une illumination générale, le triomphe de la volonté coloniale sur la volonté de la mère patrie.

L'ordre du conseil fut rapporté en janvier 1850; et, par décision de lord Grey, les *convicts* destinés à la colonisation africaine, durent être transportés à la terre de Van-Diémen. On avait songé d'abord à l'Ile-de-France; mais on y renonça par crainte d'une imitation trop fidèle de l'opposition du Cap.

Cet événement lointain devait réagir sur les destinées de l'Australie. A Hobart-Town comme à Sydney, le conseil législatif allait apprendre qu'une attitude ferme et décidée suffirait pour obtenir le changement des institutions.

De modification en modification partielle, une loi, rendue en 1853, abolit la peine de la transportation au-dessous du terme de quatorze ans, et la convertit en un système répressif de moindre durée, mi-parti d'emprisonnement cellulaire et de travaux forcés.

La peine devait se diviser en trois périodes :

D'abord l'isolement cellulaire de nuit et de jour;

Puis les travaux publics les plus pénibles sous une discipline sévère;

Enfin l'envoi aux colonies.

La *servitude pénale* était créée sur les ruines de la déportation. Servitude ! mot étrange, contre-sens plus apparent que réel dans les institutions et la langue politique du royaume protecteur de toutes les révolutions étrangères soulevées au nom de la liberté, mais si vigilant jusqu'ici à s'en préserver lui-même ! Mot étrange au moment où les colonies australiennes proclamaient, avec une certaine emphase, que *convicts* et constitutions ne pouvaient coexister !

Cette servitude, dont le nom a étouffé celui de *probation system*, système d'épreuve, qu'il aurait fallu conserver ; cette servitude, née de la loi anglaise en plein XIX[e] siècle, ne pouvait être exercée que dans le Royaume-Uni et dans les colonies de la couronne, où les condamnés seraient livrés à des travaux publics.

Pour les malfaiteurs de l'Angleterre et de l'Écosse, la première période de la servitude pénale devait être accomplie dans les cellules de Millbank et de Pentonville ; la seconde, dans les prisons et les travaux publics de Portland, de Portsmouth, de Chatham ; de Dartmoor, pour les infirmes surtout, et de Parkhurst pour les jeunes condamnés. Les stations militaires de Gibraltar et des Bermudes en demandaient deux mille, outre tous ceux que l'on pourrait envoyer d'Irlande.

La déportation à perpétuité était permutée en servitude pénale perpétuelle ; mais sept ans de déportation se convertissaient en quatre ans de servitude, et la même proportion s'observait pour les autres durées de la peine.

Un amendement improvisé avait introduit, dans la répression sur le sol anglais, les *tickets of leave,* littéralement les billets de permission, institution de *laissez-passer* ou de libération provisoire, empruntée aux coutumes administratives de l'Australie. C'était donner au gouvernement le droit d'accorder légalement à un *convict* une sorte de licence, toujours révocable, de rester en liberté dans le Royaume-Uni pendant une partie de la durée de sa condamnation. En 1848 et 1849, beaucoup de *convicts* débarquaient à Sydney du navire qui apportait avec eux leur lettre d'affranchissement.

Le régime nouveau, malgré la rudesse de son nom, n'effaroucha pas trop les susceptibilités du libéralisme européen.

L'épreuve commença aux applaudissements de l'école pénitentiaire exclusive.

Cette ère nouvelle coïncidait heureusement avec une diminution immense du mouvement de la criminalité en Irlande, où la famine annuelle avait été supprimée. Mais l'Angleterre et l'Écosse virent un accroissement notable du nombre des condamnations, surtout pour actes contre les personnes.

Il y avait aussi alors, dans les prisons de ces deux derniers royaumes, près de dix mille condamnés, qui attendaient l'accomplissement de leur sentence de déportation. La disposition nouvelle des *tickets of leave* ne tarda pas à être appliquée à un grand nombre d'entre eux. Douze cents environ furent expédiés aux Bermudes et à Gibraltar, où il était expressément convenu qu'ils ne pourraient, sous aucun prétexte, résider après l'expiration de leur peine.

Mais bientôt l'opinion publique prit l'alarme, en voyant se multiplier à la fois les congés provisoires et les délits de toute espèce. Les ouvriers libres protestèrent contre la concurrence privilégiée qui leur était faite. Qu'il y eût un peu d'exagération dans ces plaintes universelles, c'est ce que l'on ne contestera pas : le gouvernement le comprit très-bien; mais, sans en tenir grand compte, il crut devoir affecter de porter une attention toute particulière à ce côté de la mesure.

Il s'en fallait de beaucoup que l'opinion publique fût unanime, dans les colonies australiennes, sur la question qui s'agitait si loin d'elles.

C'est une étude morale très-curieuse, que cette lutte d'amours-propres intéressés, et d'intérêts comptant avec les amours-propres. Mais ce conflit soudain et peu prévu donna beaucoup à réfléchir en Europe.

Trois ans à peine écoulés, sans s'arrêter à des projets un peu vagues d'appliquer la servitude pénale à la colonisation

de l'une des Hébrides ou des îles Falkland, déjà un comité de la chambre des lords déclarait que le maintien du système de la transportation des *convicts* dans une ou plusieurs colonies était hautement désirable, en profitant des leçons de l'expérience pour le plus grand bien des possessions anglaises en général, et de leurs habitants en particulier.

Déjà aussi un comité de la chambre des communes proclamait que le châtiment de la déportation était, de toutes les peines secondaires appliquées aux crimes graves, la plus efficace, la plus profitable au pays, la plus intimidante et la plus réformatrice à la fois.

Les deux comités s'accordaient à réclamer la plus grande extension possible de ce système salutaire; et, dès 1857, sir Georges Grey, secrétaire d'État au département de l'intérieur, et M. Massey, présentaient un bill pour amender l'acte de 1853, déjà jugé par une épreuve malheureuse.

Le gouvernement avait reçu le pouvoir de transformer en servitude pénale la déportation des *convicts*. Il demandait le droit de transformer à son tour la servitude en déportation, ou plutôt de mettre sous un seul nom les deux formes de peines à sa libre disposition.

Le 1er juillet 1857, une loi consacrait ce prompt retour à une institution éprouvée, au *bon vieux système,* comme l'appelait le journal le *Times*. Mais le mot de servitude n'était pas effacé : la condamnation à cette peine laissait le gouvernement maître de lui substituer en fait l'envoi aux colonies.

L'épreuve avait duré quatre ans. Il est rare, pour un gouvernement, de revenir si vite sur une faute.

Sous le régime de la loi qui avait si peu vécu, le nombre annuel des condamnés à la déportation, aptes à subir cette peine, s'était réduit à deux cent cinquante de la pire espèce, et l'administration était loin de pouvoir suffire aux demandes du premier lord de l'amirauté, pour les travaux de l'État à Portland, à Portsmouth et à Chatham.

Il est facile de voir qu'en retournant sans peine à un régime

qui a créé des empires au dehors et un progrès de sécurité publique au dedans, la mère patrie ne marche plus dans cette voie d'un pas aussi ferme. Il y a pour elle incertitude de l'avenir, d'un prochain avenir peut-être.

La chambre des lords a eu soin de déclarer que, pour qu'une colonie convienne à l'envoi des *convicts*, il faut un besoin bien authentique de leur labeur, soit pour les travaux de l'État, soit pour ceux des particuliers, et, en outre, une assez grande masse de population, soit acquise déjà, soit probable sous un bref délai, pour prévenir une grande inégalité de sexes et une trop grande disproportion avec la population libre.

En réalité, la colonisation pénale est entrée dans une phase nouvelle de graduation théorique bien combinée. La prison cellulaire est la peine; les travaux forcés en commun sont l'épreuve; la transportation est un bienfait; l'envoi des condamnés au milieu d'une société préparée à les recevoir est le moyen de salut le plus certain.

A l'avenir, la transportation sera le terme heureux de la sentence accomplie. La peine sera subie, soit dans les maisons cellulaires de l'intérieur, telles que Pentonville, soit dans les établissements de Gibraltar et des Bermudes, ou d'autres encore que l'on saura bien échelonner.

Emprisonnement solitaire d'abord pendant une période déterminée, huit ou neuf mois aujourd'hui; travaux publics ensuite dans des prisons spéciales, ou même à l'air libre; et enfin transportation, avec liberté immédiate ou prochaine, mais toujours révocable pendant la durée entière de la peine. Cette durée elle-même est abrégée; mais la transportation ne peut être ordonnée pour moins de trois ans. Comme elle devient facultative, selon la volonté du pouvoir exécutif et les demandes des établissements d'outre-mer, il ne sera plus envoyé, aux colonies pénales, que des condamnés dont l'âge, la force physique et l'aptitude au travail doivent faire des membres utiles d'une société naissante. Sir Georges Grey, dans une circulaire aux présidents des *quarter sessions*,

exprime l'intention de n'embarquer, autant que possible, que des condamnés à sept ans au moins, qui auraient subi environ la moitié de leur peine dans les prisons cellulaires et les travaux publics de la métropole, avec perspective de libération provisoire après peu de temps, et bientôt de pardon conditionnel, pour prix d'une bonne conduite soutenue. Le condamné qui n'aura point passé les mers devra subir les trois quarts au moins de sa sentence. Les condamnés à vie ne seront point admis au bienfait de la nouvelle prérogative royale avant huit années, s'ils sont transférés dans une colonie; avant douze ans, s'ils sont retenus en Angleterre.

Voilà tout le système nouveau : il était écrit d'avance dans la correspondance officielle datée d'Hobart-Town, par le lieutenant-gouverneur Denison.

Ces dispositions un peu compliquées, selon le caractère habituel de la législation anglaise, ne devaient être d'abord applicables qu'aux hommes, et c'était surtout l'accroissement du nombre des femmes que demandaient les colonies : question à peu près insoluble; car, quelque raisonnement que l'on développe, quelques expédients que l'on invente, il faut toujours se heurter contre un fait que l'on ne changera pas, que l'on ne palliera guère : la disproportion de nombre très-large, et constante, et universelle, entre les hommes et les femmes condamnés.

CHAPITRE XLV

LA QUESTION DES CONVICTS JUGÉE EN AUSTRALIE

Longtemps les colonies australiennes sont restées presque indifférentes aux débats de la tribune et de la presse anglaises, sur les questions théoriques de la déportation et de la transportation; de l'émigration et de l'immigration. Absorbées dans leur prodigieuse croissance, égoïstes comme l'enfance l'est souvent, elles ne voyaient guère, dans tout ce luxe de paroles et d'enquêtes, que leur plus ardente passion locale : la rivalité de castes, née en quelque sorte avant les castes elles-mêmes, avant du moins qu'elles eussent déjà des intérêts distincts.

Mais, issues d'une société vieillie, elles portaient en elles un symptôme menaçant de la décadence des peuples. Leur nécessité d'existence, leur gage d'avenir, c'était le progrès rural; et, par une tendance chaque jour plus prononcée, les villes prenaient une exagération d'étendue et de nombre étrangement disproportionnée.

Dans les pays d'antique civilisation, la population urbaine, quoique en minorité, est presque inévitablement prépondérante. Que peut-il en être sur une terre tout à fait neuve, où les cités arrêtent au passage chaque nouvel émancipé,

chaque nouvel arrivant par les séductions d'une vie relativement facile?

Il devait donc se former en Australie une opinion publique factice, à laquelle on se méprendrait facilement. Cette opinion ne commença à se faire prendre, et peut-être à se prendre elle-même pour la voix du peuple, qu'au moment où l'accroissement rapide de la population libre venue d'Europe fit sentir un abaissement de la plupart des salaires, qui ne paraissait pas devoir de sitôt s'arrêter.

Ce fut alors un concert de plaintes très-accentuées, très-bruyantes, dont l'autorité s'émut naturellement. Il n'était pas difficile de trouver des griefs contre le plus grand nombre des anciens *convicts*, qui avaient préféré le hasard de la vie des villes à l'existence assurée par le pâturage et le labourage. De leur côté, les propriétaires de troupeaux et de terrains défrichés, disséminés sur une vaste surface, sans liens communs, bornaient leurs vues d'avenir à un horizon très-rapproché. Satisfaits même du redoublement de sévérité que ces plaintes amenaient dans la surveillance générale des *convicts*, les colons de l'intérieur contribuèrent par leur silence et par leur inaction à des mesures qu'ils auraient fait modifier sans doute, empêchées peut-être, s'ils avaient su les prévoir.

Il y eut d'abord un grand luxe de pétitions à la reine, aussitôt après l'enquête parlementaire de 1838, habilement dirigée contre la colonisation pénale au profit de la réforme des prisons, et suivie d'un ordre en conseil du 22 mai 1840, qui interdisait toute transportation pour l'avenir à la Nouvelle-Galles. On vit bien quelques colons plus prévoyants se plaindre, dans une supplique, de la légèreté des enquêtes faites à Londres sur le témoignage de personnes qui avaient visité l'Australie à une époque quelconque. « Un homme absent de la colonie depuis un an, alléguaient-ils, n'y connaît plus rien. » Et ce n'était pas très-loin de la vérité. Mais en même temps on adressait à la reine une pétition signée

de six mille six cents ouvriers, disant que la plupart des meilleurs artisans se voyaient forcés de quitter le pays, et que le maintien de l'envoi des condamnés aggraverait une situation déplorable. La terre de Van-Diémen surtout abusait dans les plus extrêmes limites du droit de pétition.

Dès 1843, le lieutenant-gouverneur de cette île faisait remarquer, dans ses dépêches officielles, que la difficulté de placer les *convicts* devenait chaque année plus évidente, et que, jetés ainsi dans le monde sans autre moyen d'existence que leur travail dont on ne voulait pas, il leur restait pour unique alternative de mourir de faim ou de voler. Le choix n'étant pas douteux, c'était, ajoutait-il, une population de voleurs que l'on allait constituer.

Vers ce temps, des meetings tenus à Sydney se bornaient à demander l'égalité de nombre dans la déportation des deux sexes, ou le rétablissement de l'équilibre par une immigration bien dirigée.

Le mouvement des idées avait été plus rapide en Tasmanie. Les districts du nord de Van-Diémen réclamaient en 1839 le maintien, en 1845 l'abolition, en 1847 l'abolition immédiate de la colonisation pénale. On élevait de violentes accusations contre le lieutenant-gouverneur Denison, inculpé, malgré son langage public, d'avoir tout subordonné au maintien de l'établissement pénal, toujours indifférent au travail libre. L'évêque de Tasmanie et son clergé, les juges de paix tous ensemble, le maire et les aldermen de Launceston, s'associaient aux protestations contre les institutions qui avaient créé la colonie, mais qui avaient perdu leur mérite d'absolue nécessité.

A la Nouvelle-Galles, l'opinion était plus modérée : cependant à deux reprises, en 1843 et en 1849, des envois de *convicts,* tentés à petit bruit, excitèrent encore une certaine émotion à Sydney, et le gouvernement central se montra aussi faible que le gouvernement local.

Mais déjà l'opinion contraire à la colonisation pénale com-

mençait à rencontrer des adversaires enfin clairvoyants. Tandis qu'il se formait publiquement une ligue australienne contre l'introduction des *convicts*, la crainte du renchérissement, et même du manque absolu de la main-d'œuvre, parlait à beaucoup de judicieux esprits. On faisait remarquer avec à-propos que, sur soixante mille déportés arrivés jusqu'alors en Australie, trente-huit mille, près des deux tiers, étaient devenus des colons utiles à la société et à eux-mêmes. Dans cet ordre d'idées, on voulut réserver à une colonisation pénale mitigée plusieurs points éloignés, surtout à la côte nord-ouest de la Nouvelle-Galles. Il y eut des projets sur le port Curtis, recommandé par un havre remarquable, et par le choix spontané qu'avaient fait de ce point des propriétaires de troupeaux. Mais on l'abandonna un peu précipitamment après une incomplète exploration. On projeta aussi l'établissement d'un dépôt à l'ouest et au nord de Moreton-Bay.

Ce fut pour le pouvoir un grand embarras. En 1846, d'après un plan dont l'idée première doit revenir à lord Stanley, M. Gladstone chargea sir C. Fitz-Roy, gouverneur de la Nouvelle-Galles, de fonder par des *convicts* libérés une colonie, sous le nom de l'Australie du Nord.

Ce système, bien ordonné et pratiqué avec intelligence, aurait pu ramener la colonisation pénale aux principes qui lui avaient fait défaut. D'anciens condamnés éprouvés, sinon régénérés, et recevant comme aides de leurs travaux, jusqu'à un certain point même comme pupilles, les condamnés nouveaux dont l'expiation allait commencer, n'était-ce pas ce qu'une administration sage pouvait combiner de plus prévoyant? Un tel régime admettait pendant des années encore, à l'avant-garde des pâtures et des défrichements, tous les *convicts* expédiés de l'Angleterre. Ils auraient trouvé, en débarquant, ce qui avait manqué aux premières années de la Nouvelle-Galles. L'Angleterre envoyait alors par an aux colonies australiennes, en terme moyen, deux mille six cent

cinquante condamnés; l'Irlande et l'Écosse ensemble, un nombre moins élevé.

La terre de Van-Diémen devait contribuer au choix des émancipés qui auraient formé la première population libre. C'était le moment où le gouvernement de la métropole proposait au parlement de substituer à la déportation le dernier système pénitentiaire qui ait pris faveur : système successif d'emprisonnement cellulaire, de travaux publics en commun en silence, et de transportation avec abandon complet au condamné du produit de ses labeurs, pendant la seconde période de cette régénération méthodique.

La Nouvelle-Galles, qui s'était laissée entraîner à sacrifier un grand intérêt public à un sentiment irréfléchi de vanité nationale prématurée, vit la première ses vœux accueillis pour elle et pour ses dépendances, par un acte du 25 juin 1851. Il fut équitablement décidé que la suppression se ferait par réduction progressive. Les frais de justice furent ainsi divisés à l'avenir : pour les *convicts*, à la charge de la mère patrie; pour la population libre, à la charge des revenus coloniaux. Dès lors l'État réduisit beaucoup ses dépenses : c'était là pour l'Angleterre le point culminant de la question.

La terre de Van-Diémen dut se contenter de promesses dont la réalisation pouvait être prochaine. Mais on parut d'abord s'éloigner singulièrement de cette voie, car elle fut désignée pour les expérimentations qu'allait exiger le régime nouveau.

Ce choix n'était pas judicieux. Sans doute on avait pensé à Londres, dans les bureaux ministériels, que l'épreuve d'un nouveau régime transitoire, étant plus circonscrite, serait plus instructive. Mais, quoique l'agriculture tasmanienne eût encore besoin d'une main-d'œuvre abondante et de prix modéré, c'était vraiment d'Hobart-Town qu'étaient partis les griefs les moins faux contre le régime de la colonisation pénale. Il ne fallait pas une grande portée de vue pour calculer et prévoir l'époque presque précise où une population

insulaire, déjà recrutée par une immigration libre, devrait se suffire à elle-même, pour verser bientôt un superflu sur les vastes colonies plus jeunes qu'elle, qui grandissaient à des distances peu lointaines avec la ressource longtemps inépuisable du désert.

Dans le récit de cette épreuve, la nécessité de resserrer les faits doit rendre les dates un peu confuses, quoique très-rapprochées : mais la chronologie exacte n'ajouterait guère à l'utilité d'un tableau vraiment authentique.

Le *Saint-Vincent*, parti d'Angleterre le dernier jour de l'année 1852, fut le dernier bâtiment qui débarqua sur les côtes de l'île des *convicts impériaux*, comme les désignent des dépêches officielles. Mais quand on vit que le système de la déportation allait cesser, il y eut, par défiance des nouveautés, un extrême empressement de la population agricole à réclamer l'assignation de ces ouvriers confiés selon les anciennes conditions. La même faveur se soutint pour les condamnés militaires et européens sentenciés dans les colonies, qui dûrent tous être transportés à Hobart-Town de toutes les présidences de la compagnie des Indes, et à ses frais; de Gibraltar, des Bermudes, de l'Ile-de-France, de la Nouvelle-Zélande, de Sydney même, et de la jeune Australie du Sud : ce qui ne fut pas une médiocre mortification pour la seconde en date des colonies australiennes.

Cependant les *convicts* devenant une rareté, les planteurs ménageaient beaucoup ceux qu'on leur assignait. En six mois, les demandes avaient dépassé de deux mille le nombre des arrivées. La main-d'œuvre ayant subi une hausse de cinquante pour cent, on vit aussitôt quatre cent cinquante-deux des plus notables habitants, et parmi eux non-seulement des propriétaires ruraux, mais des banquiers et des marchands, pétitionner pour le retour au régime dont ils avaient demandé si haut l'abolition. Il était trop tard.

En avril 1853, on débarqua encore cent soixante-dix femmes. Toutes trouvèrent du service, sauf onze que l'on

garda en dépôt pour élever leurs enfants, et quatre vieilles et impotentes. Jusqu'au dernier jour, il fallut signaler des choix aussi injustifiables pour une colonisation dont le plus fâcheux obstacle était le trop petit nombre des jeunes mères de famille. Le conseil législatif avait demandé en vain la transportation aux frais de l'État des femmes et des enfants des condamnés dont la conduite était satisfaisante.

La main-d'œuvre manqua bientôt; les épreuves commençaient lentement, et la transition n'avait pas été assez ménagée.

Il y avait alors encore dans l'île dix-neuf mille condamnés, dont quatre mille cinq cents femmes. Douze mille hommes travaillaient pour l'agriculture; les autres étaient employés aux travaux de construction, aux voies de communication, aux briqueteries de l'État, à la ferme de l'école des orphelins, aux mines, aux ateliers d'habillement; ils avaient élevé à Hobart-Town deux maisons de correction. Les *convicts* retenus pour la police, la marine et les autres services publics, recevaient, en arrivant, des salaires de deux shellings au moins par jour. La Nouvelle-Galles n'entretenait plus que quinze cent soixante *convicts*.

Les premiers essais du régime nouveau furent accueillis avec défaveur à la terre de Van-Diémen. A l'arrivée des condamnés que l'on avait voulu amender par l'éducation pénitentiaire des prisons modèles, on prétendit organiser des ateliers d'épreuves divisés en trois classes, avec une sorte de hiérarchie et divers priviléges : c'était réunir en masses menaçantes des hommes dispersés jusqu'alors pour le plus grand bien de la sûreté publique. Ce danger fut aussitôt compris de tous les colons. Les bras avaient longtemps manqué au travail : le travail manqua aux bras. On refusa systématiquement les *convicts* en liberté provisoire ou définitive, et le gouvernement dut pourvoir à leurs besoins. Mais la confiance ne tarda pas à renaître, lorsque cette erreur fut réparée.

Là ne se bornèrent pas les mécomptes de cette province, qui s'était trop pressée. Il fut décidé à Londres que Port-Arthur allait devenir, en remplacement de l'île de Norfolk, un établissement ultra-pénal. On avait fait d'abord de ce point un lieu d'épreuve pour quatre-vingts récidivistes dont la conduite n'était pas mauvaise. Port-Arthur réunit bientôt cinq cent cinquante *convicts* redoutables, que l'on dut diviser en stations et en ateliers. Il en restait encore plus de trois cents dans l'île de Norfolk : les trois cents les plus atteints de gangrène morale, les plus pervers, les plus dangereux.

Ce ne devait être heureusement qu'un système transitoire; mais il ne fut pas mis en œuvre sans lamentation et sans protestation du conseil législatif de Van-Diémen.

Ce conseil alla jusqu'à demander que l'établissement de l'île de Norfolk fût maintenu pour les condamnés de toutes les colonies australiennes. Contradiction bizarre sans doute, mais précieux témoignage, mais aveu étrange de l'utilité de la colonisation pénale !

L'Australie allait donner une leçon plus significative encore.

La Nouvelle-Galles avait fait beaucoup trop tôt son premier pas vers l'émancipation; mais ce n'était pas sans prétention de rester à la tête des progrès; c'était surtout avec un désir naturel de conserver le plus longtemps possible quelques dehors au moins de suprématie.

L'île de Van-Diémen avait plutôt empiré son état présent qu'obtenu la moindre conquête, par tant de précipitation; mais des perspectives prochaines devaient la rassurer.

Deux autres colonies n'avaient fait que très-peu de bruit dans ce mouvement, tout en se tenant en garde contre la la pensée qui aurait pu naître, de leur donner l'héritage de la déportation :

Victoria, la plus petite en territoire, mais la plus riche et la plus populeuse; l'Australie méridionale, dans des conditions plus modestes.

La cour suprême de Victoria s'était jointe aux adresses qui provoquaient, en termes véhéments, l'abolition du vieux régime. Mais il n'y avait pas cause commune bien franche; et l'on vit, en 1853, les mesures les plus exorbitantes prises par l'administration locale contre l'introduction présumée de quelques *convicts* de Van-Diémen, dont l'évasion encourait soupçon d'avoir été favorisée.

L'Australie méridionale, en 1845, avait protesté avec énergie contre l'introduction d'un certain nombre de condamnés de l'île de Van-Diémen, en pardon conditionnel: l'année suivante, elle en demandait. Trois ans après, tout en repoussant l'envoi des *convicts*, elle insistait pour se recruter encore de porteurs de laissez-passer, et elle adressait des remercîments pour cette faveur obtenue.

Mais ce ne fut là que de la colonisation très-restreinte : restait une cinquième colonie, qui ne s'était pas prononcée.

L'Australie occidentale eut une inspiration heureuse d'esprit public. Sans s'émouvoir du bruit qui se faisait si près d'elle, ses principaux habitants, bientôt revenus des impressions défavorables propagées avec une sorte de prosélytisme dans toute l'Océanie civilisée, demandaient résolûment les moyens de prospérité qui n'avaient pas manqué aux premiers établissements anglais. Instruits par toutes les fautes des commencements de la Nouvelle-Galles, formant déjà un corps respectable de propriétaires et de résidants, ils voulurent fonder leurs progrès sur l'alliance du travail libre et du travail forcé. C'était de condamnés habitués à la vie agricole qu'ils réclamaient l'envoi, se fiant à l'immigration pour augmenter, plutôt outre mesure qu'avec lenteur, la population toujours trop rapidement accrue des artisans du luxe.

Ce vœu fut sagement accueilli. Mais il fut expressément expliqué au parlement, par les orateurs de la couronne, que ce retour aux anciens errements ne s'appliquerait, sous aucun prétexte, ni à la Nouvelle-Galles du Sud, ni à la terre de

Van-Diémen, et que l'Australie occidentale en profiterait seule jusqu'à nouvel ordre. Les *convicts* les plus dangereux durent être réservés pour Gibraltar et les Bermudes. La discussion parlementaire fut très-peu animée : sans ce secours accordé si à propos, le découragement général aurait fait abandonner la colonie.

Moreton-Bay, dans le golfe de Carpentarie, demanda aussi des condamnés; mais les districts voisins protestèrent, et la supplique fut retirée.

Une assemblée générale, convoquée dans la ville naissante de Perth, vota une adresse de remercîments, et déclara la colonie en état de recevoir, par an, mille ou douze cents *convicts*. Il y avait une préférence marquée pour les condamnés à longs termes sur les libérés en pardon conditionnel, dont les services semblaient moins assurés.

En trois ans, deux mille *convicts* et six cents porteurs de billets de congé furent envoyés. Les préventions contre ces derniers auxiliaires furent bientôt effacées. Les cultivateurs en demandaient plus qu'on ne pouvait leur en confier : en général la conduite de ces hommes fut bonne. Il y en avait quatorze cents dans la colonie, à la fin de 1853.

Perth recevait aussi quelques jeunes condamnés, sortis du système d'épreuves de la prison de Parkurst; mais c'était surtout l'évasion de ces adolescents que favorisaient les baleiniers américains.

Tous les Européens condamnés par cour martiale, à Hong-Kong, à Maurice, à Ceylan, à la Nouvelle-Zélande, à Victoria, furent assignés à l'Australie occidentale. Il en fut même envoyé de Gibraltar. Depuis 1849, les condamnés militaires de Sydney, et bientôt ceux d'Adélaïde, devaient subir leur peine à la terre de Van-Diémen : en 1853, l'Australie occidentale les réunit tous.

Le système réformateur, enfin adopté, avait dissipé les rares inquiétudes qui avaient accueilli ces nouveautés; lorsque, le 14 février 1853, lord John Russell notifia au

parlement l'intention du gouvernement de cesser tout envoi de condamnés non éprouvés aux colonies australiennes, dès qu'un certain nombre de navires en armement pour cette destination auraient pris la mer.

L'anxiété publique fut vive dans l'Australie occidentale. D'après la législation nouvelle, la déportation n'était plus applicable, chaque année, qu'à un nombre très-restreint de condamnés de la pire espèce, deux cent cinquante environ. Selon les données de la statistique, il devait y avoir, par les périodes de l'expiation nouvelle, un ralentissement forcé de l'envoi des bras utiles.

De larges concessions de terres, demandées et accordées dans les conditions d'une exploitation facile, allaient être abandonnées faute de bras.

Quelques passages d'une dépêche officielle, adressée le 8 juin 1853, par le gouverneur Fitz-Gerald au duc de Newcastle, doivent faire apprécier combien était vive l'émotion publique :

« C'est un devoir pour moi, disait-il, de faire connaître à « Votre Grâce, que le discours de lord John Russell à la « chambre des communes, annonçant que la transportation « devait cesser à la fois dans toutes les colonies australiennes, « a excité ici un sentiment universel d'alarme et de déses- « poir, un peu tempéré, il est vrai, par l'explication donnée « plus tard par Votre Grâce, que la transportation serait con- « tinuée quelque temps encore, en nombre limité, pour « l'Australie occidentale. Les colons en font une question « de vie et de mort, l'objet de nombreuses réunions pu- « bliques et de résolutions unanimes transmises à la mère « patrie.

« A Perth, entre autres, la plupart des habitants, appelés « de l'intérieur des terres, ont répondu à cette convocation. « Après une expérience de trois années, ils s'accordent à « dire que la vie et la propriété ne sont pas moins sûres

« depuis que la colonie est devenue un établissement pénal,
« contenant deux mille *convicts*.

« L'abandon de la transportation serait funeste pour l'ave-
« nir des condamnés, et ruineux pour les colons.

« Ici, Milord, les habitants, dans la proportion de quatre-
« vingt-dix-neuf sur cent, se prononcent en faveur de l'in-
« troduction des *convicts*. »

Ces démonstrations ont exercé une certaine influence sur le retour des esprits dans la mère patrie.

On s'est trouvé fort heureux, à Londres, de pouvoir, sur la demande de lord Palmerston, envoyer dans l'Australie occidentale un certain nombre de femmes condamnées. Mais les colons se sont mal prêtés à une mesure d'un grand intérêt pour l'avenir. Le gouvernement a éprouvé d'extrêmes difficultés à placer les *convicts*, lorsque le passage gratuit de leurs femmes et de leurs enfants en bas âge était autorisé.

La colonie a tiré un parti très-utile du travail des condamnés. On leur a fait construire, à Freemantle, une prison pour eux-mêmes; à Perth, un hôpital militaire et une bibliothèque; sur plusieurs points, des écoles.

L'administration pense avec raison que le *convict* doit payer les frais de son passage, par une retenue modérée sur son salaire dans les travaux publics. Le droit et le devoir avaient été ainsi compris à la terre de Van-Diémen.

Les colons de l'Australie occidentale ont rendu un très-important service à la métropole, en réparant presque, en atténuant au moins une faute de gouvernement, et en indiquant la véritable voie pour soulager longtemps encore l'Angleterre de l'un de ses plus embarrassants fardeaux. Aussi réclament-ils des faveurs du gouvernement, l'envoi de troupes entre autres, du ton de serviteurs qui se croient de grands titres. Ils savent faire remarquer qu'au moment où les prisons du Royaume-Uni regorgeaient de condamnés, tandis que le cap de Bonne-Espérance, l'île de Van-Diémen et les autres colonies australiennes repoussaient vivement l'intro-

duction des *convicts*, l'Australie occidentale seule est venue au-devant des vœux de la mère patrie.

La presse et la tribune anglaises semblent se complaire à prévoir déjà que cette colonie se lassera un jour de l'élément de prospérité qu'elle invoque aujourd'hui; mais les vastes parties encore inhabitées du continent australien, mais les archipels de l'Océanie peuvent hériter tour à tour d'un puissant élément de colonisation habilement ménagé.

CHAPITRE XLVI

L'ÉMIGRATION ANGLAISE

A-t-il jamais été formulé, ou seulement arrêté en principe, un système de gouvernement pour l'émigration anglaise en Australie? Après quelques lustres encore, quand l'histoire se sera faite, les documents ne manqueront vraisemblablement pas, pour systématiser après coup ce qui a manqué absolument de direction. La métropole a laissé faire. Elle le pouvait, il est vrai, sans péril, à une pareille distance du vieux monde, et surtout si loin de toute rivalité entreprenante. Elle pouvait aussi s'en rapporter au génie national. Elle l'a osé avec une confiance qui n'a pas été trompée; mais un peu d'initiative gouvernementale aurait épargné bien des misères individuelles, aujourd'hui effacées dans l'ensemble des résultats obtenus, et plus de suite dans les encouragements officiels eût évité des fautes, habilement réparées sans doute, peu excusables cependant de la part d'une nation opulente, qui payait, qui doit payer encore au moins cent soixante millions pour taxe annuelle des pauvres; cent soixante millions d'impôt forcé, sans compter les subsides bien plus larges de la charité privée!

Il convient cependant, pour être juste, de tenir compte des difficultés sans précédents d'une transportation si lointaine ; car il fallait traverser sur mer la moitié du globe, avec des périls et des dépenses bien autres que l'émigration vers l'Amérique. Il est naturel qu'on ait pu hésiter longtemps, avant de fonder un bureau des terres coloniales et de l'émigration, qui, lui-même, a hérité de cette hésitation, et surtout attendu des subsides coloniaux, avant d'agir avec quelque ensemble.

Les associations de bienfaisance ont activé le mouvement. On a vu des paroisses, écrasées par la taxe des pauvres, offrir des primes à l'embarquement des familles nombreuses, ou seulement des femmes. On avait calculé que l'avance de la part d'une famille dans le produit de cette taxe, pendant quinze mois, suffisait facilement à sa transportation. Un économiste fort intelligent, M. Shaw, est allé plus loin : il a presque prouvé que, si le gouvernement ou la charité publique se décidait à éteindre le paupérisme anglais par la dépense une fois payée de l'émigration, ce serait épargner une charge annuelle de plus de cinq cent millions de francs.

La société d'émigration pour les femmes pauvres, présidée par le comte de Shaftesbury, et la société des prêts pour la colonisation de famille, fondée par une femme généreuse, ont exercé une puissante action, secondée avec des vues moins libérales, mais avec succès aussi, la plupart du temps, par des compagnies agricoles, qui parvenaient à des bénéfices importants ; tandis que les associations charitables faisaient de la rentrée de leurs avances l'unique condition d'un prêt, condition qui ne s'est pas toujours réalisée. Il y a eu aussi des embarquements gratuits de femmes et d'enfants de *convicts* en pardon conditionnel.

L'émigration d'un jeune couple anglais, en Australie, coûte trente livres sterlings. La statistique coloniale affirme que, dès la première année, la moitié de cette somme est rendue à la métropole en consommation de ses produits.

A Birmingham, en 1840, dix mille ouvriers à la fois demandaient en vain le passage gratuit pour l'Australie. Trop souvent on a vu les économies de longs et durs travaux, enlevées par d'indignes compagnies de colonisation, qui se sont fait infliger un nom dans le langage australien. Le peuple de Sydney a découvert des *requins de terre.*

Lorsque le gouvernement lui-même a fini par intervenir, il l'a fait surtout, et quelquefois avec le concours des paroisses, quand il s'est agi de favoriser le passage des femmes, en 1832 notamment, époque où, à la Nouvelle-Galles, le nombre des hommes était à celui des femmes dans la proportion de quatre à un, et de sept à un à la terre de Van-Diémen. Quelques envois de filles et de veuves au-dessous de trente ans se firent vers cette époque, aux frais communs des paroisses et de l'État. L'Australie demandait surtout des jeunes filles, que l'on verrait grandir dans des établissements semblables aux ouvroirs français, et qui resteraient ainsi préservées de tout soupçon sur leur passé. On a vu aussi embarquer à la fois pour l'Australie quelques institutrices sans places, et de nombreuses servantes de ferme. Les établissements charitables de Dublin et de Cork avaient payé pour plusieurs les frais du passage. Des souscriptions ont été ouvertes à Londres et dans toute l'Angleterre, pour envoyer exclusivement des ouvrières à l'aiguille. D'autres associations ont eu pour but l'émigration des enfants abandonnés ou orphelins, malgré la proportion de mortalité, plus forte à cet âge qu'à tout autre dans les voyages d'outre-mer.

Cette générosité s'est appliquée aussi, concurremment avec l'État, à l'embarquement d'un certain nombre de jeunes détenus, éprouvés par la discipline de la prison de Parkhurst, et à des envois d'enfants sortis de ces institutions d'une charité tant soit peu bizarre, que l'on appelle, en Angleterre, les *écoles déguenillées.*

Pendant quelques années, le gouvernement anglais, dans les asiles de Hakney-Wick et de Chiswick, a fait donner aux

jeunes libérés et aux enfants délaissés une éducation qui les préparait aux travaux agricoles de la colonisation.

Les concessions de terrains, l'appât le plus sûr de l'émigration, ont été laissées trop longtemps comme à l'aventure, au libre arbitre des gouverneurs, sans règlement général de la couronne, et pendant des années, le défaut de système et d'ensemble a été amèrement signalé et critiqué : préjudice d'ailleurs plus grand que la faute ; car il était impossible de pressentir la rapidité des progrès. L'Angleterre a bien pu, dans l'éloignement des lieux et l'immensité du territoire, compter sur un long avenir, avant d'arriver à des règles fixes.

On lui reproche avec insistance d'avoir consacré la prééminence du pâturage sur l'agriculture, pour entraver le progrès ; mais c'était déjà beaucoup de créer un peuple pasteur comme à l'origine des sociétés, et il y avait large place encore pour tous les travaux agricoles.

Expliquer cette situation, ce n'est pas amnistier toutes les erreurs administratives qui purent être commises : c'est seulement reconnaître qu'elles ne sont pas sans excuse.

Il y avait eu d'abord une sorte de modération sans règles fixes. Jusqu'en 1818, les concessions régulières faites pour attirer des colons, ou récompenser des *convicts,* avaient rarement dépassé mille acres, et s'étaient souvent arrêtées à cinq cents. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agissait surtout de pâturages à peupler. Mais l'esprit de spéculation vint de Londres avec quelques capitaux. Les gouverneurs furent assaillis de demandes puissamment appuyées. L'on vit des concessions de dix mille, de quinze mille acres, sans même condition de résidence, et quelquefois sans commencement de mise en valeur.

Les systèmes de répartition des terres ont beaucoup varié dans les instructions écrites ; dans la pratique, bien plus encore. En général, la classe des cultivateurs était peu nombreuse, opulente et exclusive, mal appréciée en Angleterre, enviée à la fois et abaissée en Australie. Un ordre du conseil a créé un système de fermage, et divisé les terres

à affermer en trois classes : constituées, intermédiaires et non constituées.

Dans les districts constitués, les baux sont d'un an, sans garantie même de cette courte durée. Huit ans pour la classe suivante, et quatorze pour les districts non constitués, sont les termes qu'il n'est pas permis d'excéder. Mais si la durée est limitée, l'étendue ne l'est guère. Près de trois cents fermiers, dans deux colonies seulement, ont obtenu des concessions de plus de cinquante mille acres; et l'on cite deux colons qui, sous forme de bail, en possèdent plus de huit cent mille chacun. De tels espaces, il est peu utile de le dire, ne peuvent servir qu'à la multiplication des troupeaux. Mais les concessions définitives sont revenues à des proportions plus sensées; un mille carré, ou six cent quarante acres pour maximum à la Nouvelle-Galles; au minimum cent soixante, avec des prix d'acquisition et de fermage généralement modérés : dix livres sterlings, par exemple, ou un peu plus que deux cent cinquante francs, pour rente annuelle de la terre qui produit la nourriture de quatre mille moutons; une livre sterling au moins pour le prix d'une acre concédée à perpétuité. Plusieurs tentatives malheureuses ont prouvé que la moindre élévation du prix des terres arrêtait aussitôt l'émigration.

A diverses reprises, des propriétaires australiens ont fait d'assez grands sacrifices pécuniaires, pour favoriser l'introduction des artisans ruraux; mais presque toujours les engagements contractés en Europe ont été méconnus en Australie. On a vu cependant le collége de Sydney s'élever rapidement par de semblables engagés.

L'ancien monde a versé peu de familles notables dans ce mouvement de colonisation. C'étaient des lords d'Angleterre et d'Écosse, qui, au temps de Charles I[er] et de Charles II, fondaient les provinces de l'Amérique du Nord, comme les plus grands noms de France se lisaient dans les chartes de colonisation du cardinal de Richelieu. Si le continent sans pareil s'ouvre assez aux mœurs anglaises pour avoir une

aristocratie à lui, cette aristocratie paraît devoir naître sur place, fille de ses œuvres. Dès 1833, un membre du parlement anglais avait acheté, à la Nouvelle-Galles, des biens d'une étendue considérable.

Quelques déportés politiques de l'Irlande et du Canada, personnages d'un certain rang, auraient pu, en partie, devenir la souche d'une aristocratie australienne. Toujours à la veille ou dans l'espérance d'une amnistie, ils n'ont pas même entrevu cet avenir. Déjà leurs traces sont peu sensibles.

CHAPITRE XLVII

L'IMMIGRATION EN AUSTRALIE

Que l'Angleterre, dans ses vastes préoccupations, se soit fort peu ingéniée à peupler l'Australie par l'émigration volontaire, c'est un fait constaté : ce n'est vraiment pas un reproche. Elle avait pris possession de tous les points principaux d'une partie du monde, où aucune puissance européenne ne contrariait le moindre de ses desseins. Elle pouvait dire de l'Australie avec entière sécurité ce que notre siècle a dit, non sans témérité, de l'Italie : *Australia farà da se*. L'Australie pouvait faire par elle-même : quand son heure est venue, elle l'a prouvé.

Le terrain une fois déblayé, beaucoup trop vite, et surtout par le travail des condamnés, les cinq colonies ont compris, ne fût-ce que par instinct de rivalité, le devoir d'une multiplication rapide, rendue possible par la création non moins rapide d'incalculables ressources. Nul emploi plus intelligent ne pouvait être fait de l'excédant si précoce du revenu public sur les dépenses obligatoires. Aussi, dès que l'état des finances le permit, dès que les importations ne dépassèrent plus que de très-peu la valeur des exportations, la Nouvelle-Galles du Sud s'empressa-t-elle de favoriser, par de larges subsides,

l'immigration des ouvriers utiles, celle des familles surtout, qui n'avaient reçu jusqu'alors que d'insuffisants encouragements.

On n'a jamais assez bien compris, pas plus au moment de la vogue de l'Australie, que dans tous les grands attraits des terres nouvelles, qu'il n'y a pas de colonisation sans rude travail.

C'est une grave erreur, où l'on est trop souvent tombé, et dont les compagnies elles-mêmes n'ont pas toujours su se garantir, que l'envoi dispendieux des fléaux de famille et des êtres déclassés, poussés à l'expatriation par un fol espoir de vie facile et sans labeur : membres inutiles, et par conséquent dangereux, d'une société naissante dont le travail est la loi.

Ce qu'il faut, au lieu d'une immigration besogneuse, inintelligente et dépravée, c'est le choix d'hommes accoutumés à la vie rurale ou professionnelle, laborieux, sachant régler leurs besoins sur le salaire possible. Ce qu'il faut aussi, c'est, à côté d'eux, l'homme relativement riche, qui vient multiplier une fortune, une fortune déjà faite, et qui arrive les mains pleines, ou tout au moins qui n'arrive pas les mains vides.

Quelques règlements locaux, plus d'une fois remaniés, ont cherché à régulariser un mouvement plus rapide qu'on ne l'avait prévu. Des priviléges fort étendus ont été promis aux officiers de terre et de mer, avec des remises sur le prix d'achat des terres, proportionnellement à leurs grades. Sur l'initiative de lord Goderich, cette disposition a été appliquée aux soldats. Aux conditions gratuites des premiers temps, il a été substitué pour eux un droit de remises sur enchères, proportionné à la durée de leurs services. Cette disposition, favorablement jugée, est aussitôt revenue dans l'ancien monde, et la Grèce, l'antique Grèce, a suivi l'exemple de l'Australie, avec plus de succès peut-être, car les officiers anglais se sont d'abord montrés peu sensibles aux avantages qui leur étaient offerts. D'autres colonies moins lointaines obtenaient leur préférence. L'élévation du prix de passage

et la longueur de la traversée les détournaient surtout de ces établissements : en deux ans, quatre officiers avaient seuls répondu à cet appel. Les soldats s'y prêtaient mieux, parce que, souvent embarqués comme gardiens de *convicts*, ils arrivaient même avec un peu d'argent comptant, que la durée du voyage augmentait.

Il était naturel de faire servir en partie à l'encouragement de l'immigration volontaire le produit de la vente des terres de la couronne. Le gouvernement l'a compris, et des sommes considérables ont été mises ainsi à la disposition de la commission des terres coloniales.

Dès 1840, la terre de Van-Diémen en avait donné l'exemple, par des souscriptions volontaires autant qu'aux frais du trésor, mais dans des proportions modestes. En 1848, la Nouvelle-Galles avait dépensé près de deux millions de francs en frais d'immigration. En moins de trois mois, ses agents firent embarquer plus de six mille colons, dont quatorze cent quarante-huit seulement reçurent assistance. Sydney demandait l'envoi régulier de quatre et bientôt de cinq bâtiments par mois, chargés de population rurale.

Le Royaume-Uni ne versa pas, en 1851, dans les colonies australiennes, moins de vingt et un mille nouveaux habitants. L'année suivante, cette immigration était plus que quadruplée : quatre-vingt-sept mille huit cents colons s'étaient embarqués. Les trois cinquièmes avaient pris passage à leurs frais.

En peu d'années, plus de huit millions de francs avaient été mis par les colonies australiennes à la disposition des commissaires du gouvernement.

De 1838 à 1852, la Nouvelle-Galles a reçu quatre-vingt-un mille immigrants, dont soixante-trois mille assistés.

Jusque-là les calculs les plus complaisants arrivaient tout au plus à un mouvement annuel de trois mille immigrants. En 1853, trois mille hommes embarqués étaient le tribut d'un seul mois pour un seul port.

En 1854, Liverpool a vu partir pour l'Australie quarante et un mille émigrants, presque tous Anglais: c'était trois fois la population entière de la colonie, trente ans après la fondation.

En 1857, il est parti de Liverpool pour l'Australie, sur cent cinquante bâtiments, plus de cinquante mille passagers: le tiers de l'émigration anglaise par ce port d'embarquement.

Le mouvement est devenu tel, que la marine britannique a dû plus d'une fois subir une concurrence hors de toute prévision. Un navire hollandais, entre autres, a pris quatre cents émigrants, bientôt suivi par deux bâtiments, l'un de Baltimore, l'autre de Québec, pareillement chargés. Les armateurs anglais ont dû quelquefois noliser des navires étrangers pour le transport des futurs colons, et l'on a vu jusqu'à douze bâtiments du seul port de Nantes accepter ensemble cette destination.

De nombreux matelots anglais restent en Australie, parce que la presse des marins n'y existe pas.

Liverpool a expédié, sur ses bateaux à vapeur, des fermiers avec leurs familles entières, et des fils de cultivateurs précédant leurs parents, pour préparer les voies et rendre moins pénibles à ces tenanciers, devenus propriétaires, les commencements d'une nouvelle existence rurale. Ces départs avaient un caractère assez populaire pour exciter les hurrahs de la multitude. De nombreux bâtiments pavoisés saluaient les émigrants de leurs salves.

Il s'organisa bientôt des départs plus fréquents, régularisés par la commission des terres coloniales et de l'émigration. Les frais de passage variaient beaucoup, et les immigrants cédaient toujours à une tendance prononcée à chercher une existence dans les villes. Ce n'était pas le but de tous ces sacrifices. Il devenait possible de faire de meilleurs choix, et l'épuration se fit.

Cinq cents terrassiers furent entre autres expédiés à la fois, pour les travaux d'un chemin de fer entre Newcastle et Maitland.

On eut soin de ne plus accorder le passage gratuit aux célibataires. Plus de douze mille enfants furent transportés, en 1832, aux frais des colonies. Il en était né quatre-vingt-trois sur les bâtiments de transport, dans cette seule année, tant on s'appliquait surtout à favoriser la transplantation des familles. Dans les frais de passage, deux enfants au-dessous de quatorze ans étaient comptés pour un homme. Des remises considérables étaient accordées selon l'âge et la profession. De grandes facilités se prêtaient aussi à l'embarquement des parents et des amis, appelés d'Europe par les nouveaux colons.

On envoyait des orphelins des maisons de travail anglaises, et des orphelins irlandais des deux sexes de quatorze à dix-huit ans. A Sydney et à Melbourne, des comités de patronage s'étaient institués pour les recevoir. Dès 1849, il s'était formé, à Adélaïde, un comité d'émigration pour les orphelins des trois royaumes : comité comprenant l'évêque catholique, l'évêque anglican, les ministres presbytérien et wesleyen, deux membres du conseil législatif, l'avocat général, le protecteur des aborigènes, et deux colons respectables. A Melbourne, il existait une société de secours pour les nouveaux débarqués; à Perth, une maison d'asile pour les jeunes filles arrivées sans leurs familles.

En 1852, vingt mille livres sterlings avaient été mises à la disposition du gouvernement, pour introduire des vignerons européens. MM. James et Arthur Macarthur demandaient à employer vingt hommes et autant de femmes habitués à la culture de la vigne. On demandait aussi des ouvriers d'imprimerie et quelques mineurs.

Des associations particulières, soit de charité, soit même de spéculation, et des intérêts particuliers sont entrés dans ce mouvement.

Les sociétés de tempérance y sont intervenues avec des conditions qui n'étaient peut-être pas des plus séduisantes pour la population disposée à émigrer. On trouvait sur leurs paquebots un aumônier, un médecin, une école primaire,

une bibliothèque de deux cents volumes, et l'observation la plus rigoureuse du dimanche. Les jeux de cartes et de hasard étaient sévèrement proscrits, et avec eux les liqueurs spiritueuses, le vin, la bière même, sauf ordonnance du médecin.

Bientôt ce fut le tour d'une famille juive riche, et partant sur un bâtiment à elle, où des coreligionnaires seuls étaient admis comme passagers. L'*Observateur-Hébreu* annonçait que les vivres seraient préparés, pendant toute la traversée, selon le rit israélite, et les approvisionnements calculés pour célébrer la Pâque avec les cérémonies et les aliments traditionnels. Bientôt on vit revenir de l'Australie une somme importante pour les œuvres juives de Jérusalem.

Il y eut une souscription pour l'immigration des montagnards et des insulaires de l'Écosse, mais avec peu de succès; et pourtant une société de Saint-André, instituée à Adélaïde, réclamait l'envoi de laboureurs d'Écosse et des Hébrides.

L'immigration en Australie ne s'est pas restreinte aux Anglais de tous les cultes.

Trois mille Suisses, du canton du Tessin, ont fondé, dans la province de Victoria, une sorte de tribu. D'autres cantons ont contribué, dans une proportion moindre, à peupler ce monde nouveau. Les montagnes du Jura ont eu un mouvement d'émigration prononcé pour Sydney. Copenhague et l'île de Seeland ont fourni à leur tour un contingent fort bien venu d'hommes habitués aux plus durs métiers ou aux travaux des champs, et doués heureusement d'un petit pécule. L'Australie du Sud a reçu des familles entières embarquées à Hambourg.

L'Amérique du Nord a laissé partir de nombreux aventuriers, funeste présent pour l'avenir de l'Australie.

On a même vu, dès 1832, les journaux de Montévidéo et de Buenos-Ayres inviter les ouvriers européens à préférer les colonies australiennes à leur territoire, suffisamment peuplé; plus tard, au contraire, les feuilles de la Californie ont publié de vives tirades contre la tendance d'une partie des aventuriers et des mineurs à se diriger vers l'Australie.

Elles insistaient surtout sur le mauvais vouloir manifesté par les habitants de Sydney contre les émigrants américains.

L'Australie du Sud a reçu des colons de l'Ile-de-France; on proposait aussi d'appeler des Hindoux de Madras : le gouverneur était peu confiant dans cet essai.

Mais le mouvement principal est venu du Céleste-Empire.

Dès 1848, il arrivait dans l'Australie occidentale quelques familles chinoises, embarquées à Singapore. Le lieutenant-gouverneur Irving, favorable à cet essai, faisait valoir dans ses rapports l'avantage d'attirer avec les mêmes frais, au lieu d'un ouvrier européen, trois artisans chinois, dont chacun se contenterait d'un salaire moitié moindre.

C'est surtout dans la province de Victoria que s'est portée cette immigration; mais là, avec une très-forte apparence d'esprit de retour. Les femmes n'avaient pas suivi leurs maris, et les hommes ne voulaient contracter que des engagements de cinq ans. On en reçut un certain nombre aussi dans les districts du nord de la Nouvelle-Galles; travailleurs faibles et à demi-morts de faim, à salaire, mais aussi à labeur réduit.

Les rapports sont très-contradictoires sur les effets de l'immigration chinoise. En général, la sympathie publique a manqué à ce mouvement, qui réunissait presque tous les inconvénients de l'esclavage, sans aucun de ses avantages matériels. Aussi, bien des colons n'ont-ils pas tardé à demander qu'on leur rendît des *convicts*. Cette expérience n'a pas peu contribué au retour des esprits dans l'Australie occidentale.

Les coolies chinois sont accusés de turbulence, d'esprit de révolte, de voies de fait envers leurs chefs d'ateliers, de haine profonde contre la race blanche, d'incurable paresse. Mal reçus par les artisans australiens, leur introduction a causé de nombreuses rixes et de véritables émeutes. Il paraît, d'ailleurs, prouvé que c'était un rebut de population entachée de tous les vices. Ce mouvement, qui semblait devoir se ralentir, a pris, au contraire, des proportions plus

fortes; et comme la législature finit par vouloir le limiter, des débarquements clandestins ont été organisés. Mais ce n'a jamais été qu'un secours précaire, et frappé, dès le début, d'une impopularité qui ne s'est pas démentie. De cette émigration de passage, il eût été chimérique d'attendre une fusion de races. Au moment où cette page s'écrit, les correspondances de Melbourne signalent, et ce n'est pas la première fois, une irritation extrême de la population blanche, des menaces d'expulser une race hostile, et des mesures législatives exorbitantes, telles qu'une taxe personnelle d'une livre sterling par mois pour droit de résidence.

L'avenir n'est pas là.

CHAPITRE XLVIII

MISTRESS CHISHOLM

Les noms propres sont rares dans ces annales : c'est un attrait de moins; c'est un danger de monotonie de plus. On aimerait à voir quelque caractère se dessiner, quelque personnage donner de la vie aux tableaux historiques. Cela viendra plus tard, trop tôt peut-être pour la prospérité de ces colonies; car c'est surtout dans les temps d'agitations que les célébrités se font et se soutiennent; que les hommes sortent des proportions ordinaires.

L'histoire de l'immigration en Australie offre une physionomie originale qu'il n'est pas sans intérêt de retracer, qu'il est équitable de ne pas mettre en oubli. Le nom d'une femme vivra dans les meilleurs souvenirs des premiers temps. A une autre époque, la vie de mistress Chisholm aurait pris les proportions de la légende. Notre siècle, peu lyrique, ne saurait lui donner la renommée qu'en prose vulgaire : une renommée durable cependant.

Caroline Jones est née au commencement du siècle, dans une modeste ferme du comté de Northampton, au sein d'une famille qui avait conservé l'hospitalité des mœurs antiques. Élevée par une mère d'un esprit résolu, d'un cœur humain,

d'une confiance absolue dans la Providence, ses biographes, elle en a déjà plusieurs, veulent que, par une sorte de prédestination et d'instinct précoce, elle ait joué, dès avant l'âge de sept ans, à la colonisation.

Mariée, dans sa vingtième année, à un officier des troupes de la compagnie des Indes, elle le suit à Madras, et là, au milieu de la licence des camps anglais, indignée de la dépravation de son sexe, touchée du triste sort des filles de soldats, des orphelines surtout, vouées à une corruption précoce, elle fonde, dans sa propre maison, une sorte d'asile, une école de bonnes ménagères, rien de plus. Mal comprise d'abord, tournée même en raillerie, elle ne se rebute pas. Son œuvre prospère, grandit et conquiert la sympathie publique. Le gouverneur, sir Frédéric Adams, l'encourage par une souscription personnelle. Tel fut le commencement d'un orphelinat qui prit une grande importance. Le gouvernement se l'appropria, sous la direction de mistress Chisholm elle-même, et il est devenu un établissement national, dont les élèves sont fort recherchées en mariage.

Mais la santé du capitaine Alexandre Chisholm exige un climat plus salubre et plus tempéré que la côte de Coromandel. Il part pour Sydney, vers la fin de 1838, avec sa femme et trois enfants. A peine débarquée, la fondatrice de l'école de Madras sert d'interprète à tout un clan de pauvres Écossais, entièrement abandonnés à eux-mêmes; telle était alors la prévoyance administrative en matière d'immigration! Elle leur fait des avances. Le bois de chauffage était rare à Sydney; elle les organise en association de bûcherons. Ils prospèrent, et son nom est béni.

Une année se passe en actes de charité vigilants, nombreux, mais inaperçus. Le capitaine, forcé de rejoindre l'armée, croit devoir laisser sa famille sous un ciel plus pur que celui de l'Inde, et mistress Chisholm, seule ainsi au milieu d'une société peu faite pour une jeune femme de mœurs sévères, accepte résolûment un combat contre l'immoralité publique.

Elle avait été surtout frappée de la misère et de l'abandon

qui livraient sans défense à toutes les séductions les jeunes filles envoyées par les sociétés d'émigration. Il en était qui cherchaient un abri pour la nuit dans les rochers, moins dangereux que les rues de Sydney.

Étrangère et sans crédit, elle s'adresse d'abord à l'autorité civile; au clergé, gardien des mœurs. Avec toute l'éloquence du cœur, elle recourt à la presse; elle invoque la sympathie de quelques mères de famille et de la femme du gouverneur; elle cherche à réveiller de sa torpeur un comité de placement, qui ne donne pas signe de vie. On l'accuse de fantaisies chimériques : elle n'avait rien pourtant de l'enthousiaste; mais il y a tant d'idées creuses et puériles dans la charité des sectes anglaises, que l'erreur officielle était excusable! On l'accuse de papisme; on l'accuse d'affiliation irlandaise. On lui objecte que ses révélations publiques peuvent déshonorer la colonie. Le gouverneur ne répond pas même à ses lettres. Un dignitaire de l'Église anglicane la critique dans un journal avec une amère ironie.

Un instant mistress Chisholm craint d'avoir tort contre tout le monde; mais elle sauve une jeune fille du suicide, et elle reprend courage avec plus de persévérance encore. Elle parvient d'abord à former un comité de dames patronesses, dont le nom au moins lui servira, à défaut de toute action.

Le gouverneur, sir Georges Gipps, l'apprécie enfin, surtout lorsqu'elle lui déclare qu'il n'en coûtera rien au gouvernement. On met à sa disposition un vieux magasin de quatorze pieds carrés. Elle y a bientôt reçu soixante-quatre jeunes filles, qui, réunissant toutes leurs ressources, lui confient ensemble une somme totale de quatorze shellings trois pences et demi (17 fr. 63 c.). Le nombre de ses protégées s'élève rapidement à quatre-vingt-quatorze, et des femmes mariées, dans l'éloignement de leurs protecteurs naturels, obtiennent comme une faveur d'être admises à camper dans la cour de cet asile. Pour se livrer plus librement à une vocation irrésistible, mistress Chisholm s'était privée du bonheur de diriger elle-même la première éducation de ses enfants.

Avant un an, elle avait assuré le sort de sept cent trente-cinq jeunes personnes, dont plus de la moitié, trois cent quatre-vingt-quatorze, Irlandaises catholiques. Plus de cent d'entre elles étaient des orphelines élevées dans les écoles de charité. Elle les plaçait toutes parmi les populations rurales. La plupart s'étaient bientôt mariées, et, devenues maîtresses à leur tour, offraient un abri plus sûr aux nouvelles arrivées. Plusieurs déjà commençaient, au moyen de leurs économies, à faire venir leurs parents.

Mistress Chisholm évitait le plus possible de laisser ses jeunes protégées dans des fermes trop isolées. Elle les confiait surtout à des familles nombreuses, dans le voisinage rapproché les unes des autres.

La souscription de la première année avait produit cent cinquante-six livres sterlings, et cette année s'était achevée sans dettes. *L'amie des émigrants,* comme on l'appelait déjà, était rentrée dans toutes ses avances.

Elle avait voulu être chef de caravane, conduisant dans l'intérieur des terres jusqu'à soixante jeunes filles à la fois, les plaçant toutes et judicieusement; organisant des comités de surveillance et des dépôts dans les principaux centres de population. Ces comités se pénétrèrent de sa pensée, et l'aidèrent puissamment.

Partout bien venue, bien traitée, nourrie et pourvue gratuitement de moyens de transport pour elle et ses compagnes, passant les nuits dans un chariot à peine couvert, n'acceptant un gîte que si ses filles (elle les nommait ainsi) pouvaient le partager; traversant les torrents à cheval, et ne connaissant aucun obstacle, elle fut bientôt le personnage le plus populaire de toute l'Australie.

Un colon nommé Bradley, né Australien, avait mis à sa disposition sa bourse, ses chevaux, ses approvisionnements. Elle n'eut pas besoin de profiter de cette offre généreuse. Dès son premier voyage, elle avait placé quelques femmes mariées et mères de famille; elle se proposa d'étendre son patronage aux familles tout entières; et, à peine rentrée à

Sydney de sa première course aventureuse, elle s'empressa de fonder, auprès de son asile, une sorte de bureau de placement pour les deux sexes, avec des règlements d'une admirable prévoyance. Les voyages des hommes en quête d'emploi duraient quelquefois jusqu'à trois semaines : trois semaines sans salaire ! et, plus l'engagement était lointain, plus les conditions étaient disputées. Elle entretenait une vaste correspondance, réglant d'avance les gages, stipulant tous les intérêts, déployant dans ses ingénieux expédients une profonde connaissance du cœur humain. Son idée la plus fixe était de moraliser l'Australie par l'esprit de famille. Elle préférait à tous les autres établissements la création de centres de population entourés de petites fermes. Elle favorisait l'association de deux familles pour défricher à bras communs. Accusée un jour d'entraîner l'abaissement des salaires, elle se vit menacée par un attroupement de véritables bandits ; sa présence d'esprit, l'éloquence du cœur et l'éloquence de la vérité la tirèrent de ce danger avec une popularité nouvelle.

Une femme sans appui, sans crédit, à peu près sans fortune, avait pris à sa charge les principaux devoirs du gouvernement, et suffisait à cette tâche.

Elle avait fait ses preuves : l'autorité lui vint un peu mieux en aide. Elle reçut un secours officiel de deux mille cinq cents francs; ce fut la dixième partie des dépenses de la seconde année, et ses avances personnelles allaient jusqu'à des sommes de quarante livres sterlings à la fois, le plus souvent pour abréger les distances, en frétant un bateau à vapeur.

Elle fit, avec des familles entières, des voyages de trois cents milles, fondant de petites fermes, partageant les terrains comme un véritable arpenteur, combattant partout le grand ennemi de la colonisation, le célibat, le *bachelorisme,* comme elle le nomme.

La commune renommée affirme que plus de onze mille immigrants de tout sexe et de tout âge dûrent à son esprit

d'organisation et à son ingénieuse charité les premiers soins et la bonne direction de leur établissement.

En sept ans de services, *services* est son mot, et le mot propre, elle n'avait perdu que seize livres sterlings d'avances non recouvrées, et ses dépenses personnelles s'étaient circonscrites dans une somme d'une livre sterling dix-huit shellings six deniers (environ 48 fr.), tant elle trouvait de concours dans l'hospitalité reconnaissante de la population agricole !

Son passage à travers les défrichements était un jour de fête. On lui disait : « Vos bonnes actions nous paient; « nous sommes tous vos débiteurs ! » Et c'était une émulation constante à subvenir à tous les besoins des colonnes de nouveaux habitants qu'elle dirigeait avec un zèle si éclairé. Il fallait la voir, surtout dans l'année 1842, époque d'un redoublement de colonisation volontaire : il fallait la voir, familiarisée avec tous les accidents, et prête à tout l'imprévu du voyage, passer et repasser les torrents à cheval, en portant deux enfants à la fois.

Il n'était pas jusqu'à son cheval favori qui ne fût connu de la colonie entière. *Captain* aura sa place dans les tableaux historiques de l'Australie, dès que l'odyssée de Caroline Chisholm inspirera les arts naissants.

Cette femme remarquable, si oublieuse d'elle-même et de la vaine gloire, a su trouver le temps d'écrire, de beaucoup écrire, au milieu de ses longues et pénibles pérégrinations. Ses œuvres, fort recherchées, sont des rapports, de petits traités de colonisation, des publications utiles qui n'aspirent à aucun mérite littéraire, et qui se distinguent surtout par autant de lucidité que de bon sens et de justesse d'esprit. La classe des émancipés devra beaucoup à son témoignage, quand les moralistes viendront chercher, dans les plus anciens produits de la presse australienne, la vérité sur les mœurs des premiers temps.

Croirait-on qu'elle a su trouver le loisir de rassembler six cents notices biographiques de planteurs et de serviteurs pour

l'édification des classes laborieuses! Curieuses archives, qui deviendront un véritable monument historique.

Dans sa rare fécondité d'idées généreuses et praticables à la fois, habile à trouver les moyens, dès que le but méritait sa sollicitude, elle avait, à elle seule, imprimé à la colonisation plus de progrès que les sociétés d'émigration et le gouvernement tout ensemble.

Rien n'échappait à ses sentiments d'humanité toujours en éveil. C'est à elle que Sydney doit un retour à la décence dans les derniers devoirs rendus aux morts; et que de filles perdues elle a su relever de leur dégradation!

Le capitaine Chisholm, revenu de l'Inde en 1845, s'était franchement associé à toutes les bonnes et grandes œuvres de sa femme. Mais des intérêts urgents rappelaient sa famille en Europe. Lorsque mistress Chisholm s'embarqua pour l'Angleterre, en 1846, après huit années de cette vie dévouée à l'humanité, ce fut un événement : ce fut presque un deuil public.

Un comité s'était formé pour lui offrir, au moyen d'une souscription très-limitée, un témoignage d'estime et de regrets. Les listes s'étaient rapidement couvertes des noms les plus honorables. On comptait, parmi les souscripteurs, le maire de Sydney, le haut shériff, huit membres du conseil législatif, treize magistrats.

Elle laissait un monument durable; elle laissait l'asile des émigrants entre les mains d'une association des personnes les plus notables de Sydney, institution publique patronnée avec zèle et libéralement dotée.

Ses protégés, on devrait presque dire son peuple, la connaissaient trop bien pour croire que l'éloignement pût affaiblir ses sentiments et son action. Elle ne pouvait pas être perdue pour eux.

Toute à la pensée de rendre la colonisation aussi morale qu'utile, et convaincue par son expérience que l'Australie attendait surtout des familles et des communes, elle s'arrête à Londres; elle donne des lectures publiques; elle développe

devant de nombreux auditeurs tout un système d'émigration par groupes. Sans s'égarer dans les rêveries du phalanstère, elle voudrait transplanter, dans les cinq colonies australiennes, des villages entiers, avec les vieillards et les enfants. Mais ces vues plus larges ne lui font pas oublier l'asile qu'elle a fondé. Son mari et elle reçoivent à Woolwich, avec la plus grande bonté, toutes les pauvres Irlandaises qui arrivent pour s'embarquer. A leur exemple, la charité privée fournit les vêtements et tous les objets nécessaires pour une traversée. Ils n'épargnent aucune peine pour faire embarquer le plus grand nombre possible de femmes et d'enfants de *convicts,* et le capitaine Chisholm garantit généreusement les frais de passage sur ses ressources personnelles.

De nombreuses publications, toutes vouées à son idée mère, se succédaient rapidement, sans que la noble femme négligeât le moindre des devoirs volontairement acceptés. A force de persévérance, elle parvint à faire redresser un des griefs les plus sensibles à la population australienne émancipée. Croirait-on que, par une coupable négligence, pour ne pas employer un terme plus sévère, il n'y avait aucune sécurité dans l'envoi des épargnes que les colons laborieux destinaient à secourir leurs familles, et surtout à les attirer auprès d'eux? Les remontrances de *l'amie des émigrants* furent dignement accueillies par le comte Grey; et, sous le gouvernement de sir Charles Fitz-Roy, cette honte de l'administration coloniale s'effaça.

La maison de mistress Chisholm était toujours ouverte à qui voulait des renseignements ou des conseils; elle multipliait les recherches dans l'intérêt des familles; elle s'appliquait surtout à réunir les parents que l'exil ou la misère avait séparés; elle secourait l'inexpérience de tous dans les détails de l'embarquement. Telle était l'activité de sa correspondance, que, sur un revenu des plus modestes, elle prélevait au moins une livre sterling par semaine pour la seule dépense des timbres-poste.

L'autorité de son nom s'était si bien établie, qu'un comité

de la chambre des lords se réunit tout exprès pour l'entendre. Le comte Grey la consultait souvent sur les matières les plus délicates, et de nombreuses dépêches officielles attestent quel crédit elle avait su prendre sur l'esprit de ce ministre, par sa connaissance parfaite des affaires de l'Australie, et par l'accent pénétré de la charité la plus sincère. Les plans du gouvernement furent plus d'une fois modifiés d'après ses conseils, et l'emploi des fonds souvent réglé conformément à ses inspirations.

En 1850, le député Sydney Herbert, depuis ministre, organisa une association charitable, pour faciliter aux ouvrières de Londres, et surtout aux ouvrières à l'aiguille, les moyens d'émigrer. Ce fut encore une œuvre inspirée par mistress Chisholm.

Ses enfants l'aidaient déjà dans toutes ses bonnes œuvres; son mari s'était voué sans réserve à la seconder; et, tel était leur esprit d'abnégation personnelle, qu'ils se résignèrent à une longue séparation, pour mieux assurer le succès de leur pensée commune. En 1851, le capitaine revint seul en Australie, pour travailler de son côté à la réunion des membres séparés des familles, tandis que mistress Chisholm poursuivait les mêmes recherches en Angleterre.

On était loin du temps où le gouverneur sir Georges Gipps avait répondu à ses instances : « Suis-je fait pour trouver « des femmes aux planteurs? » Le même gouverneur, converti à l'esprit de famille, premier élément humain de la colonisation, faisait hautement droit à ses réclamations, et prêtait avec largesse le concours de l'État, pour faire venir en Australie les femmes des anciens condamnés, et les enfants laissés en Angleterre, à la charge des paroisses, par les familles pauvres.

Cependant, de sa retraite d'Islington, elle continuait à activer le mouvement qui portait les classes souffrantes vers une terre nouvelle, où le travail ne manquerait pas. Elle organisait des convois d'émigrants; elle les groupait d'avance presque en villages. Elle allait présider à tous les détails des

grands départs; elle allait à la ville tenir des conférences publiques.

De ces conférences est née une *Association de prêts pour la colonisation des familles*. C'était un peu moins qu'elle n'aurait voulu; c'était beaucoup peut-être; car cette association charitable, dont les avances ne rentrent, en des termes faciles, que pour être appliquées à de nouveaux bienfaits, a voulu établir, entre plusieurs familles, une sorte de garantie solidaire, qui aurait pu entraîner des conséquences peu équitables de responsabilité. Mais le principe fondamental était assez vivace pour résister à ce danger. Les souscriptions, quoique nombreuses, sont restées fort au-dessous des demandes, et cependant le mouvement d'émigration a reçu de cette institution de charité privée une très-remarquable impulsion.

Il règne une rare sagacité dans les statuts de l'association, rédigés par mistress Chisholm. Conditions de bonnes mœurs, certificats en règle et sans complaisance, protection particulière aux orphelins pendant le voyage et à l'arrivée; réunion des familles, ou départ préalable du membre le plus actif; soins médicaux assurés, renseignements complets et gratuits, égalité absolue dans la traversée, discipline à bord, fournitures de voyage au prix de revient, tentes préparées pour le jour du débarquement, rien n'est négligé : tout est prévu par une expérience vigilante.

Les prêts n'excèdent pas le tiers des frais de passage. Des milliers d'émigrants ont été embarqués ainsi.

Mistress Chisholm ne les suivit qu'en 1854. Ce fut à la province de Victoria qu'elle donna la préférence. Là se portait le flot de l'émigration; là étaient surtout la grande richesse et la grande misère; là bien des déceptions à consoler, bien des découragements à relever, bien des faiblesses à guérir.

Elle descendit à Melbourne, à la tête d'une véritable légion d'émigrants; et d'unanimes bénédictions saluèrent le retour de la Providence terrestre des colonies australiennes.

Hélas ! au moment où cette imparfaite esquisse touche à son dernier trait, un deuil immense menace l'Australie tout entière. Une dépêche de télégraphie électrique vient d'annoncer, de Kennyton à Melbourne, que l'état de mistress Chisholm ne laisse plus d'espoir.

Son souvenir vénéré doit grandir d'âge en âge.

CHAPITRE XLIX

PROGRÈS MATÉRIELS

L'histoire va prendre ici en grande partie les formes de la statistique, avec un peu moins d'ordre cependant que n'en exigerait cette science.

Aujourd'hui l'Australie, à peine née à la civilisation, tient déjà sa place dans toutes les combinaisons de la grande politique, comme dans les plus plus vastes opérations commerciales. Elle intervient presque en rivale dans le mouvement d'affaires qui agite le vieux monde, dans ses intérêts nouveaux, dans les calculs surtout de l'avenir.

Les détracteurs du dernier continent l'ont proclamé la terre des impuissances et des organisations incomplètes; mais en revanche de cette injure, qui a un côté trop voisin de la vérité, l'Australie a l'inappréciable privilége de recevoir à la fois tous les animaux domestiques, tous les végétaux utiles que la civilisation de l'ancien monde avait lentement conquis et perfectionnés. Elle a ouvert un espace immense propre à toutes les races, à toutes les variétés, pour chacune au moins sur quelques points étendus. La plupart des essais ont réussi sans incertitude; pour le reste,

il a suffi de chercher un peu plus loin. Mais, jusqu'ici, la société naissante a dû se contenter d'une large expansion de richesses agricoles, sans prétendre encore à rivaliser avec les champs cultivés, les riches pâturages, les vergers et les jardins de la mère patrie. Les méthodes de culture, les instruments aratoires laissent peut-être à désirer; mais leur progrès ne saurait être lointain : il ne faudra qu'un exemple ou même une simple spéculation pour que l'Europe soit égalée sur ce point, comme déjà sur beaucoup d'autres. Les colonisateurs de l'Australie ont couru au plus pressé; ils ont assuré les subsistances; ils ont créé de grandes valeurs d'exportation : les progrès de détail auront leur tour.

Aucune nation, toutes proportions gardées, n'est aussi riche en troupeaux. Il semblerait étrange cependant de compter au nombre des peuples pasteurs les premiers colons de l'Australie. Question de mœurs ! Question d'apparences plus que de fait ! L'idylle, l'églogue, la pastorale ne sauraient de longtemps s'allier à la transportation des condamnés.

Il y a néanmoins quelque chose de primitif dans la vie de la plupart des grands propriétaires, on n'oserait dire des patriarches australiens, disséminés sur une immense surface de plaines entrecoupées de rares et tristes bouquets de bois : chacun d'eux exploite une étendue de plusieurs milles carrés que parcourent ses troupeaux ; les moutons avec un berger pour deux mille têtes ; les bêtes à cornes avec des gardiens plus nombreux. L'habitation du maître, ou quelquefois sa tente seulement, est entourée de quelques champs à peine cultivés dans les limites du plus simple nécessaire, et le colon, toujours à cheval, parcourt incessamment et surveille sa vaste exploitation. Vie monotone sans doute dans son isolement, vie presque sauvage ; mais calme, saine et indépendante !

L'éducation des troupeaux est au premier rang ; le climat la favorise ; la rareté de la main-d'œuvre a paralysé en partie la culture des champs. Les bras ont manqué souvent, l'espace jamais ; et, pour cet espace illimité, la déportation a

toujours fourni un nombre suffisant de bergers plus ou moins expérimentés.

L'abondance des laines a été et sera longtemps la plus grande, la véritable richesse coloniale. Autant que des recensements faits dans le désert peuvent être authentiques, l'Australie a vu se multiplier cette fortune dans une progression si rapide, que nos habitudes européennes en sont déconcertées.

En dix ans, de 1825 à 1835, la production des laines était triplée. L'Australie en expédiait alors, pour le Royaume-Uni, cinq millions cinq cent mille livres; cinq ans après, elle touchait à dix millions; à vingt-deux, en 1846; à trente-huit, trois ans plus tard. La terre de Van-Diémen entrait pour cinq millions dans cet accroissement.

La production de la laine, en Australie, a marché plus rapidement encore que l'industrie lainière dans la Grande-Bretagne.

En 1810, le Royaume-Uni recevait d'outre-mer onze millions de livres de laine, dont plus de la moitié de provenance espagnole. L'Australie ne figurait guère dans ce commerce que pour mémoire et par premiers échantillons. En vingt-cinq ans, elle en était venue à fournir à elle seule le dixième d'une exportation toujours grandissante; sept ans plus tard, en 1842, treize millions de livres sur quarante-cinq; seize millions l'année suivante; tandis que l'Espagne descendait à six cent mille livres. Il y avait peu d'années que les premiers béliers de la race croisée produite par les troupeaux du roi Georges étaient venus perfectionner la race australienne, issue des brebis du cap de Bonne-Espérance et des mérinos espagnols, heureusement rencontrés sur un navire capturé.

En 1852, l'importation des laines d'Australie s'élevait, dans le Royaume-Uni, à cent quatre-vingt-seize mille quintaux métriques: c'était déjà presque la moitié de l'importation totale, et la moitié préférée.

L'année suivante, *l'Association Normande*, dans ses comices agricoles, discutait quelle devait être la laine la plus

utile à produire pour contre-balancer les provenances australiennes, et les congrès agricoles de Belgique signalaient la préférence très-marquée de l'industrie de Verviers pour les laines de l'Australie sur celles du royaume belge. Au même moment, les cultivateurs français les plus intelligents, renonçant à une concurrence insoutenable, modifiaient, en vue des troupeaux australiens, leurs races lainières. La production des laines de l'Australie est bien près d'égaler la riche production du coton dans les régions méridionales des États-Unis. Pendant que les troupeaux de l'Espagne dégénéraient, ceux de nos antipodes, mieux soignés et singulièrement favorisés par le climat, croissaient à la fois en nombre et en valeur. Aujourd'hui les laines de la Saxe rivalisent seules avec celles de l'Australie, que l'introduction de béliers saxons va perfectionner encore; mais la production du royaume européen de second ordre est limitée; celle du cinquième continent est sans limites, et ce sont de véritables flottes marchandes qui partent pour l'Europe, chargées des toisons de tant de millions de bêtes à laine.

L'Australie a payé sa dette au cap de Bonne-Espérance, qui lui avait fourni ses premiers animaux domestiques; elle les lui a rendus singulièrement perfectionnés; et ce n'est pas sans satisfaction d'amour-propre national qu'on voyait embarquer à Sydney, en 1835, pour les côtes d'Afrique, un troupeau de cinq cents bêtes à laine des races saxonne et espagnole améliorées, comme présent de la jeune à la vieille colonie. Mais cette reconnaissance n'est pas sans danger: la production de la laine subit un temps d'arrêt en Australie; au Cap, elle s'accroît avec une rapidité inouïe, et le Cap est moitié plus près des fabriques de l'ancien monde.

Le nombre des bêtes à cornes ne s'est point accru dans les mêmes proportions, mais il dépasse de beaucoup les besoins présents; plus tard, il pourra donner lieu à de grandes spéculations. En 1843, on calculait qu'il existait par tête d'habitant trente moutons et six bœufs: rien de pareil ne s'était vu depuis le temps des rois pasteurs. Les évaluations

officielles donnent, en 1846, le chiffre approximatif de neuf cent mille bêtes à cornes, avec accroissement de trente pour cent par année. Des taureaux ont été amenés du Devonshire, et *Master Butterfly,* vainqueur au Concours universel d'animaux reproducteurs à Paris, n'a pas été payé moins de trente et un mille cinq cents francs, pour aller faire en Australie souche de race durham.

Les chevaux nourris de foin et de blé de Turquie, car l'avoine est rare encore, ont été laissés un peu trop à l'aventure. Le climat leur convient; on en comptait plus de cinquante-six mille en 1853. Il en a été amené quelques-uns en Angleterre, plutôt pour satisfaction de curiosité que par intérêt de vendeur; mais de grands profits ont été tirés de l'envoi de chevaux à Calcutta : ce sont eux qui s'acclimatent le mieux sur les bords du Gange. Aussi, lorsque la presse de Londres a fait appel aux mineurs et aux chercheurs d'or pour voler au secours de la mère patrie, si sérieusement menacée dans son empire asiatique, c'était un corps de cavalerie que l'on demandait aux colons. C'était trop présumer des forces productives de l'Australie et du patriotisme d'une population encore essentiellement flottante. Mais un secours important est venu de Sydney et de Melbourne à l'armée des Indes : les deux colonies ensemble ont fourni trois mille chevaux.

On s'occupe sérieusement d'introduire l'alpaga, qui conviendrait parfaitement au climat de l'Australie, et le chameau, qui justifierait si bien dans les vastes solitudes de l'intérieur sa renommée de sobriété et son nom de *Navire du désert.*

Une société d'acclimatation rendrait là de bien grands services.

La plupart des végétaux d'Europe se sont facilement naturalisés sur un sol où, dans une des flores les plus riches du monde entier, pas une plante alimentaire n'a été rencontrée ; l'Australie n'attendait que la visite de l'homme blanc pour s'ouvrir à la fois à toutes les richesses recueillies et perfectionnées dans une longue suite de siècles.

Il n'est pas une seule des cultures européennes qui ne trouve un sol à sa convenance, sur un point quelconque de l'Australie. Toutes les productions de l'horticulture n'ont pas la même saveur que dans les régions européennes les plus favorisées; mais presque toutes en approchent, les fruits particulièrement, et un grand nombre de légumes, ainsi que les céréales et les plantes fourragères, avec quelques produits exotiques, tels que l'ananas, dont l'Europe n'a pu faire encore la conquête que dans les serres les plus chaudes.

La culture de la vigne, toujours encouragée, a fini par prendre une certaine extension.

Dès 1828, une société savante de Londres avait décerné une médaille d'or à un colon de Sydney, nommé Blaxland, pour des vins de la Nouvelle-Galles. Mais la vallée de Tempé (c'était le nom classique de l'un des premiers vignobles) a mal tenu ses promesses. Cependant, en dix années, dans les environs seuls de Sydney, la culture de la vigne est montée de cinq cents acres à mille, produisant jusqu'à cent dix mille gallons de vin dans une année d'abondance, et quatre-vingt-cinq mille dans une récolte ordinaire.

De 1845 à 1850, l'étendue des vignobles avait été doublée, et le produit s'était élevé de deux cent cinquante-six mille à cinq cent dix-huit mille de nos hectolitres de vin et d'alcool. L'année suivante, l'espace des terres ainsi cultivées s'était accru de plus de moitié; mais, faute de bras, la production était diminuée. Il y avait seulement un fait acquis : la possibilité d'imiter divers crus français. Des plants choisis ont été apportés des bords du Rhin et du midi de la France.

L'olivier, le caféier, la canne à sucre, l'arbre à thé ne tenaient guère de place que dans les cultures de fantaisie.

De larges espérances avaient été fondées sur l'acclimatation du cotonnier; on y voyait déjà le germe d'une grande révolution commerciale, et l'Angleterre industrielle affranchie du lourd tribut qu'elle paie aux États-Unis; mais, s'il

reste encore beaucoup à faire, les encouragements ne manquent pas; car le marché producteur du coton, menacé par l'abolitionisme, tend à s'épuiser. Les plus extrêmes limites de cette culture sont atteintes par les planteurs américains, sans que la consommation annuelle arrête son mouvement ascendant. La science spéculative et la science active sont en recherche de nouveaux centres de production, et l'Australie, quoique la plus lointaine des contrées étudiées et explorées, est peut-être celle qui promet le plus d'espoir. Une telle richesse serait plus inépuisable que des mines d'or.

L'Australie a des mines de cuivre d'une grande richesse. Dès 1852, elle fournissait déjà plus du cinquième de l'importation de ce métal en Angleterre. Les actions des mines de Burra-Burra, à quatre-vingt-dix milles environ d'Adélaïde, émises à cent vingt-cinq francs, avaient atteint la valeur de quatre mille cinq cents.

L'abondance, jointe à la qualité du métal, produisait dans les usines de Birmingham une vive sensation, suivie d'une baisse de prix.

De riches carrières de marbres, dont l'exploitation a été heureusement commencée, attendent que la main-d'œuvre revienne à des salaires en rapport avec la valeur réelle.

Le plomb, le mercure, le charbon surtout, promettent des exploitations fructueuses.

Ce sont là des éléments naturels d'un commerce qui grandit tous les jours. Chaque année, chaque mois voit s'étendre les relations de l'Australie avec toutes les grandes places du monde, sans négliger les ports secondaires. A l'instant où ce récit touche à sa fin, trois villes capitales, Sydney, Melbourne, Adélaïde, sont reliées entre elles par un télégraphe électrique. On songe à une ligne de Java en Australie.

Les transports et les correspondances ont eu leur large part de tant de progrès. D'abord les communications les plus rapides étaient dues à des traversées de sept mois. On a fort admiré le tour du monde fait en six mois par le capitaine Nicholson. Les améliorations se sont succédé rapidement

depuis 1846 surtout, époque d'où datent les premières négociations pour l'établissement de communications régulières par bateaux à vapeur.

Des compagnies formées à Southampton, une autre en Égypte, avec entrepôts à Alexandrie et à Suez, ont singulièrement abrégé le temps et la distance. On ne se pique plus de faire le tour du monde en allant par le cap de Bonne-Espérance, et revenant par le cap Horn. L'espace est dévoré; les isthmes sont franchis. En 1853 encore, une traversée de quatre-vingt-dix jours était réputée heureuse; mais déjà on était arrivé de Melbourne dans les Dunes en soixante-seize jours, et l'on avait un exemple de soixante jours seulement, dont vingt du Cap à Londres.

En 1854, on a le premier succès d'un voyage de soixante et un jours, dont dix de relâche au cap de Bonne-Espérance. L'année suivante, on lançait à Limehouse, en grande solennité, la *Victoria*, le premier navire de guerre affecté à l'Australie; et l'on adjugeait à Glasgow une ligne de steamers pour le service des postes de Southampton à Melbourne et à Sydney, rattaché au service postal par la voie de Marseille, et doté de quatre millions six cent vingt-cinq mille francs. La traversée devait être de trente-neuf jours pour aller, de trente-cinq pour le retour, avec sept jours au plus de tolérance.

A la ligne anglo-australienne passant par le Cap est venue s'offrir en rivalité une ligne d'Australie en Amérique, touchant à Panama, pour correspondre avec la malle des Indes occidentales.

D'abord, on cita comme fait inouï le départ d'un paquebot de Plymouth, qui emportait pour l'Australie trente-huit sacs de correspondance; l'année suivante, le prix du port des lettres était diminué : aussi, pour un seul départ, six cent vingt et un sacs de lettres et d'imprimés partent-ils de Londres pour Southampton par train exprès.

La rapidité des traversées va toujours croissant : deux mois au plus séparent l'Australie de la France, et l'on

rêve des communications plus rapides encore et plus fréquentes.

Paris a eu des premiers sa ligne régulière de l'Australie, d'abord six fois par an pour correspondance postale, bientôt avec départ de navire d'un port choisi, le premier jour de chaque mois.

En 1853, la correspondance de la France avec l'Australie a été réglée par un décret.

Dix mille lettres partant de Southampton pour Melbourne et Sydney, par un seul steamer, n'ont plus rien qui frappe l'attention.

Le mouvement commercial est nécessairement irrégulier et plein d'alternatives, de surprises et de mécomptes, dans une société où tout s'improvise à la fois. Bien des spéculations ont été trompées par l'encombrement du marché australien, comme d'heureux à-propos ont fait des fortunes subites et inespérées. De petites spéculations ont quelquefois amené des résultats prodigieux, mais presque aussitôt de funestes imitations.

Le commerce d'exportation de l'Australie est bien moins aléatoire. Il expédie surtout, sans parler de ses laines, des blés, dont quelques variétés nouvelles sont fort prisées en France par des comices agricoles; des bois de construction et d'ébénisterie; des peaux, des écorces pour tanner, de l'huile de baleine, des sucres raffinés; du cuivre d'excellente qualité, dont l'exploitation productive s'est trop ralentie; des suifs dont l'abondance a fait, en 1853, baisser les prix en Europe, et bientôt hausser la valeur de la viande sur les marchés australiens par une destruction inconsidérée de têtes de bétail.

Il y a dans la marine anglaise des bâtiments construits sur les chantiers de Sydney.

L'Australie envoie, à des intervalles plus ou moins rapprochés, des farines et des salaisons à l'Ile-de-France; des chevaux à Calcutta et à Madras; des moutons à l'Ile-de-France, à Singapore, ce port franc de date récente, dont

la prospérité croît aussi rapidement que celle des colonies australiennes.

Elle communique avec Ceylan, avec Aden, avec Java et Madura; sa marine commerciale contribuait, dès 1850, à l'approvisionnement de la Californie.

Elle a des relations de commerce avec Tahiti, les îles Sandwich, Pondichéry; fréquemment avec Valparaiso.

Dans la hausse extravagante de toutes les denrées en Californie, elle a expédié à San-Francisco, avec grand profit, des navires chargés de vivres; et notamment des pommes de terre, pour plus de cent vingt-cinq mille francs.

Elle a établi des relations profitables avec les naturels de plusieurs groupes infréquentés de l'océan Pacifique.

Les communications ont été fréquentes, dès les premiers temps, avec la Nouvelle-Zélande, mais par le commerce qui tue bien plutôt que par le commerce qui civilise. Port-Jackson fournissait de la poudre et des armes à feu aux tribus qui s'entre-dévoraient, à celles mêmes qui luttaient contre l'occupation britannique : la spéculation est allée jusqu'à expédier pour Londres des caisses entières de dents de sauvages. On a vu, à la honte de la race anglaise, des bricks de Sydney, des navires américains aussi, enlever des Nouveaux-Zélandais pour les vendre sur d'autres points de leur île à des peuplades de cannibales; on les a vus ravager sans provocation des champs cultivés. Où étaient alors les barbares ?

Après soixante ans à peine, déjà le commerce des colonies australiennes avec la Grande-Bretagne était le double de celui de l'Amérique du Nord, au moment de son émancipation.

Les importations varient à tous les dégrés du nécessaire et du superflu, du superflu surtout en objets élégants venus de France, et jusqu'à des produits de vols, dont la vente à Londres aurait été compromettante. Un commerce qui se croyait plus honnête peut-être était celui de la poudre de traite.

On importe jusqu'à des maisons toutes faites, dont quelques-unes en bois et en zinc, d'autres en fer galvanisé ; jusqu'à un théâtre portatif en fer, avec tous les accessoires, construit en trente jours, au prix de quatre mille livres sterlings ; jusqu'à des chapelles à juste prix, et à une église en fer, assurée pour vingt-cinq mille livres, et disposée pour recevoir 750 personnes.

On a cité la fortune d'un bottier de Londres survenu à propos ; et le succès colossal d'une importation de jouets de Nuremberg.

L'Australie compte aujourd'hui pour une très-large part dans l'accroissement des exportations anglaises.

De près de huit millions de francs en 1835, et de vingt-deux millions en 1840, ces relations atteignaient, en 1850, vingt millions de plus que la totalité du commerce avec le Céleste-Empire. En 1852, c'était un mouvement de cent huit millions ; plus de quarante-huit millions d'accroissement pour une seule année, qui avait vu doubler le nombre des expéditions maritimes de l'Angleterre pour l'Océanie.

En cinq ans, les relations commerciales entre Liverpool et l'Australie se sont décuplées.

Ces importations anglaises consistent surtout en liqueurs spiritueuses, autant qu'en produits manufacturés. L'or, et plus encore l'argent *monnayés*, sont la plus fructueuse des spéculations, celle dont le succès est le plus constant et le mieux assuré. L'Australie entrait, dès 1852, pour bien près d'un sixième dans l'exportation totale du zinc anglais.

Une spéculation bizarre, qui a eu son temps, et qui n'a cédé que devant la rapidité nouvelle des communications, c'est celle de vieux journaux anglais de toute date, expédiés en masse, et toujours avidement reçus.

Xérès, Porto, la Prusse rhénane, le cap de Bonne-Espérance, envoient des vins à Sydney. Les vins de France sont beaucoup moins bien accueillis que ceux du Portugal ; les vins de Bordeaux, admis seulement dans la saison d'été

comme boisson rafraîchissante ; et cependant l'on a fait venir à grands frais des vignes et des vignerons du Bordelais et de la Bourgogne. Hambourg envoie de nombreuses contrefaçons de vins français.

Dès 1850, un grand projet d'ouvrir, à Gênes, un entrepôt général pour la Suisse et le midi de l'Allemagne, mettait au premier rang de ses conditions de prospérité l'introduction directe des laines de l'Australie.

Diverses places de la Belgique et de l'Allemagne, comme Hambourg, ont fait quelquefois en Australie des expéditions commerciales aussi heureuses qu'adroitement combinées.

Des navires sont partis directement de Dunkerque, de Dieppe, de Bordeaux, du Havre, de Saint-Malo même, de Saint-Valery et de Jersey.

Le cap de Bonne-Espérance et Singapore ont vu tous leurs magasins vidés à la fois, et à des conditions très-avantageuses, pour les colonies australiennes ; et les besoins de Melbourne et de Sydney causer, sur ces places commerciales, des excès de hausse tout à fait inattendus, mais compensés par des réactions violentes, quand le marché de l'Australie était encombré. Aussi le Cap prétend-il devenir une sorte d'entrepôt de commerce bien plus sûr entre l'Europe, l'Amérique et l'Océanie, lui, assis sur le sol africain ; et, dès 1853, ses exportations pour Sydney dépassaient la valeur d'un million, prenant ainsi une large part du développement rapide des expéditions destinées pour l'Australie.

Depuis que le percement projeté de l'isthme de Suez menace d'un ralentissement extrême le cap de Bonne-Espérance, par la concentration du commerce général de l'Europe et de l'Asie dans la mer Rouge, la prospérité des colonies australiennes, et l'appât toujours grandissant qu'elles offrent à la spéculation, deviennent le côté rassurant de cette question d'intérêt vital.

Le Bengale envoie en Australie du rhum, qui devient quelquefois monnaie d'échange ; Manille et l'Ile-de-France, des sucres.

La Californie même lui expédie quelquefois ses produits naturels, et surtout de l'or pour des sommes importantes : de l'or à la terre de l'or, pour en tirer des denrées alimentaires !

Les relations se sont singulièrement accrues avec l'Union américaine, par l'établissement d'une ligne de bateaux partant de Panama. L'Union envoie surtout des farines, des madriers et du fer.

Les nouvelles de Sydney suffisent pour amener au Chili un grand mouvement commercial sur les farines.

Aujourd'hui le nom de l'Australie tient une place renommée dans tous les ports du commerce. Les exportations de la Nouvelle-Galles du Sud seule ont atteint cent millions de francs en 1857.

A l'Exposition de l'industrie, à Londres, en 1851, la part de l'Australie était déjà remarquable ; mais, de ces colonies distinctes, Van-Diémen tenait le premier rang, par le nombre surtout ; et l'Australie du Sud primait la Nouvelle-Galles.

Deux ans plus tard, à l'Exposition des États-Unis, trente-deux médailles d'argent étaient décernées aux produits étrangers : l'une d'elles revenait à l'Australie.

En France, l'effet a été plus prononcé. L'Australie s'était parée pour tenter l'esprit d'émigration, et le trésor colonial s'était montré généreux pour les frais d'expédition. Les spécimens d'or de toutes les nuances, envoyés aux frais des conseils législatifs, n'ont pas seuls brillé au Palais de l'Industrie. Mais, à côté d'un grand nombre de produits curieux, on a surtout remarqué l'élégance et l'extrême variété des bois d'ébénisterie et de tabletterie.

La science commence-t-elle à éprouver l'invention prodigieuse du télégraphe électrique sous-marin ? une compagnie se forme pour établir une ligne complète entre la Méditerranée et Melbourne.

Joindre par un chemin de fer trois capitales, Sydney, Melbourne et Adélaïde, semble une entreprise toute naturelle.

L'Europe émue s'associe-t-elle à la grande charité française pour réparer les désastres de nos débordements de fleuves ? l'ambassadeur d'Angleterre dépose bientôt, entre les mains d'un ministre français, plusieurs centaines de livres sterlings recueillies à la Nouvelle-Galles du Sud, pour les victimes des inondations en France.

Le souvenir de cet acte généreux peut servir de transition entre les progrès matériels et les progrès sociaux.

CHAPITRE L

PROGRÈS INTELLECTUELS ET MORAUX

L'Australie marche à grands pas dans la voie des institutions représentatives, dont le mécanisme n'offre sur ces plages aucune particularité propre qui les distingue des droits concédés aux colonies anglaises plus rapprochées de l'ancien monde. C'est en 1850 que ce progrès social a commencé à prendre un caractère sérieux.

Jusqu'au jour de la séparation, il ne se traitera à ces tribunes nouvelles que de grands intérêts locaux, qui ne sauraient avoir beaucoup de retentissement en Europe, quel que soit le talent des orateurs australiens.

Pour les sciences, les lettres et les arts, les sociétés nouvelles restent longtemps tributaires de l'ancien monde, heureuses de partager les conquêtes pacifiques de tous les siècles. Le domaine des sciences naturelles s'est fort agrandi par l'Australie, mais peu par les Australiens; et les arts ne sont encore qu'à l'état d'ébauche et d'espoir, comme l'ont prouvé des essais très-dignes d'intérêt, remarqués dans les grandes expositions de l'Europe et de l'Amérique. La science agricole offre quelques mémoires bien présentés. Dès 1826, James Atkinson, né à la Nouvelle-Galles, publiait à Londres

un écrit remarquable sur l'aspect général du pays, ses productions naturelles, l'état de l'agriculture, l'éducation des troupeaux, les divers modes de défrichement et les frais d'exploitation.

Quelques beaux ouvrages d'histoire naturelle ont été inspirés par le continent sans pareil. Les noms de Cunningham, de Frazer, de Brown, tiennent une grande place dans les progrès de la botanique. Shaw a publié une zoologie locale fort étendue; John Leewin, un grand ouvrage sur les oiseaux et les lépidoptères. M. Lonsdale a décrit près de six cents spécimens géologiques.

L'observatoire de Paramatta, fondé dès les premiers temps, et accru par le gouverneur Brisbane, astronome très-distingué, a tenu tout ce qu'il promettait. Le monde savant n'a point oublié les observations sur la comète de 1832, travail complet dont le retentissement a été grand en Europe.

La littérature facile doit à l'Australie, comme les lettres savantes, des sujets originaux d'un attrait tout particulier. Barrington, Mellish, Hardy Vaux, ont retracé, par leurs souvenirs personnels, les impressions de voyage des condamnés. Ce sont là des curiosités littéraires d'un certain prix. Mais les poëtes indigènes n'ont pas encore jeté d'éclat; les orateurs pas beaucoup plus. L'Australie est jusqu'à présent plus féconde en historiens. L'exemple de Wentworth a porté des fruits. Une seule année, 1844, a vu poindre trois écrivains des annales océaniennes : MM. Backhouse, Hodgkinson et Hood. L'avenir littéraire se fera : c'est une question de temps qui pourrait presque se calculer.

Un livre qui restera, et qui a déjà pris place bien près d'un chef-d'œuvre, bien près de *Robinson Crusoë*, ce sont les *Contes des colonies*, de Rowcroft, ancien magistrat en Australie, traduits en français avec un rare talent par M. Lefebvre-Duruflé, sous le titre du *Colon de Van-Diémen*. Il est difficile d'allier plus de bon esprit à plus de bon sens, d'être observateur plus sagace, moraliste plus ingénieux, économiste plus intelligent. Il y a là un mérite de vérité si bien prise sur

le fait, un tableau si plein de vie, une mise en scène si naturelle et si habile à la fois, un ensemble tellement complet, que peu de compositions sérieuses initient aussi sûrement le lecteur aux mœurs et aux intérêts d'une société.

Il faut tenir compte encore des nombreux opuscules de mistress Chisholm, dont la réunion complète offrira un vif intérêt : sagacité profonde, extrême clarté d'exposition, conseils de l'expérience résumés dans la plus juste mesure ; tableaux animés de la nature et de l'état social : tels sont les principaux traits de ces petits écrits, où le bon sens domine. Peu de livres font aussi bien connaître les colonies australiennes. Ses *Portraits d'émigrants en Australie* sont une œuvre d'un naturel remarquable et d'un rare esprit d'observation ; son traité le plus souvent cité : *l'A-B-C de la colonisation* ne restera pas loin de la *Science* tant vantée *du Bonhomme Richard*, qui a contribué pour une si large part à la juste renommée de Franklin.

La presse périodique a déjà pour elle le nombre sans avoir encore l'éclat : elle absorbe beaucoup trop le présent, et elle retarde l'avenir des lettres. En 1857, les cinq colonies comptaient déjà entre elles quatorze journaux quotidiens, et une extrême abondance de feuilles paraissant une ou deux fois par semaine.

Dès 1854, le luxe était assez naturalisé dans les principales villes de l'Australie, pour qu'un tragédien anglais (Brookes) pût contracter un engagement sérieux de deux cents représentations à cinquante livres sterlings chacune (deux cent cinquante mille francs).

Mais c'est là un excès plutôt qu'un progrès : il faut passer de cette futilité aux véritables intérêts sociaux.

L'évêché anglican de Sydney, créé sous le nom d'évêché d'Australie ou de Nouvelle-Galles, a remplacé, en 1836, un archidiaconé subordonné à l'évêque de Calcutta. Il comprenait d'abord, dans sa vaste étendue, la terre de Van-Diémen, et l'Australie occidentale. Le premier évêque fut l'ancien archidiacre, le docteur Grant Broughton, homme d'extrême

activité et de caractère entreprenant. Son siége épiscopal relevait directement de l'archevêché de Cantorbéry, et son rang dans le conseil législatif venait après le chef de la justice et le commandant des forces militaires. A la suite d'une question de préséance sur le clergé catholique, le titre de métropolitain a été acquis au siége de Sydney, successivement doté de cinq suffragants et d'un coadjuteur.

Les traitements des évêques anglicans sont élevés; sans rapport cependant avec l'opulence de l'Église établie en Angleterre; mais ils ont quelque chose de précaire, tantôt soumis à un vote spécial du parlement, tantôt pris sur les fonds des évêchés coloniaux; quelquefois complétés par les associations pour la propagation de l'Évangile.

Pendant longues années, le gouvernement anglais avait mis en profond oubli les intérêts moraux d'une société que la religion seule pouvait arracher à sa dégradation dépravée. Quand on créa enfin un certain nombre de chapelains coloniaux, soit pour rehausser leur importance, soit faute d'autres sujets, on leur confèra généralement aussi des fonctions judiciaires, et l'on voyait le ministre de l'Évangile quitter la chaire pour prononcer des sentences de châtiments corporels. Ce scandale ne cessa que sous l'administration du général Darling, par ordre exprès du comte Bathurst.

Le clergé anglican s'était livré dans de larges proportions aux progrès et surtout aux profits agricoles; il était devenu si grand propriétaire terrien, et si exclusivement occupé de l'administration de ses domaines, que le gouvernement finit par assigner des limites, assez larges encore, aux concessions faites aux ministres du culte: le maximum fut fixé à douze cent quatre-vingts acres.

Le protestantisme anglais compte déjà en Australie presque autant de sectes que l'Amérique du Nord elle-même; il n'est pas jusqu'aux Mormons qui ne soient venus là chercher un asile.

Il n'est arrivé de ministres de l'Église presbytérienne

d'Écosse qu'en 1823; et ce fut longtemps après que, sur ordres envoyés d'Angleterre, cette secte obtint quelque part sur le revenu colonial. Dans ses griefs souvent répétés, elle trouvait tout naturel que les Irlandais catholiques fussent courbés sous le joug de l'Église épiscopale; mais elle devait avoir, elle, des droits tout particuliers.

L'Australie a vu venir des méthodistes wesleyens en assez grand nombre, dans les villes surtout; quelques indépendants; des baptistes aussi; les uns et les autres à peu près d'accord avec les presbytériens, tandis que le wesleysme s'entendait mieux avec l'Église établie; mais cette dernière secte a fini par avoir à Sydney un surintendant général pour le continent et pour la terre de Van-Diémen.

Diverses sectes du protestantisme, le presbytérianisme surtout, ont élevé de violentes plaintes contre l'intolérance exclusive et jalouse de l'Église établie, qui prétendait avoir seule droit à la protection, comme aux encouragements officiels. Elles se sont récriées contre l'énormité des traitements et des avantages de toute nature attribués aux chapelains épiscopaux.

La vraie tolérance date du gouvernement de sir Richard Bourke, en 1833, deux ans après son entrée en fonctions. Ces mesures d'équité ont été caractérisées, non sans emphase, par un publiciste, de grande charte de la liberté religieuse.

Une charte royale de 1825 consacrait la septième partie du territoire aux besoins de l'Église et de l'instruction publique; cette énorme réserve tomba en désuétude, et fut changée en une large allocation sur le budget colonial.

Dès 1826, l'Église établie réclamait, en vertu de cette charte et de son immense dotation, le privilége exclusif de l'éducation de la jeunesse; et cependant elle n'avait encore fondé que deux maisons d'instruction publique : l'une à Sydney, l'autre à Paramatta.

L'Église épiscopale a été accusée par les presbytériens d'avoir dépensé pendant des années un revenu de vingt mille

livres sterlings, dans une colonie encore peu populeuse, sans ouvrir la moindre maison où un jeune Australien pût apprendre les premiers éléments du calcul et de la langue latine.

Les presbytériens n'ont pas tardé à former à Sydney, sous le nom de *Collége australien*, un établissement d'éducation dont tous les professeurs étaient licenciés de l'Église d'Écosse, et tous les constructeurs, jusqu'au moindre manœuvre, des ouvriers écossais.

Le docteur Dunmore Lang, presbytérien d'un zèle extrême, et historien d'un talent remarquable, a concouru plus que personne à l'établissement de cette institution académique, modelée sur les principes des écoles et des colléges de l'Écosse.

En 1853, il s'est agi sérieusement de l'érection d'une Université australienne, dirigée par des professeurs anglais, et commune aux cinq provinces; mais bientôt chacune d'elles voudra avoir la sienne en propre.

Jusqu'en 1834, les écoles primaires protestantes ont été exclusivement sous la direction du clergé épiscopal, et administrées d'après un système fort critiqué, emprunté aux institutions de Madras.

Les catholiques n'avaient qu'un petit nombre d'écoles.

Les sociétés bibliques ne se contentent pas de répandre des Bibles en Australie: elles envoient encore des subsides aux sociétés mères en Europe; et le protestantisme australien ne néglige aucune occasion de se manifester au vieux monde. En septembre 1857, un congrès évangélique de mille cinq cents membres s'est réuni au Palais-Neuf, près de Postdam : parmi les députations présentées solennellement au roi de Prusse figurait celle de l'Australie.

L'Église épiscopale a fondé des missions pour les aborigènes dans la vallée de Wellington à l'intérieur, et auprès du lac Macquarie sur le littoral; mais à la charge d'âmes se joignait le soin de tant de troupeaux, de tant de terres,

de tant d'intérêts matériels, que le résultat moral a été à peu près nul.

Des pasteurs prussiens et wurtembergeois, élevés au collége des Missions de Bâle en Suisse, et assistés de quelques instituteurs et catéchistes pris dans la classe des artisans, ont formé avec plus de zèle religieux un établissement à Moreton-Bay.

Les griefs hautement exprimés par la population catholique, au moment de l'exclusion peu déguisée du missionnaire Flynn, n'avaient pas tardé à recevoir un commencement de satisfaction, trois ans après, en 1820, par l'envoi de deux prêtres, aux frais de l'État. C'était vers la fin du sage gouvernement de Macquarie; et cependant une petite guerre de sourdes manœuvres et de règlements captieux avait combattu pied à pied des progrès trop rapides, pour ne pas irriter une intolérance protestante, très-peu entachée toutefois de puritanisme.

Croirait-on qu'en plein XIXe siècle, sur une terre anglaise qui n'était pas l'Irlande, il ait été interdit à des prêtres catholiques de célébrer la messe hors les dimanches, la fête de Noël et le vendredi saint; à la charge encore de prévenir le magistrat trois jours au moins d'avance, et de ne réunir les fidèles que dans un lieu déterminé !

Douze ans se passèrent ainsi; une église s'élevait à Sydney, sous l'invocation de saint Patrice, patron de l'Irlande, et deux missionnaires étaient seuls venus d'Europe; mais, en 1832, l'ordre de Saint-Benoist résolut de se dévouer à évangéliser la cinquième partie du monde. Le P. Ullathorne, depuis évêque de Birmingham, dont le nom vivra dans les plus chers souvenirs de l'Australie, fut envoyé à la Nouvelle-Galles sous le titre de vicaire général. Trois ans plus tard, quarante-six années après la fondation de la colonie pénale, un vicaire apostolique, sacré à Rome évêque d'Hiéro-Césarée, Mgr Jean Bede Polding, de l'ordre des Bénédictins, vint prendre possession du gouvernement spirituel de l'Australie : déjà, à la voix du P. Ullathorne, dix écoles catho-

liques étaient ouvertes et trois églises s'élevaient. Les recensements de cette époque constatent que dès lors le nombre des catholiques, Irlandais pour la plupart, atteignait près du tiers de la population totale : on en comptait environ trente mille.

Le gouvernement était heureusement confié à un homme éclairé, bienveillant, étranger à tout esprit de secte, sir Richard Bourke, Irlandais d'origine, ancien gouverneur du Cap.

La dépravation publique humiliait tous ses instincts généreux. Il n'avait pas tardé à reconnaître combien le clergé, dans l'Église établie, préoccupé d'intérêts matériels, avait peu fait pour la réforme des mœurs, tout en prélevant un large tribut sur le trésor public, et en retenant la septième partie de toutes les terres.

Cette concession abusive avait été abolie sur son rapport. Il obtint aussi, pour le clergé catholique et pour ses écoles, une subvention égale au subside équitablement réduit qui allait rester au clergé presbytérien comme au clergé anglican, et pour le prélat catholique, un traitement fixe de cinq cents livres sterlings.

L'égalité nouvelle devait s'étendre aux secours pour la construction des églises, aux traitements des ministres du culte, réglés sur l'unique base de la colonisation ; à la formation et aux attributions d'une sorte de conseil de fabrique. C'était l'émancipation du catholicisme ; mais le territoire était si vaste, et le clergé si peu nombreux ! Confiant dans l'avenir, l'évêque d'Hiéro-Césarée n'hésita pas à créer sur-le-champ cinq districts, chacun d'une immense étendue : autant de districts que de prêtres. Quelques années plus tard, d'autres ouvriers évangéliques vinrent partager les mérites et les fatigues de son véritable apostolat. Les noms des O'Reilly, des Goold, des Brady, des Murphy, doivent se confondre, dans la reconnaissance de l'Australie catholique, avec ceux d'Ullathorne et de Polding. En 1840, le nombre des districts était doublé, et des religieuses de la Merci recevaient la difficile mission de régir, à Paramatta, un dépôt de

plus de douze cents femmes. Neuf églises avaient été consacrées; la ville de Bathurst allait en avoir une; tout se fondait à la fois : d'autres églises, des chapelles, des oratoires, plus de trente écoles, et même un séminaire, avec six prêtres pour professeurs. L'année suivante, le pape créait un archevêché de Sydney (1), nommait à ce siége nouveau Mgr Polding, venu à Rome pour les besoins de son vicariat apostolique, et lui donnait quatre évêques pour suffragants, à Hobart-Town, Adélaïde, Perth et Port-Victoria. Le nombre des catholiques en Australie était déjà de quarante mille. Vers le même temps, appelé par le vœu des populations dans l'Australie occidentale, le missionnaire Brady, bien secondé par le gouverneur Hult, posait les premiers fondements de plusieurs églises, à trois mille milles de Sydney : à lui était réservé l'honneur d'être le premier évêque de Perth. Sacré à Rome, où il avait été bientôt appelé pour exposer au saint-siége les besoins de sa mission, il s'embarquait à Gravesend le 17 septembre 1845, amenant avec lui, dans son lointain diocèse, de saints collaborateurs.

Il faut lire, dans les *Annales de la Propagation de la foi,* les détails touchants de ces premiers pas des missionnaires catholiques en Australie, ainsi que de leurs premiers succès. Il faut les lire surtout dans une relation aussi simple que bien sentie, publiée sous le titre de *Mémoires historiques sur l'Australie,* relation écrite en italien par Mgr Rudesindo Salvado, bénédictin espagnol, premier évêque de Port-Victoria, et traduite en français, avec un soin religieux et un grand mérite de style, par M. l'abbé Falcimagne.

Le 8 janvier 1846, à l'aube du jour, deux grandes barques conduisaient, de la frégate l'*Isabelle* au port de Freemantle,

(1) Ce titre archiépiscopal ayant valu à Mgr Polding préséance sur l'évêque anglican à un lever du gouverneur pour l'anniversaire de la naissance de la reine, ce fut tout un événement. Le docteur Broughton protesta à grand bruit devant le gouvernement et devant les membres de son Église. Lord Stanley avait refusé d'abord de donner suite à cette prétention; mais, de guerre lasse, l'évêque de Sydney conquit le titre de métropolitain.

après cent treize jours d'une pénible traversée, sept prêtres, huit catéchistes, six religieuses de la Merci, et Mgr Brady. L'Espagne, l'Irlande, la France, le Tyrol et Rome avaient recruté cette pieuse phalange, que complétaient un sous-diacre anglais, un novice français et trois laïques, deux venus de France, le troisième de Rome. Débarqués au chant des litanies et aux acclamations des matelots; agenouillés sur la plage, à l'endroit même où s'étaient imprimés leurs premiers pas, ils prenaient possession de la terre de leur apostolat, par un cantique d'actions de grâces, en présence d'une foule d'Européens émus jusqu'aux larmes, et de quelques sauvages étonnés, qui ne comprenaient pas encore combien ce jour leur apportait de bienfaits.

Dans la soirée, après trois heures au moins d'une navigation riante, les envoyés de Dieu touchaient le sol de Perth, au chant du *Te Deum*, et s'avançaient processionnellement vers une humble église aux murailles nues, sans autel, sans portes, sans fenêtres; mais belle à la pensée par les promesses de l'avenir; cathédrale future, en juste rapport présent avec une capitale dont l'enceinte appartenait encore en partie aux forêts séculaires, avec de grands arbres épars au milieu des rues, à travers les places publiques et tout auprès des édifices, qui s'élevaient sans aucun ordre !

Cet aspect du monde civilisé pouvait faire comprendre ce qu'allait être le désert. Bien des tribulations, bien des consolations aussi attendaient les dignes enfants de saint Benoît. Il faudrait pouvoir répéter ici, dans toute leur simplicité, mais dans toute leur étendue, sans en retrancher une parole, les actes des apôtres de l'Australie. Que de privations, que de misère, que d'espérances déçues! Mais aussi combien d'innocentes joies et de prodiges de charité! Que de pacifiques conquêtes !

Tout était à créer. Rien n'indiquait le meilleur système. Les missionnaires réunis en conseil dûrent penser que leur dévouement exigeait d'eux de se faire sauvages avec les sauvages, et de suivre dans leurs courses errantes des tribus

nomades. Trois divisions furent aussitôt formées, et, confiants en Dieu, les Bénédictins se tinrent prêts à partir au premier signal.

La mission du Sud, expédiée d'abord pour la ville d'Albany au port du Roi-Georges, fut bientôt réduite, à force de privations et de fatigues, à se retirer à l'Ile-de-France.

La mission du Nord, envoyée par Sydney à Port-Essington, perdit deux de ses membres dans un naufrage ; le troisième tomba bientôt victime de son ardeur apostolique.

De rudes épreuves, mais un meilleur sort étaient réservés à la mission centrale. Le Crucifix sur la poitrine, le bréviaire sous le bras, le bourdon à la main, bénis par leur évêque et guidés par un magistrat catholique, quatre missionnaires pénétrèrent dans l'intérieur de la contrée. La relation de leurs pénibles labeurs, des difficultés de leur marche, de l'incertitude de leurs campements, de leurs privations sans nombre, de leurs succès lents, mais continus, a été écrite avec autant d'abnégation personnelle que d'intérêt bien ménagé, par don Rudesindo Salvado.

Mais l'expérience ne tarda pas à prouver que l'on s'était mépris sur le caractère à donner à ces missions nouvelles. L'erreur venait surtout de ce que la population coloniale avait adopté et propageait des opinions toutes faites et très-peu réfléchies sur les mœurs des peuplades indigènes. Tandis qu'on les présentait comme dépourvues de toute intelligence, impropres au moindre degré de civilisation, incapables de comprendre les avantages de la propriété, les pieux Bénédictins n'avaient pas tardé à discerner chez ceux qu'ils venaient évangéliser des traditions, des coutumes, des divisions de territoire, de certaines idées de droit, et jusqu'à une finesse d'esprit et une rectitude de jugement supérieures à l'état si arriéré de leurs connaissances.

Il fut bientôt reconnu que la règle de Saint-Benoît pouvait parfaitement convenir à la conversion et à la civilisation des sauvages de l'Australie, et s'approprier aux besoins réels de ces peuplades et de ces contrées. Ainsi l'exemple des travaux

de la campagne s'unit à la prédication, et les fondateurs de la mission de la Nouvelle-Nursie, ainsi nommée en mémoire de la ville italienne où naquit le saint chef de leur ordre, recueillirent bientôt le prix de leurs peines et de leur dévouement. Il leur avait suffi d'une charité ardente et d'un zèle éclairé, pour rétablir la vérité dans tout son jour. Bientôt, aidés dans leurs travaux manuels par de généreux auxiliaires, qui n'étaient pas tous catholiques, et dont plusieurs appartenaient à la France, ils purent élever, de leurs mains, un vaste couvent, un collége pour les nombreux enfants des indigènes, au milieu des bois, dans un district fertile, loin des dernières habitations européennes. Autour d'eux se fixaient à l'envi des familles longtemps errantes (1), comprenant avec une prompte sagacité la civilisation par les vertus charitables : population adroite aux travaux des champs et des constructions, qui se confiait, qui savait aider et imiter. Il fallut bien moins initier ces nouveaux convertis aux droits de la propriété que les contenir à ce sujet en de justes limites. Ouvriers d'abord, et ouvriers intelligents, ils eurent bientôt leurs champs ensemencés, leurs troupeaux rapidement accrus, des vêtements commodes faits des mains de leurs femmes. Ils étaient déjà bons fils; ils devinrent bons chefs de familles. Ils apprirent à mettre en réserve des semences; à faire de leurs récoltes deux parts, dont l'une serait conduite à Perth, pour les habituer à un loyal commerce d'échange. Une route fort longue fut tracée par eux sous la direction

(1) Un recensement de 1848 comptait dans les districts défrichés mille neuf cent soixante aborigènes. Il sera édifiant de comparer dans un quart de siècle ces tribus, civilisées par la foi catholique, aux tribus dont le puritanisme anglais s'est chargé.

Il faut constater aussi que, depuis l'exemple de la Nouvelle-Nursie, des instructions plus sérieuses, plus humaines et plus multipliées sont venues de la métropole protéger des peuplades déjà tant de fois décimées.

Des ordres ont été donnés de laisser sur toutes les terres inoccupées de la couronne les aborigènes chasser et vivre en liberté.

Le comte Grey recommandait de leur réserver une part équitable et lointaine. Ils ont des protecteurs officiels, des sous-protecteurs même tous bien rentés, et ils n'en sont guère mieux protégés.

des missionnaires, et une caisse d'épargne, parfaitement comprise, fut la première de leurs institutions sociales.

Au commencement de 1848, un synode fut ouvert par Mgr Brady dans le couvent de la Nouvelle-Nursie. Quatre prêtres le composaient. Le saint évêque se montra vivement touché des rapides progrès d'un apostolat qui rappelait, par des miracles pareils, comment nos pères furent arrachés à la barbarie par la civilisation monastique.

Un an après, les deux Bénédictins espagnols de la Nouvelle-Nursie, don Joseph Serra et don Rudesindo Salvado, revenus momentanément en Europe pour les besoins de la mission, se voyaient appelés aux honneurs de l'épiscopat. Deux jeunes Australiens, premiers élèves de leur collége naissant, recevaient, à Gaëte, des mains mêmes du souverain pontife, l'habit de Saint-Benoît, et étaient présentés au roi Ferdinand, avant d'achever dans un couvent napolitain leur éducation, commencée dans le premier monastère de l'Australie.

Le 28 août 1849, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Mer, à Barcelone, Mgr Salvado donnait la vêture à vingt-huit Bénédictins espagnols, destinés aux missions australiennes, et se rendait processionnellement à leur tête, à travers une foule émue, jusqu'au bateau à vapeur qui devait les emporter vers ces lointains rivages.

Le 6 octobre, la pieuse phalange, augmentée encore, partait de Cadix, et après une des plus heureuses traversées, le 29 décembre, Mgr Serra débarquait au port de Freemantle, avec tous ses missionnaires, ses novices et ses ouvriers. Avant la fin de janvier, ils suivaient tous le chemin qu'avait tracé Mgr Salvado, avec quatorze Australiens, et de nombreux indigènes accouraient à leur rencontre, des rameaux verts à la main.

Au même instant, la statistique officielle constatait que les tribus voisines de Sydney étaient réduites, par une effrayante dépopulation, à un homme et à trois femmes. Sur d'autres points, tout était mort.

Comparons et jugeons !

Au même instant aussi commençait la fièvre de l'or : la mission catholique et ses généreuses conquêtes lui survivront.

Quelques mots encore avant de passer à un récit bien différent :

La pieuse association fondée en France pour la propagation de la foi s'est toujours montrée généreuse pour l'Australie. On l'a vue mettre plus de soixante mille francs à la disposition de la mission de la Nouvelle-Nursie ; presque autant à celle des Pères Maristes de Sydney, et, en même temps, distribuer des secours d'environ dix mille francs à chacun des diocèses australiens. L'évêque de Perth a ramené d'Europe, en 1855, onze missionnaires et plusieurs sœurs de l'Apparition, de Marseille ; mais ce nombre est loin de suffire ; et le catholicisme, qui, depuis le général Bourke, continue à grandir sous une large tolérance, appelle trop souvent en vain de nouveaux missionnaires. De leur côté, les Irlandais d'origine s'associaient, dans toute l'Australie, pour envoyer des subsides considérables à O'Connell. C'est de Sydney que le P. Jean de Solesme continue avec succès à exercer ses talents pour la décoration de tous les édifices religieux de ces lointaines contrées.

Sydney, qui compte aujourd'hui vingt-cinq mille fidèles répartis en quatre paroisses, est devenu le point central des missions catholiques de l'Océanie. Là réside, dans la charmante solitude de Villa-Maria, un procureur et visiteur général de la société de Marie, avec une maison de procure à une faible distance, sur les bords de la rivière de Paramatta.

L'Université de Sydney se fonde en ce moment. Le gouvernement a témoigné le désir de voir chaque culte instituer un collége particulier, promettant un subside égal aux souscriptions volontaires ; cinq cent vingt-cinq mille francs ont été donnés, et cependant la population catholique est la plus pauvre de la colonie.

CHAPITRE LI

LA FIÈVRE DE L'OR

Tandis que l'Australie commençait à donner, par la critique passionnée de ses institutions, une preuve incontestable de prospérité matérielle, et de l'aveuglement qui en est trop souvent la suite, un danger imprévu la menaçait : la Californie, appelant à elle tous les esprits aventureux, avait non-seulement détourné à son profit le flot principal de l'émigration de l'Europe, mais attiré aussi vers une fortune nouvelle un grand nombre d'habitants des colonies australiennes. Tous les navires faisant voile du port Jackson ou de Port-Philipp enlevaient pour l'ancien monde les artisans les plus actifs et les plus valides. A ce mal quel remède possible? Le temps seul; et encore n'apporterait-il pas plus de ruines que de réparations?

Tout à coup, vers le milieu de 1851, le bruit se répand que l'Australie, cette mine de laine et de suif, comme l'appelaient certains économistes, n'a rien à envier à la Californie : l'or se trouve en abondance à la Nouvelle-Galles. Ce seul bruit arrête l'émigration, qui allait chaque jour s'aggravant. Les habiles y croyaient peu; le vulgaire y crut sans hésiter : on ne le trompait pas.

Sans rappeler la fausse découverte des premiers temps de la colonisation, et les soupçons d'imagination dorée, ou de fraude misérable, soupçons injustes peut-être qui atteignirent plus tard un minéralogiste voyageur, tourné en ridicule dans les récits du savant naturaliste Cunningham (1), il est aujourd'hui prouvé que, depuis dix ans au moins, l'administration et la science étaient en éveil sur la réalité, sinon sur l'importance des gisements aurifères; mais on avait craint d'agiter inutilement, par une déclaration prématurée, des populations trop promptes à déserter, pour le moindre appât, les travaux de la vie agricole.

A qui revient le mérite de cette découverte? Déjà quelques incertitudes planent sur ce point historique. De bons esprits réclament la priorité pour le comte Strzelecki, voyageur prussien, dont le nom se rattache aux plus habiles explorations de l'Australie. Un savant géologue anglais, sir Roderick Murchison, a le singuler mérite d'avoir, sur de simples échantillons minéralogiques rapportés par le comte Strzelecki, révélé et affirmé, par des calculs de pure théorie dignes d'un Cuvier ou d'un Leverrier, par des analogies et des similitudes combinées avec une rare sagacité, l'existence de l'or dans toute la chaîne des montagnes qui longent les côtes sud et est de l'Australie. Quelques présomptions sont invoquées aussi en faveur d'un chapelain de l'Église anglicane, le docteur Clarke, habile géologue, qui, vers le même temps, établissait dans plusieurs rapports, par d'ingénieuses conjectures, la probabilité d'une région aurifère à rencontrer dans ce qu'il nommait les *Cordillières australiennes*, comparées par lui aux monts Ourals, d'après les lois éta-



(1) Il n'est pas aujourd'hui sans intérêt de curiosité de rappeler le passage suivant du *Voyage* imaginaire *de Robertson aux terres australes*, publié à Amsterdam en 1767 :

« On avait des mines d'or de tous côtés, toutes à fleur de terre, d'une « richesse inépuisable. Tous les habitants avaient la liberté d'en prendre à « leur gré. »

blies par le baron de Humboldt. On a cité aussi les noms de Smith, de Francis Dutton, de sir Francis Forbes.

Mais l'apparence, mais la chose jugée sont au profit et à la gloire du moins savant de tous; grande satisfaction à la pratique heureuse sur la docte théorie! Le conseil législatif de Sydney s'est prononcé pour un colon nommé Hargraves, qui, à son retour de la Californie, où il n'avait point trouvé la fortune, s'était rencontré avec elle, tout juste à son point de départ, sur son propre terrain; une prime de dix mille livres sterlings a constaté authentiquement sa découverte, dont la date officielle est le 8 avril 1851. Il avait modestement demandé une récompense de cinq cents livres sterlings (12,500 fr.): on le traita beaucoup mieux; il reçut avec la prime du gouvernement un emploi lucratif. Il paraît que des analogies et des indices plus heureusement qu'habilement observés l'avaient guidé comme par la main.

C'est au delà des montagnes Bleues, à une faible distance à l'ouest de Bathurst, dans le groupe des Conobolas, au vallon de Summerhill-Creek, que l'or a été découvert pour la première fois en Australie, d'une manière certaine : le découvreur, déjà sans doute sûr de son fait, avait bien arrêté ses conditions. La vérité une fois constatée par le géologue de la colonie, M. Stutchbury, Hargraves, recut avec sa récompense un titre et une mission officiels; tandis qu'un mouvement irrésistible, entraînant les esprits, faisait déserter tous les ateliers, et précipitait vers la région aurifère la population valide, et celle même qui ne l'était pas. Le gouvernement, pris au dépourvu, parce qu'il avait été peu croyant, laissa faire, et adopta ainsi par nécessité le parti le plus sage. Il n'avait d'ailleurs à sa disposition qu'une force armée de quatre cents hommes, et une force de police très-insuffisante. Cependant tous les travaux agricoles étaient abandonnés; le prix des objets les plus nécessaires à la vie avaient atteint subitement l'exagération la plus fabuleuse : la fièvre de l'or commençait.

On sut bientôt que les terrains aurifères devaient s'étendre sur une surface immense. C'était quelque chose pour le bon ordre que la dispersion de la population turbulente et avide.

Une proclamation du gouverneur, sir Charles Fitz-Roy, vint sauvegarder en apparence les droits de la couronne, et donner un semblant de régularité à un mouvement irrésistible. Après avoir menacé de poursuites impossibles, au criminel comme au civil, quiconque entreprendrait la recherche de l'or sans autorisation du gouvernement colonial, il promit, avec de prochains règlements, des conditions faciles pour l'octroi d'une licence et le paiement d'une taxe. C'était la combinaison la plus acceptable; l'administration comprit bien la situation, et protégea autant qu'il était en elle les travailleurs soumis aux lois. De son côté, l'évêque de Sydney avait envoyé quelques ministres de la religion au milieu des chercheurs d'or. Les rapports du gouverneur constatent que le repos du dimanche était religieusement observé.

Sir Charles Fitz-Roy se louait aussi de la bonne tenue des troupes, qui avaient résisté à toutes les tentations. Le désordre fut grand sans doute : il pouvait être beaucoup plus grand; car les premiers colons accourus au nouvel Ophir étaient tous armés jusqu'aux dents, et s'inquiétaient peu d'observer un règlement aussitôt promulgué sur le droit de porter des armes à feu. La plupart avaient été *convicts*, et pourtant un magistrat de police et dix hommes choisis suffirent d'abord pour maintenir un semblant d'autorité; mais peu de jours après, un fragment d'or de treize onces, estimé trente livres sterlings, fut rapporté à Bathurst. Le bruit qui s'en répandit avec rapidité attira aussitôt sur un seul point une foule compacte d'abord, qui ne tarda pas à s'éparpiller de découverte en découverte, non sans surprise pour bien des hommes du travail pénible qu'exigeait la récolte de l'or, et des déceptions fréquentes qui l'accompagnaient.

Bientôt une régularité réelle s'établit, à mesure surtout que le terrain exploité s'étendait par les découvertes de

M. Stutchbury, dans le bassin de la rivière Macquarie, et plus encore sur les rives du Turon, son affluent, torrent plutôt que rivière, vers trente milles au nord de Bathurst. Cette ville, chef-lieu d'un rayon étendu, n'était guère, au moment de la découverte, que l'agglomération de quelques maisons en bois; mais elle grandissait, comme tout grandit en Australie; et déjà, au centre des mines, sur les bords du Turon, naissait, d'un amas de tentes et de huttes en écorces d'arbres, la ville de Sofala. Un certain ordre s'était établi, comme par consentement mutuel, sur ce territoire immense.

Les licences, taxées à trente shellings par mois, se payaient sans difficulté; leur produit suffit heureusement aux dépenses de la seconde année; car le conseil législatif, à une forte majorité, vingt-cinq contre onze, dont neuf fonctionnaires, avait refusé tout supplément de crédit à l'occasion de la découverte.

L'abondance des provisions n'avait pas tardé à s'établir; le prix de toutes choses était redescendu à un taux supportable, et les chercheurs d'or souffraient sans se plaindre les rigueurs de la saison, presque sans abri, par des nuits glaciales, car on était au cœur de l'hiver, au mois de juin, sur un sol fort élevé au-dessus du niveau de la mer.

C'est une histoire tout entière que le récit de la découverte de l'or, et de cette universelle fascination; il convient de ne retracer ici que les traits principaux de ce grand événement, rapportés surtout à son influence sur les conditions sociales d'un peuple dont il est venu hâter les destinées déjà florissantes, et la civilisation plus avancée que celle de la Californie cinq ans plus tôt.

Bien des mécomptes attendaient les aventuriers qui croyaient n'avoir qu'à se baisser un peu pour se relever riches. Sur quelques points, il est vrai, sur le premier terrain notamment, quelques fragments massifs se rencontraient au hasard, et faisaient des privilégiés de la fortune; mais bien plus souvent les parcelles d'or semblaient si éga-

lement semées que les fouilles produisaient un salaire régulier aux ouvriers laborieux; car il ne faut pas croire que le premier manœuvre venu soit apte à soutenir un tel travail, surtout dans des *placers* où des mois entiers de fatigues n'arrivent qu'à une déception cruelle, à quelques pas peut-être d'un trésor.

Tout se faisait d'ailleurs à peu près à l'aventure, sans procédés, sans méthode, sans les instruments du métier, avec des alternatives de découragement sans motif et d'espérances aveugles; mais toujours avec un grand travail, exigeant autant de persévérance que de force physique.

Des relations modérées établissent qu'il ne fallait pas moins que trente livres sterlings pour tenter les hasards des *placers*, avec les instruments indispensables et des vivres assurés pour un mois. La nécessité forçait donc la plupart des chercheurs de trésors à débuter par un labeur salarié. Quel premier réveil de rêves dorés ! Mais, avec un peu d'ordre, cette épreuve ne durait guère.

Les ouvriers des mines de cuivre donnaient généralement l'exemple du travail, de l'intelligence dans le travail, et de la modération dans le succès.

Déjà beaucoup d'aventuriers, peu propres à de telles fatigues, s'étaient rendu justice en désertant les terrains aurifères, et la presse coloniale ne leur épargnait ni les sages conseils en prose et en vers, ni le tableau prévoyant des désordres et des misères qu'aurait causés l'abandon du travail, des troupeaux et des moissons, lorsque une nouvelle excitation vint agiter les esprits : trois jeunes indigènes, Daniel, Jemmy et Tommy, conduisant les troupeaux du docteur Kerr, avaient trouvé dans un seul bloc de quartz une masse d'or pur du poids de cent six livres, valant plus de cent mille francs. Deux troupeaux de moutons, une charrette et un attelage de bœufs : telle avait été la récompense joyeusement acceptée par les bergers noirs, avec quelques autres objets d'une certaine valeur. Ce fut un paroxysme plus violent que le premier, et surtout plus durable.

Déjà aussi étaient accourus les premiers des spéculateurs adroits, qui changeaient un peu d'or ou d'argent monnayé pour des grains et des paillettes d'une bien autre valeur. Le gaspillage d'ailleurs était sans bornes, comme l'exploitation sans principe, et chacun, rêvant une bonne fortune pareille à celle du docteur Kerr, laissait derrière lui beaucoup à glaner.

Peu s'en fallut alors que Sydney ne devînt une ville sans habitants.

Quatre cents hommes par jour émigraient en courant vers les nouveaux *placers*. Les femmes cédaient elles-mêmes à cet entraînement. Le service de la poste était arrêté par la désertion des facteurs.

Le gouverneur Fitz-Roy demanda la suspension de l'émigration à la Nouvelle-Galles aux frais du trésor public; dépense qui ne ferait qu'accroître le nombre des aventuriers.

Quelques chercheurs d'or tombèrent fous: c'étaient des chercheurs heureux. Tout fut déserté à la fois, les études comme les ateliers, les magasins comme les temples. Plus de distinctions de maîtres et de serviteurs; plus de travaux publics ni privés, plus de relations sociales; égalité absolue dans une privation universelle et subite de tous les objets de première nécessité! Plus rien que les tristes réalités d'un travail excessif! On sut bientôt ce qu'un verre d'eau ou un morceau de biscuit pouvait coûter parmi des tonnes d'or, et le premier pas vers une fabuleuse richesse fut la misère mutuelle, aggravée encore par tous les vices des fortunes improvisées.

Il vint un moment où le foin coûta plus cher que la farine, à poids égal. Peu d'années auparavant, les choses nécessaires à la vie étaient tombées à si vil prix, que le conseil législatif de la Nouvelle-Galles, sur l'initiative de la Banque, avait mis en discussion si l'on ne réduirait pas d'un quart tous les salaires. Ces alternatives à peu près inévitables sont le côté le plus faible des sociétés naissantes.

On vit des propriétaires fonciers, riches la veille, ne pas

trouver à emprunter, sur la garantie de leur domaine entier, l'argent nécessaire pour aller aux mines.

Le renchérissement des vivres coûta à la colonie, en une seule année, près d'un million de francs pour les rations des *convicts*, et cinq cent mille pour la haute paie de leurs gardiens.

Le prix seul de la viande de boucherie resta presque stationnaire, parce que les éleveurs, menacés de perdre leurs bergers, s'empressèrent de réduire leurs troupeaux. Fâcheuse dépréciation de la fortune publique! Aussi bientôt la laine et le suif tombèrent-ils au prix le plus bas.

Un prompt désenchantement et d'insurmontables fatigues ramenèrent à la raison quelques esprits modérés et quelques bras débiles. Il se trouva que les premiers revenus à leur négoce, à leurs cabinets d'affaires, surtout à leurs métiers utiles, firent la loi même aux aventuriers favorisés par la fortune, et tirèrent meilleur parti qu'eux de la découverte de l'or. Mais la désertion de tous les travaux et la perturbation de toutes les idées devaient avoir de longues conséquences, avant qu'un juste équilibre pût se rétablir entre les produits et les besoins.

Circonstance assez bizarre! au lieu de demander uniquement, comme autrefois, des hommes robustes, les comités d'émigration préféraient des ouvriers impropres aux travaux des mines, des tisserands, des fileurs; mais ce système dura peu.

Il fallut songer d'abord à réviser d'imprudentes concessions territoriales à peu près sans limites. L'attention publique ne s'arrêta pas sur cette réforme nécessaire.

Le mouvement ne s'était pas concentré dans la Nouvelle-Galles du Sud. Toutes les colonies australiennes en avaient ressenti le contre-coup; la province de Victoria plus que les autres; et Melbourne commençait à voir ses ateliers déserts et ses troupeaux abandonnés, lorsque, vers la fin de septembre, le gouvernement local se hâta de donner un grand retentissement à des espérances bientôt surpassées par les

réalités. L'existence de l'or était soupçonnée depuis quelques années dans une chaîne de montagnes, qu'on a eu le tort d'appeler les Pyrénées, à une centaine de milles à l'ouest de Melbourne. Cette richesse fut constatée à la fois sur divers points plus rapprochés, et avec une abondance supérieure à celle des plus riches terrains de la Nouvelle-Galles. Ce second accès de la fièvre de l'or n'offre pas de symptômes bien particuliers; aussi le gouvernement colonial, beaucoup moins pris au dépourvu à Melbourne qu'à Sydney, arriva-t-il plus tôt à une apparence d'organisation régulière, avec d'autres difficultés cependant, qui tenaient surtout à une affluence plus grande encore. Ce ne fut pas sans peine que l'autorité empêcha l'introduction de la monstrueuse loi de *Lynch* dans cette multitude, prompte à la force brutale.

Dès les premiers temps, un magistrat exagérait jusqu'à douze cent cinquante mille francs (10,000 livres sterlings), le produit journalier des terrains aurifères. Melbourne et Geelong n'étaient plus habités que par des femmes et des enfants. Une prime avait été offerte au premier découvreur; mais tel fut le nombre des prétendants, et tant d'incertitude plana sur leur rivalité, que cette récompense paraît n'être pas sortie du trésor colonial. Les premières découvertes furent bientôt effacées, d'ailleurs, par la richesse des fouilles de Ballarat, dont l'astre ne tarda pas à pâlir à son tour devant l'éclat des gisements du mont Alexandre, où l'or jaillit presque à la surface, sous la pioche du *digger*.

Une redevance unique, trente shellings par mois pour chaque mineur, redevance mise par la métropole à la libre disposition de la législature locale, et réduite enfin à une livre sterling par an; des escortes organisées pour la sûreté des transports; un dépôt entouré des plus certaines garanties pour les produits apportés à la ville; la prohibition absolue de tout commerce des boissons spiritueuses dans la région aurifère, et la répression rigoureuse du moindre débit clandestin, attestent la prévoyance de l'administration. Pour retenir à leur poste les employés du gouvernement,

de larges gratifications ne suffirent pas ; il fallut encore élever de moitié leur traitement fixe. Mais tous les travaux publics et privés restaient interrompus ; les constructions inachevées. Partout les bras manquaient, malgré les salaires les plus exagérés. Bientôt les chercheurs d'or, les *diggers*, pour ne pas dire les mineurs, désertant Bathurst, accoururent en foule de la Nouvelle-Galles; la terre de Van-Diémen subit une nombreuse émigration.

Tout le corps de police de cette île avait donné sa démission en masse, suivi de tous ceux qu'il avait à surveiller.

L'Australie méridionale s'était vu enlever à la fois quinze mille hommes, les sept cents ouvriers des mines de Burra-Burra à leur tête, malgré le proverbe anglais qui a dit : « Cuivre donne richesse ; argent aisance ; or ruine ». Quinze mille hommes ! perte énorme pour une colonie à peine née, et les marins déserteurs venaient accroître en foule la population turbulente. Plus de bergers pour les troupeaux !

Il fallut demander des renforts de troupes à Ceylan ; et cette nouvelle, jointe à quelques détails de rixes sérieuses, de grèves, de refus d'impôt des mines, convertis par la rumeur publique en insurrection, prit, de port en port et de journal en journal, les proportions d'un mouvement général porté jusqu'à la proclamation de l'indépendance. L'esprit de séparation n'était pas allé si loin ; mais on avait vu dans le conseil législatif une forte opposition contester le droit de mettre à la charge du budget colonial la solde de quelques compagnies d'infanterie anglaise appelées de Hong-Kong.

L'Europe, l'Union-Américaine, le Canada, la Californie elle-même allaient suivre ce mouvement, aussitôt que des tonnes d'or seraient arrivées de l'Australie dans l'ancien monde.

Le mode d'exploitation se perfectionnait, mais lentement. Le temps manquait ; l'organisation du travail était à peu près impossible. La doctrine du chacun pour soi, excitée par quelques exemples heureux, laissait à peine place à de petites

associations essentiellement temporaires, nouées, dissoutes, renouées même avec une égale facilité.

L'histoire anecdotique de la découverte de l'or, de la loterie du travail des mines, abondera en incidents curieux, en aventures bizarres, en bonnes fortunes étranges, en vérités invraisemblables, qui couvriront la mémoire de tant de déceptions et de tant de misères. Pour un bonheur insolent, que d'espérances ruinées! quelle masse de travaux stériles!

On citera longtemps : un bloc d'or massif de vingt-huit livres, respectueusement offert à la Reine; des enfants qui ramassaient, presque en se jouant, de véritables fortunes; une pépite d'or de six cent quatre-vingt-cinq onces; un bloc de cent trente-quatre livres ne contenant que quelques veines imperceptibles de quartz, et estimé cent cinquante mille francs; dix-sept livres pesant d'or remontées à la fois dans un chapeau plein de terre aurifère; treize cents livres d'or extraites d'un terrain de vingt-quatre pieds carrés; trente-huit mille francs ramassés en une heure; quarante-cinq mille recueillis dans quelques pieds seulement de terrain; un million partagé en quatre après soixante jours de travail; l'or jaillissant sous les roues d'un chariot embourbé; et, pour couronner ces récits, un lingot de deux pieds quatre pouces de longueur, sur dix pouces de largeur, du poids de cent quarante livres, entièrement pur, trouvé à treize pieds au-dessous du sol.

Un brasseur ruiné, achète, après quelques semaines, un hôtel cinq cent mille francs.

Cinq paysans du comté de Lippe-Schaumbourg, rapportent, après peu de mois de travail, des fortunes de vingt à trente-cinq mille thalers (3 fr. 75 c. le thaler), du moins au plus favorisé.

Un simple charpentier, pendant cinq semaines, ne réalisa pas moins de huit cents francs par jour.

Un mineur, d'un seul bloc de quartz de cent cinquante kilogrammes, extrait quarante-sept kilogrammes d'or.

Pour trois matelots et deux passagers, l'association et la vie de mineurs durèrent deux jours. Le steamer qui les avait apportés les reprit se partageant une valeur en or de deux cent mille francs.

Un nègre, presque au premier coup de pioche donné au hasard, tomba sur une masse d'or de cent trente-deux livres.

Un matelot français, toujours heureux, toujours prodigue, conduit comme par la main par le bonheur obstiné des buveurs, frappant juste à chaque coup, même sur les *pockets* (poches isolées), avait ramassé à lui seul, en quelques semaines, cent trente livres d'or, et dépensé leur valeur totale, cent cinquante-six mille francs, au cabaret.

Grands succès, espérances plus vastes encore! Enivrement universel, rêves des *Mille et une Nuits!*

La vérité historique doit avoir beaucoup à reprendre dans toutes ces rumeurs; mais les faux bruits très-accrédités tiennent une juste place dans l'histoire, et peuvent caractériser une époque.

Londres a déjà ses nababs australiens, avec tous les récits ordinaires de prodigalité fastueuse et de luxe inintelligent.

Ces anecdotes font leur temps; on les renouvelle à propos: tantôt on annonce l'arrivée à Londres d'un morceau de quartz aurifère d'un poids de quatre à cinq cents livres, d'une valeur de cinq millions de francs; quelques mois plus tard, en pleine crise financière, un orfévre expose, dit-on, à Londres, un bloc d'or pur, de quatre cents onces, sans aucun mélange de quartz, estimé seize mille livres sterlings.

Et, à ces récits, la jeunesse aventureuse court après la fortune.

Mais la statistique est arrivée avec le désenchantement de ses chiffres inexorables. Sans s'arrêter aux chances inespérées de quelques mineurs, nous allions dire de quelques joueurs heureux; et tenant froidement le compte des pauvres aventuriers, qui n'ont pas même su trouver le nécessaire sur la terre de l'or, elle a constaté qu'en 1855 le produit de chaque jour n'a pas dépassé huit shellings par travailleur,

salaire assuré et moins péniblement gagné par les ouvriers employés aux routes de la colonie; tandis que celui de quelques artisans habiles s'élevait au moins à quatre fois autant. Elle a été plus cruelle encore : elle a établi, par des calculs assez plausibles, que les riches, mais difficiles mines de Ballarat n'avaient pas tardé à coûter, à l'ensemble des mineurs, un peu plus qu'un shelling par tête et par journée d'un pénible travail. Heureux celui qui, par un labeur assidu, parvenait à vivre au jour le jour!

Cependant les navires de commerce, retenus des mois entiers par la désertion des équipages, manquaient de bras pour le déchargement des marchandises : c'était échouer au port. On vit alors les anomalies les plus choquantes : l'abondance des arrivages n'atténuait pas la cherté des denrées; des spéculations faites à propos n'atteignaient pas le simple prix du fret; des bénéfices de deux ou trois cents pour cent étaient acquis à des spéculations moins prudentes. Les côtes de l'Australie furent animées alors par une véritable flotte de plus de quatre cents bâtiments, retenus bien malgré eux. Le moindre matelot exigeait, pour le retour en Europe, un salaire exorbitant. Il fallut, sur la demande des armateurs de Londres, essayer d'engager, dans l'Inde, des matelots lascars pour ramener les navires en Europe; et l'on n'en put recruter qu'un nombre très-insuffisant, malgré des garanties de rapatriation.

A Van-Diémen, les constructions navales et les pêcheries tombèrent en pleine décadence.

Pendant tous ces essais désordonnés, l'administration ne s'endormait pas. Le conseil législatif préparait des règlements pour développer les richesses minérales de la colonie, compromises par l'absence de tout système et par un gaspillage sans frein. Des plans géologiques et géographiques étaient demandés aux ingénieurs coloniaux, pour tous les terrains aurifères, évalués à vingt mille milles carrés, dont la richesse n'est pas présumée au-dessous de vingt-six milliards sterlings, par des calculs proportionnels, fort arbitraires sans doute, et

beaucoup moins sûrs que le compte des trente-deux à trente-sept milliards d'or et d'argent versés en trois siècles par le Mexique et le Pérou, trésor dont le passage régulier a tant appauvri l'Espagne !

Le prix des maisons et des loyers, à Melbourne et dans les abords de la ville, atteignit bientôt, par la rivalité prodigue des mineurs heureux, des proportions excessives, dont les plus riches capitales de l'Europe ont à peine donné quelques exemples. On vit des terrains se vendre jusqu'à deux cents livres sterlings le pied de façade, sur l'alignement des principales rues.

Un terrain, au centre de Melbourne, évalué deux mille livres sterlings en 1851, fut vendu dix fois autant au commencement de 1853, et atteignit, quelques mois plus tard, le prix fabuleux de soixante-trois mille livres sterlings; tandis que le prix comparé des loyers devenait décuple des valeurs ordinaires de Londres. Mais aussi là s'était porté le mouvement le plus actif des arrivages, car la province était signalée comme produisant six fois plus d'or que la Nouvelle-Galles. Et ces excès étaient bientôt suivis d'une réaction ruineuse, poussée jusqu'à la suppression instantanée du travail et à la banqueroute générale; jusqu'à l'incendie, jusqu'à l'émeute ensanglantée; jusqu'à la guerre civile, entre les Irlandais d'un côté, et de l'autre les Anglais, les Écossais et les Américains faisant cause commune; jusqu'à la loi martiale proclamée et exécutée; jusqu'à la menace de révolution et de séparation de la mère patrie.

Il n'y avait à Victoria qu'un détachement d'infanterie. Il fallut en toute hâte demander des forces aux colonies voisines et à la métropole. Hobart-Town put céder à grand'peine un renfort de cent trente hommes, secours bien insuffisant sans doute, mais très-généreux dans l'état des choses et dans la rivalité des deux colonies.

La législature de Victoria prenait des mesures pour repousser les fugitifs de Van-Diémen, tentés par la proximité,

et accusait l'administration de cette île de fermer les yeux sur l'évasion des hommes les plus dangereux.

Il y avait eu attaque à main armée contre l'escorte des lingots d'or, quatre gardes blessés, et une grande partie de l'or enlevé. Les coupables subirent la peine capitale. On remarquait parmi eux trois *convicts* évadés de la terre de Van-Diémen. Des vols avec violences se multipliaient sur les terrains aurifères.

Enfin, en 1852, cinq compagnies du 40e régiment arrivèrent, fortes de cinq cent soixante hommes, que suivaient soixante-huit femmes et soixante-trois enfants. Peu s'en était fallu que la colonie n'eût retenu de vive force des troupes destinées pour la Nouvelle-Galles.

On fut près de réaliser une combinaison assez bizarre : d'engager pour la police à cheval des jeunes gens des classes supérieures, qui auraient tenu, comme les cadets de quelques armées, un rang intermédiaire entre les officiers et les sous-officiers.

Le corps de la police des eaux avait donné sa démission à peu près en masse. Un second stationnaire fut envoyé : un comité de colons demanda pour le service de Melbourne cinquante constables irlandais embrigadés. Le gouvernement de Dublin déclara ne pouvoir fournir un tel détachement d'hommes exercés.

Il fallut enrôler à Londres des volontaires avec un inspecteur et trois sergents, pour les mettre aux ordres de la police de Melbourne, tous célibataires engagés pour trois ans, sous dédit de cinquante livres sterlings. Ces hommes, presque tous au-dessous de trente ans, avaient le passage, l'équipement et des avances assurés par un comité d'émigrants. Leur solde était fixée à sept shellings six deniers par jour, et ne devait jamais être inférieure au salaire des constables coloniaux.

Mais ces moyens d'existence allaient-ils suffire dans la crise dont il était impossible de prévoir tous les caprices? La solde

de ces agents de l'autorité ne serait-elle pas inférieure au prix de journée du moindre manœuvre? Rien ne permettait de calculer, même approximativement, quelle perturbation s'introduirait dans toutes les existences.

Ce n'est pas dans cette époque de l'histoire coloniale qu'il faut aller chercher des autorités pour cette grande question économique : l'équilibre du budget des classes laborieuses.

Des règlements de tempérance furent d'abord essayés. La vente des spiritueux, dans les *placers*, fut sévèrement interdite, aux grands murmures des aventuriers; mais cette rigueur se relâcha bientôt devant des nécessités fiscales, et les abus de toute nature ont largement réparé le temps perdu.

Une sorte de faubourg s'était formée tout près de Melbourne, *Canwas-Town*, la ville de toile. Les nouveaux arrivés y campaient à haut prix, au milieu du rebut de la population : ce fut bientôt un repaire qu'il fallut fermer.

Le conseil législatif n'avait pas hésité à augmenter les petits salaires : il fallut augmenter bientôt même les salaires élevés.

A cette époque d'administration difficile, qui fait honneur au lieutenant-gouverneur Latrobe, il y eut quelques sages règlements à peu près respectés.



On doit notamment louer la prudence du gouvernement de Victoria, qui, ne s'occupant de cette crise que pour la modérer, et songeant surtout aux richesses durables, offrait une prime de mille livres sterlings à qui découvrirait une mine de houille dans l'intérieur; une grande protection était accordée aussi à l'exploitation des mines de cuivre. Mais comment l'autorité pouvait-elle être sûre de faire écouter ses conseils au milieu des caprices de la fortune?

Pendant que la loterie des chercheurs d'or ne fait qu'un petit nombre d'heureux par de rudes travaux, on cite de véritables fortunes conquises par les plus humbles métiers. Un porteur d'eau, entre autres, laborieusement parvenu, à force de privations et d'économie, à posséder une charrette

et un cheval payés comptant, n'avait pas tardé à prospérer. Mais il n'en était pas de même des clercs et des commis.

On vit alors de modestes cultures, de très-simples travaux assurer des gains énormes à des ouvriers heureux et prudents. Un chou se vendait quatre francs (trois shellings et demi) aux mineurs de la province de Victoria; un planteur de choux amassa vingt mille francs d'une seule récolte. La charge de bois d'un chariot valut, à Melbourne, jusqu'à trois livres sterlings. Le possesseur d'un unique attelage réalisa un profit net de vingt-cinq mille francs.

Il serait trop long de détailler ici le tableau complet des divers salaires. Les enquêtes anglaises n'en ont rien omis. Quelques traits épars suffiront pour en faire saisir l'ensemble.

L'élévation du prix des denrées de première nécessité devint une circonstance heureuse. Il s'ensuivit que la récolte ne fut pas entièrement abandonnée, et que des colons persévérèrent dans leurs travaux de culture.

A Sydney, le logement d'un ouvrier et de sa famille coûtait vingt shellings par semaine; à Melbourne, le loyer annuel, toujours d'un ouvrier et de sa famille, avec trois pièces seulement, s'éleva à deux cent cinquante livres sterlings. En général, cette classe évitait les engagements à long terme, et les propriétaires ne les recherchaient pas. Toute cette société vivait au jour le jour.

Le prix de la journée d'un maçon était de douze à seize shellings dans l'Australie du Sud; d'une livre sterling et un shelling, à Sydney; à Melbourne, de vingt-huit shellings, tandis qu'un simple manœuvre en gagnait quatorze ou quinze; mais trop souvent ces salaires se payaient en rhum évalué à des prix exorbitants.

Melbourne tirait de Van-Diémen beaucoup de bois de construction. Deux scieurs gagnaient facilement vingt livres sterlings par semaine; un simple fendeur de bois vingt shellings par jour; un charpentier, à la Nouvelle-Galles, quatorze shellings par jour; un garçon boulanger recevait de trente-six à cinquante-deux shellings par semaine; un garçon

boucher de quarante à soixante, l'un et l'autre logés et nourris.

On vit des tailleurs et des cordonniers recevoir un shelling par hèure.

Une cuisinière se payait de dix-huit à vingt-cinq livres sterlings par mois; une nourrice de quinze à dix-huit; la moindre servante de ferme quatorze livres; les ouvriers de l'agriculture et les bergers de vingt-cinq à trente livres sterlings.

La nourriture d'un ouvrier rural était rationnée par semaine à dix livres de viande, autant de pain, deux livres de sucre et quatre onces de thé, ou du lait au lieu de sucre et de thé.

Dans cet état de crise, l'exemple de la Nouvelle-Nursie a porté des fruits. Au moment où les bras ont manqué aux travaux agricoles, il a bien fallu recourir aux indigènes tant dédaignés. L'épreuve était faite. On savait que l'on allait trouver en eux des moissonneurs infatigables et de fidèles gardiens de troupeaux, des tondeurs de moutons, des laveurs de laines: auxiliaires utiles, dont les habitudes nomades ne seraient à craindre que si on leur témoignait trop de méfiance ou trop peu de bonne foi.

Le luxe était né avec toutes les folles fantaisies de l'opulence subite, mais aussi avec les impossibilités de l'aisance la plus ordinaire; il était plus facile d'avoir un riche ameublement dans une somptueuse maison, et toutes les recherches de la plus brillante toilette, qu'un simple serviteur à gages.

L'Australie devenait le but de toutes les spéculations, depuis la Nouvelle-Zélande jusqu'à l'Inde; depuis l'Inde jusqu'aux États-Unis et aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Un véritable courant s'établissait entre la Californie et l'Australie.

La mère patrie ne pouvait tarder à ressentir le contrecoup de ce mouvement si rapide. La découverte, proclamée à grand bruit, trouva d'abord beaucoup d'incrédules; mais la vue des premières tonnes d'or débarquées des premiers

galions australiens dans le port de Londres, produisit un effet magique. On n'avait pas voulu croire; on exagéra.

Bientôt ce fut une fureur de commerce et d'émigration. Toutes les pensées de l'industrialisme, comme de l'industrie vraie, se tournèrent vers le nouvel Eldorado. Ce n'était à Londres qu'affiches, annonces, meetings, lectures publiques et publications populaires pour l'émigration, primes à l'émigration, prospectus d'émigration, bureaux d'émigration en véritable état de siége, appel aux émigrants. La nation voyageuse par excellence semblait entrer dans un paroxysme nouveau de déplacement. On vit un valet de pied offrir ses services sous condition expresse que son nouveau maître partirait pour l'Australie. Telle fut l'affluence des départs pour Sydney, pour Melbourne surtout, que bientôt les navires manquèrent au mouvement habituel des transports entre les trois royaumes, tandis que le travail regorgeait dans les chantiers de construction. De véritables flottes de commerce se préparaient en toute hâte sur la Tamise et à Liverpool. Le prix du passage tripla en peu de jours, sans ralentir l'ardeur de l'émigration volontaire.

L'excitation augmenta encore, quand on vit des charges entières de lingots tranférées desnavires venus de l'Australie dans les caveaux de la banque d'Angleterre, sous l'escorte de constables spéciaux, à cheval, aux applaudissements de la multitude, qui saluait la fortune sous sa forme la plus saisissante, une pépite monstre découverte à Ballarat, et exposée à Londres au bruit de toutes les fanfares de la presse.

Des Irlandais accouraient en foule avec toutes les illusions de leur race, pour ramasser l'or qui devait en peu de jours racheter le domaine de leurs pères. Les highlanders écossais accouraient aussi, sûrs au moins, s'ils ne trouvaient pas la fortune dans la loterie des mines, de remplacer avec large salaire les bergers égarés à la poursuite de l'or.

Une association anglaise envoya des mineurs recrutés dans le duché de Nassau. Une association d'ingénieurs français se

formait, sous le nom de l'*Australie*, pour l'exploitation des mines d'or, avec des comptoirs commerciaux à Melbourne et à Sydney.

L'émigration, en gagnant en nombre, ne pouvait pas gagner en qualité.

L'Amérique du Nord et la Californie ont, comme l'Angleterre, précipité vers l'Australie bien des aventuriers paresseux, déclassés, inquiets et turbulents : hommes de partis par vocation, avant même que les partis fussent nés.

D'un autre côté, tous les États de l'Amérique qui découvraient ou croyaient découvrir des mines d'or au Chili, ou à Panama, par exemple, demandaient à l'Australie des mineurs expérimentés.

Que d'illusions dans tout ce bruit ! Mais la vérité pouvait suffire à des esprits sagement calculateurs. Une région aurifère s'ouvrait sur une longueur de quatorze cents milles (2,452 kilomètres), et sur une largeur de quatre cents milles (643 kilomètres) ; et cela sur un vaste continent, sous un climat salubre, sans voisinage de tribus féroces ou d'animaux dangereux, avec la vie facile et les salaires élevés, si la récolte de l'or devenait une déception.

Déjà, pour la province de Victoria, l'autorité a voulu arriver à une exploitation régulière, véritable mesure de salut public ; mais ç'eût été aussi la fin prosaïque des rêves dorés. La population imprévoyante qui s'est ruée sur la région des mines comptait pour rien l'absence du nécessaire pour presque tous, lorsqu'elle voyait l'opulence soudaine de quelques-uns.

Toute cette agitation, même le mal présent, c'était la garantie de l'avenir. L'accroissement rapide de la population permettait de ne plus compter pour des fléaux les années trop abondantes, comme 1840, époque de crise agricole et commerciale à la fois, où les produits des terres cultivées avaient subi une baisse des neuf dixièmes.

La condition des travailleurs utiles s'était singulièrement améliorée dans les alentours des mines : à Melbourne, le

salaire quotidien d'un ouvrier ordinaire, pour huit heures seulement, s'était fixé à treize shellings (16 fr. 25 c.), celui des charpentiers s'élevait même à deux shellings de plus.

L'observateur attentif avait bien des problèmes à se poser dans cet ordre social, improvisé par l'attraction de l'or et le flot toujours montant de l'émigration.

Serait-ce richesse de passage, ou richesse solidement assise?

Richesse pour tous, ou pour quelques-uns?

La production, qui a semblé, en 1856 et 1857, atteindre un chiffre identique dans la province de Victoria, environ deux cent soixante millions de francs, prendrait-elle une sorte de cours régulier, ou bien serait-elle activée et bientôt épuisée par de puissantes machines?

La fixité de la valeur de l'or, qui semblait un des principaux mérites de ce métal, et lui donnait la suprématie monétaire, serait-elle ébranlée ou perdue dans une perturbation de la valeur relative des métaux précieux?

Ce qui reste le moins dans les colonies aurifères, c'est l'or lui-même: combien déjà de pépites et de *nuggets*, combien de livres de poudre d'or sont revenus de Londres en Australie sous la forme de bijoux ou de souverains! Le pays producteur ne concourt guère que de seconde main à la consommation.

S'ensuivra-t-il la ruine absolue du papier-monnaie, cette richesse si dangereuse par l'excès si facilement imprudent de sa multiplication? Il y a place, en Europe seulement, pour la circulation de plusieurs nouveaux milliards d'or monnayé, sans compter dans quelle proportion les besoins toujours croissants du luxe absorberont ce brillant métal.

Dans la province d'Adélaïde, le conseil législatif a cru devoir tarifer par règlement le lingot d'or frappé d'un timbre du gouvernement, mis en réserve et remplacé dans la circulation par un papier-monnaie. Ce n'est pas la moindre

bizarrerie parmi tant de circonstances étranges, qu'un tel effet immédiat de l'encombrement de l'or.

Qui saurait prévoir où doit s'arrêter l'œuvre de la transmigration à l'époque peu éloignée où, malgré tant de mauvais vouloir si puissant, les distances seront abrégées encore par le passage à travers l'Égypte, qui doit substituer, à la route par le cap de Bonne-Espérance, la route à la fois plus courte et moins coûteuse de la mer Rouge ? Surtout quand le percement de l'isthme de Suez, une des nécessités de notre temps, aura offert aux nations commerçantes la voie la plus directe et la plus facile, en permettant aux navires partis de Southampton d'arriver à Sydney ou à Melbourne, sans rompre charge ?

La découverte de l'or est venue hâter, par delà tous les calculs humains, la maturité du *nouveau monde océanien, né du travail;* titre un peu ambitieux qui flatte cette société naissante.

Jusqu'à l'invasion soudaine de l'opulence sur le pauvre continent australien, l'expatriation volontaire, lente, mais ne s'arrêtant jamais, avait, jusqu'à un certain point, compensé par la moralité de la population libre les éléments impurs de la déportation. L'oppression de l'Irlande avait, dans une certaine mesure, concouru à cet assainissement; mais l'attrait de pépites d'or ramassées sans travail, à fleur de terre, attrait exagéré par des récits pleins d'imagination, a parlé si haut à des instincts si avides d'existence facile et de richesse sans labeur, si tourmentés des besoins du luxe avant de connaître le nécessaire, que la distance, la fatigue, le prix élevé de la traversée n'ont arrêté personne. Il s'est précipité sur le continent sans pareil une nuée de gens sans aveu, d'individus déclassés, d'êtres sans aptitude au travail : race dégradée qui subit de rudes mécomptes et corrompt tout ce qu'elle touche; mais qui, dans son passage, aura contribué à peupler le désert.

Sans discuter si, comme on l'a dit bien haut, l'or est et a toujours été le grand initiateur du monde, et sa recherche

la cause des forces les plus vives de l'industrie, on doit reconnaître que les arrivages excessifs d'émigrants, qui ont affamé la colonie, seront plus tard un bienfait : quand les inépuisables *placers* seront épuisés, il restera des hommes, du travail, un peuple.

Volontairement ou involontairement, l'ordre naîtra du désordre; une nation, des nations plutôt seront entrées dans de grandes destinées.

Jusque-là, c'étaient surtout des hommes des champs, des gardiens de troupeaux, des ouvriers agrestes, des pères de famille laborieux et chargés d'enfants, qui étaient venus chercher la fortune assurée au travail; au premier accès de la fièvre de l'or, on vit accourir à flots pressés des commis congédiés, des clercs paresseux, des artistes sans talent, des artisans de luxe perdus de débauche, des banqueroutiers, des habitués des bouges les plus infâmes.

Cette triste avant-garde a été heureusement suivie d'un retour à l'immigration honnête, avec un accroissement d'activité. Ce progrès si soudain et si rapide, qui crée en six mois des villes importantes, qui triple en moins d'une année la population d'une vieille cité dont le nom existait à peine il y a soixante ans; ce progrès hâtera inévitablement l'émancipation de cette fille de l'Angleterre.

Les solitudes de l'Australie, peuplées comme par enchantement, seront revenues aux richesses qui ne s'épuisent pas.

Les pâturages auront repris, le labourage sera près de prendre sur les mines une supériorité reconnue; et toutes les secousses dont ces contrées sont agitées auront hâté l'heure où l'Australie, qui déjà s'administre elle-même, pourra aussi se gouverner.

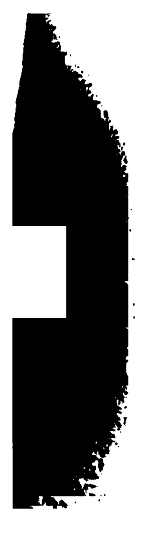
Dès longtemps, les idées d'indépendance avaient eu des organes isolés, plutôt écoutés par passe-temps qu'avec foi dans un avenir rapproché. Il est évident aujourd'hui que l'Australie peut être mûre pour l'affranchissement avant le Canada lui-même; le lien se relâche; l'allégeance est deve-

nue presque nominale. Des économistes anglais hâtent de tous leurs vœux l'heure de l'émancipation. Tous les symptômes précurseurs se montrent, et le mouvement d'attraction ne se ralentit pas.

La force des choses, le premier accident venu aura bientôt fait passer de la théorie à la pratique une société qui depuis maintes années peut se suffire, et ne doit guère à la mère patrie que des garnisons dont elle paie la solde elle-même, et des fonctionnaires qu'elle aurait bientôt remplacés par des magistrats de son choix.

Quelques Yankees turbulents se sont jetés au travers de ce mouvement social; mais ils n'y apparaissent guère, comme les ilotes de Sparte, que pour l'exemple de ce qu'il faut éviter. Il y a un bien plus grand avenir pour la race irlandaise, dont il sera si instructif de suivre les progrès dans un nouveau centre de civilisation, sur une terre vraiment libre.

Quel peut être le point d'arrêt de ces progrès matériels à une époque où tous les prodiges rêvés sont surpassés; où les machines de fer laissent bien loin derrière elles les chevaux de course; où l'intelligence humaine a su faire de l'électricité et de la lumière des serviteurs dociles; ordonner à la foudre de porter la parole de l'homme aux extrémités du globe; au soleil de fixer son image ?



L'Australie n'est pas fatalement entraînée à la forme fédérative, contre laquelle on proteste d'avance dans la plupart de ses sociétés naissantes. On veut qu'elle soit cependant, à une époque peu éloignée, constituée en république, et que notre siècle assiste à l'élection d'un président des États-Unis australiens. Ce pronostic se fonde uniquement sur une remarque souvent faite : la Grande-Bretagne, gouvernement monarchique par excellence, a semé des républiques sur tous les points du globe; et Fox a prétendu qu'elle n'était elle-même qu'une république déguisée : bien déguisée, en vérité !

Quel que doive être l'avenir, monarchique ou républicain,

l'Australie partage avec l'Union américaine l'avantage des déserts où se réfugient tous les mécontentements, toutes les imaginations à l'étroit; mais ses États ne se touchent point: ils n'ont pas encore le contact nécessaire, quoique entre Sydney et les colonies, ses filles, des routes immenses aient été tracées, sur le papier, il est vrai, beaucoup plus que sur le terrain.

On ne voit dans sa colonisation ni persécution religieuse, ni persécution politique, au même degré du moins: bien que la catholique Irlande ait contribué dans une proportion large à peupler ces déserts, il ne s'y est pas réfugié de sectaires ardents.

Il y existe des classes inférieures, ce qui manquait à l'émancipation américaine.

Il ne s'y rencontre, il est vrai, qu'une aristocratie douteuse et contestée; quoique plusieurs noms respectés, celui de Mac-Arthur entre autres, et ceux de plusieurs officiers et administrateurs des premiers temps, soient déjà portés par une seconde et une troisième générations honorablement mêlées aux affaires du pays.

Faute de dangers, il ne s'est pas formé de communes bien réelles, quoique les règlements administratifs en aient prévu l'existence.

Quand naîtront-elles? Aura-t-on eu la sagesse de réserver sûrement la propriété communale?

Sans doute, le goût du *self government*, inné chez la race anglo-saxonne, saura réparer le défaut d'institutions municipales, confondues dans les origines du peuple.

L'Australie se sera bientôt fait des titres de noblesse. Les États qui doivent se partager son sein, nés de l'écume de l'ancien monde, ne conserveront de cette écume que la fécondité.

L'Australie a parmi les grandes nations une mère et une sœur aînée: fille de l'aristocratie britannique, sœur de la démocratie américaine, puisse-t-elle, pour l'honneur de la civilisation et pour sa propre gloire, ne prendre que les

qualités de leurs défauts, et se tenir aussi loin de l'arrogance de l'une que de la brutalité de l'autre !

Elle est aujourd'hui le plus beau fleuron de la couronne coloniale de l'Angleterre, et la plus utile de ses possessions. En 1857, les arrivages d'or de l'Australie, toujours attendus avec impatience, toujours signalés à grand bruit, ont tempéré la formidable crise de commerce que soulevaient à la fois les désastres des Indes et les banqueroutes américaines.

L'Australie entre pour beaucoup dans la pensée anglaise de protectorat exclusif sur l'Égypte. C'est par là surtout que les rapports, déjà si continus, peuvent être rendus plus rapides encore.

L'Australie est destinée à offrir le spectacle nouveau d'une région que ses métaux précieux n'auront pas appauvrie.

La véritable toison d'or n'est pas dans les *placers* : elle est dans les pâturages (1). L'Australie est moins riche par ses mines que par ses troupeaux ; elle est la terre de la laine et la terre de l'or ; ce n'est pas sur une tonne d'or, c'est sur le sac de laine que siége, à Westminster, le lord chancelier.

(1) On ne doit point oublier une étymologie très-significative du nom du Canada : « *Aca, nada ! — Ici, rien !* » s'étaient écriés les Espagnols en ne voyant ni mines d'or et de pierreries, ni arbres à épices précieuses, sur les rives du Saint-Laurent : que l'on compare aujourd'hui la prospérité toujours croissante des deux Canadas à l'état précaire de l'ancien empire des Incas !

« La plus belle mine, a dit le vieux voyageur Lescarbot, c'est du blé et du « vin avec la nourriture du bétail. »

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Eh ! qui ne connaît pas le consolant spectacle
Qu'étale de bandits ce vaste réceptacle,
Cette Botany-Bay, sentine d'Albion,
Où le vol, la rapine et la sédition
En foule sont venus, et, purgeant l'Angleterre,
Dans leur exil lointain vont féconder la terre ?
Là, l'indulgente loi de sujets dangereux
Fait d'habiles colons, des citoyens heureux ;
Sourit au repentir, excite l'industrie,
Leur rend la liberté, des mœurs, une patrie.
Je vois de toute part les marais desséchés,
Les déserts embellis et les bois défrichés.
Imitez cet exemple : à leur prison stérile
Enlevez ces brigands, rendez leur peine utile ;
Et, qu'arrachant aux fers le remords vertueux,
Le pardon change en biens des maux infructueux !

DELILLE, *la Pitié*, ch. II.

I

1791-1858. — PROJETS ET ESSAIS DE LA FRANCE

La leçon de l'histoire serait incomplète, si l'on n'essayait de résumer ici les faits acquis à l'expérience des nations par les exemples de l'Angleterre, et l'influence de cette épreuve sur les institutions pénitentiaires et pénales des autres peuples, à commencer par la France.

Pendant que le cabinet de Saint-James jetait, un peu à l'aventure et sans bruit, les premiers fondements d'une incommensurable puissance, le gouvernement français, après beaucoup de projets abandonnés presque aussitôt que conçus, et diverses tentatives qui laissèrent peu de traces, voyait le comité de mendicité de l'assemblée constituante proposer la fondation d'une colonie de condamnés sur la côte d'Afrique. La même assemblée, dans le Code pénal, décrété le 25 septembre 1791, statua que les établissements nécessaires à la déportation à temps et à la déportation perpétuelle, seraient créés dans un lieu déterminé. Une loi du 1er novembre suivant désigna Madagascar; mais cette disposition légale, portée seulement contre quelques cas de récidive, resta inexécutée, comme celle du 5 frimaire an II, qui n'admettait plus que la déportation perpétuelle.

Une autre loi de la même période, celle du 24 vendémiaire an II, ordonnait la transportation des vagabonds aux colonies, lorsqu'ils seraient tombés trois fois par récidive dans le délit de mendicité.

Ces dispositions devaient s'appliquer seulement à la pénalité commune; mais, à cette époque où la fabrication des lois ne se reposait pas un seul jour, il en avait été rendu deux autres qui n'appartiennent qu'à la politique.

Un décret du 12 mars 1793 appliquait la déportation à tous les faits qui n'étant pas « prévus et punis par le Code « pénal, pouvaient devenir une cause d'agitation et de « trouble, à raison de l'incivisme de leurs auteurs... » Une loi du 5 floréal an II suspendit la même menace sur la tête de *tous les ennemis de la république à l'intérieur*.

La question pénale était dès lors parfaitement envisagée par nos législateurs, quand la politique ne venait pas la compliquer. Ainsi s'exprimait le rapporteur de 1791, Lepelletier de Saint-Fargeau : « Quiconque aura été repris de justice « criminellement, et condamné pour la seconde fois, subira « la peine portée par la loi contre son délit; mais, lorsqu'il « aura ainsi satisfait à l'exemple, il sera conduit au lieu « fixé pour la déportation. Par là, vous remplirez le double « objet, et de punir la récidive, et de délivrer la société « d'un malfaiteur incorrigible. »

Depuis cette époque, le nom de la déportation revient souvent en France dans la loi écrite.

Plus tard, quelques conjurés du ridicule complot de Babeuf se virent condamnés à cette peine, et le représentant Boulay (de la Meurthe) proposa, comme mesure de sûreté publique, la déportation sans condamnation. Cet avis dictatorial ne prévalut pas dans les codes; mais le Directoire se crut le droit d'en faire un moyen de gouvernement. Par une application excessive de deux lois de persécution, lois jusqu'alors inaperçues, des 26 août 1792 et 23 avril 1793, qui infligeaient aux membres du clergé, pour refus du serment constitutionnel, la déportation hors du territoire fran-

çais, le Directoire fit déporter sans jugement de malheureux prêtres, enveloppés dans une même proscription avec ses plus redoutables adversaires de l'armée, de la politique et de la tribune, et renfermés dans les mêmes cages de fer.

Sans doute, dans cette réaction des partis révolutionnaires, un but sérieux d'établissement colonial était fort étranger à la pensée des proscripteurs, quoique Boulay (de la Meurthe) eût proclamé bien haut dans son rapport que « la déportation, devant être désormais le grand moyen de « salut pour la chose publique, la nation, toujours grande « et toujours généreuse, ferait volontiers un sacrifice pour « assurer aux ennemis du Directoire le bienfait de la colo- « nisation... » La déportation ainsi arbitrairement appliquée ne fut pas moins inhumaine qu'illégale. Longtemps le mot de fructidor et le nom de Sinnamari, cruellement associés, ne rappelleront que de funèbres souvenirs.

Barbé-Marbois, l'un des députés *fructidorisés*, a plus d'une fois protesté, non-seulement contre le coup d'État de ses ennemis, mais autant au moins contre la dénomination qui lui était donnée : « Je n'ai point été *déporté*, disait-il « encore à la tribune de la pairie, le 22 mai 1834, mais « *violemment relégué*... J'ai pris dans tous les actes le « titre de *déporté non jugé*. » Certes, il y avait de la part du Directoire violation monstrueuse des lois; mais la peine illégalement appliquée était bien celle de la déportation. Au reste, dans la pratique des colonies pénales ou pénitentiaires, il y a une extrême analogie entre la déportation et la relégation, si distinctes dans la langue légale.

Une loi du 17 mars 1802 ne tarda pas à substituer provisoirement à cette peine celle de la flétrissure; une autre loi du 28 nivôse an VII avait désigné les îles de Ré et d'Oléron, pour suppléer la Guyane pendant la guerre et le blocus; mais bientôt un nouveau Code pénal vint consacrer en ces termes la déportation par son art. 17 :

« La peine de la déportation consistera à être transporté

« et à demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par la « loi, hors du territoire continental.

« Tant qu'il n'aura pas été établi un lieu de déportation, « ou lorsque les communications seront interceptées entre « le lieu de déportation et la métropole, le condamné subira « à perpétuité la peine de la détention. »

Dans les huit premières années, cent onze condamnations furent prononcées : aucune ne reçut son exécution dans une colonie.

Il faut tenir compte en passant d'un essai isolé, fait en 1800, aux îles Séchelles, dont la faible population, cédée depuis à l'Angleterre, repoussa énergiquement l'introduction de cent trente déportés, qui allèrent presque tous périr dans le canal de Mozambique.

On doit mentionner aussi, dans un ordre de projets bien différent, mais tendant au même but, une ordonnance royale du 9 septembre 1814, qui promettait d'ouvrir une prison d'essai « à tous les condamnés du royaume, au-des- « sous de vingt ans, pour les préparer par l'ordre, le travail « et les instructions religieuses et morales, à devenir, en « recouvrant leur liberté, des citoyens paisibles et utiles à la « société. » Là pouvait s'organiser plus tard le préliminaire d'une colonie agricole sur le territoire français, ou d'une colonisation lointaine.

L'ouverture de la prison, confiée à la surveillance d'une commission présidée par le duc de la Rochefoucauld, avec le baron Benjamin Delessert pour vice-président, était fixée au 1er mai 1815. Le 20 mars en décida autrement.

Rien jusque-là n'indiquait la moindre propension à demander des exemples à la colonisation pénale anglaise, qui commençait à prospérer sous l'administration intelligente et loyale du gouverneur Macquarie. Enfin, après divers projets, tantôt étouffés dans les bureaux ministériels, tantôt bien et dûment enterrés par des commissions, le gouvernement français voulut entrer dans une voie de légalité. Depuis la promulgation du Code pénal, la peine de la dépor-

tation était restée illusoire; il affecta, par une ordonnance du 2 avril 1817, la maison centrale du Mont-Saint-Michel aux condamnés à cette peine, qui, au nombre d'environ cinquante, se trouvaient disséminés dans plusieurs prisons. Celle de Pierre-Châtel fut assignée aux condamnés au bannissement.

Dix-huit mois après l'adoption de cette mesure évidemment provisoire, le ministre de l'intérieur Lainé, dans un rapport au roi sur la mendicité, les prisons et les bagnes (25 novembre 1818), reconnut les avantages de la déportation des forçats dans les colonies; mais son opinion n'était pas encore entièrement arrêtée: il craignait surtout les frais d'établissement, les frais d'entretien, les chances défavorables d'un extrême éloignement, et le succès ne lui paraissait pas assez probable pour s'aventurer dans une dispendieuse épreuve. Il avouait avec franchise le besoin de provoquer de plus amples recherches, et d'appeler l'attention publique à l'aide du gouvernement.

Une commission de membres du conseil d'État et de l'administration supérieure de la marine, dont faisaient partie, sous la présidence du comte Siméon, des hommes qui ont occupé plus tard les plus hautes fonctions civiles: les Capelle, les de Gérando, les Jurien, les la Borde; et dans les rangs les plus élevés de l'armée de mer, les Willaumez et les Rigny, tous dévoués aux principes les mieux éprouvés de l'humanité, fut nommée le 6 février 1819, pour examiner, entre autres sujets, la question suivante : *Convient-il de substituer la déportation aux travaux forcés, tels qu'ils sont établis ?* Embrassant la question dans toute son étendue, cette commission s'occupa d'abord de la spécialité des bagnes, selon la durée des peines, et rejeta ce système; elle proposa ensuite d'employer aux travaux des ponts et chaussées les condamnés à moins de cinq ans, et parut incliner un moment pour la déportation des condamnés à plus de dix ans. Enfin, après quatre séances remplies par des débats fort animés, des considérations qui paraissent

avoir été dictées surtout par des difficultés d'exécution et des nécessités d'économie, amenèrent un ajournement indéfini.

On ne connaissait guère alors en France la colonie pénale anglaise que par quelques relations incomplètes, et médiocrement traduites depuis bien des années déjà; celles de Turnbull, de Watkin Tench, de John White, du célèbre escroc Barrington, et le journal du gouverneur Phillip; quelques vers de Delille, dans son poëme de la *Pitié*, avaient eu bien plus d'action sur l'opinion publique. Ils ont été choisis pour épigraphe de ces considérations, et pour l'honneur de la poésie, qui a rarement exercé une pareille autorité, et parce que là, pendant quelques années, les hommes politiques ont puisé les éléments à peu près les seuls de leurs convictions.

Cependant, peu sensible à l'harmonie et à la sage pensée de ces vers sans exagération, un des proscrits du Directoire, le marquis Barbé-Marbois, *déporté non jugé*, comme il tenait à s'intituler lui-même, crut, après l'avortement de la commission instituée par M. Lainé, le moment venu de ruiner à jamais un système dont tout, jusqu'au nom, lui était antipathique. Il soumit à la chambre des pairs, le 30 mars 1819, la proposition de provoquer un projet de loi qui *substituât à la peine de la déportation*, DONT L'EXÉCUTION ÉTAIT RECONNUE IMPOSSIBLE, *une autre peine proportionnée à la nature et à la gravité des crimes auxquels la déportation était appliquée.* La proposition fut renvoyée à une commission composée de MM. Pelet, Lenoir-Laroche, Chollet, Cornudet, et Barbé-Marbois lui-même, tous les cinq anciens membres du Sénat; mais les quatre autres vétérans de nos assemblés délibérantes ne tombèrent d'accord avec l'auteur de la proposition que sur un seul point : l'inexécution de la peine écrite dans la loi; et M. le comte Cornudet, dans un rapport motivé avec autant de force que de sagesse, conclut à la demande d'un projet de loi qui *organisât le mode et assurât l'exécution de la peine de la*

déportation, depuis si longtemps écrite dans le Code pénal, comme une lettre morte.

A l'époque de ces débats, soixante-neuf condamnés à la déportation étaient détenus au Mont-Saint-Michel.

Les conclusions de M. le comte Cornudet étaient trop contraires à l'opinion systématique de M. le marquis Barbé-Marbois pour que le déporté non jugé de Sinnamari ne combattît pas à outrance les raisonnements du rapport. Dans sa réponse, il donna, à sa manière, de nombreux détails sur l'établissement de la Nouvelle-Galles du Sud : c'était choisir un terrain où bien peu d'adversaires pouvaient le suivre; enfin, après deux jours de débats où se firent entendre MM. de Barante, Ferrand, Lanjuinais, Decazes, de Pastoret et de Lally-Tollendal, dont le dernier seul se montra favorable à l'opinion de M. Barbé-Marbois, l'avis tendant à l'ajournement de la proposition réunit la majorité des suffrages.

M. Decazes, parlant comme ministre, avait avancé dans le cours de cette discussion que certaines parties du Sénégal convenaient à la colonisation des déportés.

On ne saurait trop insister ici sur le défaut absolu, dans ces graves débats, de connaissances exactes sur l'épreuve déjà si avancée de l'Angleterre. L'auteur de la proposition excepté, les orateurs, dans leurs discours, fort remarquables pour la plupart au point de vue purement théorique, ne trouvaient plus que des formules de doutes, dès qu'ils voulaient toucher aux faits.

A cette époque, de nombreux publicistes anglais et quelques membres du parlement, Mackintosh surtout, attaquaient avec ardeur le système de la déportation.

Un des principaux arguments de cet orateur contre l'établissement de la Nouvelle-Galles reposait sur une prétendue faute capitale : de n'avoir point songé, en fondant Sydney, que la base de toute colonie pénale, sagement constituée, doit être la moralité de la population au milieu de laquelle on la place. C'était peu s'embarrasser des fameux griefs de

Franklin; mais qui songeait alors aux enseignements de l'histoire et aux prétextes des séparations politiques?

Des relations exagérées, présentées avec cette assurance qui permet à peine le doute, remplissaient les feuilles publiques de l'Angleterre. Les unes prétendaient qu'après une expérience de trente années, l'empire britannique ne conservait ses colonies australiennes que pour ne pas renoncer entièrement aux fruits attendus des dépenses énormes qu'elles avaient entraînées, et que, si cet abandon avait pu se faire sans l'aveu d'une faute humiliante, le cabinet de Saint-James n'aurait pas si longtemps tardé. D'autres, appelant Sydney la ville du crime, ajoutaient que dans son enceinte la perversité humaine était portée à son comble, et que l'établissement pénal des Anglais offrait aux sauvages eux-mêmes un objet de scandale. Des calculs d'une précision rigoureuse ajoutaient une grande autorité à ces allégations, et les résultats des tableaux statistiques produits contre les établissements de la Nouvelle-Galles, devaient sembler concluants. Cependant toute l'impartialité nécessaire n'avait pas présidé à la confection de ces tableaux. Comparés aux rapports qu'a tant perfectionnés l'administration française, ils réunissaient sans doute, à la première apparence, tous les symptômes de la plus effrayante démoralisation. Le nombre des condamnés de la Nouvelle-Galles offrait, avec notre statistique des délits et des peines, une disproportion prodigieuse; mais un peu de réflexion devait suffire pour éloigner toute espèce de rapprochement. Un établissement pénal, justement soumis à une législation aussi étendue dans ses attributions qu'expéditive dans ses moyens, ne saurait être mis en parallèle avec une société régulière. Un grand nombre d'actes répréhensibles, traduits seulement en Europe au tribunal intérieur des familles, entraînent à Sydney des condamnations judiciaires. La paresse, l'insolence, l'ivrognerie ont des juges dans cette société nouvelle, où la part de l'impunité est presque nulle. Pour établir avec une espèce d'égalité une comparaison vraiment impartiale, il faudrait porter en ligne de compte

et la discipline de nos régiments et les rapports journaliers des chiourmes. Encore, dans un véritable esprit de justice, nos bagnes et la colonie pénale devraient-ils peut-être rester les deux seuls termes de comparaison.

Mais cette réfutation s'est beaucoup trop écartée des débats qui l'ont amenée, débats où ne régnait pas toujours la bonne foi la plus scrupuleuse. L'impulsion était donnée; bientôt des voix nombreuses réclamèrent pour la France un établissement pareil à la colonie pénale de l'Angleterre. Justement effrayée d'une augmentation du nombre des condamnés, qu'expliquent sans la justifier l'accroissement rapide de la population, l'affaiblissement des croyances religieuses et l'amour immodéré du bien-être; ne voyant avec raison dans nos prisons et dans nos bagnes que des écoles de perfectionnement du crime entretenues à grands frais, la France entière parut se lever pour demander, non des peines nouvelles contre des crimes déplorablement multipliés, mais des mesures préventives vraiment efficaces.

Les publicistes ne pouvaient rester étrangers à un mouvement aussi prononcé de l'opinion publique. Divers écrits, fort remarquables par la sagesse des principes et l'absence de toute espèce de déclamation, vinrent bientôt jeter de nouvelles lumières sur une question d'un intérêt si général, et la plupart des journaux en parlèrent souvent avec une modération et une netteté qui méritent de ne pas être mises en oubli.

Après M. de Gérando et l'amiral Willaumez, MM. Benoiston de Châteauneuf et Ginouvier publièrent, entre autres, des considérations fort remarquées, et Malte-Brun, prêchant dans le désert, disait encore, en 1821, avec une haute raison :

« Ces chaînons épars se lieront avant un siècle, et un « vaste réseau de postes anglais enveloppera l'Océanie. Les « hommes d'État du continent se plaindront encore, comme « aujourd'hui, de l'ambition britannique. Rien cependant « n'empêche les autres nations de fonder des colonies dans

« les immenses intervalles qui séparent encore les établis-
« sements anglais. »

Ce n'était pas la colonisation pénale que recommandait le savant publiciste; mais son avertissement aurait pu en hâter le jour.

Vers la même époque, le gouvernement de l'île Bourbon faisait, sans plan suivi, passer quelques condamnés à Sainte-Marie de Madagascar.

On avait songé, dans les derniers mois de 1822, à envoyer deux bâtiments sur les côtes ouest de l'Australie, pour chercher un lieu convenable à l'établissement d'une colonie. L'armement de la *Coquille* ayant été décidé à cette époque, quelques lignes d'instructions les plus vagues du monde remplacèrent cette expédition. Le résultat de cette malheureuse économie fut l'occupation anglaise du port du Roi-Georges, peu de semaines après le passage de la corvette française, que commandait le capitaine Duperrey. En 1825, au retour de la *Coquille*, d'Urville et Lesson présentèrent au ministre de la marine un mémoire sur deux colonies pénales à établir par la France : l'une au port du Roi-Georges, l'autre à la Nouvelle-Zélande. Vers le même temps, sur la demande de M. Franchet, directeur de la police générale, Jules de Blosseville, officier de la même expédition, inspiré par des souvenirs pareils, rédigeait un double plan de colonisation, indiquant ces deux contrées.

Ainsi se passèrent les dernières années de la Restauration entre des velléités de colonisation peu suivies d'études, et un système opposé qui grandissait.

Le gouvernement né des barricades de 1830 eut à son origine bien d'autres soucis que celui de la colonisation des forçats. Il comprit de prime abord que cette nature de projets lui était interdite. Cependant aucun abandon officiel ne fut proclamé; et même, en décembre 1831, dans une révision du Code pénal, dont la discussion eut en général peu de solidité et peu d'éclat, le principe de la déportation fut sauvé sur la proposition très-motivée de M. Odilon Barrot.

Bientôt une ordonnance du 3 mai 1833 statua que les individus qui auraient à subir la peine de la déportation, seraient *provisoirement* renfermés dans une des parties de la maison centrale de détention du Mont-Saint-Michel, entièrement distincte des bâtiments occupés par les autres condamnés. Après l'incendie de cette antique abbaye, pareille destination fut donnée, par ordonnance du 22 janvier 1835, à la citadelle de Doullens. Belle-Ile-en-Mer reçut plus tard les mêmes condamnés.

C'était l'époque où la foi au régime pénitentiaire, accepté comme panacée, était la plus absolue. La presse, la tribune, les sociétés savantes en propageaient la doctrine à peu près exclusive.

Toutefois la question de la déportation était encore agitée souvent dans les chambres françaises, avec plus d'idées arrêtées que de connaissances réelles. Presque tous les ans elle revenait à la tribune sous la forme surtout de pétitions plus instinctives que raisonnées, et souvent présentées avec défaveur par les rapporteurs des commissions.

Ces orateurs ne manquaient guère d'insister sur la difficulté de rencontrer un point du globe qui satisfît à toutes les convenances. En général, les paroles sympathiques faisaient défaut. Les rares partisans du système en connaissaient peu les détails. Les adversaires étaient ardents. On anathématisait surtout avec des périodes violentes la prison perpétuelle, entée, disait-on, sur la déportation.

Cependant quelques voix favorables se faisaient entendre de loin en loin. Le maréchal Clausel, entre autres, rendait justice à l'efficacité d'un régime de colonisation pénale.

Quelquefois on proposait Alger; aussi souvent Cayenne, pour recevoir des condamnés et des libérés : mais toujours avec des généralités banales.

En 1835, on discutait une rectification de l'art. 7 du Code pénal; M. Reynard, député de Marseille, proposa Bougie pour lieu de déportation. La chambre de commerce de

Reims abondait dans ce sens. Après un combat de tribune, M. de Lamartine fit adopter par voie d'amendement une disposition donnant aux tribunaux la faculté de décider qu'au terme de cinq ou de dix ans, les condamnés seraient extraits de leur cellule pour être transportés, et achever leur peine au delà des mers. On ne comprit guère alors ce qu'il y avait de fécond dans cette pensée de conciliation des systèmes. Elle venait de plus loin, et elle doit vivre.

Il s'agissait de la nécessité d'établir une prison dans l'une des possessions françaises hors du territoire continental, pour rendre exécutable la loi du 9 septembre 1835. Cayenne et Madagascar avaient été combattus. On avait parlé aussi de la rivière des Cygnes, malgré l'occupation anglaise, qui datait alors de six ans.

Il y eut aussi une discussion fort vive à la tribune, plus vive encore dans la presse, sur un projet assez mal digéré d'emprisonnement d'outre-mer et d'encellulement dans la déportation pour les condamnés politiques.

La question intéressait plus l'avenir que le présent, car il n'existait alors dans les prisons françaises que douze condamnés à cette peine; mais les documents officiels constataient en même temps l'existence, en France, de cent neuf mille repris de justice qui avaient subi des peines infamantes. La question de sûreté publique allait prendre de bien autres proportions.

Salasie, dans l'île de Bourbon, la plus salubre de nos colonies, était alors le lieu proposé par le gouvernement pour cet essai timide; Salasie, vallée profonde, cirque de trois à quatre lieues de diamètre, au milieu des hautes montagnes qui occupent le centre de l'île; bassin entouré de montagnes à pic, avec une seule issue creusée par les eaux; le col de la rivière du Mat, large à peine de quinze mètres; un plateau de dix hectares de superficie, aux bords de la rivière, était le point indiqué.

L'établissement devait comprendre une chapelle, une caserne, une prison, des logements d'administration et des

bureaux sur une surface de vingt-six mille quatre cents mètres carrés, et recevoir au besoin cent déportés.

En termes de stricte légalité, Salasie était destiné à recevoir les individus condamnés à la déportation, quand, aux termes des arrêts, ils devaient subir la peine de la détention hors du territoire continental.

Pendant ces débats parlementaires, dont le principal mérite était, aux yeux de quelques personnages, d'endormir l'attention publique, la marine française ne s'endormait pas. Le capitaine qui devait devenir l'amiral Cécile, avait longtemps croisé dans les parages de la Nouvelle-Zélande. Il en avait reconnu en deux voyages toutes les diverses ressources; il avait étudié tous ses avantages pour la France, comme position militaire, comme point de relâche pour notre marine, et comme lieu de déportation.

Secondant les efforts intelligents du capitaine Langlois, qui consacrait tous ses efforts privés à doter la France de cette possession magnifique, le commandant français avait pris sur lui d'intervenir dans des traités qui nous assuraient la propriété de la baie naturelle d'Acaroa, dans la presqu'île de Banks. De ce point l'extension graduelle dans l'intérieur n'aurait pas offert de difficultés sérieuses.

C'était vers le temps de l'occupation des îles Marquises et de l'établissement du protectorat d'Otahiti. Le capitaine Cécile proposait la prise de possession et un plan d'occupation, soit par le gouvernement, soit par une compagnie protégée. Les titres et les plans étaient produits. Mais d'hésitation en hésitation, deux années se perdirent, et lorsque enfin une corvette de charge et un bâtiment de l'État vinrent consommer une occupation si lentement préparée, depuis peu de jours un mât de pavillon, apporté de Sydney par le capitaine Hobson, avait été planté dans la baie d'Acaroa, et un juge de district y était installé au nom de la reine Victoria. De nouvelles années se passèrent en discussions très-molles, et le pavillon anglais fut arboré. Les premiers colons français

furent maintenus dans la propriété d'environ trente mille acres de terre sous la loi anglaise.

On était en droit de soupçonner que le cabinet des Tuileries avait vu sans trop de déplaisir l'occupation britannique, s'il ne l'avait même favorisée par des indiscrétions calculées. L'esprit de colonisation manquait à un égal degré aux chefs des partis parlementaires, et ce grief fut facilement étouffé. Mais la question générale renaissait toujours.

En 1843, le ministre de l'intérieur demandait l'emprisonnement en commun après douze années d'emprisonnement cellulaire. La question faisait de rapides progrès. Trois ans auparavant M. de Rémusat, prédécesseur de M. le comte Duchâtel, n'avait proposé l'encellulement que pour les détentions préventives. La chambre des députés alla beaucoup plus loin que le gouvernement : elle décida par amendement qu'après dix ans du régime de l'emprisonnement individuel, les condamnés seraient transportés hors du territoire continental de la France, et demeureraient à la disposition de l'État jusqu'à l'expiration de leur peine, suivant un mode qui serait ultérieurement fixé par une loi spéciale. Cet expédient, bon en principe, mais mal digéré, avait évidemment en vue l'Algérie.



Dans ce tournoi pénitentiaire, comme la discussion fut nommée par un académicien, M. Vatout, un orateur de l'opposition, M. le docteur Bouillaud, protesta énergiquement au nom de la science et de l'humanité contre la colonisation pénale. M. la Coudrais, beaucoup plus instruit sur la question que la plupart de ses collègues, proposa fort habilement la suppression des bagnes par voie de déportation. Son amendement fut rejeté.

La discussion amena un discours de M. de Lamartine, qui développa une rare intelligence d'un sujet si étranger à ses méditations. L'illustre orateur présenta un magnifique tableau de la *prodigieuse machine coloniale*, c'était le mot d'un député anglais, et des puissantes provinces créées par une idée juste, malgré la précipitation, le défaut d'ordre, l'absence

de règle, l'imprévoyance et les tâtonnements signalés presque à chaque page de cette histoire. Il fit admirablement valoir les exemples historiques depuis l'époque romaine, et les conditions d'une véritable économie. Il ne craignit pas de traiter l'encellulement de mode humain et préservatif. Il ne lui échappa qu'une erreur de détail; ce fut de faire une colonie pénale de Libéria, la colonie noire des Américains, fondée à la côte d'Afrique comme lieu de refuge et foyer de civilisation. Sa conclusion, très-logiquement amenée, proposait la déportation pour les longues peines, et l'emprisonnement isolé, mais consolé, pour les courtes détentions.

Voici ses propres termes :

« La déportation, après un certain nombre d'années pas-
« sées dans les maisons de détention, sur une terre étrangère,
« sur une terre pénale, et qui devienne ensuite une terre de
« réhabilitation ! C'est le système qui me paraît seul devoir
« donner à la loi son sens, son complément, son efficacité,
« sa moralité tout entière. Sans lui la loi est dans une
« impasse.

« Toutes les nations du monde ont senti la nécessité de
« rejeter leur écume sur des rivages éloignés, et de consti-
« tuer, pour ainsi parler, le juste ostracisme des scélérats
« pour assurer la sécurité des bons citoyens... »

A cette époque; la chambre des pairs demandait que la déportation cessât d'être une fiction légale, et que la peine des travaux forcés agricoles dans une colonie, sous un climat plus énervant que celui de la France, fût substituée à celle des travaux forcés à temps dans les bagnes, pour toutes les récidives.

L'année suivante, la discussion fut reprise. Dans le projet nouveau, la suppression des bagnes entraînait la création de maisons de travaux forcés. Le gouvernement proposait qu'elles fussent élevées toutes en Algérie; la commission de la chambre des pairs modifia cette proposition, en ajoutant à la France africaine les côtes de France et les îles dépendant du territoire continental. Elle voulait aussi que

l'Afrique pût, comme la France, recevoir les établissements destinés à la correction des enfants.

Il n'y avait là qu'un germe fécond. Les événements de 1848 semblèrent déconcerter pour longtemps toute pensée d'une pareille réforme. On proclama presque à la fois le droit au travail pour les fainéants, et l'abolition du travail dans les prisons, dont il est la consolation nécessaire. Mais bientôt survinrent les divisions profondes des partis républicains : les attaques à main armée contre la représentation nationale ; la guerre civile, la dictature ; toutes les conséquences enfin de la violence faite aux instincts du pays.

Il est instructif de reproduire ici la motion présentée, le 23 juin, par un orateur de la république modérée :

« Je demande que le pouvoir exécutif, dès cette nuit, « fasse arrêter les journalistes, afin que demain ils n'empoi« sonnent pas la population... Je demande que demain, ces « journaux, dès l'instant où ils manifesteront *la moindre « idée d'anarchie,* soient immédiatement saisis... Je de« mande que cette nuit on fasse arrêter une portion de ceux « qui ont provoqué la guerre civile... Si nous ne profitons « pas du désastre pour nous *débarrasser* de quinze ou dix« huit cents fauteurs d'anarchie, qui empoisonnent la capi« tale et le pays, la république ne pourra survivre... Je de« mande que, pour le crime du 15 mai comme pour celui « d'aujourd'hui, *la déportation ait lieu sur la reconnais« sance de l'identité des individus.* »

Les traditions de fructidor renaissaient intactes. Cette déportation, il faut se hâter de le dire, n'eut qu'un commencement d'exécution.

Des commissions de clémence, et bientôt le droit de grâce exercé par le prince président de la République, rendirent à la liberté les hommes égarés, enivrés un moment. Il ne resta sous les verroux que quatre cent soixante-huit repris de justice, qui s'étaient crus trop tôt les maîtres de l'ère nouvelle.

Par une de ces contradictions plus apparentes que réelles

dont les révolutions ne se font jamais faute, la seconde République française, dans sa courte période triomphante, et dans son mécanisme gouvernemental si compliqué, n'abandonna pas la pensée de la suppression des bagnes et de la création d'un *Botany-Bay* français. A l'assemblée constituante, les comités de la législation et de la marine chargèrent des sous-commissions spéciales d'aviser au perfectionnement du régime pénitentiaire, après une visite des prisons. Il s'ensuivit la création d'une commission nouvelle, grande commission de dix-sept membres, nommée par cinq comités, et présidée par M. Thiers, qui en résuma fort habilement les travaux. Le régime actuel de l'emprisonnement fut condamné à l'unanimité; l'isolement cellulaire repoussé, surtout comme trop dispendieux; l'on résolut que les travaux forcés devaient être remplacés par la relégation des forçats dans une colonie lointaine, en Algérie au moins, où ils seraient bientôt suivis par les réclusionnaires, et que la Corse aurait à recevoir les condamnés correctionnels à plus de deux années d'emprisonnement.

Mais les événements marchaient plus vite que les travaux législatifs. Le rapport était confié à Léon Faucher, qui devint ministre; et l'œuvre de la commission n'aboutit pas.

L'assemblée législative reprit plus résolûment cette question, sur l'initiative de l'amiral du Petit-Thouars et de M. Boinvilliers. Le pouvoir était d'accord avec ces inspirations. A peine arrivé à la tête des affaires, le prince président de la République française avait hautement manifesté sa préférence motivée pour la colonisation pénale sur tous les autres systèmes répressifs. Un an à peine s'était écoulé, et déjà un établissement disciplinaire, créé par une loi, se formait en Algérie, dans la province de Constantine. Le pénitencier agricole, fondé sur le territoire salubre, fertile et bien arrosé, de l'ancienne Lambessa, de Lambessa la Vengeresse, comme l'avaient dénommée les Romains, il y a vingt siècles, dut recevoir, sur une étendue de deux mille cinq cents hectares, et dans un vaste bâtiment comprenant

six cents cellules, une partie des transportés de juin 1848, voués au régime consacré par nos pénitenciers militaires, aux travaux agricoles surtout, et aux métiers les plus nécessaires pour les sociétés naissantes. Institution féconde qui promettait au repentir et au travail un établissement définitif, sous les conditions les plus favorables !

La vallée de Vaïthau, dans l'une des îles Marquises, devait recevoir les condamnés à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée, substituée en certains cas à la peine de mort; et Noukahiva, une autre de ces îles, était destiné à l'exécution de la peine de la déportation simple à perpétuité, hors du territoire continental.

Ce n'était là qu'un premier essai. Bientôt un large système de suppression des bagnes et de création d'une colonie lointaine fut mis à l'étude. Le message présidentiel du 12 novembre 1850 exposait ainsi, avec une suprême prévoyance, la pensée d'une réforme nécessaire :

« Six mille condamnés renfermés dans nos bagnes grèvent « le budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en « plus et menacent incessamment la société. Il me semble « possible de rendre la peine des travaux forcés plus ef- « ficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et plus « humaine, en l'utilisant au progrès de la colonisation « française... »

Au mois de mars suivant, une commission d'officiers supérieurs de la marine étudiait, sous la présidence de l'amiral de Mackau, la recherche d'un lieu de déportation. L'avis de la majorité fut que les condamnés aux travaux forcés à perpétuité devaient être envoyés dans la Guyane, et les condamnés aux travaux forcés à temps transportés en Algérie, dans des colonies pénitentiaires à Oran et à Constantine.

Un décret du 27 mars 1852, rendu dans la période du pouvoir impérial constituant, réalisa cette pensée féconde; deux mille forçats allèrent chercher à la Guyane un séjour perpétuel pour les condamnés à plus de huit ans; pour les autres, égal à la durée de leur peine; tandis que dans l'é-

glise de Saint-Louis de Rochefort une imposante solennité célébrait une ère nouvelle pour les condamnés.

C'est l'abolition du bagne avec le maintien impératif des travaux forcés. Le principe reste, il était utile; la forme était vicieuse, elle est changée.

Il fallait une loi de l'État : elle fut promulguée le 30 mai 1854. Elle consacrait l'abolition des bagnes dans nos ports, et la translation des forçats hors du territoire de la France et de l'Algérie, dans nos possessions lointaines, sans détermination absolue de lieu, réserve très-prévoyante, et avec droit provisoire de retenir les condamnés sur le continent jusqu'à dispositions convenables prises au delà des mers.

Aujourd'hui, la déportation, placée au troisième rang des peines du droit commun, entre les travaux forcés à perpétuité et les travaux forcés à temps, est écrite dans nos lois de justice militaire pour nos deux armées, comme dans la législation pénale applicable à la population civile.

La peine des travaux forcés est maintenue; mais, à leur utilité plus que problématique dans nos arsenaux maritimes, la sagesse de la loi substitue l'œuvre entière de la colonisation. Il suffira d'une administration ferme et prévoyante pour moraliser ces conditions nouvelles, et pour faire servir toutes ces forces brutes au plus grand bien public. La résidence obligée après l'expiration de la peine en fournit les moyens assurés.

Routes, fortifications, constructions civiles et maritimes, réparation des vaisseaux, agrandissement des ports, tout ce qui demande le nombre et la force, tout ce qui était impossible jusqu'ici pour les colonies, leur est devenu facile.

La loi est sage par ses dispositions générales, qui savent allier des garanties suffisantes pour tous les intérêts, et une latitude nécessaire pour que des erreurs d'application soient facilement réparées.

Le choix du lieu où se ferait cette nouvelle épreuve n'avait pas été le moindre des embarras. Que de noms déjà

et depuis longtemps prononcés, presque au hasard le plus souvent !

Nous ne comptons pas les publicistes qui ont indiqué l'Algérie pour en faire, comme on dit encore, le *Botany-Bay* de la France.

La Guyane, Madagascar, le Sénégal, ont été surtout désignés, à cause sans doute des établissements formés par la France; la Louisiane même, s'il eût été possible de revenir sur sa déplorable cession. Tantôt on a recommandé les îles du Salut, au nord de Cayenne, ou quelque poste bien situé sur les bords de la rivière de Sinnamari; tantôt on a présenté les îles habitables de l'archipel des Bissagos, avec Boulam pour chef-lieu, ou divers points à peine découverts de l'Océanie. Péron a signalé la rivière des Cygnes, ou le port Western, à la Nouvelle-Hollande; Malte-Brun, la terre de Kerguelen, découverte par les Français, et les îles de Marion ou de Crozet; celles de Saint-Paul et d'Amsterdam pour stations secondaires; et peut-être, par suite, un établissement à la terre de Nuytz. Subsidiairement, il mentionne la Terre-de-Feu et la Patagonie; Zanzibar; une colonie à café et à aromates au port Louquez de Madagascar, et un poste militaire et commercial à la Cochinchine.

Moreau de Jonnès indique la Désirade, Bièque et Saint-Martin; M. Charles Lucas, la Désirade, dans le cas d'*homicide par récidive;* Cayenne pour arrestations arbitraires et atteintes à la liberté de la presse ou à la liberté des cultes; et l'île de Saint-Martin pour les conspirations et rebellions à main armée. L'auteur d'un écrit fort remarquable sur l'emprunt haïtien, passant en revue les créances du gouvernement français sur l'Espagne et sur Haïti, indique une portion du territoire espagnol, soit dans les Antilles, soit aux Philippines, et la presqu'île de Samana; Laisné de Villevêque, dans un mémoire inédit et dans un discours de tribune, la rivière des Cygnes; M. Jeulin, directeur, et M. Vingtrinier, médecin des prisons de Rouen, une des îles de la Nouvelle-Zélande; le conseil général de la Seine-Inférieure, Mada-

gascar ou les Séchelles; celui du Jura, l'une des îles de Porto-Rico, des Philippines, de Mindanao ou de Manille, au moyen d'un traité avec l'Espagne; M. Stanislas d'Escayrac, l'île de Mayotte, les établissements de Sainte-Marie et de Nossibé, et la baie de Diégo-Suarez, ou tout autre point de la côte septentrionale de la grande terre de Madagascar; M. Raffenel, le Sénégal et l'Algérie, qui sont à ses yeux les Indes de la France; inépuisable grenier que la Providence nous tenait en réserve.

La Corse, en admettant la possibilité d'introduire dans ses makis la culture du thé; les îles Malouines, malgré les essais infructueux de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, et beaucoup plus tard de la république Argentine, ont eu, tour à tour, ainsi que les régences Barbaresques, leurs partisans plus ou moins vivement réfutés. M. le marquis Barbé-Marbois surtout a combattu à outrance la plupart de ces propositions; il a même avancé que les mille lieues de la côte occidentale de l'Australie n'offraient pas un seul endroit propre à l'établissement d'une colonie. L'Angleterre s'était déjà chargée de lui répondre.

Quand le moment est venu, c'est, comme on l'a vu, sur Cayenne que s'est arrêté d'abord le choix du gouvernement. C'est dans cette colonie, peu florissante malgré tous les dons de la nature, qu'a été versé le bagne de Rochefort.

Sans doute il eût mieux valu, pour la colonisation, choisir dans les trois bagnes les artisans les plus valides et les plus aptes aux travaux de premier établissement. Mais on jugea que la suppression immédiate d'un bagne tout entier serait une satisfaction plus grande et plus solennelle à la morale publique.

Il fallait, pour consacrer cette abolition du bagne, plus qu'une cérémonie, si touchante et sympathique qu'elle fût; il fallait plus que les discours de rentrée des membres éminents du ministère public, exaltant à l'envi les sages mesures qui écartent de nos ports l'infection des bagnes, et les rejettent jusqu'aux extrémités du monde : il fallait, dans

cette expatriation, l'exemple de la plus courageuse abnégation et du dévouement religieux. Les sœurs de charité, les missionnaires de Picpus et la compagnie de Jésus l'ont donné avec une généreuse simplicité, et les nouveaux déportés des îles Marquises et de la Guyane peuvent témoigner de vertus chrétiennes qui ont épuisé tous les sacrifices, jusqu'à celui de la vie.

Voici une admirable lettre écrite par l'archevêque de Calcédoine à M. de Falloux, pour être communiquée à l'assemblée constituante :

« J'apprends à l'instant qu'un grand nombre de détenus « doit être exporté aux îles Marquises. Ces îles, Monsieur le « représentant, sont évangélisées depuis longtemps par des « prêtres de notre maison de Picpus; et si nous allons cher- « cher si loin des âmes à consoler et à sauver, pouvons-nous « abandonner ceux de nos malheureux compatriotes qui sont « envoyés dans ces îles lointaines? Les consolations et tous « les autres secours que procure la religion leur sont néces- « saires pendant la traversée, qui sera fort longue. Qui « pourra leur communiquer ces précieux avantages, s'ils « partent sans avoir avec eux quelques prêtres? Je m'offre, « Monsieur, à fournir plusieurs ecclésiastiques de notre mai- « son, pour accompagner, jusqu'aux îles Marquises, ceux de « nos compatriotes qui y seraient envoyés. Si vous pensez, « Monsieur, que cette offre puisse être acceptée, je vous prie « de vouloir bien la présenter à qui de droit : il me semble « qu'elle ne peut manquer d'être agréée par l'assemblée « nationale..... »

Ce sera toute une histoire à écrire, une longue et intéressante histoire, que le récit de la nouvelle épreuve tentée à la Guyane française après l'immigration imprudente de 1763, et la déportation politique et homicide qui entache par un odieux contraste la molle époque du Directoire.

Au moment où ce choix avait été résolu, un publiciste, ennemi systématique de toute colonisation pénale, et dont l'avis n'était pas écouté, s'en consolait en prédisant que la

colonie pénitentiaire deviendrait une colonie mortuaire. Il a eu le malheur de n'être pas faux prophète dans cette question d'un si grand intérêt national.

Il faut vraiment qu'une indicible fatalité s'attache à ces rivages féconds, qui ne demandent que des peuples.

« Une pensée toute philanthropique, a dit l'Empereur à « l'ouverture de la session législative de 1857, avait engagé « le gouvernement à transférer les bagnes à la Guyane ; mal- « heureusement, la fièvre jaune, étrangère à ces contrées « depuis cinquante ans, est venue arrêter le progrès de la « colonisation. On élabore un projet destiné à transporter « ces établissements en Afrique ou ailleurs. »

Ailleurs, dans la pensée impériale, c'est la Nouvelle-Calédonie, grande île heureusement choisie (1), et le point libre du globe le plus convenable avec Madagascar, s'il faut renoncer à toute pensée d'une colonisation française de la Nouvelle-Zélande. Mais il est permis d'espérer aujourd'hui que la nécessité d'abandonner les établissements de la Guyane a cessé de se faire sentir, et que deux colonies pénales françaises rivaliseront entre elles d'importance et de bonne administration.

En septembre 1857, le brick le *Railleur* partait de Brest chargé de forçats pour la Nouvelle-Calédonie ; cinq cents condamnés étaient embarqués deux mois après, encore pour Cayenne, où les envois n'ont été que très-momentanément suspendus. Seize de ces hommes étaient des condamnés politiques.

De favorables présomptions signalent nos établissements naissants de la Nouvelle-Calédonie : le plus doux climat du

(1) Ce choix habile et humain dément l'anathème suivant de M. Méry dans son roman du *Transporté* :

« Quand la justice déporte des criminels, elle ne les envoie pas dans des « paradis terrestres. Elle choisit sur la carte ce qu'il y a de mieux dans le « mal, et sa clémence est pire que sa cruauté. Le bourreau tue d'un seul « coup ; le climat n'est pas aussi expéditif : il lui faut un an pour la même « opération. »

monde ; l'état sanitaire le plus satisfaisant, constaté par une épreuve d'une année entière sans une seule mort dans la division navale ; les infatigables explorations du premier gouverneur, le capitaine du Bouzet ; les fruits d'Europe et des tropiques acclimatés ; de belles montagnes et de riches vallées extraordinairement peuplées d'une race très-intelligente : voilà des avantages précieux. Mais cette race est plus perverse encore qu'intelligente, et du caractère le plus mobile. Il passe généralement pour impossible de rien entreprendre sur une large échelle, tant qu'elle n'aura pas disparu. Rien cependant ne menace nos annales de colonisation des scènes de destruction qui ont signalé partout les établissements de l'Angleterre. Les insulaires cannibales de Poëbo et de Bélep, refoulés par la civilisation, peuvent émigrer d'île en île sur des pirogues qu'ils dirigent avec adresse. Et pourquoi ne seraient-ils pas sauvés par l'Évangile ? Les premiers pas sont faits.

A l'avant-garde, la France compte huit missions des Pères Maristes, dont la plus ancienne, devenue tout à coup prospère après de cruelles épreuves, compte déjà huit années d'apostolat.

Le 15 août 1857, l'église du Port-de-France, ornée d'un tableau envoyé de Sydney par le P. Jean de Solesme, a été solennellement inaugurée. La force religieuse a précédé la force matérielle, et déjà nos défrichements sont gardés par de véritables avant-postes de catéchumènes.

II

IMITATIONS ÉTRANGÈRES

Il a fallu, pour l'utilité plus que pour l'attrait de ce livre, insister longuement sur l'état de la question en France, sur des controverses d'abord, et enfin sur des faits significatifs. Il convient d'exposer aussi, mais beaucoup plus rapidement, l'influence de la grande épreuve anglaise sur les autres nations. Là encore plus de pensées que d'actes; mais le mouvement des esprits et quelques faits secondaires ne sauraient être passés ici sous silence.

La plupart des puissances de premier ordre ont eu, quelques-unes même dès un temps reculé, des lieux d'expiation, soit sur le sol natal, soit, et cela le plus souvent, dans des possessions lointaines; mais sans aucune pensée de régénération morale, et avec un but unique d'intimidation. Tous ces actes préservateurs sont résumés au début de cette étude historique.

Quel a été l'effet réel du grand exemple de l'Angleterre sur la législation pénale du reste du monde civilisé? un effet lent, mais continu; pour le plus grand nombre des anciens États, une direction meilleure, une imitation persévérante, un régime plus humain à la fois et plus réformateur des prisons

et des bagnes. Mais presque toujours le terrain de la colonisation a manqué.

La Prusse, sans marine, sans possessions d'outre-mer, a manifesté une tendance marquée, dans son administration d'abord, dans ses lois plus tard, à se faire de la déportation un moyen de sûreté publique.

Au commencement de notre siècle, le roi de Prusse, justement préoccupé de l'accroissement et de la gravité des récidives, avait chargé ses envoyés en Espagne, en Portugal, en Russie et en Hollande, de négocier l'admission des condamnés de son royaume dans les possessions lointaines de ces puissances. La Russie seule répondit; et bientôt cinquante-huit condamnés prussiens furent remis aux magistrats russes, pour être conduits à Nertschinsky, en Sibérie. Le grand-duché de Mecklembourg conclut un traité absolument sur les mêmes bases.

En 1856, le bruit s'est accrédité que le gouvernement prussien voulait acheter de l'empire de Maroc quelques kilomètres carrés de terrain, pour fonder un établissement pénitentiaire au lieu même où le prince Adalbert avait été blessé par des pirates.

De leur côté, les États de Hesse-Darmstadt avaient agité sérieusement une question pareille. M. Van Bibra, membre de la seconde chambre représentative, avait fait, en 1827, une motion pour proposer la déportation des criminels du grand-duché, en allégement des frais à la charge de l'État, pour meurtre, infanticide, vol sur les grands chemins, incendie et parjure. Suivant ce système, beaucoup d'hommes, antérieurement condamnés à dix ou vingt ans de réclusion, devaient accepter une commutation de peine dans l'espoir d'un avenir meilleur. La Nouvelle-Galles et la terre de Van-Diémen allaient être destinées à les recevoir; et, tous les deux ou trois ans, une expédition serait partie de Hambourg ou d'un port de la Hollande. Cette mesure promettait autant d'économie pour l'État que d'avantages pour le condamné. Mais c'était trop compter sur le bon vouloir du cabinet de

Saint-James, comme sur son besoin d'un concours européen pour peupler ces terres nouvelles.

Ces difficultés sans doute ont empêché la réalisation de ce projet. Quatorze ans plus tard, au moment d'une révision des lois pénales, la déportation, qui jusque-là était écrite dans la législation d'une partie du grand-duché, a été rayée des codes hessois.

Cette pensée, d'ailleurs, ne se renfermait pas dans les limites de la Hesse grand'-ducale. C'est dans le même ordre d'idées qu'en 1832, le sénat de Hambourg faisait étudier la question d'une colonie allemande de déportation dans l'Océanie. Trois voyageurs étaient chargés d'une exploration, sous la conduite du docteur Jentzen.

On a cité encore quelques exemples de déportation infligée par l'Autriche, mais seulement par mesures administratives.

L'Espagne, sous la régence de la reine Christine, a envoyé des condamnés politiques aux îles des Larrons, dans les Mariannes et à Porto-Rico; tandis que sa riche colonie des Philippines déportait des criminels à Sambouangan, dans les îles de Mindanao et de Guajan.

On a attribué au gouvernement pontifical des négociations avec la France, pour faire recevoir certains condamnés romains dans les défrichements de l'Algérie.

Un singulier système, adapté aux mœurs italiennes, c'est celui des Marais-Pontins, mélange de droit d'asile et de régime pénitentiaire. Là, dans une vaste ferme relevant de la fabrique de Saint-Pierre-de-Rome, les criminels qui ont pu se soustraire à la justice, viennent chercher la vie sauve et un rude travail. Ils acceptent assez franchement la rigueur des règlements disciplinaires, et la condition de ne point s'écarter de leur refuge. L'épreuve de cette institution étrange a été favorable. Le nombre des bandits romains est bien affaibli; mais aussi quels auxiliaires tout enrégimentés pour un jour de révolution!

De son côté, le gouvernement napolitain, achetait, en 1843, l'île de Lampedouze pour une colonie de con-

damnés. Un établissement de même nature a été créé en Calabre, à la Tremiti. L'île inculte de Favignana a reçu aussi quelques criminels siciliens. Aujourd'hui, un essai tout à fait nouveau, la colonisation exclusive des condamnés politiques de Naples, se tente sur les rives du Parana, dans l'Amérique méridionale, par suite d'un traité conclu avec la république Argentine. Beaucoup ont accepté cette commutation de peine, qui, pour les prolétaires entraînés dans les troubles civils par les ambitieux déclassés, deviendra un bienfait certain. Une pensée généreuse a choisi pour cette expatriation une des terres les plus fécondes et un climat d'une salubrité sans égale.

Le duché de Parme était, dit-on, à la veille d'adopter la même mesure de sûreté et d'humanité.

Les colonies anglaises ont eu, elles aussi, leurs systèmes particuliers et leurs imitations réduites du régime pénal de la mère patrie.

Après quelques établissements abandonnés pour insalubrité, l'Inde a envoyé longtemps, à Singapore, ses *convicts*, qu'on rencontrait à chaque pas, portant sur leur front tatoué en langue hindoue les motifs de leur condamnation, et placés là au milieu des gens sans foi ni loi de tous les pays. Les condamnés chinois étaient les plus nombreux dans cette opulente sentine.

Aux îles Pomotou, les premiers missionnaires catholiques ont trouvé une petite colonie pénitentiaire d'Indiens, relégués dans cet étrange archipel pour avoir massacré l'équipage d'un navire marchand.

Dans l'île Maurice, notre ancienne Ile-de-France, des routes magnifiques ont été ouvertes et entretenues par des forçats indiens envoyés des présidences de Madras et de Bombay.

L'île Robben, à une lieue de la baie de la Table, est devenue le lieu d'expiation du cap de Bonne-Espérance. Les malfaiteurs et les esclaves rebelles y sont condamnés au travail des mines d'ardoises.

Les pontons des îles Bermudes doivent être signalés aussi. On leur a livré près de quatorze cents condamnés employés à divers travaux publics, qui couvraient en grande partie leurs frais d'entretien; car, toutes déductions faites, ils ne coûtaient en moyenne à l'État que cent dix-sept francs onze centimes par an.

Gibraltar n'a pas moins tiré parti de la main d'œuvre des *convicts*, et, dans les désastres de l'Inde anglaise, de nombreux cipayes, épargnés après leur défaite, ont dû être envoyés à la Grande-Andaman. Il en a été offert à diverses colonies. La Guyane anglaise a demandé une vaste immigration d'Hindous révoltés des moins compromis, qui seraient transportés avec leurs familles aux frais de la compagnie des Indes. La cour de Démérara réclamait en même temps, pour les travaux publics, mille condamnés à perpétuité ou à long terme.

On peut mentionner encore, mais pour sa singularité seule, un projet sérieusement discuté par un journal anglais, au moment de la dernière guerre d'Orient. Il voulait remplacer la colonisation pénale de la terre de Van-Diémen par celle de la Crimée, et convertir cette province en un vaste pénitencier britannique, où les travaux des condamnés pourraient établir une base productive d'opérations contre la Russie. Mais revenons à des réalités.

Pendant l'occupation de Sumatra par l'Angleterre, un établissement avait été fondé à Bencoolen, sur la côte occidentale de cette île, pour les condamnés du Bengale. Fort mal administrée d'abord, cette colonie pénale fut réformée en 1818 par un nouveau gouverneur, sir Stamford Raffles, qui divisa les déportés en trois classes. Aux moins coupables, la vie des champs avec un salaire assuré; venait au degré suivant l'assujettissement aux travaux publics avec une liberté relative. Les plus criminels, sévèrement gardés jour et nuit, subissaient de véritables travaux forcés. Cette colonie prospérait, lorsque, en 1824, Sumatra fut enfin restitué au royaume des Pays-Bas.

Peu après, les états généraux furent consultés sur la réforme des lois criminelles. Une forte majorité se prononça pour le maintien de la peine de la déportation dans la loi écrite, et pour son exécution par delà les mers.

L'Amérique espagnole elle-même, quoique bien loin de souffrir d'une exubérance de population, n'a pas perdu le souvenir des *presidios*.

Pour le Chili, c'est un legs de l'administration monarchique. Dans les années qui précédèrent l'émancipation, plusieurs personnages politiques avaient été exilés dans l'île de Juan-Fernandez. La tradition ne s'est pas perdue. Les retours de fortune se succèdent rapidement, et chaque parti triomphant ne manque pas de livrer à la déportation les chefs du parti vaincu, dont jamais la revanche ne se fait longtemps attendre. Le lieu de bannissement est salubre.

Il est arrivé une fois que les condamnés se sont emparés d'une forteresse et du gouverneur, qu'ils ont embarqué après quelques semaines de captivité. Il y a eu enlèvement de navires des États-Unis, et déclaration d'indépendance ; mais bientôt tout est rentré dans l'ordre, tel que l'ordre peut exister dans ces folles sociétés américaines. La république du Chili s'est fait une seconde colonie pénitentiaire mieux située, à la Terre-de-Feu, dans le détroit de Magellan.

Le Pérou fait exploiter par des condamnés, aidés de quelques malheureux Chinois, les immenses collines de guano entassées depuis le commencement du monde par les oiseaux de mer sur trois des îles Chincha. Un brick de guerre maintient l'ordre parmi cette population turbulente et misérable, à peine vêtue, à peine nourrie. Un anneau de fer entoure la jambe des criminels péruviens, qui, pour la plupart, restent cinq ans livrés à ce rude travail.

La république Argentine, concédant à un Français établi à Buénos-Ayres un privilége de vingt années pour la chasse des animaux sauvages provenus des animaux domestiques laissés aux îles Malouines par les Français, a tenté, avec toute l'imprévoyance des nouvelles sociétés de l'Amérique

espagnole, un essai de colonisation pénale. Un détachement de soldats envoyés pour protéger l'établissement fondé sur les ruines mêmes de l'ancienne colonie française, se composait en grande partie d'hommes expulsés pour leurs crimes. Plus tard, quelques Indiens convaincus de vol furent condamnés à la déportation dans ces îles par les juges de Montévidéo. Le colonel français qui commandait le détachement fut assassiné par ses soldats; un bâtiment de notre nation vint s'emparer des assassins et les livra aux tribunaux de Buénos-Ayres. Huit jours après, le pavillon anglais flottait sur les murs restaurés du vieil établissement de Port-Louis, dont la Grande-Bretagne voulait changer le nom en celui de Berkeley.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la petite république Dominicaine qui n'ait voulu avoir son *Botany-Bay* dans la presqu'île de Samana.

La Turquie a eu, elle aussi, ses projets et même ses commencements d'essais. Tripoli de Barbarie avait été désigné pour une large épreuve, et l'on a vu des condamnés albanais défricher les landes du Sandjack de Trébisonde.

Jusque dans la cinquième partie du monde, les partisans de la colonisation des forçats peuvent compter dans leurs rangs le chef d'une peuplade à peine livrée à la civilisation. Pomaré II, roi d'Otahiti, mort en 1821, admirait l'établissement pénal des Anglais, et avait résolu de donner à son peuple une institution semblable. L'île Palmerston était choisie pour recevoir les turbulents et les malfaiteurs de ses États, et les missionnaires anglicans devaient prévenir de cette mesure les gouvernements d'Europe et d'Amérique. Pomaré attachait même un si grand prix à l'amendement des coupables, que le but principal de cette notification diplomatique était de prévenir l'enlèvement des déportés otahitiens pour la culture des colonies.

Les missions catholiques ont révélé à l'Europe que la Chine les avait devancées dans l'institution des colonies pénales, comme dans la plupart de nos découvertes modernes.

Ili, dans le Torgot, province de la Tartarie Mongole, est le *Botany-Bay* de l'empire chinois. Le voyage est rude pour les condamnés. Il leur faut traverser les monts Moussour, gigantesque chaîne de glaçons amoncelés, qu'on ne franchit qu'en taillant son passage. Ce fait n'est rapporté ici qu'à titre de curiosité historique : il n'est ni un modèle, ni une imitation.

Dans les derniers temps, les six grands rois de l'insurrection du Céleste-Empire ont été accusés d'avoir annoncé dans leurs proclamations la volonté ferme de faire de Pékin une sorte de *Botany-Bay;* ce qu'ils appellent *dégrader l'antre des monstres, en le changeant en prison pour les pécheurs*. On sait aussi que, dans les provinces de Li-Chorri-Chhi et de Tan-Toouan, l'exploitation des giscments aurifères, considérée comme très-pénible, se fait par les criminels condamnés aux travaux forcés.

III

OPINIONS ET CONTROVERSE

La controverse est restée ardente sur le principe de la déportation et sur le danger de donner à une nation une origine impure. Des philanthropes très-exclusifs et des économistes trop systématiques eux-mêmes ont reproché à ce système de ne pas faire couler les larmes de l'expiation. On a recherché partout des autorités, rétrospectives ou non. Il est de la loyauté de cette étude de citer ici quelques-unes des plus concluantes en apparence.

Que d'adversaires à combattre, et parmi eux combien d'hommes éminents dont le nom fait autorité, dont l'expérience est d'un grand poids!

En Angleterre, Bentham, Samuel Romilly, Bannister, le romancier Dickens, lord Campbell, lord Grey à la tribune; et, le plus ardent de tous, l'archevêque protestant de Dublin; le docteur Whately, dans ses *Remarques sur la transportation !*

En France, M. Bérenger, M. Lélut, M. Charles Lucas, M. Faustin Hélie, M. Chauveau !

Beccaria, envisageant la question à un point de vue assez singulier, trouvait que par l'esclavage (lisons la déportation)

dans les pays éloignés, on envoyait des criminels porter un exemple inutile à des sociétés qu'ils n'avaient pas offensées, exemple perdu pour la nation chez laquelle le crime avait été commis. La conclusion la plus logique devrait être la recommandation du pilori.

Écrivant à une époque où la déportation ne comptait guère de détracteurs, et n'avait pas encore d'adversaires par système, Jérémy Bentham combattait déjà ce régime comme n'étant ni préventif, ni exemplaire, cachant le châtiment au lieu de le montrer. « Une scène pénale qui se passe à mille lieues « de nous, disait-il, ne produit pas plus d'impression sur « l'esprit du peuple que celle qui s'est passée il y a mille « ans. »

C'est dans le même ordre d'idées que M. Rossi, comme M. Bérenger, trouve cette peine peu exemplaire ; il l'accuse d'être peu apte à réformer le coupable ; il y voit même une tendance immorale ; et M. Bérenger va jusqu'à la déclarer atroce dans sa réalité, inefficace dans ses leçons.

M. Lélut n'admet pas qu'on puisse « fonder une société « nouvelle avec les éléments les moins sociables, les plus « impurs, les moins laborieux de l'ancienne société ; la « fonder sans la famille, avec des prisons pour base, et les « châtiments les plus rigoureux pour frein... » — « La so-« ciété, qui est la vie, ajoute-t-il, ne naît pas du crime, qui est « la mort. » Il dit encore : « On ne peut guère choisir un « système de répression pénale qui ne soit supérieur au « système de la déportation appliquée sur une grande échelle « aux crimes et aux délits de droit commun. »

« Je ne conçois pas, disait Bernardin de Saint-Pierre dans « son *Voyage à l'Ile-de-France,* la politique d'imaginer que « ceux qui troublent une société ancienne peuvent servir à « en faire fleurir une nouvelle. »

Le P. Labat, écrivain judicieux, avait vu aux îles du Vent des colons tirés des galères. Cette expérience ne le satisfaisait pas. « Que doit-on attendre de ces sortes de gens? « écrivait-il dans sa *Relation de voyage;* ils ne sont bons

« en sortant de là que pour aller à la potence, et point du « tout pour le travail... »

L'amiral Laplace a écrit : « N'allons pas encourager les « crimes par la déportation. »

C'est là un côté de la question qui mérite d'être traité avec quelques développements, en rapportant surtout des faits, sans oublier qu'il ne faut pas en abuser.

A entendre les partisans exclusifs du régime pénitentiaire avec ou sans cellules, le vice le moins réparable attaché à la peine de la déportation, c'est qu'elle a énervé le bras de la justice ; c'est que des indigents, instruits des ressources qu'offre l'expatriation aux habitudes laborieuses, sont devenus criminels un seul instant, pour se faire transporter aux frais de l'État dans les colonies pénales.

On a dit : « C'est précisément depuis la colonisation de « l'Australie qu'on a remarqué l'accroissement de crimina- « lité qui épouvante la société anglaise : conséquence logi- « que d'un châtiment inefficace.

« L'attrait de la déportation, comparée aux autres peines, « fait renaître les crimes en plus grand nombre dans la mère « patrie. »

Il est hors de doute, pourquoi ne pas en convenir? que plusieurs témoignages considérables ont été recueillis dans ce sens, surtout depuis la fièvre de l'or, qui a singulièrement atténué l'intimidation. Que la déportation, placée dans les lois répressives immédiatement après la peine de mort, doive perdre son rang, si elle n'est pas accompagnée de quelques circonstances nouvelles, nul esprit sage ne le contestera !

Il est vrai que des soldats, après quelque temps passé dans la colonie, se sont fait condamner dans le seul but de ne pas retourner à Madras avec leur régiment ;

Que d'autres soldats des garnisons de Zante et de Céphalonie, ont manqué avec une persévérance calculée aux règles de la discipline, pour obtenir la gratuité du passage en Australie ; et ce n'a pas été sans succès : presque tous ont obtenu

la transportation qu'ils attendaient. Un seul avait payé de sa tête le vœu commun.

On a vu de jeunes soldats irlandais combiner de légers larcins avec toutes les circonstances nécessaires pour conquérir et s'assurer, par la peine de la déportation, tous les bénéfices de l'émigration.

En 1849, le gouverneur du cap de Bonne-Espérance, sir Harry Smith, écrivait au comte Grey que des soldats, fatigués de la vie militaire, se faisaient condamner à la déportation, pour devenir colons libres à l'expiration de leur peine.

Ces tristes calculs ne sont pas nouveaux.

On a bien vu, à Rouen, un jeune homme, condamné en police correctionnelle, demander en appel, à la cour royale, un emprisonnement plus long, pour amasser un pécule qui lui permît de rester honnête.

Il en sera de la colonie comme du bagne : on commettra des crimes pour y être envoyé des maisons centrales. La réclusion devrait être une peine plus élevée que la déportation.

Un romancier spirituel et ingénieux, M. Méry, a exagéré ainsi ce côté de la question :



« Un jeune homme, et il y en a beaucoup comme celui-
« là, un jeune homme se reconnaît un goût invincible pour
« les voyages de long cours; il ne rêve que d'archipels lu-
« mineux, d'océans plus ou moins pacifiques, de mines de
« perles, d'émeraudes, de diamants, de corail, de femmes de
« toutes couleurs séduites avec des verroteries, d'héritières
« anglaises qui ont une île pour dot : par malheur ces longs
« voyages coûtent des sommes énormes, et notre jeune rê-
« veur n'a pas un denier. Alors il se ravise, et prend une
« résolution sage. Il se faufile, le plus innocemment possi-
« ble, dans un complot coupable, évite la mort et n'évite
« pas la déportation. Un superbe vaisseau est nolisé pour le
« déporté; la philanthropie des publicistes réclame pour lui
« les plus grands égards; on le soigne donc comme un pas-
« sager qui a payé sa place; chaque matin le docteur du

« bord lui rend une visite. Enfin il est traité en fils de fa-
« mille, en aimable enfant prodigue, et il reçoit chaque jour
« une portion de veau gras à la table du commandant. »

La critique, tout en dépassant la vérité, n'est point à dédaigner.

On a dit encore : « Les fortes organisations résistent à la
« déportation; les faibles y succombent; il y a donc inéga-
« lité de peine. »

Moralement et physiquement, où trouvera-t-on l'égalité absolue qui serait si désirable?

Il est un autre point de vue qu'il ne faut pas omettre en examinant sous ses divers aspects cette grave question.

Les mœurs publiques anglaises ont de si étranges bizarreries! Est-il bien nécessaire qu'un condamné revenant à son village, après sept ans de déportation et quatorze ans de vie coloniale, avec une famille, et vingt mille livres sterlings très-solennellement déposées à la banque la plus voisine, soit reçu au son des cloches par la population en habits de fête? Cela s'est vu pourtant, et cette atteinte à la morale publique a été citée avec éloge.

Mieux vaut l'anecdote d'un boucher, disparu du Devonshire, qui ne donna signe de vie, et cela dès deux ans, que pour faire payer intégralement ses créanciers, réunis dans un banquet à la suite d'une distribution aux pauvres. Encore eut-il le bon goût de n'y point paraître.

Mieux vaut aussi la conduite d'un fermier ruiné, John Bone, qui, après dix-huit ans d'oubli, revient de l'Australie à son village, et paie toutes ses dettes, en intérêts et principal, ainsi que les dettes de ses parents.

Mieux vaut encore un exemple qui ne vient pas des possessions anglaises. Nous en devons le récit à M. Bayle Mouillard :
« Une jeune fille avait été condamnée, dans le canton de
« Vaud, pour un crime flétrissant. Consolée, ramenée au
« bien, elle avait été pleinement réhabilitée, quand la fin de
« sa prison arriva; mais elle n'osait plus retourner au hameau

« natal : elle formait des projets d'exil. Ses anciennes com-
« pagnes le surent; elles apprirent à la fois sa guérison, sa
« honte, ses projets, et, vêtues de leurs habits de fête, elles
« vinrent en procession attendre la prisonnière à la porte du
« pénitencier pour la ramener au village. »

On a un peu abusé de l'anecdote d'un voleur de chevaux, qui, de retour de son voyage forcé en Australie, se mit à réclamer une pairie irlandaise. Absence de sens moral! soit! Eût-il autrement agi en sortant du pénitencier de Millbank?

Mais il ne faut pas s'arrêter à des faits exceptionnels. Dans notre vieille France, notre système judiciaire ne nous a pas toujours, même avant nos essais de colonies pénales, sauvé de ces tristes calculs de l'infortune. Trop souvent l'on a vu des malheureux briguer l'asile honteux et le pain de nos prisons, faute d'abris pour reposer leurs têtes, et de moyens honnêtes de satisfaire leurs besoins les plus impérieux; tandis que des prisonniers calculaient froidement le crime qui les ferait passer des sombres enceintes de la réclusion au ciel ouvert du bagne.

S'il nous était possible de découvrir dans le système des colonies pénales une tendance démoralisatrice, nous le condamnerions sans balancer; mais ce danger est vraiment imperceptible: quelques faibles délits, plus dignes de pitié que de rigueur, ne sauraient balancer les avantages reconnus de la colonisation des repris de justice. Il est même peu de peines capables de frapper aussi vivement l'imagination d'un homme, hésitant encore au moment de commettre un premier crime.

Comptera-t-on pour rien, même avec la rapidité des navigations actuelles, cette condamnation qui exile le coupable à des milliers de lieues de la terre natale; qui l'expose à tant de privations et de périls dans un cachot flottant, en livrant ses jours à plus de chances défavorables qu'il n'en subirait dans les prisons les moins salubres? N'est-ce rien pour l'exemple que cet arrêt qui livre ses plus belles années à la honte et à la fatigue des travaux publics, ou à la cruelle

nécessité de trouver, dans des hommes qui ont subi les mêmes épreuves, les plus exigeants de tous les maîtres? N'est-ce rien qu'un exil qui le soumet à une législation plus sévère et plus prompte que celle de la mère patrie? Et si, à l'expiration de sa peine, dont une conduite sans reproche peut seule avancer le terme, le condamné, dans l'intérêt de la société comme dans le sien, peut se promettre un jour un sort meilleur; si sa persévérance dans le bien doit seule lui garantir une existence sans ignominie et sans besoin; si, quelque tombé qu'il soit, on lui rappelle qu'il peut se relever encore, est-il juste de représenter comme un encouragement au crime un avenir aussi chèrement acheté? Pourquoi d'ailleurs exiger de l'exemple de la déportation un effet intimidateur à la fois et moralisateur, que la société n'obtient même pas de l'échafaud?

Les éloges prodigués trop indiscrètement peut-être à l'établissement anglais ont, par une réaction très-naturelle, fourni des arguments aux adversaires des divers systèmes proposés pour la colonisation des forçats. A entendre les récits d'un enthousiasme exagéré, trop prompt à se créer une nouvelle utopie, il aurait fallu croire que Botany-Bay, puisque tel est encore le nom populaire de cette colonie, possédait dans la seule vertu de son sol une influence réformatrice, et que l'asile des malfaiteurs était devenu la terre privilégiée de toutes les vertus. Cette exagération devait tourner contre ses auteurs, et a suscité en sens contraire une sorte de statistique de la *ville du crime*, de la *Ponérople* (1) moderne; statistique où l'esprit d'invention domine.

(1) *Ponéropl*e : nom que Philippe, père d'Alexandre, voulait donner à une ville où il aurait réuni tous les *méchants hommes* de la Grèce.

Une origine à peu près semblable est celle de la ville de *Convenæ* (réunion d'hommes rassemblés de tous les pays), aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges, fondée par Pompée pour réunir tous les bannis qui infestaient les Pyrénées.

Il y a entre la *Ponéropl*e de Philippe de Macédoine et la ville des Expiations de Ballanche toute la distance qui sépare le paganisme de la religion chrétienne.

Quelquefois aussi on a voulu établir des rapports comparatifs entre l'état moral de Sydney et celui de Paris : la balance demeurant à peu près égale, quelle effrayante immoralité, s'écriait-on, pour une société naissante ! La réponse était facile : quelle étonnante amélioration pour une société née des prisons et des bagnes ! Il y a trop souvent eu, de part et d'autre, erreur dans le choix des termes de comparaison. On ne saurait trop le répéter : une colonie pénale ne peut être raisonnablement mise en parallèle qu'avec les lieux de détention et la position sociale des criminels rentrés dans la vie publique après l'accomplissement de leur sentence. Où serait alors l'avantage ?

Une dernière objection a été faite contre l'adoption d'un système de colonisation par la France.

Dans son *Histoire de la Louisiane*, Barbé-Marbois a eu soin de dire :

« Aucun peuple n'est ni assez riche, ni assez puissant à la « mer pour imiter ce que les Anglais ont fait à la Nouvelle- « Hollande. »

C'est en effet, ou plutôt c'était une opinion très-humblement accréditée, que nulle puissance maritime ne pouvait entrer dans cette voie d'assainissement social sans le bon vouloir de l'Angleterre.

L'Afrique française, Cayenne et la Nouvelle-Calédonie dispensent aujourd'hui la polémique de toute réfutation en forme.

Les attaques très-systématiques, très-ardentes, viennent d'être loyalement résumées. Il est juste de passer aussi en revue quelques apologies, quelques aveux favorables.

Mirabeau a embrassé d'avance la question tout entière. Dans son livre sur la *Réforme politique des Juifs*, il traite assez cavalièrement les émigrants, les puritains, les trembleurs qui ont peuplé l'Amérique septentrionale. « C'est, dit-il, « avec des mœurs corrompues et des connaissances aussi bor- « nées que leur fortune, que le plus grand nombre de ces

« malheureux allèrent chercher, dans un nouveau monde, « un sort dont ils s'étaient peut-être rendus indignes dans le « nôtre. »

A ses yeux, les colons volontaires sont, « pour la plupart, « des hommes sans capacité, sans industrie, des enfants « stupides, qui se figurent un ciel étranger plus serein que le « leur, et se promettent d'y passer des jours heureux sans « rien faire ; des misérables même qui cherchent à échapper « au glaive des lois : ce sont, en un mot, d'assez mauvais « sujets, qui coûtent à l'État plus qu'ils ne lui rendent. Mais « plusieurs laissent des enfants, qui, oubliant les vices ou « les préjugés de leurs parents, produisent une génération « de bons citoyens, et c'est assez pour dédommager avec « usure le gouvernement : aussi n'en est-il point qui n'attire « des colons... »

Cette opinion s'écarte-t-elle beaucoup du système de colonisation secondé par les forçats et par les condamnés libérés? Ailleurs, l'illustre tribun traite d'odieux, d'infâme, d'atroce, le mélange des scélérats dans les prisons, et y voit le *plus abominable des forfaits*, celui de conduire les hommes au crime.

Raynal, qui ne s'est pas toujours refusé d'écrire le pour et le contre, après avoir tonné contre la colonisation des malfaiteurs, avoue presque aussitôt que l'écume et le rebut des sociétés peut former quelquefois une société bien ordonnée.

Robin, voyageur trop peu connu, a dit avec bon sens : « L'art d'améliorer les hommes est moins d'appeler sur eux « de sévères châtiments, que de les éloigner du besoin du « crime. »

Le savant économiste Melon s'écarte beaucoup plus de ce que l'on appellerait aujourd'hui des sentiments humanitaires : « Les criminels, selon lui, doivent être destinés à ces tra« vaux pénibles qui abrégent la vie. »

C'est un bon pauvre de Bicêtre, l'intelligent sourd-muet Pierre Desloges, qui, le premier en France, a proposé de suivre l'exemple de la colonisation anglaise par les condam-

nés. Il déclarait résolûment ne pas voir d'autre moyen de préserver la société des malfaiteurs incorrigibles.

M. le marquis de la Rochefoucauld-Liancourt, si vif dans ses attaques contre le système pénitentiaire et contre toutes ses variétés sans exception, accepte assez résolûment la déportation des condamnés, des jeunes vagabonds surtout : « Cette population, pernicieuse en Angleterre, peut, dit-il, « devenir une population très-utile dans les possessions « transatlantiques, qui accroissent si fortement les domaines « et la puissance de cette grande nation. » Ailleurs il écrit : « La déportation vaut mieux, sous tous les rapports, et est « plus efficace pour améliorer les condamnés que toutes les « prisons du monde... La réforme pénitentiaire est un non- « sens, quand on ne comprend pas, à côté des établissements « pénitentiaires, des colonies pour les libérés. »

M. Lefebvre-Duruflé, la veille de la grande crise sociale de 1848, souhaitait aux hommes d'État que le pouvoir allait quitter « la ferme volonté de fonder sur quelque plage nou- « velle une terre de régénération, une de ces colonies pé- « nitentiaires que tous les amis de l'humanité appelaient « depuis si longtemps de leurs vœux. »

Plusieurs années auparavant, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours une large question : « Rechercher et indiquer les meilleurs moyens de mettre en « harmonie le système de nos lois pénales avec un système « pénitentiaire à instituer, dans le but de donner de plus « efficaces garanties au maintien de la paix et de la sûreté « générale et privée, en procurant l'amélioration morale des « condamnés. » Le prix a été partagé, et les deux lauréats ont abondé dans le sens de la colonisation des condamnés.

L'un d'eux, M. Moreau Christophe, a dit : « Tôt ou tard « il faudra un lieu de déportation. »

Et l'autre, M. Alauzet : « La déportation peut être émi- « nemment pénitentiaire ; c'est la seule peine perpétuelle qui « ait cet avantage. »

« Dans notre conviction, dit-il encore, la meilleure peine

« perpétuelle serait la déportation ; la seule qui permette la « réforme sans que l'on soit obligé de la faire payer au con- « damné par une sévérité excessive ; elle est parfaitement « rassurante et concilie tout : intimidation, réforme, huma- « nité et sécurité.

« La déportation nous paraît bonne en principe, et la seule « peine perpétuelle qui puisse être pénitentiaire. »

Conduit par son sujet à formuler un projet de loi, l'honorable économiste place la déportation dans l'ordre des peines applicables aux crimes, immédiatement après la mort, qui ne doit être prononcée que pour parricide, assassinat ou empoisonnement. Il la substitue aux travaux forcés à perpétuité, sans emprisonnement individuel, et sans obligation du silence continu, mais avec travail obligatoire faisant partie de la peine, le produit de ce travail appartenant tout entier à l'État.

M. Alauzet, enfin, trouve la déportation peine exécutable, et pouvant produire d'heureux effets. Il ne la veut que dans le cas où nos lois prononcent plus de dix ans de fers. « Elle « ferait, dit-il, disparaître les détentions très-longues, qui « sont toujours fâcheuses ; les détentions perpétuelles, qui le « sont plus encore, et elle les remplacerait par une peine qui « n'est pas cruelle, qui est morale, divisible quoi qu'on en « ait dit, présentant toute l'intimidation nécessaire, et émi- « nemment pénitentiaire. »

MM. de Beaumont et de Tocqueville, qui ont si bien payé de leurs personnes et de leur esprit pour le système pénitentiaire, n'en écrivent pas moins :

« La peine de la déportation repose sur une idée vraie. « C'est la seule qui, sans être cruelle, délivre cependant la « société de la présence du coupable. »

L'auteur d'un écrit publié en 1846, sous le titre de l'*Intérieur des prisons*, insiste sur la nécessité d'un lieu de déportation, lieu d'expiation et de souffrances, mais seulement pour les condamnés à mort et les condamnés aux travaux forcés perpétuels.

En 1853, on discutait à la chambre des lords un de ces

bills sans nombre qui ont touché à la question des condamnés. Il s'agissait d'autoriser facultativement en certains cas la commutation de la transportation en servitude légale, autrement dit, en travaux forcés à l'intérieur. Lord Campbell soutint le bill sous condition expresse que le gouvernement maintiendrait la transportation au nombre des peines, comme la meilleure que l'on eût jamais inventée.

Le colonel Jebb, président des directeurs de prisons, homme dont le nom fait autorité sur le continent aussi bien qu'en Angleterre, et dont l'opinion ne saurait être suspecte, n'hésite pas à déclarer que les colonies qui refusent de recevoir les condamnés de la mère patrie, sacrifient leurs propres intérêts au maintien d'un grand principe.

Il dit aussi que la transportation est le meilleur moyen de se débarrasser des criminels, tout en leur offrant les meilleures chances de salut.

M. Vingtrinier ne l'admet que très-lointaine pour les relaps et les condamnés à perpétuité.

Tous les auteurs américains ne partagent pas l'indignation tant soit peu théâtrale de Franklin :

« La facilité avec laquelle on trouve à gagner sa vie en « Amérique, dit Cooper, a changé jusqu'à présent un grand « nombre de coquins en hommes comparativement honnêtes, « quand une fois ils s'y trouvent. »

En général, aux États-Unis, l'opinion est favorable aux colonies pénales anglaises.

Bien des publicistes aussi se prononcent conditionnellement pour des systèmes mixtes, où la colonisation des condamnés tient sa place.

Léon Faucher recommande des colonies où les libérés trouveraient un asile et du travail en tout temps, colonies agricoles de défrichements sur le sol français; mais il demande une éducation coloniale d'outre-mer pour les filles repenties. Il veut que, « aussitôt régénérées, on les envoie « peupler les colonies naissantes, où la population mâle est « toujours exubérante. »

M. Cerfbeer de Medelsheim, l'un des hommes qui possèdent le mieux toutes ces questions, demande la déportation des récidivistes et des condamnés à de longues peines, avec suppression des bagnes; la colonisation des jeunes détenus; la dette par le déporté envers l'État de tous les frais de sa transportation.

Huerne de Pommeuse n'admet que des colonies de réhabilitation, obligatoires pour les forçats libérés, système qui ne réhabiliterait personne; encore veut-il ces colonies sur le sol français, où elles exciteraient un légitime effroi. Il demande des ateliers de travail pour la discipline militaire et pour la discipline correctionnelle; la colonisation agricole surtout pour plus de trente-huit mille libérés, et il prétend que l'Angleterre, en négligeant de transporter au Canada ses condamnés, a résolu négativement elle-même la question des colonies pénales d'outre-mer. C'est vouloir trop prouver.

Beaucoup plus impartial, M. Lepelletier, membre de l'Académie de médecine, passant en revue le *système pénitentiaire*, le *bagne*, la *prison cellulaire* et la *déportation*, recommande une combinaison, un peu compliquée peut-être, de châtiments gradués, d'épreuves successives, avec le bagne réformé et la réclusion isolée pour les plus endurcis, mais aussi avec la perspective d'une colonie agricole, soit sur le territoire continental, soit outre-mer. Ce plan, médité par de consciencieuses études et présenté avec talent, entraînerait la réforme de toute notre législation pénale, qui n'est pas assez près de la perfection pour exciter de bien vifs regrets.

M. Charles Lucas enfin, l'un des adversaires de la déportation les plus convaincus, approuve à titre d'essai, et dans l'intérêt même de la réforme des prisons, l'expatriation forcée des criminels les plus endurcis.

Mais il faut conclure.

IV

CONCLUSION

La conclusion de ce livre, c'est un traité d'alliance. Le moment en est venu dans les faits comme dans les esprits; et ce n'est pas seulement de guerre lasse, c'est surtout par expérience et par rapprochement des idées.

On n'a pas assez tôt voulu comprendre que, dans la colonisation pénale, il y a place pour tous les systèmes qu'on lui oppose :

Place pour l'épreuve cellulaire, avant l'embarquement ou à l'arrivée ;

Place pour les catégories qu'avait loyalement essayées la sage administration du baron Hyde de Neuville;

Place pour le pénitencier agricole et pour le pénitencier industriel ;

Place pour les travaux expiatoires et productifs à la société ;

Place pour le patronage à l'expiration de la peine ;

Place pour les libérés à l'avant-garde de la colonisation.

Les bagnes et les pontons tendent à disparaître, et c'est justice.

Le bagne de Rochefort n'est plus qu'un souvenir; celui de Venise a disparu. Le bagne de Brest voit partir pour Toulon ses derniers galériens. Les pontons sont supprimés à Portsmouth; ils touchent à leur fin à Chatham et à Woolwich, où les remplacent de vastes prisons que construisent les condamnés eux-mêmes, par une équitable utilisation de leur peine.

L'Angleterre, après avoir préconisé, déprécié, pris, abandonné, repris tour à tour le système des colonies de déportation, est entrée dans la voie féconde d'une conciliation intelligente entre ce système et le régime pénitentiaire perfectionné.

Sans accepter, comme le dernier mot de la morale publique, l'institution un peu compliquée, dont l'ensemble gardera le nom de la partie la plus importante et la plus neuve : la *servitude pénale,* il est incontestable que l'humanité, la justice et l'ordre social trouvent également leur satisfaction dans la législation nouvelle. Cette réforme sait allier la sévérité de l'exemple, l'éducation pénitentiaire, la préservation de la société et l'avenir du condamné.

Que ne peut-on sans pédantisme invoquer ici l'autorité de Sénèque? Mais n'est-il pas au moins d'un certain attrait curieux de retrouver après tant de siècles l'application de ses pensées?

La peine de la déportation n'a pas cessé d'être celle qui remplit le mieux les trois conditions assignées par ce philosophe au meilleur régime pénal :

Amendement du condamné, — intimidation de ses pareils, — sécurité de l'ordre social.

Il faut bien reconnaître qu'à une époque où il n'est plus de grandes distances sur la terre, la rapidité des communications atténue un des principaux mérites des colonies pénales lointaines. C'est là un inconvénient irréparable, né d'un grand bien.

L'expatriation forcée a cessé d'être redoutée parmi les populations industrielles de la Grande-Bretagne; elle l'est

beaucoup encore des populations rurales. L'intimidation varie, d'ailleurs, singulièrement selon la nature des esprits et la trempe des caractères. Si un condamné à quinze ans de déportation crie par bravade à ses juges : « J'aime mieux ce voyage que douze années de vos prisons! » un autre, qui n'avait adressé aucun défi à la justice, se pend la veille de l'embarquement.

Rien n'empêche, d'ailleurs, de trouver, selon la nature des crimes, des compensations très-suffisantes de cette atténuation, soit par la durée des peines différemment calculées, soit par la sévérité des autres épreuves.

Mais avant de développer un système qui essaie de concilier les idées britanniques et les idées françaises, sans négliger les conditions si distinctes des lois pénales de l'un et de l'autre peuple, il n'est pas inutile de faire remarquer en passant qu'il s'est introduit un peu de confusion dans la langue de l'économie politique, lorsqu'elle traite de la colonisation pénale. La presse quotidienne a fini par employer indifféremment les mots *déporter* et *transporter*, ou plutôt par absorber les deux sens dans le dernier de ces mots.

Déporter est répressif; transporter est bienveillant et charitable.

La déportation a créé la plupart des colonies australiennes; la transportation les peuple toutes.

Dans le régime mitigé qui a pris faveur en Angleterre, les deux termes trouvent leur place encore, mais le premier est bien près de la désuétude.

Au reste, c'est en France, il y a longtemps déjà, et avec une sorte de prescience, que la distinction a été nettement formulée pour la première fois, dans ce titre d'un écrit publié en l'an V de la République : «*Essai sur la transportation « comme récompense, et la déportation comme peine*, par « Charles Montlinot, citoyen français. »

Le citoyen Montlinot, longtemps placé à la tête du dépôt de mendicité de Soissons, et fécond auteur d'écrits sur l'économie politique, avait été, à ce double titre, attaché

aux travaux du comité de mendicité de l'assemblée constituante; aussi, dans son projet, ne s'occupe-t-il qu'accessoirement des condamnés. Il s'attache surtout à un plan de colonisation de la côte d'Afrique par des indigents, depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone. Son mémoire, qui n'est pas sans mérite, manque aujourd'hui d'actualité : mais l'idée première était heureuse.

Sans doute la pensée d'une sorte de purgatoire, avant la transportation des condamnés, s'était plus d'une fois présentée à de bons esprits, mais il n'en était guère demeuré de traces. Depuis Montlinot, dont le bon avis ne fut pas écouté, le même système réparateur fut plus d'une fois entrevu.

Dans ses plans de déportation limitée et minutieusement réglementée, le colonel Quentin a demandé l'établissement d'un dépôt avec atelier de travail, dans le port ou près du port désigné pour l'embarquement.

Léon Faucher, et comme lui l'ancien forçat Romand, interprété par M. Servan de Sugny, ont été inspirés par une sorte d'intuition d'un régime de trois épreuves successives. « Il faut, disait Léon Faucher, ouvrir des colonies pour les « libérés, en même temps que l'on jette les fondements des « maisons pénitentiaires. »

Dès 1838, il admettait l'émigration du condamné; mais l'émigration après le châtiment, l'émigration favorisée de celui qui avait donné des preuves de repentir; et, quatre ans plus tard, dans un excellent écrit couronné par l'Académie des sciences morales, M. Alauzet pensait ainsi :

« Rien n'empêcherait de faire précéder la déportation « d'un certain nombre d'années de prison. Dans quelques « cas, elle serait une suite de la peine, et l'on en tiendrait « compte en fixant la durée de l'emprisonnement. »

« Comme institution pénale, ont dit aussi MM. de Beaumont « et de Tocqueville, une colonie n'est bonne que pour recevoir des condamnés libérés. »

Lord Campbell va beaucoup plus loin : il ne veut voir dans la déportation qu'une récompense. Ce peut être là un des

côtés de la question, et le meilleur, si l'on prend en juste pitié le libéré repentant.

C'est là dépasser l'opinion d'un savant juriste, M. le président Poirel, qui, dans un projet de Code pénal imprimé aux frais du gouvernement belge, fait une très-large part à la transportation, mais veut la réserver aux crimes qui n'impliquent ni une perversité profonde, ni une extrême audace.

On a dit avec une ironie amère : Si la moitié de la France déportait l'autre, elles seraient heureuses toutes deux. A Dieu ne plaise qu'un tel bonheur trouve des partisans ! et plaise à Dieu que certaines révolutions triomphantes n'emploient pas de moyens plus énergiques ! On a trop oublié que la déportation a été, à son origine, un progrès de l'humanité dans les lois pénales. C'est bien ainsi que l'entendait Cicéron, quand il disait : « L'exil n'est pas un supplice ; c'est le refuge « et le port du supplice. » Mais il serait imprudent d'effacer de nos codes la peine la plus réparable dans les temps de discordes civiles. Qu'il se soit attaché à elle un caractère odieux par l'abus qui en a été fait aux époques révolutionnaires ; qu'elle ait été en butte à plus de sarcasmes acérés et de mots à effet qu'aucune autre mesure dictatoriale, parce qu'elle touchait de plus près la presse militante, il ne faut ni le contester, ni s'en trop préoccuper. Le mot de bannissement peut rester seul dans les lois politiques, et les mœurs sont assez douces, dès aujourd'hui, pour qu'il soit permis d'espérer que presque partout les bannis seront conduits aux frontières avec les égards réciproques que se doivent les partis intelligents. La question peut se réduire à une sorte d'échange entre les nations de leur population la plus turbulente, la plus incommode, quelquefois aussi la plus généreuse.

Les condamnés politiques, on parle ici des chefs de partis seulement, ne sont guère plus propres à fonder au dehors qu'au dedans des établissements solides. Renoncer à ce concours n'est pas un sacrifice.

Restent les véritables éléments d'une colonisation pénale

dirigée par l'esprit d'une humanité prévoyante. Il ne peut s'agir, dans cette étude, que des classes dangereuses pour la société, questions politiques à part.

Les plans proposés jusqu'ici pour l'expatriation forcée ne s'appliquent guère qu'à la population des bagnes. Un publiciste d'une juste autorité et d'une haute expérience, M. Barbaroux, est d'avis d'étendre cette mesure de sûreté générale à la peine de la réclusion, aujourd'hui mieux définie par la loi que différenciée dans la pratique. Ce n'est pas ici la place d'une dissertation en règle sur cette assimilation, mais il est incontestable que, pour la société, le danger est le même de la part de ces deux classes de repris de justice, lorsqu'ils rentrent dans la vie civile, flétris, et sans moyens d'existence avouables.

M. Lélut partage l'opinion de M. Barbaroux sur l'égalité de péril social par les hommes revenus du bagne, et par les récidivistes des maisons de correction et de réclusion; mais il en tire cette conclusion, qu'il faut déporter par an dix mille condamnés, ou ne pas en déporter un seul; et, de cette alternative, c'est le second terme qu'il préfère : pas de déportation. La question est bien posée.

Il conviendrait vraiment, dans le remaniement nécessaire de quelques dispositions légales, d'examiner sérieusement si certaines détentions à longs termes, certaines récidives (1) aussi ne pourraient pas se comprendre avec des conditions distinctes, dans un large système de colonisation pénale française.

Une autre considération qu'on ne doit pas perdre de vue en préparant un régime particulier à nos mœurs, à nos lois, à notre existence politique et sociale, à l'état du monde enfin, c'est qu'une sixième partie du globe ne pouvant se découvrir tout exprès pour nous, la colonisation dont nous

(1) Les rapports de M. Louis Perrot constatent que les récidives sont de trente-sept pour cent dans les trois premières années.

cherchons les termes, ne saurait se mouvoir que dans des limites suffisantes encore, mais relativement restreintes. Il importe de bien établir, dès le premier pas, qu'il ne saurait être question de lui donner pour auxiliaire l'émigration libre dans une large proportion.

L'Afrique française suffit et au delà au besoin d'expansion, assez peu développé d'ailleurs, de nos populations rurales. Il serait imprudent de lui donner une excitation nouvelle, au moment où le manque de bras est devenu la plaie de la vie agricole. Pour des raisons d'un ordre très-différent, il faut bien se garder de favoriser l'émigration vers d'autres régions françaises, d'un surcroît de population des villes, que regretterait peu la mère patrie.

Au premier aspect, les colonies lointaines semblent un refuge heureusement ouvert aux existences déclassées, aux hommes, qui, par orgueil blessé et par convoitise trompée, jettent le défi à la société tout entière; mais cet avantage est fort controversé. On a pu lire des raisonnements très-serrés contre l'envoi des condamnés qui appartiennent aux professions libérales, êtres inutiles, disait-on, sans espoir de réforme personnelle, empêchant le retour au bien de leurs compagnons de misère, frondeurs incorrigibles, artisans actifs de désordre, corrupteurs de la jeune population : nous passons bien des traits, et des plus vifs. Le tableau est un peu exagéré, mais il a son côté trop vrai. Ce côté n'a pas échappé à l'attention d'un comité d'enquête en Angleterre.

Vers 1832, ce comité, traitant tous ces faussaires, tous ces banqueroutiers frauduleux, tous ces employés prévaricateurs, de *gentlemen-convicts,* demandait la suppression d'un établissement fondé pour eux, sur des bases coûteuses, à Wellington-Valley, à deux cent vingt milles de Sydney, par le gouverneur Darling, fatigué de leur inutilité turbulente et inquiète. C'était, selon le rapport, une lourde dépense improductive, et l'œuvre d'une humanité mal entendue. Le comité insistait pour l'égalité absolue dans l'accomplissement de la peine, et voulait qu'on apprît aux malfaiteurs de toutes

les classes, dans les *dock-yards* de l'Angleterre, un métier manuel, avant de les expédier pour les colonies pénales.

Laissons à la Grande-Bretagne le mot assez caractéristique de *gentlemen-convicts*, et sachons préserver de ce fléau nos colonies pénales. Aussi bien est-il reconnu maintenant, par l'exemple de l'Australie, que, pour épargner aux établissements naissants beaucoup de fautes et de misères, c'est un devoir sérieux de n'embarquer, dans les premiers temps du moins, que des condamnés d'élite, si de pareils mots peuvent s'associer.

Cette élite matériellement jugée, c'est celle des âges primitifs, celle des hommes valides, des artisans robustes, des êtres voués aux rudes travaux; c'est, la statistique croit le savoir, c'est la moitié ou un peu plus de la population de nos prisons.

M. Barbaroux évalue à quatre-vingt-cinq pour cent le nombre des condamnés propres à la colonisation; il les classe seulement par professions, sans tenir compte de l'âge et de la santé. Il n'exclut ni les gens de métiers sédentaires, ni la population étiolée de quelques grands centres industriels. Mais il admet, avec une loyauté parfaite, que ces calculs sont sujets à de nombreuses objections.

Pour des commencements où les embarras imprévus peuvent se multiplier, il importe de ne transporter aucun consommateur improductif : pas de bouches inutiles ! Il faut écarter toutes les santés altérées par des excès. Il faut savoir faire des choix intelligents parmi les catégories diverses groupées par la science pénitentiaire, telles que la nomenclature en est classée avec tant de soin dans les rapports si remarquables et dans les tableaux si instructifs présentés chaque année par M. Louis Perrot, longtemps inspecteur général, aujourd'hui directeur de l'administration des prisons.

La colonisation pénale, à son début surtout, doit réunir tous les condamnés valides éprouvés par la vie rurale, depuis le laboureur jusqu'au valet de ferme, depuis le terrassier jusqu'au manœuvre. Elle recherche avec raison les artisans exercés aux professions auxiliaires de l'agriculture. Elle ne

repousse pas les hommes enlevés à la vie des champs pour le service des villes, surtout lorsqu'ils ont été employés à soigner les animaux domestiques.

La colonisation pénale ouvre toutes ses portes à la plupart des ouvriers en bois, en métaux, en bâtiments. Elle accueille avec faveur une partie des condamnés appartenant aux industries du vêtement et de l'alimentation; les militaires et les marins, le batelier, le pêcheur, tous les hommes de peine. Elle préfère le portefaix à l'artiste en coiffures, le briquetier au doreur, le casseur de pierres à l'écrivain public. Pas de petits marchands, pas de cabaretiers, pas d'agents d'affaires ou de praticiens, pas d'étudiants ou de clercs! Elle se méfie justement des existences déclassées qui se présentent comme des professions libérales; mais elle offre un sort assuré à quelques condamnés instruits, qui peuvent, dès le début, se rendre utiles; au géomètre arpenteur, par exemple, et au conducteur de travaux comme au vétérinaire. Elle relève de leur dégradation certains membres repoussés du corps médical, sans en excepter le simple infirmier. Elle admet aussi, mais avec réserve, quelques instituteurs du peuple plus malheureux encore que coupables. Tous ces choix enfin sont des questions de bon sens, de discernement et de saine appréciation individuelle.

Soyons plus prévoyants que nos voisins! Pour jeter les fondements de Sydney, il ne s'est rencontré qu'un maçon, un seul, et encore, cette histoire le dit, cet homme d'élite ne fut-il reconnu que par hasard.

Une autre faute évitable, on ne les énumérera point toutes, ce fut de n'avoir pas enrégimenté, comme une sorte d'avant-garde, un premier convoi de libérés choisis avec soin, de nouveaux graciés même méritant quelque confiance, qui, bien traités, bien pourvus, sûrs d'un prochain avenir, auraient été les premiers tuteurs, les premiers maîtres.

Ne serait-il pas à propos d'introduire dans les colonies françaises de transportation une sorte de classe moyenne entre le très-petit nombre des immigrants libres et la masse

des repris de justice? On y parviendrait peut-être par l'extension d'une pensée aussi charitable qu'ingénieuse de M. Bonneville, dans son remarquable écrit : *De l'Amélioration des lois criminelles.*

La *libération préparatoire des condamnés amendés*, dont il développe le système avec beaucoup d'autorité, recevrait sans doute une heureuse application dans les pénitenciers d'outre-mer. Voici en quels termes il en expose le principe : « Tout condamné à la réclusion ou à l'emprisonnement, qui, « par son repentir, sa bonne conduite soutenue, et son assi- « duité au travail, aurait donné des gages irrécusables « d'amendement, pourrait, sous certaines formes et condi- « tions rigoureusement déterminées, être admis au bénéfice « de la libération préparatoire, après avoir subi la moitié au « moins de sa peine. »

Ces conditions ne pourraient-elles pas comprendre la faculté d'un engagement avec certains avantages assurés, et certaines obligations aussi, pour une transportation bienveillante pendant la durée au moins du temps dû à l'État?

La colonisation pénale aurait encore à tenir un compte sérieux et prévoyant des conditions d'âge, et de la proportion des sexes. Elle n'oublierait pas, après s'être pénétrée des rapports de M. Louis Perrot, que les condamnés au-dessous de trente ans forment, en général, la moitié de la population des prisons; que le nombre des femmes ne dépasse que faiblement le cinquième, et n'atteint que tout au plus le septième pour les condamnés provenant des professions agricoles; mais qu'une partie des ouvrières des villes peut se plier facilement aux devoirs d'un ménage rural. Il faut retenir aussi que, dans les maisons centrales de détention, le nombre des célibataires est, pour les hommes, de cinquante-neuf sur cent, pour les femmes, de trente-quatre seulement.

Nos pénitenciers agricoles, généreusement fondés, dirigés avec humanité, régénérateurs intelligents, ne sauraient pas plus que les colonies de bienfaisance, chefs-d'œuvre de la charité chrétienne pour les enfants orphelins ou abandonnés,

fournir les premiers pionniers d'une colonisation lointaine. Trop jeunes encore, leurs élèves n'auraient pas l'autorité nécessaire, et il serait imprudent de les exposer au contact si prématuré d'une contagion certaine. L'Algérie doit être leur port de refuge et de salut, où les attendent d'admirables fondations de la piété catholique, à Djezamar et à Ben-Aknoun, à Bouffarick et à Miserghin (1).

La France n'a pas aujourd'hui moins de cinquante-sept établissements, douze publics, quarante-cinq privés, affectés à l'éducation correctionnelle des enfants des deux sexes. Sans discuter si cette tutelle de la société ne pourrait pas prendre des dehors plus hospitaliers et moins justiciers, tout en conservant des réalités vraiment paternelles, il faut applaudir à tant d'inspirations généreuses, fécondes en effets heureux, et se féliciter de voir en France vingt-trois maisons religieuses ouvertes aux jeunes filles les plus déshéritées.

Un pas plus avancé dans les voies de la colonisation pénale a été fait en Corse. Là est le point de départ pour la fondation des établissements lointains. En 1855, la translation de quatre cents condamnés, presque tous provenant des campagnes, a constitué le pénitencier agricole de Chiavari, destiné, avec deux importantes annexes, l'une à Coti, l'autre à Laticeps, à recevoir une population de treize cents adultes. Déjà les makis sont coupés, les terrains marécageux se dessèchent, les défrichements avancent, tandis que, dans la même île, la colonie de Saint-Antoine, placée sur les hauteurs de Castelluccio, est ouverte à six cents jeunes détenus, sous les conditions les meilleures de direction et de salubrité.

Peut-être Chiavari, fondé avec une attention toute particulière pour expérimenter dans une pratique intelligente et

(1) C'est une mesure de salut aussi d'avoir ramené à des établissements spéciaux dans l'Afrique française les condamnés algériens d'origiue indigène. On ne verra plus des fanatiques, tels que Bou Bagla, s'instruire dans nos bagnes à des tours d'adresse pour émerveiller les populations, en leur prêchant la guerre sainte contre les Français.

bien surveillée les diverses théories de colonies agricoles de répression; peut-être Chiavari pourrait-il, par ses agents de second ordre, fournir une partie déjà éprouvée du personnel nécessaire à la première conduite des travaux? mais il suffira d'hommes bien triés parmi les artisans de nos prisons, avec la garantie d'un pardon seulement conditionnel.

Il y a avantage à donner pour perspective à ces auxiliaires utiles de la fondation l'envoi gratuit et prochain de leurs familles : ce serait là un point de départ nécessaire, et la mieux calculée de toutes les récompenses. Plus tard il faudrait veiller à ce qu'une disproportion de nombre trop forte entre les hommes et les femmes condamnés ne renouvelât pas les souvenirs déplorables des commencements de l'Australie. L'administration française continuerait à faire ses preuves, comme elle les a faites dans tous les services pendant la campagne de Crimée.

Mais, du système anglais qui s'éprouve à peine, que convient-il déjà de s'approprier? la pensée surtout, avec des modifications très-larges et une volonté ferme et persévérante dans les détails de l'exécution.

Encellulement d'abord; première épreuve dans les travaux publics; transportation bienveillante, et seconde épreuve dans la colonie sous pardon conditionnel : tel est le résumé de la question, ainsi qu'on la pratique en Angleterre.

Dans l'état actuel des choses en France, ne conviendrait-il pas de supprimer l'épreuve des travaux publics à l'air libre, sur le sol natal, et de les remplacer tant par une durée plus longue de la détention pénitentiaire, que par des mesures plus rigoureuses dans la transportation, jusqu'à ce que des pénitenciers d'outre-mer, édifiés par les condamnés eux-mêmes, permissent de commencer la peine par la transportation et de la continuer par l'encellulement?

Alors l'ordre serait celui-ci : le plus tôt possible après la condamnation, embarquement pénal; puis, successivement, incarcération dans les prisons de la colonie; travaux publics avec un faible pécule réservé; pardon conditionnel avec

assignation d'abord à des colons ou à des entrepreneurs de travaux publics ou privés, et bientôt le travail libre. Mais il est bien compris aujourd'hui qu'il ne faut donner au *convict* émancipé que des moyens de travail, et lui prêter seulement le reste : terres, maisons, troupeaux, tout est bientôt dissipé par la débauche, tout est bientôt acquis par l'homme vraiment laborieux.

Cet embarquement au début de l'expiation, cette interversion de l'ordre adopté par l'administration anglaise, semblent manquer un peu de logique, il est vrai, aux points de vue de la réformation des mœurs et de la graduation des peines. Si la dépense de pénitenciers spéciaux (1), élevés près des ports d'embarquement, n'effraie point nos hommes d'État ; si même l'on juge que des cellules en nombre suffisant peuvent être affectées à ce service dans chacun de nos grands établissements, rien de mieux : mais on ne doit pas perdre de vue que la question à résoudre ici n'a plus l'intérêt vital qui lui appartenait dans les systèmes pénitentiaires comparés. Pour préparer les condamnés à l'existence nouvelle de la colonisation pénale, la séquestration a encore le but élevé d'un assainissement expiatoire ; mais il importe moins à la morale publique et à leur avenir qu'ils ne se soient point connus, puisque leur présence seule révèle leur vie passée.

N'oublions pas qu'il ne s'agit ici que de poser des principes généraux, applicables à des établissements à fonder selon toute probabilité, sur des points très-divers, et dans des conditions très-distinctes. Il serait prématuré d'entrer déjà dans des discussions minutieuses d'articles de règlements qui ne doivent pas être absolument les mêmes partout, et qui ne sau-

(1) Il existe dans les départements français quarante-six maisons cellulaires, construites la plupart pour des populations moyennes peu nombreuses, presque toutes éloignées de nos grands ports d'embarquement. La Gironde seule a introduit dans les prisons de tous ses arrondissements le régime de l'isolement complet.

raient jamais soulever de sérieux débats, au point de perfectionnement où l'administration française est arrivée.

Mais, soit avant, soit après la transportation, lequel des systèmes pénitentiaires l'expérience doit-elle conseiller?

Trois cent quarante-cinq *convicts*, extraits en 1844 de la prison de Pentonville, ont été consultés au moment de se voir embarqués pour les colonies pénales; trois cents se sont prononcés pour la séparation individuelle absolue; c'est l'inspecteur général Russel qui le rapporte : témoignage remarquable d'une compétence qui ne saurait être contestée, quoique peut-être un peu suspect d'intention de rencontrer la pensée du personnage qui posait la question.

Mais la raison le dit : c'est le système pensylvanien, le système de la séparation matérielle absolue, qui seul peut garantir un certain dégré de réforme.

Un de ses avantages les moins contestables, c'est de laisser au condamné sa liberté morale.

Si ce mot de liberté se présente ici naturellement à l'esprit, qu'on ne le prenne pas pour une ironie froide et amère. Il faut tenir compte et grand compte de la liberté morale qui reste au condamné dans l'isolement de sa cellule, tandis que dans l'atelier la moindre expression de repentir ferait de lui la risée de ses compagnons d'expiation. Dans la cellule, dont on s'est complu à faire tant d'effrayants tableaux, il a la Bible, le travail, le livre de prières, l'entretien de l'aumonier, des fonctionnaires de la prison et des visiteurs charitables.

Est-ce bien là cette torture morale prolongée, cet affaiblissement des facultés intellectuelles, cet amoindrissement des facultés physiques, cet *abolissement* de la raison, ce tombeau anticipé dont on fait tant de bruit?

La cellule est pour le criminel le refuge de la conscience, l'abri contre la fausse honte, la garantie contre l'enseignement mutuel des natures vicieuses; et quand elle le rend à la société, s'il n'a rien oublié de ses fautes premières, au moins n'a-t-il rien appris de la perversité des autres.

Il faut d'autant plus insister sur cette nécessité de préférence pour le système pensylvanien, que, dès les premiers moments, et longtemps sans doute, ce sera la partie la moins corrompue, la plus guérissable de la population des prisons que recrutera surtout l'expatriation forcée.

La colonisation pénale sans retour permet de supprimer les peines infamantes et la surveillance perpétuelle qui surveille mal ou ne surveille pas, dont l'effet le plus fréquent est de rendre impossible le retour au bien.

La transportation peut s'appliquer encore, dans une certaine mesure de sévérité bienveillante, aux mendiants et aux vagabonds valides, avec des règles imitées en grande partie de l'organisation des corps disciplinaires de l'armée. Mais ne cherchons pas à étendre ce sujet, l'espace manquerait bientôt. Hâtons-nous! Déjà les hésitations de la politique, trop secondées par l'esprit exclusif de l'école pénitentiaire à son début, ont laissé perdre à la France deux magnifiques terrains d'essai où elle pouvait fonder des nations : la rivière des Cygnes et la Nouvelle-Zélande. Sachons nous résigner aux commencements plus modestes d'une colonisation pénale française déjà en voie d'exécution suivie.

Cayenne, menacée d'abandon par des circonstances fatales, dès nos premiers établissements, reprend dans les projets d'avenir le rang que cette possession mérite et justifiera.

La Nouvelle-Calédonie, dont les missionnaires français nous ont applani les sentiers à la suite du saint évêque d'Amata, voit déjà l'île des Pins ouverte par une administration habile à notre réforme pénitentiaire.

Noukahiva, dans les îles Marquises, n'est guère que le souvenir d'un essai peu décisif; mais il faut en parler pour mémoire, et pour ne rien omettre.

Un plus grand théâtre peut s'ouvrir à la colonisation pénale française, et plus tard même à l'émigration, si les projets développés avec autant d'autorité que de conviction par M. Barbaroux parviennent à fixer sur nos humbles postes

de Madagascar la volonté ferme d'un gouvernement qui sait oser et persévérer.

Il n'est plus aujourd'hui, il ne peut plus être de prétention à une prépondérance maritime telle qu'une puissance au monde s'arroge une sorte de monopole des contrées à peupler.

Reste un ennemi à combattre, s'il faut en croire tant de traités et tant de discours, un ennemi intime : l'esprit français. La France, a-t-on répété sur tous les tons, ne sait pas coloniser.

Ce jugement est faux, la clameur universelle se trompe. La France a fondé avec un véritable génie les plus belles colonies du monde ; mais, dans son insouciance prodigue, elle n'a pas su les conserver.

Les annales de la France d'outre-mer sont un honneur pour le pays; il faut que cette page d'histoire nationale soit écrite : elle le sera.

Resserrons encore ce résumé, en le réduisant à son expression la plus simple.

Madagascar seul peut permettre une colonisation pénale française sur les larges bases de l'exemple anglais, et avec le concours prévu, réglé et encouragé de l'immigration volontaire.

Si ce projet est rejeté ou ajourné, il convient d'adopter un régime restreint, mûrement délibéré pour ne pas se traîner, au jour le jour, d'expédient en expédient, comme l'a fait l'Angleterre.

La déportation française, déjà inaugurée, aurait dû avoir pour avant-garde la transportation bienveillante d'un certain nombre de libérés choisis avec soin et de graciés en pardon conditionnel, tous artisans utiles, sans esprit de retour, et assurés pour récompense de l'envoi prochain et gratuit de leurs familles.

Il n'y a rien d'irréparable encore dans cette omission.

Ce système français doit être étendu par la loi à certaines catégories de réclusionnaires, de détenus à long terme et de récidivistes.

Il ne peut comprendre dès à présent que la moitié valide et apte, la moitié des condamnés de chaque année, tous ouvriers ruraux ou exerçant les métiers de première nécessité.

Pas de *gentlemen convicts;* pas de condamnés politiques; pas encore de jeunes détenus!

La colonisation pénale française peut admettre pour phases: l'encellulement préventif continué; — la transportation sévère; — les travaux publics dans la colonie; — le travail libre en pardon conditionnel.

Rien n'interdit de faire plus tard de la transportation le premier terme, et de l'incarcération pénitentiaire le second, dans des prisons élevées sur le sol colonial par les mains des condamnés eux-mêmes.

Ces prisons, pour devenir de véritables hôpitaux de l'ordre moral, doivent-être adaptés au régime de l'isolement absolu à court terme.

Le système français doit prévoir l'appel bienveillant des familles, et la transportation des femmes condamnées en nombre à peu près proportionné, aussitôt que le travail libre en pardon conditionnel aura reçu un commencement d'organisation.

Ces principes généraux posés, une administration intelligente, active et ferme doit suffire à l'imprévu et au progrès.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

TABLE

PREMIÈRE PARTIE (1)

AUTORITÉS CITÉES

(1) Il a paru à propos de diviser cette table en deux sections. La première, consacrée exclusivement à la partie théorique, réunit les noms dont l'autorité est invoquée à quelque titre que ce soit; les noms des adversaires ou des partisans de la colonisation pénale; les noms des personnages qui par leurs actes ont été les précurseurs ou les propagateurs de ce système; les noms enfin des voyageurs et des savants qui ont consacré leurs veilles à la cinquième partie du monde.

La seconde section comprend seulement les noms, beaucoup plus modestes pour la plupart, des personnages qui appartiennent à l'histoire des établissements anglais en Australie.

C

D

O

P

Q

R

S

SECONDE PARTIE

HISTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS ANGLAIS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

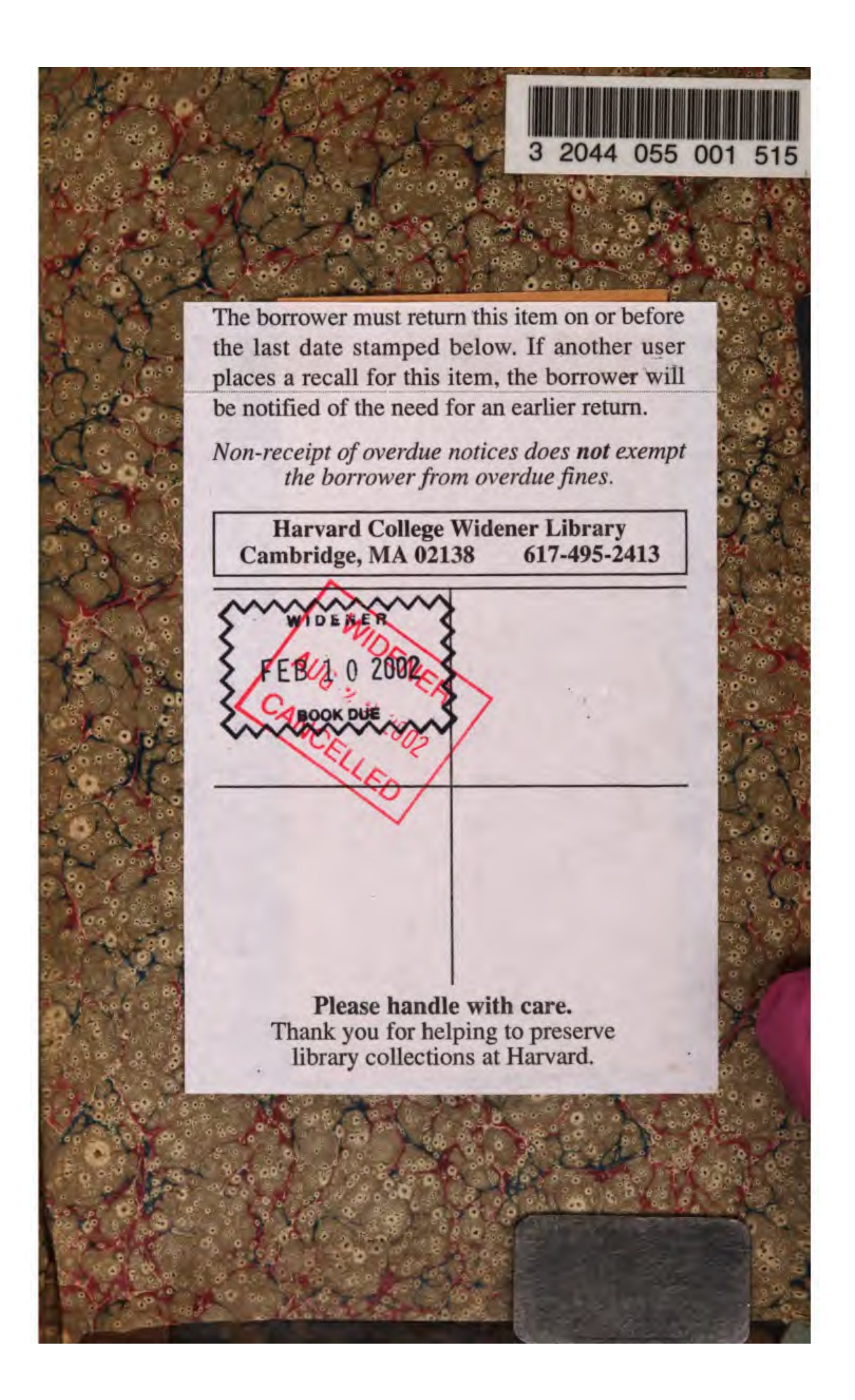
V

W

X Y Z

Evreux, A. Hérissey, imp. — 1158.




3 2044 055 001 515
The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.
Non-receipt of overdue notices does not exempt the borrower from overdue fines.
Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413
WIDENER
FEB 1 0 2002
BOOK DUE
WIDENER
CANCELLED
Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.

